



## Session de septembre 2005

### Liste des orateurs et des objets

#### **Abgottspon Beat (CVPO)**

*Projet de décret concernant les mesures structurelles 2005-2009 (Dekretsentwurf über die strukturellen Massnahmen 2005-2009)*, SEPTEMBRE 2005, première lecture: entrée en matière (13.09.2005) / discussion de détail (14.09.2005\_1) / débat final (14.09.2005\_1)

*Constitution cantonale - modification (régime des districts et statut des préfets), (I), (Verfassung des Kantons Wallis - Abänderung (Bezirksordnung und Präfektenstatut), (I)*, SEPTEMBRE 2005, entrée en matière (13.09.2005)

*Développement résolution 4.011 Susanne Hugo-Lötscher (Entwicklung der Resolution 4.011 Susanne Hugo-Lötscher)*, SEPTEMBRE 2005 (13.09.2005)

*Développement motion 1.030 Jean-Luc Addor (Entwicklung der Motion 1.030 Jean-Luc Addor)*, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

*Développement motion 1.032 Jean-Luc Addor (Entwicklung der Motion 1.032 Jean-Luc Addor)*, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

*Développement motion 1.035 (Entwicklung der Motion 1.035)*, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

#### **Addor Jean-Luc (UDC/SVP)**

*Projet de décret concernant les mesures structurelles 2005-2009*, SEPTEMBRE 2005, première lecture: entrée en matière (13.09.2005) / discussion de détail (14.09.2005\_1) / débat final (14.09.2005\_1)

*Constitution cantonale - modification (régime des districts et statut des préfets), (I)*, SEPTEMBRE 2005, entrée en matière (13.09.2005)

*Développement motion 1.023 François Pellouchoud (suppl.)*, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_1)

*Développement motion 1.024 Jean-Bernard Héritier (suppl.)*, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_1)

*Développement postulat 1.027*, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_1)

*Développement motion 1.028 Nicolas Voide*, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_1)

*Développement motion 1.030*, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

*Développement interpellation 1.034*, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

*Développement motion 1.035 Beat Abgottspon*, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

*Développement postulat 2.009*, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

*Développement interpellation 3.009*, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

**Bagnoud Anne-Christine (PS/AdG)**

*Développement postulat 3.010 Matthias Eggel*, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

**Barras-Martinet Véronique (PS/AdG)**

*Projet de décret concernant les mesures structurelles 2005-2009*, SEPTEMBRE 2005, première lecture: entrée en matière (13.09.2005) / discussion de détail (14.09.2005\_1) / débat final (14.09.2005\_1)

*Développement motion 1.024 Jean-Bernard Héritier (suppl.)*, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_1)

**Borgeat Olivier (PDCB)**

*Constitution cantonale - modification (régime des districts et statut des préfets)*, (I), SEPTEMBRE 2005, entrée en matière (13.09.2005)

**Bourban Pierre-Olivier (GRL)**

*Loi sur les communes - modification (approbation du budget et procédure d'homologation)*, (I), SEPTEMBRE 2005, entrée en matière (13.09.2005)

*Développement motion 5.008*, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

**Bourgeois Gaël (suppl.) (PS/AdG)**

*Développement motion 3.011 (postulat)*, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

**Bridy Pascal (PDCC)**

*Développement interpellation 4.006*, SEPTEMBRE 2005 (13.09.2005)

**Brigger Liliane (CSPO)**

*Projet de loi sur la mensuration officielle et l'information géographique (I)*, (*Gesetzesentwurf über die amtliche Vermessung und Geoinformation(I)*), SEPTEMBRE 2005, entrée en matière (13.09.2005) / discussion de détail (14.09.2005\_2)

**Bressoud François (suppl.) (PDCB)**

*Développement postulat 1.033 Narcisse Crettenand*, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

**Bruchez Jean-Daniel (PDCB)**

*Développement motion 3.011 (postulat) Gaël Bourgeois (suppl.)*, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

**Brunner Thomas (CSPO)**

*Projet de décret concernant les mesures structurelles 2005-2009 (Dekretsentwurf über die strukturellen Massnahmen 2005-2009)*, SEPTEMBRE 2005, première lecture: entrée en matière (13.09.2005) / discussion de détail (14.09.2005\_1)

**Caillet Alexandre (UDC/SVP)**

*Développement interpellation 2.005*, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

*Développement postulat 2.006*, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

*Développement postulat 2.019*, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

**Constantin René (GRL)**

*Constitution cantonale - modification (régime des districts et statut des préfets), (I)*, SEPTEMBRE 2005, entrée en matière (13.09.2005)

*Projet de décret concernant les mesures structurelles 2005-2009*, SEPTEMBRE 2005, première lecture: discussion de détail (14.09.2005\_1)

*Développement motion 1.032 Jean-Luc Addor*, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

**Coudray Jacques-Roland (GRL)**

*Projet de décret concernant les mesures structurelles 2005-2009*, SEPTEMBRE 2005, première lecture: entrée en matière (13.09.2005)

**Crettenand Patrick (PS/AdG)**

*Constitution cantonale - modification (régime des districts et statut des préfets), (I)*, SEPTEMBRE 2005, entrée en matière (13.09.2005)

**Crettenand Narcisse (GRL)**

*Développement postulat 1.033*, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

**Cutruzzolà Francine (PS/AdG)**

*Constitution cantonale - modification (régime des districts et statut des préfets), (I)*, SEPTEMBRE 2005, entrée en matière (13.09.2005)

*Loi sur les communes - modification (approbation du budget et procédure d'homologation), (I)*, SEPTEMBRE 2005, entrée en matière (13.09.2005)

**Delasoie Marcel (suppl.), (GRL)**

*Projet de loi sur la mensuration officielle et l'information géographique (I)*, SEPTEMBRE 2005, entrée en matière (13.09.2005)

**De Preux Alain (PDCC)**

*Constitution cantonale - modification (régime des districts et statut des préfets), (I),* SEPTEMBRE 2005, entrée en matière (13.09.2005)

**Diserens Brigitte (GRL)**

*Projet de décret concernant les mesures structurelles 2005-2009,* SEPTEMBRE 2005, première lecture: entrée en matière (13.09.2005) / discussion de détail (14.09.2005\_1) / débat final (14.09.2005\_1)

**Dubosson Fernand (suppl.), (PDCB)**

*Développement postulat 2.012 et postulat 2.013 Marc Kalbermatter (suppl.),* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

**Dussex Grégoire (PDCC)**

*Projet de loi sur la mensuration officielle et l'information géographique (I),* SEPTEMBRE 2005, entrée en matière (13.09.2005)

**Eggel Matthias (GRL)**

*Constitution cantonale - modification (régime des districts et statut des préfets), (I), (Verfassung des Kantons Wallis - Abänderung (Bezirksordnung und Präfektenstatut), (I),* SEPTEMBRE 2005, entrée en matière (13.09.2005)

*Développement résolution 4.011 Susanne Hugo-Lötscher (Entwicklung der Resolution 4.011 Susanne Hugo-Lötscher),* SEPTEMBRE 2005 (13.09.2005)

*Développement postulat 4.015 Maria Oester-Ammann (Entwicklung des Postulates 4.015 Maria Oester-Ammann),* SEPTEMBRE 2005 (13.09.2005)

*Traitement motion 1.010 (Behandlung der Motion 1.010),* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_1)

*Développement postulat 3.010 (Entwicklung des Postulates 3.010),* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

*Développement postulat 3.013 Jean-Louis Borter (suppl.), (Entwicklung des Postulates 3.013 Jean-Louis Borter (Suppl.),* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

**Eyer German (SPO)**

*Projet de décret concernant les mesures structurelles 2005-2009 (Dekretsentwurf über die strukturellen Massnahmen 2005-2009),* SEPTEMBRE 2005, première lecture: discussion de détail (14.09.2005\_1) / débat final (14.09.2005\_1)

*Développement motion 1.028 Nicolas Voide (Entwicklung der Motion 1.028 Nicolas Voide),* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_1)

*Développement motion 1.030 Jean-Luc Addor (Entwicklung der Motion 1.030 Jean-Luc Addor), SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)*

**Fauchère Bernard (PS/AdG)**

*Projet de décret concernant les mesures structurelles 2005-2009, SEPTEMBRE 2005, première lecture: discussion de détail (14.09.2005\_1)*

*Développement motion 1.032 Jean-Luc Addor, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)*

**Favre Christian (PDCC)**

*Constitution cantonale - modification (régime des districts et statut des préfets), (I), SEPTEMBRE 2005, entrée en matière (13.09.2005)*

**Ferrez Jean-Albert (PDCB)**

*Projet de loi sur la mensuration officielle et l'information géographique (I), SEPTEMBRE 2005, entrée en matière (13.09.2005)*

*Développement postulat 4.007 Grégoire Raboud (suppl.), SEPTEMBRE 2005 (13.09.2005)*

*Développement postulat 4.008 Grégoire Raboud (suppl.), SEPTEMBRE 2005 (13.09.2005)*

*Développement postulat 5.003, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)*

**Follonier Guy (suppl.), (PDCC)**

*Développement motion 1.032 Jean-Luc Addor, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)*

**Gaillard Joël (PDCB)**

*Développement postulat 3.013 Jean-Louis Borter (suppl.), SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)*

**Gauchat Marc-Henri (GRL)**

*Développement motion 2.008, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)*

**Gavillet Laurent (UDC/SVP)**

*Développement interpellation 1.022, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_1)*

**Gianadda François (GRL)**

*Développement motion 2.007, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)*

**Giroud Willy (GRL)**

*Projet de loi sur la mensuration officielle et l'information géographique (I),* SEPTEMBRE 2005, entrée en matière (13.09.2005) / discussion de détail (14.09.2005\_2) / débat final (14.09.2005\_2)

*Développement résolution 4.011 Susanne Hugo-Lötscher,* SEPTEMBRE 2005 (13.09.2005)

*Développement postulat 4.012 Susanne Hugo-Lötscher,* SEPTEMBRE 2005 (13.09.2005)

**Grand Erno (CVPO)**

*Développement postulat 4.013 (Entwicklung des Postulates 4.013),* SEPTEMBRE 2005 (13.09.2005)

*Loi sur les communes - modification (approbation du budget et procédure d'homologation), (I), (Gemeindegesezt- Abänderung (Genehmigung des Voranschlags und Homologationsverfahren), (I),* SEPTEMBRE 2005, débat final (14.09.2005\_1)

**Grandjean Michelle (PS/AdG)**

*Loi sur les communes - modification (approbation du budget et procédure d'homologation), (I),* SEPTEMBRE 2005, entrée en matière (13.09.2005)

**Héritier Jean-Bernard (suppl.) (UDC/SVP)**

*Développement interpellation 1.020,* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_1)

*Développement motion 1.024,* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_1)

**Hugo-Lötscher Susanne (SPO)**

*Développement interpellation 4.005 (Entwicklung der Interpellation 4.005),* SEPTEMBRE 2005 (13.09.2005)

*Développement résolution 4.011 (Entwicklung der Resolution 4.011),* SEPTEMBRE 2005 (13.09.2005)

*Développement postulat 4.012 (Entwicklung des Postulates 4.012),* SEPTEMBRE 2005 (13.09.2005)

*Développement motion 1.025 (Entwicklung der Motion 1.025),* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_1)

**Kalbermatter Marc (Suppl.), (SPO)**

*Traitement motion 1.012 Alexandre Luy (suppl.), (Behandlung der Motion 1.012 Alexandre Luy (Suppl.),* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_1)

*Développement motion 1.023 François Pellouchoud (suppl.), (Entwicklung der Motion 1.023 François Pellouchoud (Suppl.),* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_1)

*Développement postulat 2.012 et postulat 2.013 (Entwicklung Postulat 2.012 und Postulat 2.013),* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

*Développement postulat 3.012 Laura Kronig (suppl.), (Entwicklung des Postulates 3.012 Laura Kronig (Suppl.),* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

**Kluser Martin (Suppl.), (CVPO)**

*Développement motion 1.028 Nicolas Voide (Entwicklung der Motion 1.028 Nicolas Voide),* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_1)

*Développement postulat 3.015 René Loretan (suppl.), (Entwicklung des Postulates 3.015 René Loretan (Suppl.),* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

**Kronig Laura (Suppl.), (SPO)**

*Projet de décret concernant les mesures structurelles 2005-2009 (Dekretsentwurf über die strukturellen Massnahmen 2005-2009),* SEPTEMBRE 2005, première lecture: entrée en matière (13.09.2005)

**Kuonen Roland (Suppl.), (SPO)**

*Développement interpellation 2.016 (Entwicklung der Interpellation 2.016),* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

**Léger Laurent (PDCB)**

*Développement postulat 4.015 Maria Oester-Ammann,* SEPTEMBRE 2005 (13.09.2005)

*Développement motion 1.023 François Pellouchoud (suppl.),* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_1)

**Lehner Thomas (CVPO)**

*Loi sur les communes - modification (approbation du budget et procédure d'homologation), (I), (Gemeindegesezt- Abänderung (Genehmigung des Voranschlags und Homologationsverfahren), (I),* SEPTEMBRE 2005, entrée en matière (13.09.2005)

**Loretan Gilbert (CSPO)**

*Constitution cantonale - modification (régime des districts et statut des préfets), (I), (Verfassung des Kantons Wallis - Abänderung (Bezirksordnung und Präfektenstatut), (I),* SEPTEMBRE 2005, entrée en matière (13.09.2005)

**Luisier Gabriel (PDCB)**

*Projet de loi sur la mensuration officielle et l'information géographique (I)*, SEPTEMBRE 2005, discussion de détail (14.09.2005\_2)

**Lutz-Marti Franziska (CVPO)**

*Développement postulat 3.013 Jean-Louis Borter (suppl.)*, (*Entwicklung des Postulates 3.013 Jean-Louis Borter (Suppl.)*), SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

**Mangisch Marcel, président (CVPO)**

*Allocution inaugurale*, SEPTEMBRE 2005 (13.09.2005)

*Assermentation d'une députée-suppléante*, SEPTEMBRE 2005 (13.09.2005)

*Divers*, séance du mardi 13 septembre 2005 / séance du mercredi matin 14 septembre 2005 / séance de relevée du mercredi 14 septembre 2005

*Commentaires relatifs aux développements/traitements*, séance du mardi 13 septembre 2005 / séance du mercredi matin 14 septembre 2005 – Heure des questions / séance de relevée du mercredi 14 septembre 2005

*Intervention finale*, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

**Martig Konrad (CVPO)**

*Développement postulat 1.036 (Entwicklung des Postulates 1.036)*, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

**Massy Laetitia (GRL)**

*Développement postulat 4.014*, SEPTEMBRE 2005 (13.09.2005)

*Développement interpellation 1.029*, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

*Développement postulat 3.016 Yves Mabillard (suppl.)*, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

**Melly Jacques (PDCC)**

*Projet de décret concernant les mesures structurelles 2005-2009*, SEPTEMBRE 2005, première lecture: entrée en matière (13.09.2005) / discussion de détail (14.09.2005\_1) / débat final (14.09.2005\_1)

**Métraiiller Sonia (GRL)**

*Développement postulat 2.018*, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

**Michlig Christoph (CSPO)**

*Développement interpellation 5.004 (Entwicklung der Interpellation 5.004),* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

**Monnet-Terrettaz Marcelle (PS/AdG)**

*Projet de décret concernant les mesures structurelles 2005-2009,* SEPTEMBRE 2005, première lecture: discussion de détail (14.09.2005\_1)

*Développement motion 1.023 François Pellouchoud (suppl.),* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_1)

**Oester-Ammann Maria (CSPO)**

*Développement postulat 4.015 (Entwicklung des Postulates 4.015),* SEPTEMBRE 2005 (13.09.2005)

*Développement interpellation 3.014 (Entwicklung der Interpellation 3.014),* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

**Oggier Claudine (PS/AdG)**

*Projet de décret concernant les mesures structurelles 2005-2009,* SEPTEMBRE 2005, première lecture: discussion de détail (14.09.2005\_1)

*Développement postulat 1.039 Georges Mariétan,* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

**Parvex Joël (suppl.), (PDCB)**

*Loi sur les communes - modification (approbation du budget et procédure d'homologation), (I),* SEPTEMBRE 2005, entrée en matière (13.09.2005)

**Pellouchoud François (suppl.), (UDC/SVP)**

*Développement motion 1.023,* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_1)

**Penon Jean-Pierre (GRL)**

*Développement interpellation 2.017,* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

*Développement postulat 5.007,* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

**Perruchoud Christophe (GRL)**

*Développement interpellation 3.008,* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

**Perruchoud Edmond (UDC/SVP)**

*Projet de décret concernant les mesures structurelles 2005-2009*, SEPTEMBRE 2005, première lecture: discussion de détail (14.09.2005\_1)

*Développement postulat 1.037*, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

*Projet de loi sur la mensuration officielle et l'information géographique (I)*, SEPTEMBRE 2005, discussion de détail (14.09.2005\_2)

*Développement postulat 5.006*, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

**Pitteloud Albert (UDC/SVP)**

*Développement postulat 4.012 Susanne Hugo-Lötscher*, SEPTEMBRE 2005 (13.09.2005)

**Raboud Grégoire (suppl.), (SPO)**

*Développement postulat 4.007*, SEPTEMBRE 2005 (13.09.2005)

*Développement postulat 4.008*, SEPTEMBRE 2005 (13.09.2005)

*Développement résolution 4.011 Susanne Hugo-Lötscher*, SEPTEMBRE 2005 (13.09.2005)

*Projet de décret concernant les mesures structurelles 2005-2009*, SEPTEMBRE 2005, première lecture: discussion de détail (14.09.2005\_1)

**Rey Bernard (GRL)**

*Développement motion 1.023 François Pellouchoud (suppl.)*, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_1)

**Roch Jean-Didier (PDCB)**

*Développement motion 5.008 Pierre-Olivier Bourban*, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

**Rossier Jean (PDCC)**

*Développement motion 1.035 Beat Abgottspon*, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

*Développement postulat 1.037 Edmond Perruchoud*, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

**Rothen Michel (PDCC)**

*Loi sur les communes - modification (approbation du budget et procédure d'homologation), (I)*, SEPTEMBRE 2005, entrée en matière (13.09.2005)

### **Ruppen Franz (UDC/SVP)**

*Loi sur les communes - modification (approbation du budget et procédure d'homologation), (I), (Gemeindegesezt- Abänderung (Genehmigung des Voranschlags und Homologationsverfahren), (I), SEPTEMBRE 2005, entrée en matière (13.09.2005)*

*Développement motion 1.031 Jean-Luc Addor (Entwicklung der Motion 1.031 Jean-Luc Addor), SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)*

*Développement motion 1.032 Jean-Luc Addor (Entwicklung der Motion 1.032 Jean-Luc Addor), SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)*

*Développement motion 1.035 Beat Abgottspon (Entwicklung der Motion 1.035 Beat Abgottspon), SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)*

*Développement motion 2.007 François Gianadda (Entwicklung der Motion 2.007 François Gianadda), SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)*

### **Sarbach Robert (SPO)**

*Loi sur les communes - modification (approbation du budget et procédure d'homologation), (I), (Gemeindegesezt- Abänderung (Genehmigung des Voranschlags und Homologationsverfahren), (I), SEPTEMBRE 2005, entrée en matière (13.09.2005)*

### **Sarbach-Bodenmüller Verena (CVPO)**

*Développement postulat 2.014 (Entwicklung des Postulates 2.014), SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)*

*Développement postulat 2.015 (Entwicklung des Postulates 2.015), SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)*

*Développement postulat 2.018 Sonia Métrailler (Entwicklung des Postulates 2.018 Sonia Métrailler), SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)*

### **Schmidhalter Claude-Alain (CVPO)**

*Développement interpellation 5.010 (Entwicklung der Interpellation 5.010), SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)*

*Développement interpellation 5.011 (Entwicklung der Interpellation 5.011), SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)*

*Développement motion 6.001 (Entwicklung der Motion 6.001), SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)*

### **Schmidhalter-Näfen Doris (SPO)**

*Constitution cantonale - modification (régime des districts et statut des préfets), (I), (Verfassung des Kantons Wallis - Abänderung (Bezirksordnung und Präfektenstatut), (I), SEPTEMBRE 2005, entrée en matière (13.09.2005)*

*Développement motion 1.024 Jean-Bernard Héritier (suppl.), (Entwicklung der Motion 1.024 Jean-Bernard Héritier (Suppl.)),* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_1)

*Développement postulat 2.018 Sonia Métrailler (Entwicklung des Postulates 2.018 Sonia Métrailler),* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

**Truffer Markus (CVPO)**

*Projet de décret concernant les mesures structurelles 2005-2009 (Dekretsentwurf über die strukturellen Massnahmen 2005-2009),* SEPTEMBRE 2005, première lecture: discussion de détail (14.09.2005\_1)

**Varone Gérald (PS/AdG)**

*Projet de décret concernant les mesures structurelles 2005-2009,* SEPTEMBRE 2005, première lecture: discussion de détail (14.09.2005\_1)

**Venez Christian (GRL)**

*Projet de décret concernant les mesures structurelles 2005-2009 (Dekretsentwurf über die strukturellen Massnahmen 2005-2009),* SEPTEMBRE 2005, première lecture: entrée en matière (13.09.2005)

**Voide Nicolas (PDCB)**

*Projet de décret concernant les mesures structurelles 2005-2009,* SEPTEMBRE 2005, première lecture: entrée en matière (13.09.2005) / débat final (14.09.2005\_1)

*Développement motion 1.028,* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_1)

**Volpi Fournier Marylène (SPO)**

*Développement postulat 2.010,* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

**Vythelingum Prisca (suppl.), (PS/AdG)**

*Développement postulat 5.005 Georges Darbellay,* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

**Willa Stefan (Suppl.), (UDC/SVP)**

*Développement postulat 4.015 Maria Oester-Ammann (Entwicklung des Postulates 4.015 Maria Oester-Ammann),* SEPTEMBRE 2005 (13.09.2005)

**Zurbriggen Felix (CSPO)**

*Loi sur les communes - modification (approbation du budget et procédure d'homologation), (I), (Gemeindegesezt- Abänderung (Genehmigung des Voranschlags und Homologationsverfahren), (I), SEPTEMBRE 2005, entrée en matière (13.09.2005)*

**Zurbriggen Stefan (Suppl.) (CVPO)**

*Projet de loi sur la mensuration officielle et l'information géographique (I), (Gesetzesentwurf über die amtliche Vermessung und Geoinformation(I), SEPTEMBRE 2005, entrée en matière (13.09.2005)*

---

**Burgener Thomas, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie**

*Heure des questions, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_1)*

*Développement interpellation 2.005 Alexandre Caillet, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)*

*Développement interpellation 2.016 Roland Kuonen (suppl.), (Entwicklung der Interpellation 2.016 Roland Kuonen (Suppl.), SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)*

*Développement interpellation 2.017 Jean-Pierre Penon, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)*

**Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et du territoire**

*Projet de loi sur la mensuration officielle et l'information géographique (I), (Gesetzesentwurf über die amtliche Vermessung und Geoinformation(I), SEPTEMBRE 2005, entrée en matière (13.09.2005) / discussion de détail (14.09.2005\_2)*

*Développement interpellation 4.005 Susanne Hugo-Lötscher (Entwicklung der Interpellation 4.005 Susanne Hugo-Lötscher), SEPTEMBRE 2005 (13.09.2005)*

*Développement interpellation 4.006 Pascal Bridy, SEPTEMBRE 2005 (13.09.2005)*

*Développement interpellation 4.010 Susanne Hugo-Lötscher (Entwicklung der Interpellation 4.010 Susanne Hugo-Lötscher), SEPTEMBRE 2005 (13.09.2005)*

*Développement résolution 4.011 Susanne Hugo-Lötscher (Entwicklung der Resolution 4.011 Susanne Hugo-Lötscher), SEPTEMBRE 2005 (13.09.2005)*

*Heure des questions, SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_1)*

**Fournier Jean-René, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité**

*Constitution cantonale - modification (régime des districts et statut des préfets), (I),* SEPTEMBRE 2005, entrée en matière (13.09.2005)

*Loi sur les communes - modification (approbation du budget et procédure d'homologation), (I),* SEPTEMBRE 2005, entrée en matière (13.09.2005)

*Traitement motion 1.012 Alexandre Luy (suppl.), (Behandlung der Motion 1.012 Alexandre Luy (Suppl.)),* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_1)

*Traitement motion 1.012 Alexandre Luy (suppl.),* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_1)

*Développement interpellation 1.020 Jean-Bernard Héritier (suppl.),* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_1)

*Développement interpellation 1.022 Laurent Gavillet,* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_1)

*Heure des questions,* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_1)

*Développement interpellation 1.029 Laetitia Massy,* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

*Développement interpellation 1.034 Jean-Luc Addor,* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

**Rey-Bellet Jean-Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement**

*Heure des questions,* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_1)

*Développement interpellation 5.004 Christoph Michlig,* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

*Développement interpellation 5.009 Olivier Bourban,* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

*Développement interpellation 5.010 Claude-Alain Schmidhalter,* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

*Développement interpellation 5.011 Claude-Alain Schmidhalter,* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

*Développement interpellation 5.012 Georges Darbellay,* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

**Roch Claude, conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport, et président du Gouvernement**

*Projet de décret concernant les mesures structurelles 2005-2009,* SEPTEMBRE 2005, première lecture: entrée en matière (13.09.2005) / discussion de détail (14.09.2005\_1)

*Développement interpellation 3.008 Christophe Perruchoud,* SEPTEMBRE 2005 (14.09.2005\_2)

*Développement interpellation 3.009 Jean-Luc Addor, SEPTEMBRE 2005*  
(14.09.2005\_2)

*Développement interpellation 3.014 Maria Oester-Ammann, SEPTEMBRE 2005*  
(14.09.2005\_2)

# GRAND CONSEIL

## Session ordinaire de septembre 2005

---

### Séances des 13 et 14 septembre 2005

---

### Séance du mardi 13 septembre 2005

*Présidence:* M. le député Marcel Mangisch.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le 13 septembre 2005, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

*M. le président Marcel Mangisch* prononce l'allocution inaugurale suivante:

Geschätzte Herren Staatsräte, geschätzte Nichtjägerinnen und Nichtjäger, werte Damen und Herren vor und hinter den Kulissen. Oder wenn Sie es lieber auf russisch haben: Dami e Gospoda.

Ich kann Sie herzlich zur Septembersession begrüßen und ich hoffe, dass Sie einen erholsamen und erfreulichen Sommer verbracht haben.

Meine Damen und Herren, Sie wissen es, für viele Menschen waren die vergangenen Wochen alles andere als erfreulich. Schwere Naturkatastrophen haben viel Leid gebracht und ihren Tribut gefordert.

Wir wollen deshalb in einem kurzen Augenblick der Stille all dieser Menschen gedenken und ich bitte Sie kurz aufzustehen.

(...)

Merci.

In dieses Gedenken möchte ich ebenfalls mit einschliessen den verstorbenen Herrn Alt-Nationalratspräsident Paul Schmidhalter, der während Jahrzehnten das politische Geschehen in- und ausserhalb des Kantons mitgeprägt hat.

Und nun, meine Damen und Herren, wenden wir uns wieder den Freuden und Leiden des Parlamentsbetriebs zu. Vorgängig noch die eine oder andere Bemerkung.

Die erste Bemerkung zur Repetition. Ich nehme an, dass alle Abgeordneten ihre Karten ordnungsgemäss eingesteckt haben. Bekanntlich dient diese Karte unter anderem der Durchführung der Präsenzkontrolle und deshalb - ich sage es noch einmal - ist es unbedingt notwendig, dass Sie diese Karte bis Ende des Sessionstages stecken lassen, selbst wenn Sie für kurze Zeit den Saal verlassen.

Die zweite Vorbemerkung - Sie haben es vorne im Salle des pas perdus gesehen - betrifft die Informationsveranstaltung bezüglich Alzheimerkrankheit. Der offizielle Alzheimertag wird am 21. September sein. Ich bitte Sie von dieser Möglichkeit der Information Gebrauch zu machen.

Ein drittes - Sie haben es vielleicht schon bemerkt - mein Dank geht an Herrn Pascal Rudin. Er ist conservateur du musée cantonal de beaux-arts und er hat erfreulicherweise und freundlicherweise dem grossrätlichen Sitzungssaal etwas Kultur eingehaucht, indem er das Hauptgemälde von Ernest Bieler ergänzt hat durch diese Gemälde, die ebenfalls vom bekannten Ernest Bieler stammen.

Und noch ein letztes auch zur Erinnerung. Sie wissen, morgen Abend wird das Boggia Turnier stattfinden des Grossen Rates. Sie kennen auch Sinn und Zweck dieser Veranstaltung und ich glaube, dass Sie davon auch regen Gebrauch machen werden. Es besteht noch eine allerletzte Einschreibemöglichkeit und zwar bis heute Morgen um 11.00 Uhr. Die, welche sich noch nicht angemeldet haben, bitte ich, dies noch am heutigen Sessionsmorgen nachzuholen. Also das Boggia Turnier morgen Abend in St-Léonard.

#### *Ordre du jour*

##### **Première lecture: entrée en matière**

1. Projet de décret concernant les mesures structurelles 2005-2009

##### **Erste Lesung: Eintretensdebatte**

Dekretsentwurf über die strukturellen Massnahmen 2005-2009

##### **Premiers débats sur le texte: entrée en matière**

2. Modification de la Constitution cantonale (régime des districts et statut des préfets)

##### **Erste Lesung über den Text: Eintretensdebatte**

Abänderung der Verfassung des Kantons Wallis (Bezirksordnung und Präfektenstatut)

##### **Première lecture: entrée en matière**

3. Modification de la loi sur les communes (approbation du budget et procédure d'homologation)

##### **Erste Lesung: Eintretensdebatte**

Abänderung des Gemeindegesetzes (Genehmigung des Voranschlags und Homologationsverfahren)

**Première lecture: entrée en matière**

4. Projet de loi sur la mensuration officielle et l'information géographique

**Erste Lesung: Eintretensdebatte**

Gesetzesentwurf über die amtliche Vermessung und Geoinformation

**Développements / Entwicklungen: Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)**

5. Interpellation du groupe SPO, par la députée Susanne **HUGO-LÖTSCHER**, concernant la liaison par téléphérique Belalp - Riederalp (11.05.2005) (4.005) *(en collaboration avec le DTEE et le DSSE)*  
Interpellation der SPO-Fraktion, durch Grossrätin Susanne **HUGO-LÖTSCHER**, betreffend Bahnverbindung Belalp - Riederalp (11.05.2005) (4.005) *(in Zusammenarbeit mit dem DVBU und dem DGSE)*
6. Interpellation du député Pascal **BRIDY** et cosignataire concernant voyage, voyage (13.05.2005) (4.006)  
Interpellation von Grossrat Pascal **BRIDY** und Mitunterzeichner betreffend Voyage, voyage (13.05.2005) (4.006)
7. Postulat du député (suppl.) Grégoire **RABOUD** (SPO) et cosignataires concernant l'AGCS I (Accord général sur le commerce des services) (13.05.2005) (4.007)  
Postulat von Grossrat (Suppl.) Grégoire **RABOUD** (SPO) und Mitunterzeichnenden betreffend GATS I (Allgemeines Abkommen über den Handel mit Dienstleistungen) (13.05.2005) (4.007)
8. Postulat du député (suppl.) Grégoire **RABOUD** (SPO) et cosignataires concernant l'AGCS II (Accord général sur le commerce des services) (13.05.2005) (4.008) *(résolution transformée en postulat)*  
Postulat von Grossrat (Suppl.) Grégoire **RABOUD** (SPO) und Mitunterzeichnenden betreffend GATS II (Allgemeines Abkommen über den Handel mit Dienstleistungen) (13.05.2005) (4.008) *(Resolution in ein Postulat umgewandelt)*
9. Motion du député Gabriel **LUISIER** et cosignataires concernant la taxe sur les transactions immobilières (13.05.2005) (4.009)  
Motion von Grossrat Gabriel **LUISIER** und Mitunterzeichnenden betreffend Gebühr für Immobilientransaktionen (13.05.2005) (4.009)
10. Interpellation de la députée Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO) concernant une réduction des subventions (13.05.2005) (4.010)  
Interpellation von Grossrätin Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO) betreffend Kürzung von Beiträgen (13.05.2005) (4.010)

11. Résolution de la députée Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO) et cosignataires concernant un Valais sans organismes génétiquement modifiés (13.05.2005) (4.011)  
Resolution von Grossrätin Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO) und Mitunterzeichnenden betreffend gentechfreies Wallis (13.05.2005) (4.011)
12. Postulat de la députée Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO) et cosignataire concernant: soutenir l'apiculture (13.05.2005) (4.012)  
Postulat von Grossrätin Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO) und Mitunterzeichner betreffend Bienenzucht und Haltung unterstützen (13.05.2005) (4.012)
13. Postulat du député Erno **GRAND** concernant la commercialisation de la marque "Valais" (14.06.2005) (4.013)  
Postulat von Grossrat Erno **GRAND** betreffend Vermarktung der Marke "Wallis" (14.06.2005) (4.013)
14. Postulat du groupe GRL, par la députée Laetitia **MASSY**, concernant: du biberon à la dive bouteille: réagissons! (16.06.2005) (4.014) (*en collaboration avec le DSSE et le DFIS*)  
Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Laetitia **MASSY**, betreffend: vom Fläschchen zur Flasche: Handlungsbedarf! (16.06.2005) (4.014) (*in Zusammenarbeit mit dem DGSE und dem DFIS*)
15. Postulat de la députée Maria **OESTER-AMMANN** (CSPO) et cosignataires concernant la lutte contre le chômage des jeunes (17.06.2005) (4.015)  
Postulat von Grossrätin Maria **OESTER-AMMANN** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Beitrag des Kantons zur Bekämpfung der Jugendarbeitslosigkeit (17.06.2005) (4.015)

## Assermentation

## Vereidigung

*Der Präsident:*

Jetzt kommen wir zum eigentlichen Ratsgeschäft. Wir beginnen heute mit einer Vereidigung und zwar kann ich hier begrüssen: Madame la députée (suppl.) **Véronique Maret**.

Ich bitte Sie zur Vereidigung aufzustehen und den 1. Vizepräsidenten bitte ich die Eidesformel vorzulesen.

(...)

*(Formule du serment et formule de la promesse solennelle, cf. article 66 du règlement du Grand Conseil.)*

Ich heisse Sie hier herzlich willkommen und hoffe, dass Sie sich wohl fühlen werden.

**Première lecture: entrée en matière**

**1. PROJET DE DECRET  
concernant les mesures structurelles 2005-2009**

**Erste Lesung: Eintretensdebatte**

**DEKRETSENTWURF  
über die strukturellen Massnahmen 2005-2009**

*Commission de gestion / Geschäftsprüfungskommission  
Présidente: Brigitte Diserens / Berichterstatter: Markus Truffer -  
Rapporteur: Georges Darbellay*

**Discussion sur l'entrée en matière:**

*Der Präsident:*

Hier gibt es eine erste Wortmeldung und zwar ist es die Präsidentin der zuständigen Kommission der GPK, Frau Grossrätin Brigitte Diserens.

*M<sup>me</sup> la députée Brigitte Diserens (GRL), présidente de la commission de gestion:*

Si j'interviens maintenant, c'est afin de donner une explication aux membres du Grand Conseil concernant le projet de décret sur les mesures structurelles 2005-2009.

La commission de gestion, pour rendre plus claire la formulation et au-devant des incertitudes sur les implications financières, proposera des modifications au projet de décret lors de la première lecture aux articles 4 et 5, respectivement aux alinéas 4.

Je me permets de vous les lire – ils vous ont été distribués pour plus de clarté.

Article 4, alinéa 4

Prenant pour base le budget de l'année en cours adopté par le Grand Conseil, toute augmentation de la croissance annuelle des dépenses de personnel et des dépenses générales excédant l'augmentation de l'indice des prix à la consommation doit faire l'objet d'un rapport du Conseil d'Etat et d'une décision spécifique du Grand Conseil lors du budget.

Article 5, alinéa 4

Prenant pour base le budget de l'année en cours adopté par le Grand Conseil, toute augmentation de la croissance annuelle des subventions de fonctionnement hors subventions redistribuées excédant l'augmentation de l'indice des prix à la consommation doit faire l'objet d'un rapport du Conseil d'Etat et d'une décision spécifique du Grand Conseil lors du budget.

Je vous remercie de votre attention.

*M. le député Jacques Melly (PDCC):*

Redéfinir ce qui est essentiel. C'est par ces quelques mots que le président du groupe DC du Bas-Valais, en date du 5 novembre 2003, débutait devant le Parlement une intervention en forme de proposition, dont l'acceptation sans opposition allait permettre le démarrage d'un processus irréversible vers d'indispensables réformes structurelles.

Redéfinir ce qui est essentiel. Ce sera donc le mandat de la commission ad hoc Mesures structurelles, constituée en décembre 2003 et à laquelle le Conseil d'Etat de l'époque s'engagera à fournir des conditions de travail optimales assorties d'une transparence totale.

C'est en décembre 2004 que la commission dite Luyet, dont je salue la présence dans le public, déposera sous forme d'initiative parlementaire le projet de décret concernant les mesures structurelles. Admise en février 2005, cette initiative parlementaire permettra au projet de décret d'atterrir, le 19 avril 2005, sur la table de la commission de gestion.

Redéfinir ce qui est essentiel. Ce sera donc aussi le mandat de la commission de gestion qui aura la délicate tâche de rapporter sur ce décret, berceau des mesures structurelles à mettre en œuvre durant les années 2005-2009 pour parvenir à cet indispensable équilibre posé comme objectif fondamental par le Parlement et accepté comme tel par le Gouvernement.

Mesdames et Messieurs, Chers collègues, si je me suis permis ce bref rappel historique, si je me suis permis d'évoquer des faits que la plupart d'entre vous connaissent mieux que moi pour les avoir vécus depuis le début, c'est pour souligner l'importance du chemin parcouru et surtout l'importance des décisions prises jusqu'ici et la portée de celles que nous allons prendre aujourd'hui.

Redéfinir ce qui est essentiel. Au-delà du contenu des articles 1 à 7 de notre décret, c'est, pour notre Parlement, accepter sans arrière-pensée les responsabilités supplémentaires qui en découlent, mais c'est aussi, pour notre Gouvernement, mettre en œuvre sans arrière-pensée les mesures décidées ou celles similaires qu'il jugera utiles à l'acquisition des buts recherchés.

Mais, redéfinir ce qui est essentiel, c'est aussi installer, restaurer ou consolider un climat de confiance réciproque entre les deux pouvoirs, d'une part, et avec les agents de la fonction publique, d'autre part, en leur garantissant le respect des dispositions légales, particulièrement en matière de politique salariale.

Contrairement à ce que certains esprits chagrins ont voulu colporter, il n'y a pas de prise de pouvoir des uns ou de perte de prérogatives des autres. Notre décret n'est que l'expression d'un souci légitime qui nous conduit aujourd'hui à donner à notre Gouvernement les moyens de conduire une politique moderne, efficace et responsable.

L'application stricte de la gestion par objectif, la redéfinition des relations canton-communes, l'analyse du bien-fondé des subventions ou encore une maîtrise totale de l'évolution des dépenses, ce ne sont, en fait, que la traduction sur le papier des engagements déjà pris et acceptés depuis plusieurs semaines par notre Gouvernement.

A l'exception de l'alinéa 5 des articles 4 et 5, dont le contenu doit être rediscuté à la lumière de récentes informations financières, seules quelques modifications rédactionnelles clarifiant certains points nous ont semblé nécessaires. Nous avons déposé les amendements y relatifs et y reviendrons lors de la discussion de détail.

Notre décret est un bon décret. Il est bon pour le Gouvernement de par les solutions offertes et le soutien implicite de son Parlement, mais ce n'est pas notre souci majeur. Il est bon pour le Grand Conseil qui se voit enfin doté d'un outil de contrôle à la hauteur des responsabilités qui sont siennes et qu'il avait peut-être oubliées, mais ce n'est pas non plus notre souci majeur. Notre décret est bon, et ce sont les citoyennes et les citoyens valaisans qui devraient à terme se féliciter de vivre dans un Etat plus fort, financièrement équilibré, capable de répondre à leurs aspirations légitimes et d'assurer à leurs enfants la sécurité et le cadre de vie qu'ils sont en droit d'attendre. Mesdames et Messieurs, ça, c'est notre souci majeur.

C'est dans cet état d'esprit que le groupe DC du Centre accepte, à l'unanimité, l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

*Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):*

Das Dekret, über das wir in der Septembersession debattieren, ist in der Tat der zentrale Vorschlag, welchen die Kommission Strukturelle Massnahmen dem Grossen Rat bereits in der Februarsession dieses Jahres unterbreitet hat. Der Grosse Rat genehmigte die Zweckmässigkeit damals mit deutlicher Mehrheit. Die Geschäftsprüfungskommission hat das Dekret der Kommission Luyet mit einigen Verbesserungen praktisch übernommen und heute haben wir gehört, dass noch ein zusätzlicher Abänderungsvorschlag unterbreitet wird.

Es ist vielleicht nützlich, die Vorgeschichte dieses Dekrets ebenfalls in Erinnerung zu rufen. Die Gespräche am runden Tisch damals führten zu einem Null-Resultat. Es wurde viel geredet und debattiert und fast nichts umgesetzt. Es blieb bei schönen Worten. Die Fraktionspräsidenten waren damals geprägt von dieser negativen und schmerzlichen Erfahrung.

Das vorliegende Dekret gibt dem Grossen Rat nun die Mittel in die Hand, die Umsetzung von strukturellen Massnahmen zu begleiten und zu kontrollieren. Leere Worte allein gelten nicht mehr. Das Dekret ist ein eigentliches Programm, das bis 2009 umgesetzt werden muss. Wenn uns dies gelingt, dann wird der Kanton Wallis auch in Zukunft gewappnet sein, um den gesellschaftlichen und sozialen Herausforderungen dieses Kantons erfolgreich zu begegnen.

Nun ist es klar, meine Damen und Herren, dass strukturelle Massnahmen weh tun können. Das geht nicht anders. Wer glaubt, dass man Strukturen schmerzlos ändern kann, der irrt. Das ist nicht nur beim Staat so, sondern auch in der Privatwirtschaft. Wir alle haben doch den Hang, mit den gewachsenen Strukturen weiter leben zu wollen. Man gewöhnt sich an etwas weil es funktioniert und immer so war. Der Mensch lässt sich nur schwer aus einer Lage herausbewegen, die er persönlich als bequem befindet. Meistens führen aber diese Bequemlichkeiten ins Verderben, da die Strukturen eben nicht hinterfragt werden. Oder erst, wenn es dann zu spät ist.

In diesem Saal wurden in der Vergangenheit vielfach strukturelle Massnahmen gefordert, immer wieder. Auch in der Regierung und in der Verwaltung scheint die Bereitschaft dazu vorhanden. Wenn es dann aber ums Konkrete geht, verteidigen viele blindlings ihre Fleischtöpfe und ihre Klientel. Wir haben gesehen, dass das Dekret in den Medien durch die Gewerkschaft der Staatsbeamten in polemischer Art und Weise zerfetzt worden ist. Das ist irgendwie symptomatisch für die Diskussion um die strukturellen Massnahmen. Kurzfristige Eigeninteressen werden in den Vordergrund gestellt. Einzelne

Bestimmungen des Dekretes werden aus dem Zusammenhang gerissen und wissentlich falsch interpretiert.

Es geht bei diesem Dekret wirklich um die Nagelprobe und um einen Grundsatzentscheid: wollen wir bei den strukturellen Massnahmen nun wirklich konkret beginnen, oder wollen wir die bisherigen ausgetretenen Pfade weiter beschreiten und alles wieder so ein bisschen versanden lassen? Wir laufen heute Gefahr, meine Damen und Herren, dass uns die Gewinne aus dem Goldverkauf die Augen blenden und ein falsches Bild vorgaukeln. Es wartet uns vorab die Sanierung der Pensionskassen der Lehrer und der Beamten. Jene Pensionskassen von den Leuten, die gerade gegen dieses Dekret sind. Wenn wir da nicht Mittel freimachen beim allgemeinen Betrieb des Staates, dann werden wir ein böses Erwachen erleben. Diese Mittel werden uns dann bei den Investitionen, bei der Gesundheit, bei der Bildung fehlen. Ich fordere auch den Staatsrat auf, diese strukturellen Massnahmen zusammen mit dem Grossen Rat aktiv und in positivem Sinne an die Hand zu nehmen. Grossrat und Staatsrat haben keine Alternative, als im Interesse der Zukunft dieses Kantons zusammenzuarbeiten. Vor diesem Hintergrund ist es ein wenig erstaunlich, wenn der Staatsrat selbst die Gewerkschaft des Staatspersonals animiert, im Vorfeld der Grossratssession öffentlichen Druck gegen das Dekret zu machen. Das ist wirklich eine neue Dimension.

Den Grossen Rat rufe ich auf nun diesen mutigen Schritt zu machen und das Dekret im Interesse eines modernen, leistungsfähigen und damit sozialen Staates anzunehmen.

Die CVPO ist für Eintreten auf das Dekret.

*M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL):*

Le courage et l'abnégation de la commission Mesures structurelles créée en 2003 seront-ils enfin reconnus de manière définitive par le Parlement durant cette session? C'est en tous les cas ce qu'espère vivement le groupe radical-libéral.

Faut-il rappeler que c'est – processus parlementaire oblige – la quatrième fois que nous traitons du sujet et que, à chaque fois, hormis le groupe socialiste, l'ensemble des groupes politiques de notre Parlement a plébiscité ces mesures?

Pourtant, il aura fallu la ténacité d'anciens membres de la commission Luyet et surtout de la nouvelle commission de gestion pour nous proposer un projet de décret synthétisant un certain nombre de mesures visant à – je cite – "introduire une plus grande rigueur et une meilleure organisation dans la gestion de l'Etat".

La tâche ne fut pas facilitée par certains faits: table ronde avortée, manque flagrant de collaboration et d'établissement de documents par lesdits serviteurs de l'Etat, arguments juridiques pour contrer le décret, coup de gueule du syndicat des fonctionnaires, présentation d'un budget 2006 alléchant, pour ne citer que quelques agissements visant à déstabiliser la préparation de ce décret ainsi que le travail des représentants du peuple.

Or, une grande majorité dans cette République, à l'instar du groupe radical-libéral, veut permettre à notre Etat d'entrer en cure préventive pour en ressortir, je ne dirai pas svelte, car l'exercice serait difficile, mais dynamique et recentré sur des activités redéfinies et nouvellement réparties.

Le grand nombre de tâches confiées à l'Etat explique l'explosion des dépenses valaisannes cette dernière décennie. Depuis le milieu des années nonante, l'augmentation annuelle des rentrées fiscales et des dépenses étatiques dépasse le taux de croissance moyen de l'économie valaisanne. Cette trop grande taille de l'Etat dans l'économie, le développement de ses activités et de sa sphère d'influence au détriment de la marge de manœuvre privée et de la responsabilité individuelle, la création de dépendance et de rentes, la culture d'une croyance obstinée dans les moyens d'actions publiques sont autant d'éléments qui rendent urgent un redimensionnement du secteur public.

C'est bien ce que veut ce décret en proposant tout simplement le management des services de l'Etat selon les principes de la nouvelle gestion administrative dans un besoin légitime de transparence.

Selon le modèle de la nouvelle péréquation financière fédérale, le canton du Valais doit redéfinir ses tâches prioritaires ainsi que la répartition des tâches entre canton et communes. L'objectif consiste à:

- désenchevêtrer l'organisation des activités et des responsabilités;
- examiner les possibilités de rationalisation, d'économies et de privatisation.

Il y a lieu de mieux séparer les tâches propres au canton de celles relevant des communes, les tâches partagées entre canton et communes ainsi que les tâches intercommunales.

Le canton doit aussi reconsidérer la péréquation financière cantonale dans le but d'accélérer le processus de fusions de communes.

Autre point soulevé justement par ce décret: toute la problématique des subventions sans caractère d'investissement. La loi cantonale sur les subventions doit être appliquée dans les faits. En particulier, il y a lieu d'établir les inventaires prévus dans la loi et de définir les priorités. Aucune subvention ne doit être versée en l'absence d'un contrat de prestations. Le système de l'arrosoir doit être aboli et remplacé par un précepte de subventionnement proportionnel à la valeur ajoutée fournie. Enfin, le versement des subventions bagatelles doit être abandonné.

Ces propositions, chacune d'entre elles, sont autant de possibilités d'économies qui permettront, dans les prochains exercices, de faire face aux nouvelles charges annoncées par la Confédération lors de la mise en œuvre de la nouvelle péréquation fédérale.

C'est à ce prix-là, et seulement à celui-là, que nous pourrons garantir le respect du double frein aux dépenses et à l'endettement, le salaire et le statut de la fonction publique – n'en déplaise aux pourfendeurs du projet –, des investissements autofinancés ainsi qu'une fiscalité maîtrisée et attractive, garante d'une croissance économique permettant à l'Etat et à ses citoyens de vivre en parfaite harmonie.

Les propos tenus par notre nouveau grand argentier lors de la présentation du prochain budget corroborent la volonté du Gouvernement de poursuivre sa politique d'économies. Le groupe radical-libéral y croit aussi fermement et mettra tout en œuvre pour faire aboutir ce décret issu d'un fastidieux travail de députés progressistes.

Nous les soutiendrons.

*M<sup>me</sup> la députée Véronique Barras-Martinet (PS/AdG):*

A la lecture de ce projet de décret, on peut raisonnablement se demander si les parlementaires de droite de ce Parlement et ceux de la commission de gestion en particulier ne sont pas atteints de T.O.C. (troubles obsessionnels du comportement)! En effet, vous passez votre temps à vouloir réduire, couper, tronçonner, dégraisser, pour, finalement, démanteler l'Etat.

Le double frein aux dépenses et à l'endettement, dispositif très contraignant pour assurer à moyen et à long termes des finances cantonales saines, n'a pas encore déployé ses effets que, déjà, vous en remettez une couche.

Cette fois, on a choisi la voie du décret. Or, selon la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs, l'usage du décret s'applique lorsque l'entrée en vigueur d'une loi ne souffre d'aucun retard, lorsque le respect de la procédure ordinaire d'élaboration d'une loi entraîne des inconvénients majeurs ou ne permet pas la mise en œuvre, à temps, du droit de rang supérieur.

Alors, je me pose la question: y a-t-il réellement péril en la demeure, la République est-elle à deux doigts de la banqueroute? Jugez plutôt: en 2001, le canton du Valais a eu un excédent de financement de 11,8 millions, en 2002 de 19,9 millions, en 2003 de 32,7 millions et en 2004 de 70 millions, sans compter les 1,150 milliards de l'or de la BNS. Tous ces montants ont servi au remboursement de la dette.

Le budget 2005 prévoit, quant à lui, un excédent de 10,8 millions et on voudrait nous faire croire qu'il y a urgence à légiférer.

Le procédé est pour le moins cavalier, pour ne pas dire intellectuellement malhonnête. Néanmoins, nous ne nous attacherons pas sur la forme, car le fond recèle des dogmes bien plus graves encore. Nous en relèverons quelques-uns:

Article 2, alinéa 4 Mise en œuvre et suivi des mesures structurelles

Vous demandez que cela se fasse dans le cadre des budgets de fonctionnement ordinaires, sans engagement de personnel supplémentaire. Or, dans le même temps, vous exigez que le Conseil d'Etat coordonne également la réforme de la péréquation financière et la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons ainsi que la généralisation de la gestion par mandats de prestations. Dans votre rapport, vous reconnaissez pourtant l'ampleur et la complexité de la tâche ainsi que les délais très courts imposés par la Confédération. La fonction publique valaisanne est, certes, une des plus efficaces (tout en étant une des moins chères), mais est-il raisonnable de penser qu'on peut indéfiniment lui donner des tâches supplémentaires sans moyens supplémentaires? Cela se fera au détriment d'autres prestations; lesquelles? Personne ne le sait.

Article 4 Prestations et organisation de l'administration

Avant le controversé alinéa 4, arrêtons-nous à l'alinéa 3, analyse permanente des prestations étatiques et analyse approfondie du fonctionnement et de l'organisation des services et des département. Ceux-ci devront garantir:

- a) la réalisation des seules prestations prioritaires;
- b) l'abandon des prestations obsolètes ou superflues.

Qui décidera quelles sont les prestations prioritaires ou obsolètes ou superflues? Ce sont des notions beaucoup trop vagues et c'est, à notre avis, un chèque en blanc à un démantèlement programmé des prestations de l'Etat.

Venons-en à l'article 4, alinéa 4

Le groupe PS/AdG se retrouve parmi la majorité – une fois n'est pas coutume – qui n'a apparemment pas compris le sens de cet article. Si, réellement, on ne souhaite pas toucher aux salaires de la fonction publique valaisanne, alors il faut le dire clairement et le texte doit être modifié. La notion "toutes choses égales par ailleurs" manque singulièrement de précisions. A notre avis, le texte de cet article doit explicitement faire mention du maintien des mécanismes salariaux, tels que prévus actuellement. Et ce n'est pas la mini-proposition faite par la commission de gestion ce matin qui pourrait nous satisfaire. En effet, avec sa proposition, les conditions salariales de la fonction publique seraient, année après année, suspendues au bon vouloir du Parlement.

Afin de prouver votre bonne foi, il est absolument indispensable de rayer à l'article 6, sous Dispositions complémentaires, l'alinéa 2. En effet, il est, à notre avis, inadmissible de brandir la menace de réductions linéaires des dépenses générales, des subventions et de la masse salariale. Elles sont d'ailleurs en parfaite contradiction avec l'esprit des mesures structurelles.

Pour nous, il est absolument injustifié de faire le lien entre la problématique des caisses de pension de la fonction publique et les conditions salariales.

Nous relèverons un dernier point à l'article 5 Subventions. Celui-ci a également été modifié, mais la modification ne nous convient pas.

Cependant, le groupe PS/AdG reconnaît qu'il y a nécessité de procéder à une évaluation de l'ensemble des subventions octroyées par l'Etat du Valais et de leur modalité d'octroi.

Par contre, à l'alinéa 4, une incohérence de taille s'est glissée..., peut-être par méconnaissance de la gestion des finances publiques ou du système complexe d'octroi des subventions prévalant dans notre pays. En effet, en appliquant cet article, le Valais ne pourrait accepter, comme c'est le cas cette année par exemple, les 10 millions de francs supplémentaires que lui verse la Confédération au titre de subvention en faveur des primes d'assurance maladie. Le système veut que pour bénéficier de cette manne supplémentaire, le Valais doit mettre sa part, à savoir dans le cas présent environ 800'000 francs. Avec l'application de l'article précité, le Valais serait astreint à refuser ce montant confédéral et perdrait ainsi plus de 7 millions. Etes-vous prêts, Chers collègues, à expliquer aux citoyens valaisans, en particulier aux personnes dans le besoin ou aux familles à revenus modestes, que vous leur refusez les allègements supplémentaires que la Confédération est prête à leur allouer?

Si un doute devait subsister quant au maintien des conditions de travail de la fonction publique, de l'attractivité de l'administration en tant qu'employeur ainsi que de la faculté de l'Etat de venir en aide aux plus défavorisés, nous envisagerions sérieusement de lancer un référendum.

Ce décret, malgré quelques points pertinents, relève plus du dogme que d'une réflexion menée avec intelligence.

Evidemment, la mode actuelle est aux programmes d'allégements budgétaires, à l'obsession de l'Etat minceur, voire anorexique, mais méfiez-vous, le "moins d'Etat" conduit au drame de la Nouvelle-Orléans et à bien d'autres encore qui sont déjà en cours ailleurs, mais également chez nous aussi. La droite américaine n'avait pas considéré comme prioritaire la tâche de consolider les digues existantes.

L'Amérique n'est pas la Suisse, me direz-vous. Songez aux économies faites dans le domaine des forêts alors, des infrastructures contre les dangers naturels et d'autres encore. Le Valais est aux premières loges des cantons susceptibles de supporter les effets catastrophiques de ces restrictions.

Par conséquent, nous devons absolument laisser une certaine marge de manœuvre à l'Etat, ne serait-ce que pour lui permettre de pallier l'abandon des multiples tâches et subventions qui relevaient jusqu'à présent de la Confédération.

Nous le disions plus haut: le double frein aux dépenses et à l'endettement est déjà un instrument extrêmement strict pour contrôler les finances de l'Etat. Laissons-lui le temps de déployer ses effets et n'en perdons pas à mettre en place des dispositifs inutiles.

Par conséquent, le groupe PS/AdG vous propose de "tiroiriser" sans attendre ce texte inutile, voire dangereux de par les imprécisions et les incohérences qu'il comporte et vous invite, Chers collègues, à le suivre en refusant l'entrée en matière. Il fera néanmoins une série de propositions au cas où l'entrée en matière serait acceptée.

Merci.

*Hr. Grossrat Thomas Brunner (CSPO):*

Der Bericht der Kommission strukturelle Massnahmen drohte im Sand zu verlaufen. Denn der Staatsrat war darin klar aufgefordert, die strukturellen Massnahmen sofort umzusetzen. Ohne strenge Kontrolle durch die Geschäftsprüfungskommission hätte der Staatsrat diese strukturellen Massnahmen nicht durchgeführt. Wir unterstützen deshalb die Arbeit der GPK und danken ihr.

Die CSPO-Fraktion kann den Zielen im Dekret vollumfänglich zustimmen, dass

- durch die strukturellen Massnahmen der Handlungsspielraum des Kantons und der Gemeinden verbessert werden soll,
- man der Umsetzung der prioritären staatlichen Leistungen gerecht werden soll,
- für die Erfüllung von neuen Aufgaben die nötigen Ressourcen frei zu machen sind,
- man den Grundsatz der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse anwenden soll und
- die Verschuldung des Staates reduziert werden soll.

Oberstes Ziel muss es sein, auch in Zukunft ausgeglichene Budgets und Rechnungen zu präsentieren und die Kantonsverschuldung abzubauen. Und dieses hochgesteckte Ziel kann unseres Erachtens nur mit strukturellen Massnahmen und Einsparungen in der kantonalen Verwaltung erreicht werden.

Bereits bei der Behandlung des Berichts der Kommission strukturelle Massnahmen hat die CSPO dargelegt, dass man nicht allen Sparvorschlägen uneingeschränkt zustimmen kann. Wir verlangen eine strikte Einhaltung des Vorschlages, dass kein Lastentransfer auf die Gemeinden erfolgen darf. Wir widersetzen uns auch den Reformen zu Lasten der sprachlichen Minderheiten. Es braucht den politischen Willen zur Umsetzung der Sparmassnahmen. Und die Mehrheit ist dazu bereit und zielt nicht nur auf Wahlslogans ab.

Die Kommission strukturelle Massnahmen hat nicht allgemein lineare Kürzungen, sondern gezielte Sparvorschläge und einige Mehreinnahmen aufgelistet. Richtig ist, dass nicht prioritär neue Einnahmequellen gesucht, sondern die Ausgaben reduziert werden. Wenn nun aber lineare Kürzungen als ultima ratio im Dekret vorgesehen sind, befürchtet die CSPO-Fraktion, dass dies indirekt auch zu Lasten der Gemeinden erfolgen wird. Wenn der Staatsrat sich offensichtlich auf die linearen Kürzungen verlässt, ist dies bedenklich und zeigt, dass man nicht strukturelle Massnahmen umsetzen will. Wir reichen deshalb einen Abänderungsantrag ein, wonach die linearen Kürzungen gestrichen werden sollen. Es würden nämlich dadurch jene bestraft, die vorgängig einen Sparwillen zeigten. Zudem besteht die Gefahr, dass auch die Subventionen an die Gemeinden gekürzt werden.

Stein des Anstosses war der Vorschlag, dass der Personal- und Sachaufwand in der Verwaltung und die Subventionen nur im Umfang der Teuerung ansteigen dürfen. Dies hätte zur Folge, dass im Budget 2006 erhebliche und teilweise schmerzhaft Einsparungen unternommen werden müssten. Die CSPO befürchtet negative Auswirkungen auf soziale Bereiche wie Subventionierung der Krankenkassenprämien, arbeitsmarktliche Massnahmen und Ergänzungsleistungen sowie andere wichtige Bereiche wie Hochwasserschutz, Sicherheit, Bildung usw. Mit dem abgeschwächten Vorschlag, welchen die GPK nun einbringt, können wir uns einverstanden erklären.

Wir werden den Text sicher auch noch in deutsch erhalten.

In diesem Sinne stimmen wir dem Dekret zu und sind für Eintreten.

Ich danke.

*M. le député Nicolas Voide (PDCB):*

Il semble aujourd'hui, quand bien même nous n'avons eu que quelques minutes pour prendre connaissance du texte définitif du décret tel que proposé par la commission de gestion, que nous soyons en mesure, nous les députés DC du Bas, d'apporter notre soutien au dit décret.

Fort heureusement, les manquements de la commission de gestion dans le traitement de ce dossier, manquements que nous préférons attribuer plutôt à l'inexpérience de son nouveau contingent qu'à une volonté manifestée de privilégier la communication publique au travail de fond, fort heureusement, disais-je, ces manquements n'ont pas altéré l'essence de l'initiative parlementaire telle qu'elle avait été déposée par la commission Luyet en décembre 2004 et votée par ce Parlement en février 2005, soutenue alors et unanimement par notre groupe.

Il revenait à la commission de gestion de présenter un texte non seulement rigoureux, mais applicable.

Si, avec l'Inspection cantonale des finances, nous avons dû constater que le texte qui nous a, tout d'abord, été adressé n'avait pas cette qualité d'applicabilité, nous nous réjouissons, par contre, que le tir ait pu être rectifié et que, après analyse des conséquences des mesures proposées, nous soyons en mesure aujourd'hui d'apporter une nouvelle pierre à l'édifice destiné à consolider les finances de ce canton.

Nous avons, en outre, toujours été persuadés que la confrontation ouverte entre le Gouvernement et le Parlement ne pouvait être la voie à suivre puisque, de toute évidence, les intérêts des uns et des autres ne peuvent être que communs ou, à tout le moins, convergents.

Nous ne doutons, dès lors, pas du soutien que pourra apporter le Gouvernement au nouveau texte du décret.

Dans sa nouvelle version, le décret devrait pouvoir obtenir le serein soutien ou, à tout le moins, la sereine acceptation de la fonction publique, dont le travail doit être salué, souligné et encouragé dans un esprit de respect mutuel et de paix sociale.

Nous acceptons donc l'entrée en matière.

Je vous remercie de votre attention.

*Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig (SPO):*

"Sparen der nächsten Generation zuliebe, den Kindern keinen Schuldenberg hinterlassen." Mit diesen und ähnlichen Aussagen wurden in den letzten Jahren immer wieder Sparübungen verteidigt und durchgeboxt. Ich gehöre zu dieser nächsten Generation. Ein finanziell gesunder Staat ist sicher wichtig. Aber ebenso wichtig ist mir - und auch vielen anderen aus meiner Generation - ein funktionierender Staat. Wir wollen und brauchen einen Staat, der handlungsfähig ist. Und nicht einen Staat, dem durch Vorgaben, wie das uns nun vorliegende Dekret, die Hände gebunden sind.

Besonders folgenschwer ist das unter Artikel 4 verlangte Einfrieren des Personal- und Sachaufwands. In Zukunft würden die Löhne höchstens der Teuerung angepasst. Das aktuelle Lohnkonzept mit den leistungsgebundenen Lohnerhöhungen, immerhin von uns Grossräten gefordert, würde mit einem Schlag der Vergangenheit angehören. Um die angedrohten linearen Kürzungen zu verhindern, müssten Klassen vergrössert, Schulen in Bergdörfern geschlossen und Subventionen an die Gemeinden gestrichen werden. Was nützt diesen Kindern ein schuldenfreier Staat, wenn er ihnen nicht einmal mehr eine angemessene Schulausbildung bieten kann?

Ein weiterer Punkt, der mich insbesondere als Jugendliche beschäftigt, ist die Attraktivität eines Jobs im Wallis. Der Begriff Brain Drain ist in letzter Zeit in aller Munde und beschreibt die Tatsache, dass viele Walliser nach dem Studium nicht zurück ins Wallis kommen. Und die, welche zurückkommen, finden vielmals als Lehrerin oder Beamter beim Staat eine Anstellung. Doch wenn ich in der "Üsserschwiz" massiv mehr verdiene, überlege ich es mir zweimal, ob ich wirklich zurück ins Wallis kommen will. Indem wir die Löhne drücken, verlieren wir viele gut ausgebildete, kreative Köpfe an den Rest der Schweiz.

Zudem haben die Staatsangestellten hier im Wallis in den letzten Jahren ihren Beitrag zum Schuldenabbau geleistet. Mehrmals wurde ihnen nicht der volle Teuerungsausgleich gewährt, von Lohnerhöhungen gar nicht zu sprechen. In den letzten 15 Jahren ist ihre Kaufkraft um rund vier Prozent gesunken. Tragen wir diese weitere Sparübung nicht auf ihrem Rücken aus. Die Retourkutsche werden vielleicht nicht mehr wir, aber bestimmt unsere Kinder zu spüren bekommen. Die öffentlichen Dienste des Wallis gehören

zu den billigsten und effizientesten der Schweiz. Mehr kann man von ihnen eigentlich nicht verlangen.

Ich möchte die positiven Punkte dieses Dekrets nicht ausser acht lassen. Dass die Aufgaben zwischen Staat und Gemeinde klar aufgeteilt und die Subventionen durchgekämmt werden, ist sinnvoll. Leider hat aber dieses Dekret als oberstes Ziel das Verringern der Staatsausgaben und weniger, den Staatsbetrieb effizient und leistungsfähig zu gestalten. Vor lauter Zahlen wird vergessen, dass die Anzahl alter Menschen in einem grösseren Umfang wachsen wird als der Landesindex der Konsumentenpreise. Und wenn wir dieses Dekret annehmen, wird das Geld für diese alten Menschen in den nächsten Jahren fehlen.

Zuletzt möchte ich noch auf die Form dieser Vorlage zu sprechen kommen. Ein Dekret wird bei besonders dringlichen Fällen gewählt. Der Staat Wallis hat schon vor der doppelten Schuldenbremse seine Rechnung mit schwarzen Zahlen abgeschlossen. Nun schon sechs Jahre hintereinander. Und dies in einer wirtschaftlich nicht unbedingt rosigen Zeit. Auch die ausserordentlichen Einnahmen aus den Goldreserven werden für den Schuldenabbau eingesetzt. Diese dritte Schuldenbremse ist also alles andere als dringend. Lassen wir dem Staat das nötige Geld, die Luft zum Atmen. Wer durch seine Brille nur noch Zahlen und Franken sieht, vergisst dabei unsere Uraufgabe: Die Gesellschaft zu gestalten.

Deshalb werden wir von der SPO nicht auf dieses Dekret eintreten. Falls der Grosse Rat diese dritte Bremse durchboxt, werden wir das Referendum ergreifen, damit dem Staat nicht das Geld für so wichtige Aufgaben wie Bildung und Alterspflege genommen wird.

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

Comme je pense que le recours à la psychiatrie pour traiter des divergences d'opinions appartient à une époque que l'on espère révolue, je ne parlerai pas de T.O.C. J'aimerais simplement revenir sur une notion qui a déjà été évoquée à plusieurs reprises par d'autres ici avant moi aujourd'hui: le fait que la maîtrise des finances publiques est le seul moyen, pour l'Etat, de continuer à assumer convenablement et à fond les tâches qui lui sont dévolues; au passage, cela a été dit aussi, c'est le seul moyen d'assurer véritablement les places et le statut, notamment salarial, des fonctionnaires qui travaillent – et il y en a quand même beaucoup – et qui méritent ce salaire.

C'est la raison pour laquelle, d'une manière générale, le groupe UDC/SVP est d'accord avec les objectifs du décret qui nous est proposé. Il est d'accord qu'il faut fixer des priorités dans l'activité de l'Etat, d'accord avec une redéfinition des relations entre les communes et le canton et d'accord aussi, bien sûr, notamment, de revoir tout le problème des subventions.

Nous avons un souci, et nous n'étions pas les seuls, avec la rédaction de l'article 4 alinéa 4 du projet de décret, dans la mesure où nous considérons que c'est une disposition qui est beaucoup trop stricte et pour tout dire certainement inapplicable dans la mesure où elle aurait pour effet de lier les mains, notamment du Gouvernement, d'une manière quasiment mécanique à un indice dont la pertinence est extrêmement discutable. Nous pensons que, fondamentalement, le mécanisme du double frein aux dépenses et à l'endettement suffit. Nous saluons, nous aussi, le fait que, apparemment, cette exigence est respectée dans le projet de budget rendu public tout récemment. Dans cette mesure, nous avons beaucoup de doutes effectivement sur cette disposition qui, pour nous, a eu pour effet d'inquiéter les fonctionnaires

de manière inutile, tout cela, probablement, pour une disposition qui aurait été pratiquement inapplicable.

Maintenant, nous avons un élément nouveau constitué par les nouvelles propositions d'amendement de la commission de gestion. Nous les soutiendrons. Nous pensons que, moyennant ce correctif, ce décret peut être accepté et que ce correctif permettra d'apaiser les inquiétudes légitimes des fonctionnaires tout en permettant – et c'est ceci l'essentiel – au Grand Conseil de garder la maîtrise de l'éventuelle augmentation des dépenses de l'Etat.

C'est dans cet esprit que le groupe UDC/SVP va soutenir l'entrée en matière de ce projet de décret.

*Hr. Grossrat Christian Venetz (GRL):*

Die FDPO setzt sich seit vielen Jahren für die Reduzierung der enormen Verschuldung des Kantons ein. Wir sind überzeugt, dass der Dekretsentwurf betreffend die strukturellen Massnahmen helfen wird, die heutige Ausgabenpolitik in den Griff zu bekommen und die verfügbaren Ressourcen auf die wesentlichen und prioritären Aufgaben zu konzentrieren.

Als ehemaliges Mitglied der Kommission strukturelle Massnahmen, möchte ich der GPK ein Kompliment für ihren Einsatz und das Engagement für den Dekretsentwurf machen. Die GPK hat erkannt und begriffen, dass nur Strukturanpassungen zu einem dynamischen Staat Wallis führen können. Das Walliser Volk, der Grosse Rat sowie die GPK haben die Wichtigkeit der Strukturanpassungen erkannt und dies auch mehrheitlich zum Ausdruck gebracht. Nur der Staatsrat scheint noch an alten Privilegien und Gebräuchen festhalten zu wollen. Gerade vom guten Willen des Staatsrats wird es aber abhängen, ob wir bei der Umsetzung von einem Erfolg oder Misserfolg sprechen können.

Die FDPO ist sich aber auch bewusst, dass die strukturellen Massnahmen mit diesem Dekret allein nicht geregelt werden können. Der Grosse Rat muss bereit sein auf eingebrachte Vorschläge einzugehen und diese zu berücksichtigen, wenn sie zur Verbesserung bei der Durchführung und Umsetzung der strukturellen Massnahmen führen. Dabei können wir aber die Grundsätze der Massnahmen 2005 - 2009 nicht vergessen oder sie nicht verletzen.

In diesem Sinne unterstützt die FDPO den Dekretsentwurf und ist für Eintreten.

Danke schön.

**La discussion est close.**

*M<sup>me</sup> la députée Brigitte Diserens (GRL), présidente de la commission de gestion:*

Au nom de la commission de gestion, qui a hérité et assumé la paternité..., enfin, pour certaines, la maternité de ce décret issu de l'initiative de la commission Mesures structurelles, acceptée en février 2005 à une très large majorité, je voudrais remercier les groupes qui ont accepté l'entrée en matière, évidemment avec quelques amendements, mais on s'y attendait.

Sur le fond, je constate que presque tous les groupes sont unanimes sur la volonté de restructuration et d'analyse des prestations étatiques. Il a bien été dit et bien été compris dans ce Parlement, je l'ai entendu: redéfinir ce qui est essentiel. Certains ont aussi bien retranscrit la volonté du Parlement en reprenant l'historique de ces mesures. L'accent a été fortement mis sur la collaboration Conseil d'Etat - Grand Conseil. Une préoccupation ressort également aux alinéas 4 des articles 4 et 5. Ce souci a aussi été celui de la commission qui vous a présenté, en préambule, un changement allant dans ce sens.

L'urgence et la forme du décret ont été remises en cause. Certes, la situation financière du canton s'est améliorée avec l'or de la BNS, mais il nous reste encore 40 millions d'intérêts par an. Fribourg n'a plus de dettes; il lui reste même 10 millions de rab'. Genève et Neuchâtel n'ont plus d'autre choix que d'opérer des coupes linéaires. J'aurais une envie un peu triviale de dire: choisis ton camp, camarade! Cependant, le simple fait de payer encore autant d'intérêts justifie l'urgence de ce décret, le non-respect de la loi sur les subventions aussi.

Les promesses concernant la mise en place du désenchevêtrement des tâches canton-communes, qui devient un vrai feuilleton au fil des ans, et maintenant avec l'arrivée de la RPT, les choses pourront se mettre en place conjointement. La question ouverte encore est celle des caisses de pension.

Tous ces éléments justifient l'urgence du décret. Je vous rappelle que, contrairement à une autre forme de projet qui édulcorerait cet objet, cette forme est contraignante et donne aussi une grande place au suivi de ces mesures pour un meilleur contrôle parlementaire.

Quant aux mesures linéaires, je comprends le souci de la plupart des groupes. Cependant, il faut bien comprendre que si on en arrive là, c'est que toutes les mesures figurant en amont auront échoué.

En février dernier, à l'issue des débats, M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, en se référant à Ellen MacArthur, faisait allusion au fait qu'il fallait avoir le sens du risque et non le goût du risque, et que cela fait partie de l'audace et de la volonté d'aller de l'avant..., donc, allons-y!

Il reste maintenant à étudier les différents amendements. Je profite ici d'inviter la commission à se rendre au troisième étage à l'issue de la séance de ce matin.

Je me réjouis de la position des groupes déterminés à poursuivre.

Je vous remercie de votre attention.

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport, et président du Gouvernement:*

Je voudrais, tout d'abord, réaffirmer la volonté du Conseil d'Etat d'avancer dans la restructuration de l'Etat. C'est une volonté que nous tenons à poursuivre puisqu'elle a débuté il y a quelques années déjà; elle s'est poursuivie par l'acceptation de la LGCAF et vous constaterez lorsque vous recevrez le projet de budget que le 80% des services, si ce n'est plus, traite le budget selon la forme nouvelle. C'est un travail considérable qui a été mis en place avec l'Etat. Je crois que cette nouvelle gestion doit aussi avoir de la compréhension de la part des députés, de la collaboration entre les députés et le Conseil d'Etat, pour définir les objectifs que nous voulons mettre en place.

Je rappelle que c'est donc la volonté unanime du Conseil d'Etat de vouloir désendetter l'Etat, mais en maintenant une structure qualitative à notre Etat. Je crois que c'est un point très fort. D'ailleurs, la commission l'a mentionné dans son rapport lorsqu'elle dit: "Le Conseil d'Etat exprime son accord sur le fond du décret. (...) Pour être complète, la commission précise que le Conseil d'Etat a fait preuve, en séance du 23 juin 2005, d'une plus grande ouverture aux éléments contenus dans le décret que ne pouvait le laisser supposer sa détermination écrite." Donc, c'est cette volonté que, aujourd'hui, au nom du Conseil d'Etat, je peux réaffirmer.

Concernant la forme, nous avons mis par écrit notre appréciation. La députée Véronique Barras-Martinet a également donné un certain nombre d'arguments. Nous sommes (le Conseil d'Etat) plus préoccupés par le fond que par la forme. Donc, je n'insiste pas sur la forme, mais nos recommandations ont été faites par écrit.

Dans votre rapport, vous mentionnez quatre domaines qui concernent cette réorganisation:

- les rapports canton-communes;
- l'organisation de l'Administration, les prestations de l'Administration;
- les subventions;
- les projets propres au Conseil d'Etat.

Avec ces quatre domaines, nous sommes évidemment d'accord.

Deux préoccupations sont les nôtres:

La première est celle des délais. Puisque pour la répartition des tâches Confédération-cantons, l'ordonnance définitive n'est pas connue – elle est en consultation actuellement –, il est difficile d'avancer dans ce domaine cantons-Confédération et canton-communes sans connaître le détail de l'ordonnance. C'est une préoccupation que nous voulons accompagner avec ce décret puisque la commission, présidée par le chef du Département des finances, est en place. Et avec chaque département concerné, elle a déjà fixé quelques objectifs pour l'année 2005 pour essayer de travailler en coordination entre ce qui va se passer entre la Confédération et le canton et le canton et les communes.

La seconde préoccupation concernant ces quatre domaines est liée aux coûts, notamment des mandats de prestations. Nous savons aujourd'hui que nous avons une subvention qui correspond à un pourcentage entre 60, 40 suivant les cas, et 80% du coût. Demain, avec des mandats de prestations, il est évident que nous aurons à payer une prestation. Il ne faut pas s'imaginer que les coûts vont diminuer avec les contrats de prestations. Ceux-ci amèneront de la transparence, ils devront maintenir la qualité, mais le problème des coûts sera difficile à résoudre.

Ce sont donc les deux préoccupations concernant ce décret.

J'aimerais revenir sur la nouvelle LGCAF votée en décembre pour vous rappeler que les commissions thématiques vont traiter les objectifs politiques de chaque département, que ces objectifs passent par des projets, par des prestations et qu'il est aussi important pour certains domaines que nous traitions le net plutôt que le brut. J'en viens à l'argumentation que nous avons aussi donnée sur l'article 4. Le Grand Conseil doit également revoir sa prise de position pour certains domaines. La députée Véronique Barras-Martinet a donné l'exemple des

caisses maladie. J'ai, pour ma part, donné l'exemple de la recherche. Si nous avons une recherche autofinancée, nous ne pourrions plus la faire. En parlant net, on sera probablement

beaucoup plus efficace et on permettra à l'Etat d'améliorer la qualité, d'apporter, comme la députée (suppl.) Laura Kronig le mentionne, des solutions pour les jeunes à travers une plus-value sur la recherche, l'économie, la formation, la santé, etc.

Il semble donc que ce que vous mentionnez à l'article 6 sur les mesures linéaires ne soit pas la meilleure formule. Ces mesures linéaires, j'espère qu'on n'aura pas à les mettre en application parce qu'elles sont contraires à l'objectif que nous recherchons à travers les objectifs par projet ou la gestion par objectif.

Je voudrais donc vous assurer, contrairement à ce que dit le député Beat Abgottspon, que beaucoup de travail a été fait. Le député Beat Abgottspon a mentionné que rien n'était concrétisé. Le Conseil d'Etat est soucieux d'aller de l'avant dans le sens demandé par le Grand Conseil.

Je ne vais pas aborder les articles 4 et 5 puisque nous avons donné l'argumentation et que la commission de gestion a eu la sagesse de modifier sa proposition. Vous l'avez reçue ce matin. A trois mots près, je crois, cette proposition correspond à celle que nous avons faite. Je ne vais donc pas m'étendre sur ce dossier, sachant que les priorités que nous devons mettre en place sont essentielles.

Je voudrais conclure en souhaitant que ce décret nous amène la confiance réciproque et la collaboration qui sont indispensables pour apporter le bien-être aux citoyens et que nous puissions maintenir le respect dans la répartition des tâches entre le Législatif et l'Exécutif.

Merci.

*Der Präsident:*

Besten Dank Herr Staatsratspräsident.

Damit können wir die Debatte über das Eintreten abschliessen und kommen zur Abstimmung.

Ich stelle fest, dass die PS/AdG und die SPO sich gegen Eintreten ausgesprochen haben. Also müssen wir gemäss Artikel 68 unserer Organisationsgesetzgebung abstimmen.

**L'entrée en matière est acceptée par 92 voix contre 20.**

*Der Präsident:*

In diesem Zusammenhang möchte ich auch noch Herrn Grégoire Luyet auf der Tribüne begrüßen. Er ist ja ein Stückweit auch verantwortlich, dass wir zu dieser Debatte gekommen sind. "Der Täter kehrt an den Tatort zurück", ich glaube, für ihn war es heute recht schwierig, da zu sein ohne sprechen zu können. Ich wünsche ihm alles Gute.

(Suite et fin de l'examen en première lecture, *séance du mercredi matin 14 septembre 2005.*)

**Premiers débats sur le texte: entrée en matière**

## **2. MODIFICATION DE LA CONSTITUTION CANTONALE (régime des districts et statut des préfets)**

**Erste Lesung über den Text: Eintretensdebatte**

## **ABÄNDERUNG DER VERFASSUNG DES KANTONS WALLIS (Bezirksordnung und Präfektenstatut)**

*Commission des institutions, de la famille et des affaires extérieures /  
Kommission für Institutionen, Familienfragen und auswärtige Angelegenheiten  
Présidente: Francine Cutruzzolà / Rapporteur: Erno Grand*

### **Discussion sur l'entrée en matière:**

*M. le député René Constantin (GRL):*

Il y a cinq ans, le Grand Conseil prouvait sa volonté unanime – je fais abstraction des six petites abstentions – de modifier le régime des districts et le statut des préfets.

Aujourd'hui, dans cette salle, les têtes ont majoritairement changé, mais nous pouvons néanmoins prendre les paris que nous tous, parlementaires élus en mars dernier, reconnaissons et confirmons la nécessité du changement de ce régime, quand bien même le degré variera entre le presque rien pour les ultraconservateurs et le presque tout pour les bouillants idéalistes, le bon sens devant néanmoins se situer entre ces deux extrêmes, en enfilant le bleu de travail de réformateur lucide et pragmatique.

A l'issue de la lecture de détail, nous saurons si la volonté de changement, qui s'est manifestée depuis une quinzaine d'années au travers des actes, des mots, des motions ou des postulats, se concrétisera enfin par des actes.

Le Valais compte quelque 5'200 km<sup>2</sup> pour 153 communes. Ces chiffres, d'après votre message, Monsieur le conseiller d'Etat, postulent en faveur d'un organisme intermédiaire entre le canton et les communes. Soit, nous pouvons nous rallier à votre principe, mais, hélas!, le projet, tel que rédigé, ouvre la voie de l'ambigu et confirme, hélas!, la faiblesse de la structure actuelle. Votre projet ne crée pas un seul organisme intermédiaire tel que désiré. Au contraire, il conserve l'enchevêtrement des structures actuelles, le maintien de deux entités administratives: la région et les districts, pouvant assumer, à des degrés divers certes, des tâches administratives.

C'est là que le bât blesse, Monsieur le conseiller d'Etat. Votre volonté de supprimer les coquilles vides, de clarifier les missions, d'éviter les doublons est louable en soi, mais la structure proposée vous empêchera d'atteindre l'objectif fixé. Pourtant, vous êtes pleinement conscient du danger qui existe de voir les entités administratives se marcher sur les pieds.

Vous souhaitez, à juste titre toujours, que ces deux entités poursuivent des missions différentes. Je cite un extrait des pages 28 et 29 du message concernant la compatibilité entre les régions et les districts: "Les régions constitutionnelles et les districts sont tout à fait compatibles parce que ces institutions poursuivent des buts différents. La région accomplit essentiellement des tâches administratives. Le district (j'insiste là-dessus) doit être compris principalement comme une circonscription électorale." Jusque-là, nous sommes pleinement d'accord avec vous..., mais c'est après que les choses se gâtent. Vous écrivez un peu plus bas: "Certes, le district peut se voir confier des tâches publiques. Il semble opportun de prévoir que le district peut aussi être compris comme une entité administrative." Dès ce moment, les choses ne jouent plus. D'une seule structure administrative intermédiaire: la région, subdivisée en districts maintenus comme circonscriptions électorales, on passe, hélas!, à deux structures administratives intermédiaires. Conserver deux structures administratives, c'est plébisciter le statu quo, que tous décrient ici au demeurant. Quand vous dites que "le district peut servir d'unité à un certain nombre de tâches étatiques", cela manque de clarté. Utiliser le verbe pouvoir dans ce cas signifie que la nécessité n'est pas établie. Dans le cas contraire, votre département aurait formulé la phrase autrement, du style: le district sert d'unité à un certain nombre de tâches, telles que, par exemple, la mise en place d'un plan directeur de fusions, le développement d'associations intercommunales, etc.

Nous pensons que ces tâches administratives se doivent d'être assurées par une seule entité et la région seule représente la meilleure solution.

Pourquoi donc maintenir une ambiguïté, maintenir cet enchevêtrement des tâches alors qu'il serait facile, aujourd'hui, de le supprimer?

Toujours dans le message, vous dites partager les réflexions de la commission extraparlamentaire affirmant que le district peut être compris comme une sous-région. En clair, cela signifie qu'avec le projet actuel, nous aurions ainsi, au niveau des structures, un canton, des régions, des sous-régions et, puisque nous allons conserver les demi-districts, des sous-sous-régions, puis 153 communes, dont 60 comptent moins de 500 habitants.

Même si vous n'y êtes pour rien, Monsieur le conseiller d'Etat, pensez-vous raisonnablement qu'avec pareille découpe ou configuration, le Valais institutionnel puisse gagner en efficacité?

Pensez-vous raisonnablement, mais là vous y êtes pour quelque chose, que la nouvelle structure territoriale présentée soit réellement modernisée, tel que vous le soulignez dans vos conclusions finales en page 41 du message? Les radicaux-libéraux, eux, ne le pensent pas.

Deux commissions extraparlamentaires ont planché sur ce projet de réforme depuis 1995. Dix ans de réflexions, de rapports intermédiaires, de consultations, d'analyses d'opportunité, c'est beaucoup pour la création d'un projet de modification qui frise le statu quo, la réduction du nombre de régions socio-économiques exceptée.

Peut-être étiez-vous prêt à me rappeler qu'il s'agissait d'un membre proche de notre fraction à la tête de la deuxième commission extraparlamentaire, ce qui n'a pas engendré pour autant des modifications radicales du texte initial. Soit!

Il est vrai que nous aurions souhaité plus d'audaces de la part des deux premières commissions et de vos services, mais ce qui ne s'est pas manifesté hier peut très bien se concrétiser aujourd'hui.

Bref, la montagne a accouché d'une souris et c'est dommage.

Au final, huit régions qui en deviennent trois: c'est une victoire et nous nous en réjouissons.

Pour le reste, remplacement du conseil de district par la conférence des présidents: à l'ouest, rien de nouveau puisque, dans de nombreux districts, cela se fait déjà de manière informelle. Prenons le seul exemple de la vallée de Conches: 17 présidents + 1 préfet + 1 secrétaire réunis autour d'une table pour discuter sur le fonctionnement de quelque 5'400 habitants, cela fait beaucoup. Conches mérite la même attention qu'un autre district, cela est évident, mais nous ne sommes pas sûrs pour autant qu'avec cette structure, on ait vraiment gagné en efficacité.

Pour ce qui concerne la suppression des sous-préfets, malgré le maintien des sous-régions et des sous-sous-régions, cela fera néanmoins un "sous" de moins..., ce qui, dans ce cas de figure, représente un léger plus!

Mesdames et Messieurs, nous l'avons dit, dénoncé même durant la législature précédente: qu'il est difficile, dans ce vieux pays, d'abandonner l'esprit de clocher, ce réflexe local qui conduit à se méfier du hameau voisin, de la vallée d'en face, de la région du haut ou de la ville du bas. Bref, on reste là, les bras ballants, immobile ou presque, tenaillé par la peur de modifier l'institution, d'abroger des décisions datant de 1815 ou de 1848, d'envisager, sans pour autant remettre en question leur existence, la configuration des districts par exemple. Comment voulez-vous valoriser le statut de 14 préfets sur un si petit territoire? Comment justifier le maintien de 14 préfets alors que certaines circonscriptions comptent moins de 3'000 habitants? N'y a-t-il pas lieu de réduire le nombre et de déterminer leur cahier des charges en adéquation avec la création des trois régions constitutionnelles?

Mesdames et Messieurs, il faut changer ce qui est inadapté. Il nous appartient de le faire maintenant. On ne vit pas avec l'histoire même si celle-ci demeure une référence incontournable.

Comme annoncé dans le préambule, ne soyons ni ultraconservateurs ni bouillants idéalistes, mais jouons les réformateurs lucides et surtout pragmatiques.

Le groupe radical-libéral entre en matière sur ce projet, convaincu de la nécessité de modifier le régime en vigueur. Aussi avons-nous déposé des propositions de modification qui auront l'immense avantage de supprimer toute ambiguïté au niveau du fonctionnement des structures, tout en valorisant pleinement le statut du préfet.

Je vous remercie de votre attention.

*Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):*

Bei der Analyse der Botschaft des Staatsrats zur Verfassungsänderung, die wir hier diskutieren, wird schnell einmal ersichtlich, dass die Vorgeschichte sehr wechselhaft war. Staatsrat und ausserparlamentarische Kommission taten sich bei dieser Vorlage offensichtlich schwer. Und auch die Vernehmlassung brachte recht unterschiedliche Resultate zutage.

Es fällt auch auf, dass der Text der Botschaft und damit die Interpretation der Regierung teils weiter gehen, als es der Verfassungstext eigentlich erahnen liesse.

Unklar ist das Schicksal der Regionen. Wohl geht man davon aus, dass es künftig drei Regionen geben soll. Damit kann sich die CVPO einverstanden erklären, auch wenn das im Oberwallis und vorab bei gewissen Regionen im Oberwallis noch Überzeugungsarbeit braucht. Die Botschaft lässt aber offen, was mit den bisherigen acht sozio-ökonomischen Regionen geschehen soll. Da wird angetönt, dass man sie aufrecht erhalten könnte, sofern die Gemeinden sie finanzierten. Die Regierung hat also noch keine klaren Vorstellungen vom Schicksal der heutigen Regionen.

Kernpunkt der Vorlage ist die Rolle der Bezirke und damit der Präfekten. Für die CVPO inakzeptabel ist die Einführung einer vierten Verwaltungseinheit nebst Kanton, Region und Gemeinden, die mit den vorgesehenen Funktionen und Kompetenzen der Präfekten faktisch verbunden wäre. Die Bezirke würden zu einer Art Unterregion der Hauptregion werden. Zwar spricht auch der Staatsrat in der Botschaft, dass die Bezirke in erster Linie die Wahlkreise bilden sollen. Dann aber ist er nicht konsequent und führt die Parallelebene zur Region über die Bezirke wieder ein. Konflikte und Doppelspurigkeiten zwischen Region und Bezirken, sprich Unterregionen, sind damit vorprogrammiert. Mit diesem Konzept würden wir voraussehbare Ineffizienz absegnen.

Aus Sicht der CVPO darf es also keine vierte Verwaltungseinheit geben. Dies ist gegen jede ökonomische und politische Vernunft. Der Grosse Rat kann nicht immer wieder strukturelle Reformen verlangen und gleichzeitig komplizierte und unnütze Strukturen aufbauen. Das Verbindungsglied zwischen Kanton und Gemeinden muss künftig die Region sein. Die Regionen sind die Verwaltungseinheit, in denen dezentralisierte Aufgaben des Kantons wahrgenommen werden. Der Bezirk bleibt ausschliesslich Wahlkreis.

In logischer Konsequenz bedarf es aus der Sicht der CVPO bei dieser klaren Aufgabenteilung auch keine Präfekten mehr, wenn die Aufgaben der Region übertragen werden und der Bezirk nur mehr Wahlkreis ist. Für die Überwachung der kantonalen Wahlen kann auch die Region eingebunden werden.

Die CVPO ist der Auffassung, dass die Vorlage neu überdacht werden muss. Wir plädieren deshalb für die Rückweisung an den Staatsrat, damit er uns in absehbarer Zeit eine Vorlage präsentieren kann, die den heute in der Eintretensdebatte geäusserten Standpunkten Rechnung trägt und damit auf die politische mehrheitliche Akzeptanz des Grossen Rates stossen wird.

Ich danke Ihnen.

*M. le député Patrick Crettenand (PS/AdG):*

L'été est une saison propice aux énièmes rediffusions télévisées de certains classiques du cinéma. En ce qui nous concerne, le Conseil d'Etat nous a gratifiés, cet été, de la énième "réforminette" – pour utiliser un vocable cher à un ancien collègue – de notre Constitution cantonale.

Certes, nous saluons une volonté de simplifier le découpage économique-politique de notre canton par la création de trois seules régions.

Par contre, nous regrettons nettement le maintien des districts, entités politiques d'un autre temps et auxquels la population valaisanne n'accorde qu'un attachement limité. Quel sera réellement le rôle futur des districts, si ce n'est de continuer à servir de machine à élire pour le parti majoritaire?

Nous aurions bien aimé également voir apparaître, par exemple, une notion comme celle d'agglomération, nettement plus moderne, que connaissent quasiment tous les cantons romands.

Ainsi, afin de renforcer les possibilités de coopération entre collectivités publiques – ainsi que le souhaitent d'ailleurs de nombreux présidents de commune – et être à la fois plus dynamique et efficient, notre groupe acceptera l'entrée en matière et fera un certain nombre de propositions pour la discussion de détail.

Je vous remercie.

*M. le député Alain de Preux (PDCC):*

Le groupe DC du Centre salue ce projet qui, même s'il est fortement controversé, a le mérite de porter une réflexion nécessaire sur notre organisation territoriale et nos structures cantonales qui devront bien répondre aux nouvelles exigences du temps si nous voulons faire face aux défis qui nous attendent.

Si d'aucuns interprètent cette longue démarche entreprise déjà depuis 1997 comme une manœuvre perfide ou de mauvaise foi politique, nous y avons vu plutôt la volonté de dynamiser nos régions, de donner un nouvel essor, un nouveau souffle à des structures qui ont bien servi et dont nous avons pu apprécier jusqu'à ce jour l'utilité.

Pour les acteurs locaux des districts du Centre, nous n'avons pu que nous féliciter des prestations multiples fournies par cette structure et reconnaître les succès obtenus par des préfets présents et engagés.

Le message qui nous est livré détaille la démarche et rappelle les tenants et aboutissants du sujet à chaque étape franchie; je ne vais donc pas vous les citer.

Nous ne voulons pas revenir sur l'opportunité et les qualifications des réflexions tenues, mais simplement signifier notre ralliement aux grands principes énoncés:

- la reconnaissance constitutionnelle des trois régions;
- le maintien des districts;
- la revalorisation de la fonction de préfet;
- la suppression du conseil de district;
- l'institutionnalisation de la conférence des présidents.

Ces grands principes trouvent des justifications dans le simple bon sens et le pragmatisme qui font bien souvent recette pour le succès.

Pour les trois régions, chacun s'accorde sur la nécessité d'une masse et d'un volume critique pour atteindre la performance et l'efficacité. Nous ne pouvons que nous inscrire dans ce souci d'améliorer les compétences et la professionnalisation des régions.

Pour le maintien des districts, il ne s'agit pas là de créer une nouvelle structure entre l'Etat et les communes, mais bien de préserver une entité ancrée dans notre histoire qui a fait ses preuves.

Que nous l'appelions préfet ou que nous lui donnions une autre qualité, la revalorisation de sa mission nous paraît judicieuse. L'action de cette personnalité dépendra toujours de ses compétences, de ses affinités et de sa perception des choses. L'acceptation de cette personnalité par les responsables en titre des communes nous paraît, dès lors, opportune. La conférence des présidents de commune donne, dès lors, une véritable assise à cette nouvelle organisation.

Le ralliement aux grands traits de ces changements n'occulte cependant pas les importantes préoccupations que le groupe DC du Centre voudrait signifier aux initiateurs de ces propositions et à vous tous aujourd'hui.

Tout d'abord, l'installation de ces nouvelles régions ne doit pas faire perdre de vue la notion de proximité que nos bureaux actuels garantissent. La force de la concentration des moyens ne peut, en effet, s'exprimer que dans la réalité du terrain.

Ensuite, toute la problématique de la création d'un nouveau palier entre l'Etat et les communes nous a fortement interpellés. Nous ne voulons pas d'un alourdissement du système, mais bien d'une nouvelle structure capable d'atteindre des objectifs ambitieux.

Enfin, le mode d'élection du préfet a été discuté. Nous sommes partagés entre la nomination par l'Etat ou la conférence des présidents de commune, avec une ratification par l'autre organe cité.

Mesdames et Messieurs, même si les documents en notre possession et toutes les discussions tenues laissent présager d'une législation d'application qui devrait prendre en compte ces préoccupations, nous nous inscrivons dans le scepticisme général qui semble aujourd'hui prévaloir.

Nous sommes prêts à entrer en matière, mais réservons notre position face aux événements qui vont suivre.

*Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):*

Zeiten ändern sich, Strukturen müssen angepasst und schlanker werden. Dies ist das überwiegende Credo dieses Rates.

Für einmal sieht auch die SPO Sparpotential.

Wir fordern die Abschaffung der Präfekten. Dieses Amt wird wohl früher, als wir noch mit Ochsenkarren nach Sitten gezogen sind, seine Berechtigung gehabt haben. Heute sind beide überholt.

Wir sind mobiler geworden und der Präfekt ist überflüssig. Schneiden wir diesen alten Zopf ab!

Ebenso können wir uns für die Schaffung eines Direktionsausschusses nicht recht erwärmen. Bevor neue Organe geschaffen werden, sollten wir uns grundsätzliche Gedanken zur Kantonsverfassung machen.

Die SPO hat beschlossen auf die Vorlage einzutreten, weil der erste Teil durchaus Sinn macht. Wir beantragen aber, Artikel 59K und Artikel 68 zu streichen.

*M. le député Olivier Borgeat (PDCB):*

Cette modification constitutionnelle a suscité beaucoup de réactions et d'avis parfois totalement opposés dans le groupe DC du Bas lors de son analyse.

Plusieurs questions subsistent et, de ce fait, ces points sans réponse n'ont pas permis à notre groupe de trouver cette modification constitutionnelle optimale.

Nous pouvons parfaitement soutenir la subdivision du canton en trois régions reconnues. Ce nouveau découpage devient impératif, tant sur les plans économique que touristique notamment. C'est, en effet, une excellente solution pour le renforcement des synergies entre les districts et les actuelles régions. Notre canton est toujours beaucoup trop pénalisé par son esprit régional. Ce redécoupage est aussi une progression vers la reconnaissance à moyen, voire long terme d'une seule entité qu'est le Valais, dont notre canton a tant besoin et qui fait tant défaut pour se vendre à l'extérieur.

Nous sommes, cependant, plus sceptiques sur la création d'une nouvelle entité administrative. Que devons-nous comprendre sous les termes d'entité administrative? La question est posée.

Quant au district, quel serait son nouveau rôle? Là aussi, on parle d'entité administrative. Pour notre part, nous estimons primordial que les districts soient maintenus comme des circonscriptions électorales.

En fin de compte, nous aimerions simplement savoir qui fait quoi entre le district et la région.

Les préfets: Chacun est conscient du rôle toujours plus important que jouent les préfets à ce jour. Ils sont l'élément fédérateur entre les communes et les districts. Beaucoup d'entre eux sont déjà à la tête de la conférence de présidents de commune dans leur district respectif. Ils dirigent les actuelles régions socio-économiques et ils ont la responsabilité de nombreuses institutions publiques dans leur région et dans leur district. Nous sommes tous d'avis que cette fonction se doit d'être reconnue à sa juste valeur. Cependant, le texte qui nous est soumis ne nous donne que trop peu d'indications sur leur rôle futur. Des précisions nous semblent nécessaires et impératives pour mieux adhérer à cette réforme.

Quant à la suppression des sous-préfets, nous pouvons parfaitement nous laisser convaincre par l'avis donné par les actuels concernés qui ont déjà statué sur la question.

Compte tenu de toutes ces imprécisions, le groupe DC du Bas demande le renvoi du texte au Conseil d'Etat en lieu et place de refuser l'entrée en matière, cela conformément à l'article 87, alinéa 2, du règlement du Grand Conseil.

*Hr. Grossrat Gilbert Loretan (CSPO):*

Mit einer Verfassungsänderung sollen die Bezirksordnung, die verfassungsmässigen Regionen und das Präfektenstatut neu geregelt werden. Die CSPO-Fraktion findet die Stossrichtung in der territorialen Organisation im Grundsatz richtig und unterstützt auch die Verankerung der drei Regionen in die Kantonsverfassung.

Die Beibehaltung der heutigen Bezirke als Wahlkreise für den Grossen Rat ist nach unserer Auffassung gerade im Interesse der kleinen Regionen unabdingbar. Grössere Wahlkreise müssten zur Folge haben, dass nur noch in Ausnahmefällen Persönlichkeiten von kleinen Gemeinden in das kantonale Parlament gewählt würden.

Die CSPO wird sich mit Entschiedenheit gegen die Einführung einer weiteren Verwaltungsebene wehren. Es entspricht in keiner Weise einer modernen Staatsführung und dass man bei den heute bereits bestehenden komplizierten Strukturen noch eine weitere hinzufügt. Die CSPO bekämpft folglich mit Konsequenz die Einführung dieser zusätzlichen 13 Verwaltungseinheiten in unserem Kanton. Der Kanton Wallis zählt knapp 280'000 Einwohner und weist mit einer so geringen Bevölkerungszahl - wie dies auch in anderen Kantonen üblich ist - mehrschichtige Verwaltungsstrukturen auf. Auf der einen Seite will man die Gemeinden zusammenführen und auf der anderen Seite verkompliziert man alles.

Die CSPO erachtet das Einschleichen einer weiteren Entscheidungs- bzw. Beratungsebene zwischen Kanton und den Regionen als falsch. Die Gemeinden sollen einen direkten Zugang zum Kanton haben und insofern lässt sich in bestimmten Projekten ein gemeinsames Vorgehen der Bezirke oder der Gemeinde ohne weiteres anstellen, ohne dass man in der Verfassung eine neue Struktur einschleibt.

Wir befürchten, dass der geplante Ausbau der Bezirke als neue Verwaltungseinheiten eine unnötige Aufblähung der Staatsorganisation mit sich bringt, die vorab von den Gemeinden finanziert werden muss.

Die CSPO-Fraktion ersucht den Staatsrat, dass die künftige Organisation, Aufgaben und Kompetenzen auch im Zusammenhang mit der Aufgabenentflechtung zwischen Kanton und Gemeinden neu analysiert wird. Aufgrund dieser Ergebnisse ist es dem Staatsrat überlassen, dem Grossen Rat einen Vorschlag zu unterbreiten, welche Führungsorgane er für die Umsetzung dieser Aufgaben als effizient und kostengünstig sieht. Entsprechend ist dann auch das Gesetz über die Amtsbefugnisse der Regierungstatthalter aus dem Jahre 1850 neu zu definieren. Die Beibehaltung des Amtes eines Präfekten ist nur gerechtfertigt, wenn die Hauptaufgaben des Präfektenamtes festgelegt sind. Die Bürgerinnen und Bürger sowie die Gemeinden haben einen legitimen Anspruch darauf zu wissen, welche Inhalte dem Amt zugeschrieben werden.

Die CSPO-Fraktion beantragt deshalb diese Verfassungsänderung an den Staatsrat zurückzuweisen.

*Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):*

Zur vorliegenden Abänderung der Kantonsverfassung vertritt die FDPO folgende Position:

1. Die FDPO begrüsst die Aufnahme der drei Regionen Ober-, Mittel- und Unterwallis in die Verfassung. Es ist wichtig, dass die Kräfte und Mittel vermehrt in diesen drei Regionen konzentriert werden. Eine straffe Organisation der Regionen ist die Voraussetzung, damit sie ihre Aufgaben optimal erfüllen können. Zudem müssen die bisherigen acht sozio-ökonomischen Regionen in die drei Regionen überführt werden.

2. Die FDPO lehnt es ab, dass die Bezirke als Verwaltungseinheiten betrachtet werden. Unseres Erachtens genügt es, wenn die Regionen Verwaltungseinheiten sind.

Die FDPO spricht sich dafür aus, dass die Bezirke lediglich die Funktion von Wahlkreisen übernehmen.

3. Die FDPO ist gegen die Beibehaltung der Präfekten wie dies in der vorliegenden Änderung der Kantonsverfassung vorgesehen ist. Das System der Präfekten war damals berechtigt, ist aber in der heutigen Zeit überholt und muss daher abgeschafft werden.

*M. le député Christian Favre (PDCC):*

Je constate avec satisfaction qu'une unanimité s'est créée autour de la création de trois régions socio-économiques.

Je constate, malheureusement, que ce projet soulève beaucoup trop d'interrogations concernant le statut des préfets et le régime des districts.

Face à toutes ces interrogations, je pourrais légitimement poser la question s'il ne conviendrait pas de refuser d'entrer en matière. Toutefois, je crois que le Valais a besoin d'une réforme constitutionnelle, a besoin de recentrer ses régions, notamment par la création de trois régions socio-économiques. En effet, comme l'a si bien dit mon collègue René Constantin, il faut éradiquer cet esprit de clocher en Valais, il faut éviter la dilution des ressources et surtout concentrer nos efforts.

Faut-il supprimer les préfets? Faut-il renoncer à ce que les districts soient des entités administratives? Ce sont des questions importantes. Si le Conseil d'Etat, dans son message, a été très bon, voire pertinent s'agissant de la création des trois régions socio-économiques, il a été moins bon dans l'analyse concernant la suppression des préfets ou le maintien des districts comme entités administratives. Je crois que là-dessus, l'analyse aurait dû être beaucoup plus performante. Le Conseil d'Etat aurait dû être, à mon avis, beaucoup plus visionnaire. Il aurait dû sérieusement se poser la question si l'on ne doit pas supprimer purement et simplement les préfets. En effet, jusqu'à maintenant, à part certaines exceptions, la fonction de préfet suscite beaucoup d'interrogations: Ne s'agit-il pas de coquilles vides? S'agit-il d'une institution que l'on doit maintenir aujourd'hui? Je crois également qu'une unanimité s'est dessinée aujourd'hui s'agissant de maintenir les districts comme entités électorales. Je crois que cette unanimité compte, de sorte que le Conseil d'Etat doit également se poser la question.

On pourrait, certes, régler ces questions dans le cadre de la discussion de détail. Toutefois, la fonction de préfet est intimement liée au Conseil d'Etat. Je dirai même que le préfet, c'est un petit peu le manche qui frappe sur les présidents récalcitrants, mais avec un manche beaucoup plus court que celui du pouvoir central. C'est donc au Conseil d'Etat de nous dire s'il veut ou non le maintien des préfets, et nous le dire après avoir approfondi cette question avec beaucoup plus de précisions.

C'est la raison pour laquelle je vous demande expressément de suivre la proposition qui a été faite par certains groupes, à savoir appliquer l'article 87 de notre règlement, soit renvoyer le projet, non pas à la commission compétente, mais au Conseil d'Etat parce que je crois que c'est à lui de nous dire s'il veut supprimer ou non la fonction de préfet, pour qu'il nous rende un rapport complémentaire sur cette question et sur la question de savoir si les districts doivent rester des entités administratives.

Le but de mon intervention n'est pas de renvoyer aux calendes grecques ce dossier, cette modification constitutionnelle parce qu'elle est, à mes yeux, très importante pour l'avenir de notre canton. Le but de cette intervention est que le Conseil d'Etat fasse non pas une petite réforme – on peut peut-être admettre même en lisant entre les lignes qu'il s'agit d'une "réformette" –, mais aille jusqu'au bout du raisonnement sur les deux questions essentielles que sont les préfets et les districts.

Je demande donc à ce que, préalablement au vote sur l'entrée en matière, il y ait un vote sur l'opportunité de renvoyer cette affaire au Conseil d'Etat pour qu'il rende un rapport complémentaire sur ces deux questions, étant précisé que sur la création des trois régions socio-économiques l'unanimité est là. Merci de votre attention.

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

Le groupe UDC/SVP soutient lui aussi une partie de la réforme dans la mesure où celle-ci a pour objet finalement de consacrer le rôle que jouent déjà actuellement les régions socio-économiques.

Pour le surplus, dans la ligne de ce qui vient d'être dit par notre collègue Christian Favre, je crois que c'est peu dire que l'on ne sent pas, à la lecture du projet, spécialement en ce qui concerne le rôle des préfets, le souffle puissant d'une grande réforme. On y voit tout au plus une adaptation assez timide de ce qui était à ce qui est. Je crois que par rapport à ce qui avait été annoncé ou promis, par rapport à l'objectif d'une revalorisation du rôle des préfets, pour autant que leur maintien se justifie, le résultat de cette réflexion n'est pas suffisant.

C'est la raison pour laquelle nous soutenons nous aussi la proposition qui vient d'être faite et qui avait été faite auparavant de renvoyer cet objet au Conseil d'Etat.

*M. le député René Constantin (GRL):*

Après avoir écouté avec beaucoup d'attention les propos de notre collègue Christian Favre, je constate qu'il y a beaucoup de pertinence dans ce qu'il a dit.

Néanmoins, lorsque nous analysons un petit peu le parcours de combattant qu'a connu ce projet, nous disions tout à l'heure qu'il a fallu dix ans pour modifier six articles constitutionnels. A ce rythme-là, nous allons entrer en concurrence avec les bâtisseurs de cathédrales au Moyen-âge.

Nous avons tout en main. Ce n'est qu'une question de courage politique. Mesdames et Messieurs, Chers collègues, oui ou non, sommes-nous capables une fois de trancher, d'aller dans le vif du sujet?

Il y a un projet du Conseil d'Etat. Le groupe radical-libéral propose toutes sortes de modifications qui ont, je vous l'assure, l'immense avantage de pouvoir contenter beaucoup et une majorité ici dans cette salle puisque nous allons pouvoir revaloriser le statut des préfets – ce que tout le monde recommande – et ensuite donner un petit peu plus de pragmatisme et d'efficacité à l'institution.

Je vous invite ainsi toutes et tous à entrer en matière sur ce projet pour pouvoir analyser les propositions.

Nous aurons toujours la possibilité demain, si vraiment cela ne convient à personne, de refuser le projet.

Il faut entrer en matière.

Merci.

**La discussion est close.**

*M<sup>me</sup> la députée Francine Cutruzzola (PS/AdG), présidente de la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures:*

La révision de la Constitution est une procédure complexe, rendue peut-être encore plus ardue par le choix fait par le Grand Conseil de la politique des petits pas qui empêche le Législateur d'avoir une vision politique globale sur l'évolution de notre Charte fondamentale.

C'est donc à un exercice de révision partielle, mais touchant des questions fondamentales d'organisation, que la commission des institutions, de la famille et des affaires extérieures s'est livrée.

Les débats et les questions, lors de l'entrée en matière, ont été nourris, à l'image de ce qui s'est présenté ce matin dans ce Parlement, reflétant bien les positions qui ont émané des différents groupes.

Je vais quand même vous en faire la synthèse pour que vous compreniez peut-être mieux la démarche de la commission.

S'agissant de la compatibilité entre la présente révision de la Constitution cantonale et la nouvelle politique de la Confédération, que l'on appelle NPR, il est noté que la tendance va aux regroupements. La réduction de 8 à 3 du nombre des régions socio-économiques n'est donc pas en contradiction avec cette nouvelle politique de la Confédération.

La révision de la Constitution cantonale fixe les principes régissant les régions, les districts et les préfets. La législation d'application devra, ensuite, déterminer dans le détail l'organisation et les compétences de ceux-ci. Elle constitue la prochaine étape du processus législatif. La législation spéciale pourra aussi confier des tâches aux régions et aux districts. A chaque fois qu'une tâche publique sera examinée, il conviendra de déterminer à quel niveau (canton, région, district ou commune), elle pourra être accomplie de la manière la plus efficace et la plus économique possible.

L'adoption des modifications constitutionnelles proposées ne signifie pas que le Grand Conseil va donner un chèque en blanc au Conseil d'Etat puisque le Parlement devra se prononcer et aura le dernier mot sur la législation d'application et la législation spéciale.

La reconnaissance de la région dans la Constitution cantonale montre l'importance qui lui est accordée. Le statut de région sera déterminé dans la législation d'application. L'octroi d'un statut de corporation de droit public à la région permettra à la loi de lui confier des tâches publiques plus facilement que s'il s'agissait d'une association de droit privé. Un statut juridique fort se justifie d'autant plus que l'organisation et les compétences de la région seront inscrites dans une loi.

Des critiques ont été faites sur la méthode choisie pour établir la procédure de consultation. Le département a relevé qu'il ne souhaitait pas être directif s'agissant d'une réforme constitutionnelle portant sur des principes généraux. Il n'a donc pas établi de questionnaire pour cette procédure. L'absence de questionnaire obligeait les instances concernées à prendre connaissance des documents mis en consultation et à ne pas se fonder sur des a priori. Selon le département, même sans questionnaire, la procédure de consultation a atteint son but et permis de dégager les tendances sur la réforme proposée.

Les comités des régions sont, en principe, favorables à un regroupement des régions socio-économiques, même si ce projet rencontre quelques réticences de la part des secrétaires régionaux.

Le Parlement et le Conseil d'Etat ont décidé et confirmé à plusieurs reprises vouloir procéder à une révision par étapes de la Constitution cantonale. Avec une révision totale, la crainte majeure est un manque de souffle et d'innovation, le projet devant dégager un consensus pour avoir une chance de passer devant le peuple.

La proposition est formulée de déterminer 6 régions autour des pôles urbains que sont Brigue, Viège, Sierre, Sion, Martigny et Monthey. Les régions socio-économiques se calqueraient sur ces 6 régions qui constitueraient aussi le cercle électoral pour l'élection des députés et qui seraient présidées par un préfet. Cette question largement débattue, la commission se rallie à la proposition du découpage du canton en 3 régions qui permet de définir des entités territoriales homogènes et possédant une masse critique de population suffisante.

Enfin, lors de la session de mai, vous avez accepté par 93 voix contre 23 et 4 abstentions la motion de la commission Mesures structurelles, par le député Grégoire Luyet, concernant la réorganisation territoriale visant à instituer formellement les 3 régions que sont le Haut-Valais, le Valais central et le Bas-Valais – ce qui semble, ce matin, ne poser aucun problème.

En outre, l'énumération et l'inscription des districts composant chacune des 3 régions constitutionnelles fixent – certains diront figent – les limites territoriales de ces régions. Les demi-districts de Rarogne oriental et Rarogne occidental ne sont pas remis en cause, notamment parce qu'ils n'ont pas de frontière commune. Dès lors que les districts sont cités dans l'article 26, alinéa 1, de la présente modification, la suppression de l'un d'eux ou de tous nécessitera une révision de la Constitution cantonale. C'est un peu l'image du chat qui se mord la queue.

La procédure de consultation a montré que les communes souhaitent maintenir la fonction de préfet. Le canton compte actuellement 14 préfets et 14 sous-préfets, dont certains sièges sont vacants. Il s'agit d'une occupation accessoire, dont la rémunération varie selon le nombre de communes et la population du district. Le salaire annuel maximum d'un préfet se monte à environ 30'000 francs. Le fait que le préfet soit membre du comité de région, comme cela est proposé à l'alinéa 1 de l'article 68, assure la représentation de chaque district dans l'organe de direction de la région. La commission a largement débattu du statut et du rôle des préfets:

- Faut-il instituer un préfet au niveau de la région, le district étant maintenu uniquement en tant que circonscription électorale pour l'élection des députés?
- Faut-il instituer les préfets au niveau de la région et prévoir des sous-préfets au niveau du district?

Bref, un préfet professionnel au niveau de la région rencontrerait des réticences tant de la part du Conseil d'Etat que des communes. Le maintien du préfet au niveau du district lui permet d'accomplir des tâches qui nécessitent une certaine proximité, telles que collaboration intercommunale, médiation ou autres.

Aujourd'hui, il n'existe pas de cahier des charges pour la fonction de préfet.

La désignation d'un préfet est une décision politique, le Conseil d'Etat veillant à porter son choix sur une personnalité reconnue, ayant la confiance des communes. Le Conseil d'Etat a clairement souhaité garder la main et nommer le préfet. Il ne souhaite pas être mis devant le fait accompli puisque le préfet est aussi son représentant. En cela, le Conseil d'Etat s'écarte des propositions de la commission extraparlamentaire et des résultats de la procédure

de consultation. En effet, l'élection du préfet par le peuple, proposée par ladite commission, a recueilli peu de suffrages dans la procédure de consultation, ce qui explique son abandon. Quant à la proposition de ratification par le Conseil d'Etat du préfet proposée par la conférence des présidents, elle a été repoussée par une majorité de la commission qui s'est ralliée à la proposition du Gouvernement.

"De toute manière – et ici je cite les auteurs de l'étude intitulée "De l'existence, des fonctions et de l'utilité d'un échelon intermédiaire en Suisse et plus spécialement dans le canton du Valais", réalisée par l'Institut du fédéralisme de l'Université de Fribourg –, il faut bien savoir que la structure idéale, permettant de résoudre comme par miracle tous les problèmes, n'existe pas. La division du territoire cantonal, prérogative fondamentale et exclusive des cantons, est un exercice essentiellement politique, et il faut se souvenir que la politique n'est jamais que l'art du possible. Certains cantons ont échafaudé de grands projets, voire une vision, selon le terme même utilisé à Berne, pour trouver l'efficacité parfaite, mais celle-ci se révèle toujours extrêmement difficile à mettre sur pied en raison des obstacles politiques et identitaires."

Je termine avec une réflexion du préfet de La Gruyère, M. Maurice Ropraz: "Ce qui est important finalement, ce n'est pas tant le nombre de districts ou de communes, mais c'est d'avoir des collectivités suffisamment fortes pour répondre aux besoins des citoyens."

A la suite de toutes ces réflexions, je vous invite à suivre la proposition de la commission des institutions, de la famille et des affaires extérieures qui a accepté à l'unanimité d'entrer en matière sur la proposition de modification de la Constitution qui nous est soumise.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Tout d'abord, permettez-moi de vous faire part d'un étonnement très personnel: c'est finalement le niveau passionnel extrêmement bas du débat d'entrée en matière sur cet objet. Pour ceux qui ont connu, il y a deux ans, le débat sur l'opportunité, avec, je dirai positivement parlant, une agressivité politique qui était beaucoup plus acérée que celle qui a prévalu ce matin. Mais je préfère quand même la sérénité parce que c'est un dossier important où il faudra tout de même, Mesdames et Messieurs, faire des choix. Et vous le savez, entre souhaiter la réforme, souhaiter le renouveau, souhaiter le changement et puis arriver ensemble à le faire, il y a encore une petite distance que nous devons franchir. Cette distance, je veux bien la franchir avec vous.

Rappelez-vous le débat sur l'opportunité, ce débat avait failli ne pas avoir lieu tant les divergences entre les groupes politiques et même à l'intérieur des groupes politiques étaient grandes sur la vision future d'une réorganisation territoriale du canton. Ces divergences sont les mêmes encore aujourd'hui. Vous avez le groupe socialiste qui va jusqu'au Tribunal fédéral pour essayer de faire annuler le district comme circonscription électorale, d'un côté, et vous avez, de l'autre côté, les partisans du tout va bien, donc on reste comme on est. Et puis le député René Constantin a dit: il faut prendre le chemin pragmatique, essayer de ne pas aller ni trop d'un côté ni trop de l'autre, mais essayer de réaliser ce qui peut être réalisé.

Alors, aujourd'hui, j'ai entendu des définitions, j'ai aussi entendu des appréciations sur certaines fonctions qui ne correspondent plus à la réalité et qui, j'ai l'impression, sont, dans l'esprit de certains, resté figées comme il y a 10 ans encore.

D'abord, j'aimerais remercier l'ensemble des groupes, si j'ai bien capté votre message: c'est l'unanimité qui se fait jour dans cette salle pour passer de 8 régions socio-économiques à 3. Ici, j'aimerais vous dire que ces 8 régions socio-économiques ont été instituées à l'époque en application de la loi fédérale sur les investissements en montagne. C'était une loi qui était orientée essentiellement sur l'équipement en infrastructures de base (d'ailleurs, on l'appelait "la loi des tuyaux"): égouts, eau courante, etc., en direction des communes de montagne. Il était tout à fait logique que le territoire se répartisse en 8 régions socio-économiques pour assurer le maximum de proximité par rapport aux clients et aux infrastructures à financer, visés par cette loi. En 1967 déjà, cette loi a été changée. Il ne s'agit plus maintenant de financer des infrastructures de base, mais il s'agit avant tout d'orienter les financements sur du développement économique: on veut des investissements LIM qui produisent au bout des places de travail. Il est par conséquent logique, lorsque l'on assiste à cette évolution, d'adapter notre structure. Quand on parle de développement économique, je l'ai entendu ce matin ici aussi, il faut avoir une certaine masse critique, il faut recouvrir une certaine région beaucoup plus importante pour pouvoir avoir la pertinence et l'efficacité dans les actions que l'on mène. C'est la raison de passer de 8 régions socio-économiques à 3. Je félicite la députation haut-valaisanne en général qui a fait œuvre de pionnier, notamment dans les études qui ont été faites au niveau des régions et qui ont abouti maintenant à un consensus assez important notamment dans le Haut-Valais en ce qui concerne la nécessité de pouvoir traiter les problèmes de développement économique et de promotion des régions par la région dite actuellement constitutionnelle puisqu'elle existe déjà, mais seulement par rapport à l'élection du Conseil d'Etat.

Merci donc de cette unanimité. Pour le Conseil d'Etat, c'est un message très fort qu'il faudra bien confirmer même si vous renvoyez la copie au Conseil d'Etat. En effet, renvoyer la copie telle qu'elle est aujourd'hui, avec la divergence d'opinions exprimée ici, eh bien!, on n'avance pas lourd, je vous le dis tout de suite. En effet, maintenant, à part les 3 régions socio-économiques, le Conseil d'Etat a très peu d'indicateurs sur le schéma futur à présenter pour le reste en ce qui concerne les districts et les préfets.

J'en viens maintenant aux districts et aux préfets. Monsieur le député Christian Favre, vous posez la bonne question. On aimerait savoir quelle est la vision ou quelle opinion a le Conseil d'Etat du préfet: est-ce qu'on veut le garder ou est-ce qu'on ne veut pas le garder? Alors, je vais vous le dire: du préfet, tel que j'ai entendu la définition tout à l'heure par le député Patrick Crettenand: le préfet agent électoral de la majorité, ou, comme l'a dit la députée socialiste Doris Schmidhalter-Näfen, le préfet de l'époque des diligences, avec ou sans diligence aujourd'hui, le Conseil d'Etat n'en veut plus. J'ai déjà eu l'occasion de le dire dans le cadre du débat sur l'opportunité, et non seulement de le dire, mais de vous le démontrer par les nominations des préfets depuis quelques années: ce que nous voulons, c'est quelqu'un, une personnalité, masculine ou féminine, capable de répondre aux aspirations légitimes des autorités locales qui cherchent à avoir des médiateurs, des animateurs de région et en même temps la personne qui a le pied dans la porte au Conseil d'Etat et qui a accès immédiatement aux prestations de l'Etat pour faire fonctionner sa région ou son district, puisque l'on parle aussi ici des districts. C'est de cette personnalité-là que le Conseil d'Etat dit: à celui-là, nous voulons assurer un avenir, mais pas à celui d'antan, avec ou sans diligence, qui, comme l'a dit le député Patrick Crettenand, était plutôt un facteur politique qu'un animateur socio-économico-institutionnel dans son district. D'ailleurs, regardez la perception des présidents de commune, quel que soit leur parti d'ailleurs, allez donc faire une enquête auprès des présidents de commune, quel que soit leur parti, et vous verrez la différence qu'il y a entre ceux qui vivent avec un préfet ou une préfète qui remplit ce rôle d'animateur ou d'animatrice régionale,

qui mouille sa chemise pour accentuer les collaborations intercommunales, se bat dans les projets de fusions des communes, vient auprès du Conseil d'Etat avant tout comme ambassadeur de sa région, de son district ou de ses communes par rapport – malheureusement, ceci existe encore – aux présidents de commune qui ont affaire à des préfets qui ne remplissent que les exigences minimales que leur donne la loi de 1800 et des poussières et qui, par conséquent, avec vous, même avis, Mesdames et Messieurs les députés, le Conseil d'Etat ne veut pas en assurer la pérennité.

Parlons maintenant des districts. Si dans le texte de la Constitution, tel qu'il vous est présenté aujourd'hui, on parle d'entités administratives, contrairement à ce que vous pensez, Monsieur le député Gilbert Loretan, contrairement à ce que vous pensez, Monsieur le député Beat Abgottspon, contrairement à ce que vous pensez, Monsieur le député Olivier Borgeat, l'intention du Conseil d'Etat n'a jamais été de créer de nouvelles entités administratives. J'aimerais tout simplement vous rappeler que les districts actuels trouvent leur référence dans plus de 50 textes légaux du canton. Je vais être un peu plus pragmatique et je vous donne quelques exemples: la chambre des tutelles, la commission d'impôt des districts, l'état-major de conduite en cas de catastrophes des districts, les receveurs des districts, les médecins des districts, etc. Alors, avant que le Parlement ne dise clairement au Conseil d'Etat: on veut la suppression des districts, à ce moment-là on revoit l'ensemble des textes légaux et on essaie de les adapter à la nouvelle structure qui pourrait être la région, mais le Conseil d'Etat ne peut pas prendre l'initiative déjà de corriger 50 textes de loi, de mettre au rancard toutes les fonctions qui sont prévues au niveau du district, sans avoir l'aval, la volonté et la décision du Parlement. On assiste ici à deux niveaux d'information. Allez dans vos communes, discutez avec les autorités communales. Elles vous diront que certains aspects du district, quand on parle de médecins des districts, etc., elles veulent absolument les garder, car c'est un plus, et puis que d'autres sont obsolètes et qu'il faut les lourder. Alors, quand on dit entité administrative, il est possible que ce soit une entité administrative qui va, comme une Super Nova, gentiment s'éteindre avec le temps, mais il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui, cette entité administrative, qui existe depuis que le canton existe, est encore chargée de missions qu'on retrouve dans 50 textes légaux différents. C'est dans cet esprit-là que le Conseil d'Etat a dit: on maintient cette entité administrative et puis peut-être certainement à l'avenir, avec la prise d'importance de plus en plus grande de la région, les tâches que la législation et les différents textes de loi dans le canton donnent encore à une structure administrative nommée district seront appelées à disparaître. Mais nous ne voulons pas faire le bonheur des autorités locales contre leur propre gré. Voilà notre manière de fonctionner et voilà pourquoi nous présentons ce projet.

Alors, si le Parlement décide aujourd'hui de renvoyer la copie au Gouvernement, nous l'acceptons; cela fait partie bien sûr de l'humilité de la fonction. Par contre, je vous demanderai simplement de nous donner quelques décisions de direction: Est-ce que, oui ou non, vous voulez 3 régions? Est-ce que vous voulez supprimer le district avec ses 50 références légales? Est-ce que vous voulez supprimer le préfet, pas le préfet d'hier, à celui-là on a déjà coupé la tête, mais le préfet de demain parce que peut-être on l'appellera animateur régional, je n'en sais rien, mais on sera obligé, à un moment donné, de répondre aux besoins des communes dans ce sens-là? Ce sont donc à ces interrogations-là que nous aimerions avoir une réponse, de manière à ce que nous puissions vous présenter un projet, qui ne fera jamais l'unanimité d'entre vous, mais certainement plaisir au plus grand nombre.

Merci beaucoup de votre attention.

*Der Präsident:*

Danke Herr Staatsrat.

Damit ist die Debatte abgeschlossen, ich fasse zusammen.

Wir haben die Kommission zusammen mit der PS/AdG, PDCC mit der GRL und der SPO, welche für Eintreten sind auf diese Vorlage und wir haben dem gegenüber die UDC/SVP, die CVPO, CSPO und PDCB, welche eine Rückweisung im Sinne von Artikel 87 des Reglements beantragen.

**Par 62 voix contre 54 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée décident de renvoyer ce projet de modification constitutionnelle au Conseil d'Etat.**

Sie haben für Rückweisung gestimmt. Also das Geschäft wird an den Staatsrat zurückgewiesen.

**Première lecture: entrée en matière**

### **3. MODIFICATION DE LA LOI SUR LES COMMUNES (approbation du budget et procédure d'homologation)**

**Erste Lesung: Eintretensdebatte**

### **ABÄNDERUNG DES GEMEINDEGESETZES (Genehmigung des Voranschlags und Homologationsverfahren)**

*Commission des institutions, de la famille et des affaires extérieures /  
Kommission für Institutionen, Familienfragen und auswärtige Angelegenheiten  
Présidente: Francine Cutruzzolà / Rapporteur: Erno Grand*

**Discussion sur l'entrée en matière:**

*Hr. Grossrat Thomas Lehner (CVPO):*

Mit grossem Mehr hat das Volk der Verfassungsrevision im Zusammenhang mit der Genehmigung des Voranschlags und der Aufhebung des Homologationsverfahrens zugestimmt. Die entsprechende Abänderung des Gemeindegesetzes ist nun die logische Folge. Die demokratischen Rechte der Bürgerinnen und Bürger werden gestärkt und der Urversammlung wird vermehrt Verantwortung übertragen.

Die CVPO-Fraktion ist für Eintreten.

Ich danke.

*M. le député Michel Rothen (PDCC):*

Le groupe DC du Centre a lu avec attention le message accompagnant le projet de modification de la loi sur les communes du 5 février 2004.

Cette procédure va formaliser dans la loi sur les communes de nouvelles normes constitutionnelles pour organiser l'approbation du budget par l'assemblée primaire, d'une part, et, d'autre part, supprimer la procédure d'homologation pour les actes importants des communes.

Ces modifications s'inscrivent dans une suite logique. Elles conviennent tout à fait au groupe DC du Centre qui accepte l'entrée en matière et qui se réjouira même d'adopter cette semaine ce projet de modification en une seule lecture.

*Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO):*

Der vorliegende Abänderungsvorschlag des Gemeindegesetzes ist die logische Folge der bereits durchgeführten Verfassungsänderung. Globalgenehmigung des Budgets durch die Urversammlung, Wegfallen von Homologationen sind die beiden Schwerpunkte der Revision. Ziel dieser unbestrittenen Gesetzesrevision ist somit einerseits die Stärkung und Belebung der Demokratie durch Aufwertung der Urversammlung und andererseits auch die Stärkung der Verantwortlichkeit der Gemeindeorgane.

Die CSPO-Fraktion ist für Eintreten.

*M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL):*

Le Parlement a accepté la modification de la loi en février 2004 et, après avoir mis la charrue avant les bœufs, la Constitution a été modifiée et acceptée par les citoyens en septembre. Il n'y a donc aucune raison pour que le groupe radical-libéral n'accepte pas aujourd'hui la modification de la loi qui en découle.

Nous ferons simplement remarquer qu'une révision totale de la Constitution permettrait d'éviter de telles parties de ping-pong.

Merci.

*Hr. Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP):*

Die Fraktion UDC/SVP ist für Eintreten auf die Abänderung des Gemeindegesetzes.

Bisher konnte die Urversammlung nur über die Rechnung, d.h. über vollendete Tatsachen, abstimmen, nicht hingegen über das Budget. Dieses wurde nur zur Kenntnis gebracht. In Zukunft soll die Urversammlung auch über das Budget global abstimmen können. Dadurch wird die Mitwirkung der Bürger gestärkt und die Urversammlung aufgewertet.

Ebenso soll im weiteren in Bezug auf gewisse Geschäfte eine Vereinfachung der Homologationspflicht eingeführt werden. Das führt zu einer Stärkung der Gemeindeautonomie wie auch zu einer Stärkung der Verantwortung der kommunalen Behörden.

Aus diesen Gründen ist die UDC/SVP-Fraktion für Eintreten. Ich danke.

*M. le député (suppl.) Joël Parvex (PDCB):*

J'apporte le soutien du groupe DC du Bas-Valais à l'entrée en matière concernant l'adaptation de la loi suite à la révision partielle de la Constitution cantonale relative au régime communal.

Il s'agit ici de formaliser dans la loi sur les communes les nouvelles normes constitutionnelles sur deux points particuliers: l'approbation du budget par l'assemblée primaire et la suppression de la procédure d'homologation pour les actes importants des communes.

Nous voulons concrétiser les décisions prises par notre Parlement et par le peuple souverain le 26 septembre 2004.

Notre groupe souscrit de manière unanime aux propositions de modification pertinentes de la commission thématique et vous invite à suivre la voie de l'acceptation.

Merci.

*Hr. Grossrat Robert Sarbach (SPO):*

Es ist erfreulich, auch als frischgebackener Grossrat, dass man miterleben darf, dass Vorstösse, welche schon vor einigen Jahren von SPO-Leuten gemacht wurden, endlich in die Tat umgesetzt werden. Ich möchte an die eingereichten Motionen vom damaligen Grossrat Edgar Salzmann erinnern, welcher die im neuen Gesetz angestrebten Änderungen vor dem Fall Leukerbad schon mehrmals thematisiert hat. Die Vorstösse wurden abgelehnt, weil die Umsetzung scheinbar viel zu kompliziert gewesen wäre.

Heute kann die SPO mit Genugtuung der Revision des Gemeindegesetzes zustimmen. Der Gemeinderat ist gefordert ein gut vorbereitetes Budget der Urversammlung zu präsentieren. Die einzelnen Budgetposten müssen wohl überdacht sein, will der Gemeinderat nicht das Risiko eingehen, dass das Budget in globo zurückgewiesen wird. Gleichzeitig wird aber auch ein Teil der Verantwortung auf die Bürgerinnen und Bürger übertragen. Bereits heute müssen wir uns aber die Frage stellen, was passiert, wenn trotz der grösseren Mitsprache die Urversammlungen immer weniger besucht werden und die finanziellen Belange der Gemeinden nur noch von einer Handvoll Bürgerinnen und Bürger in der Urversammlung bestimmt werden. Drängt sich da eventuell in Zukunft die Einführung eines Urnenganges ab, um über finanzielle Angelegenheiten der Gemeinden zu bestimmen?

Der Verzicht auf das Verfahren zur Homologation von wichtigen Finanzgeschäften der Gemeinden durch den Staatsrat ist bestimmt für beide Seiten eine Vereinfachung der Geschäfte.

Die SPO ist für Eintreten.

Ich danke.

*M<sup>me</sup> la députée Michelle Grandjean (PS/AdG):*

Le groupe PS/AdG, tout comme les autres groupes parlementaires, soutient l'entrée en matière pour la modification de la loi.

Il rappelle, cependant, qu'il souhaite, tout comme le groupe radical-libéral, une révision totale de la Constitution. Merci.

## **La discussion est close.**

*M<sup>me</sup> la députée Francine Cutruzzola (PS/AdG), présidente de la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures:*

En septembre 2004, le peuple valaisan, suivant en cela le vote du Grand Conseil, a approuvé à 67% la révision partielle de la Constitution cantonale concernant le régime communal. Il convient donc maintenant de concrétiser dans la loi sur les communes les nouvelles normes constitutionnelles sur les deux points qui nous sont soumis dans ce projet, à savoir l'approbation du budget par l'assemblée primaire et la suppression de la procédure d'homologation pour les actes importants des communes.

Il convient de préciser quelques points:

- l'approbation du budget par l'assemblée primaire ne signifie pas que celle-ci autorise par ce vote toutes les dépenses prévues au budget;
- l'adoption du budget ne dispense pas la municipalité de soumettre à l'approbation de l'assemblée primaire les actes figurant à l'article 17 de la LCo, même s'ils sont inscrits au budget;
- l'assemblée primaire doit toujours se prononcer sur ces objets, mais préalablement et séparément du vote du budget.

Lors du débat d'entrée en matière, la commission a relevé que le délai prévu à l'article 7 pour soumettre le budget à l'assemblée primaire, soit le 30 novembre, est court. En effet, le budget doit être mis à disposition des citoyens pendant la durée de la convocation de l'assemblée primaire, soit 20 jours au moins avant la date de la séance. A cette date, il est possible que le canton n'ait pas encore communiqué aux communes certaines données chiffrées nécessaires à l'élaboration du budget. Il est noté que le canton se trouve également dans une situation délicate parce que son propre budget, qui comprend les chiffres à communiquer aux communes, n'est pas approuvé et qu'il peut être modifié par le Grand Conseil.

L'approbation du budget peut être différée lors du renouvellement du conseil municipal. Il s'agit là d'une possibilité et non d'une obligation. Le délai prévu est court, mais le conseil municipal sortant aura préparé un projet de budget et les nouvelles autorités n'auront qu'à procéder aux amendements utiles. Pour les communes avec un conseil général, le règlement dudit conseil peut prévoir des règles quant à l'approbation du budget.

Enfin, il faut rappeler que la LCo a mis en place des moyens plus adéquats que la procédure d'homologation pour assurer une bonne gestion financière des communes. Les articles 74 à 86 de cette loi prévoient notamment des règles pour le contrôle interne, la planification financière, le découvert au bilan ou la révision des comptes.

Pour terminer, la question se pose de savoir si ce projet de modification doit faire l'objet d'une seule lecture au Parlement, comme le propose le Conseil d'Etat dans son message. La commission se range aux arguments du Conseil d'Etat pour les motifs suivants:

- d'une part, le projet concrétise la révision de la Constitution cantonale, mais ne prévoit pas de nouveauté sur le fond;

- d'autre part, le Grand Conseil s'est déjà prononcé à l'unanimité en faveur des modifications proposées. La votation du 26 septembre 2004 a montré que ces questions ne sont pas contestées par le peuple.

C'est la raison pour laquelle, j'invite le Parlement à entrer en matière sur ce projet de modification de la loi sur les communes et à se rallier à l'unanimité de la commission pour traiter cet objet en une seule lecture.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Deux mots pour vous remercier de bien vouloir entrer en matière sur la transcription dans la loi sur les communes d'une modification déjà intervenue de la Constitution.

Cela me permet d'esquisser un petit sourire par rapport aux deux députés qui viennent de réclamer une fois de plus la révision complète de la Constitution. Je vous renvoie au vote précédent où le Parlement n'a même pas voulu se prononcer par oui ou par non sur une "réforminette", telle qu'elle a été qualifiée tout à l'heure par certains d'entre vous. Vous imaginez le sort que réserverait ce Parlement à une réforme cossue de la Constitution!... Bien!

Merci d'entrer en matière et merci aussi de bien vouloir accepter de traiter cet objet en une seule lecture.

*Der Präsident:*

Es hat sich niemand dem Eintreten widersetzt. Demnach können wir auf eine Abstimmung verzichten.

**L'entrée en matière est acceptée.**

(Suite et fin de l'examen en première lecture, *séance du mercredi matin 14 septembre 2005.*)

**Première lecture: entrée en matière**

#### **4. PROJET DE LOI sur la mensuration officielle et l'information géographique**

**Erste Lesung: Eintretensdebatte**

#### **GESETZESENTWURF über die amtliche Vermessung und Geoinformation**

**Discussion sur l'entrée en matière:**

*M. le député Grégoire Dussex (PDCC):*

Le groupe DC du Centre a, comme à l'habitude, étudié avec intérêt et attention le projet de loi sur la mensuration officielle et l'information géographique.

Nul ne peut contester l'importance de ce dossier pour régler les compétences entre canton et communes et pour faciliter la recherche de données et d'informations géographiques.

Le groupe DC du Centre relève l'excellent travail de la commission et du Conseil d'Etat. Il note la qualité du dossier et les seules réserves qu'il peut émettre, c'est peut-être – et je souligne "peut-être" – la trop grande anticipation du Conseil d'Etat pour ce projet vu que la loi fédérale n'est pas encore sous toit.

En demandant au Conseil d'Etat de tenir compte de ses remarques, le groupe DC du Centre accepte l'entrée en matière.

Merci de votre écoute.

*Frau Grossrätin Liliane Brigger (CSPO):*

Die CSPO begrüsst und unterstützt grundsätzlich den Gesetzesentwurf über die amtliche Vermessung und Geoinformation.

Die Totalrevision bietet die Möglichkeit die zum Teil stark veralteten Reglemente neu zu regeln, die vielen Mängel zu beheben sowie eine wesentlich bessere Koordination einfließen zu lassen. Die Gemeinden sollen nun mehr Mitspracherecht und mehr Einfluss haben auf den Zeitpunkt der amtlichen Vermessungen, da diese auch finanzielle Auswirkungen haben. Das Geoinformationssystem ist für die Gemeinden als gemeinsames Instrument von grosser Bedeutung. Nicht ganz transparent jedoch ist die Vereinbarkeit im Geoinformationssystem mit dem Datenschutz.

Die CSPO ist der Meinung, dass die nicht subventionierten Kosten der Ersterhebung zu 3/4 vom Kanton und nur zu 1/4 von der Gemeinde getragen werden. Diesbezüglich wird ein Abänderungsantrag gestellt.

In diesem Sinne ist die CSPO für Eintreten.

Ich danke.

*M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB):*

Le groupe DC du Bas a pris connaissance de ce projet et l'accepte à l'unanimité sous sa forme légèrement amendée par la commission.

Comme cette dernière l'a également soulevé, nos membres expriment, cependant, quelques craintes quant aux dispositions concernant la protection des données à caractère personnel et attendent du Conseil d'Etat une réponse claire sur ce point.

Merci de votre attention.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Stefan Zurbriggen (CVPO):*

Die CVPO hat sich intensiv mit der Gesetzesrevision über die amtliche Vermessung und Geoinformation auseinandergesetzt. Aufgrund neuer Gesetzesgrundlagen auf Gesetzesebene betreffend den Finanzausgleich zwischen Bund und Kanton, ist es dringend notwendig und die logische Konsequenz, die Kompetenzen zwischen Kanton und Gemeinden neu festzulegen. Ebenso braucht es eine neue Gesetzesgrundlage für das Geoinformationssystem.

Der CVPO ist es jedoch wichtig, dass der erhöhte Personalbedarf mit internen Transfers bzw. Reorganisation abgedeckt wird.

Die CVPO unterstützt diese Vorlage wie von der Kommission vorgeschlagen und ist für Eintreten.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

*M. le député (suppl.) Marcel Delasoie (GRL):*

Les changements intervenus au niveau de la législation fédérale et l'adhésion du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics ont rendu une révision de la loi en matière de mensuration officielle et d'information géographique indispensable.

En parcourant ce projet de loi et le rapport de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement, on peut globalement constater que l'on a su garder la bonne mesure et fixer les justes limites. Comment d'ailleurs pourrait-il en aller autrement dans une loi qui parle essentiellement de cela?

La commission approuve le principe d'une loi cadre, laissant les détails de la réglementation à une ordonnance spécifique. Le groupe radical-libéral partage ce point de vue, car cette manière de faire simplifie notablement les procédures actuelles et est en cela bien en phase avec sa philosophie. Par ailleurs, il clarifie considérablement l'aspect de la prise en charge des coûts, ce qui n'est pas l'une de ses moindres qualités.

Nous attirons, toutefois, l'attention sur le fait qu'il sera indispensable de bien informer les communes sur la relative urgence à entreprendre ces travaux de mensuration afin de préserver les intérêts des concitoyens-propriétaires qui, faute de subventions fédérales, devront prendre en charge une partie des coûts. Pour le débat, il serait intéressant de connaître le nom des communes qui sont à jour et de celles devant encore procéder aux mensurations de leur territoire.

Et, sait-on jamais, une des vertus insoupçonnées de cette nouvelle législation pourrait être celle de faire prendre conscience à certaines communes de l'étroitesse de leur territoire et de l'intérêt d'un regroupement avec des voisins, car être borné ne comporte pas que des avantages.

Pour terminer et en appui aux conclusions du rapport de la commission, le groupe radical-libéral conditionne, cependant, son acceptation de l'entrée en matière au fait que le chef du département apporte la garantie que les limites qui ont pour nom Personalstopp et frein aux dépenses soient strictement respectées.

### **La discussion est close.**

*M. le député Willy Giroud (GRL), président de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement:*

Je remercie tous les groupes d'avoir accepté d'entrer en matière sur cet objet, certains sous conditions. Le chef du département va certainement pouvoir nous éclairer concernant le Personalstopp et les conditions émises par les "noirs" du Haut.

J'invite d'ores et déjà les membres de la commission à se réunir tout de suite après la séance dans cette salle pour traiter les propositions d'amendement.

Merci.

*M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:*

L'entrée en matière n'étant pas combattue, je ne vais ainsi que rappeler quelques éléments clés de cette révision.

Concernant les points qui nous ont amenés à procéder à une révision totale de la loi, je cite:

- l'adaptation nécessaire au vu des modifications de la législation fédérale en la matière;
- la nécessité de créer une base juridique pour le système d'information territoriale;
- la redéfinition des compétences internes du canton concernant la mensuration officielle.

Gerade die Tatsache, dass in der kantonalen Verwaltung an die hundert Anwendungen im Bereich der Erhebung, Erarbeitung, Nachführung und Analyse von Geoinformationen bestehen, macht die Führung eines zentralen Geoinformationssystems zur absoluten Notwendigkeit. Eine effiziente und nachhaltige Nutzung all dieser Daten ist nur möglich, wenn einheitliche Standards und Technologien vorgeschrieben werden und dafür bietet dieses Gesetz die Grundlage.

Avec la nouvelle loi, nous apporterons, pour le surplus, quelques simplifications et une incitation importante – je le souligne – pour que les communes entreprennent les travaux nécessaires dans les zones sans mensuration officielle et cela avant l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière. En effet, avec la clé de répartition actuelle, les communes seront gagnantes. La participation du canton sera donc augmentée justement pour inciter ces communes à entreprendre avec engagement cette mensuration.

Zusammenfassend kann ich also festhalten, dass mit diesem Rahmengesetz - und das wurde auch von Herrn Delasoie erwähnt - ein Rahmengesetz geschaffen wird, das sehr technisch ist, aber alle technischen Ausführungsdetails werden wir später dann in den Verordnungen regeln.

Es ist für mich klar, pour moi, il est évident que la protection des données est un aspect important que nous, au sein de la commission et moi en tant que chef du département, allons encore creuser. Je vous apporterai les indications nécessaires avant la deuxième lecture.

Concernant la liste des communes qui doivent encore entreprendre cette mensuration officielle, je la remettrai à la commission.

Concernant la proposition du groupe CSPO, also beim Vorschlag der CSPO den Gemeinden noch zusätzlich entgegenzukommen, möchte ich doch daran erinnern, dass dies natürlich erhebliche Kosten für den Kanton zur Folge hätte. Ihr Vorschlag würde beim Kanton Mehrkosten auslösen von 850'000 Franken. Der Staatsrat ist der Meinung, dass wir bereits eine Erhöhung zum Vorteile der Gemeinden machen, was bei uns Mehrkosten von zirka 425'000 Franken auslösen wird. Den Gemeinden wird damit schon genügend entgegen gekommen im Vergleich zur heute bestehenden Situation.

In diesem Sinne danke ich für die Lorbeeren, die erteilt wurden für die Arbeit und danke dafür, dass Sie für Eintreten stimmen werden.

Merci.

*Der Präsident:*

Vielen Dank Herr Staatsrat. Wir können auf die Abstimmung ebenfalls verzichten, da sämtliche Sprecher Eintreten unterstützt haben.

**L'entrée en matière est acceptée.**

(Suite et fin de l'examen en première lecture, *séance du mercredi matin 14 septembre 2005.*)

**Développements / Entwicklungen:  
Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für Volkswirtschaft  
und Raumentwicklung (DVR)**

**5. INTERPELLATION  
du groupe SPO, par la députée Susanne Hugo-Lötscher, concernant la  
liaison par téléphérique Belalp - Riederalp (11.05.2005) (4.005) (en  
collaboration avec le DTEE et le DSSE)**

**INTERPELLATION**  
**der SPO-Fraktion, durch Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher, betreffend**  
**Bahnverbindung Belalp - Riederalp (11.05.2005) (4.005) (in**  
**Zusammenarbeit mit dem DVBU und dem DGSE)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):*

Die Promotoren der Bahnverbindung Belalp-Riederalp haben drei Varianten beim Bundesamt für Verkehr zur Voruntersuchung für die Umweltverträglichkeitsprüfung hinterlegt.

Es wird interessant sein zu sehen wie sich der Bund zu einem Bauvorhaben äussert, welches sich in einem BLN Schutzgebiet, möglicherweise je nach Variante in einem eidgenössischen Jagdbanngebiet und in einem durch einen Wasserabgeltungsvertrag geschützten Gebiet befindet.

Was ebenfalls sehr interessiert, ist, wie sich denn der Kanton Wallis zu diesem Projekt stellt. Würde doch der Kanton bei einer Kündigung des Vertrags zur Abgeltung der Wasserkraft einen Betrag von 29 Millionen Franken verlieren. Nicht gerade ein Pappenstiel, zu einem Zeitpunkt wo hier im Grossen Rat eine dritte Finanzbremse gefordert wird.

Ich danke also für die Antwort des Staatsrates.

*Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:*

In der Tat ist es so wie die SPO-Fraktion und ihre Sprecher es hier vortragen, dass in dem erwähnten Abgeltungsvertrag die Unterzeichnenden auf Walliser Seite, d.h. der Kanton Wallis und die beiden Gemeinden Naters und Ried-Mörel ihren Willen bekundet haben, das entsprechende Gebiet unter einen besonderen Schutz zu stellen und diesen auch zu respektieren. Die Promotoren der Verbindung Belalp-Riederalp haben ebenfalls Kenntnis von diesem Vertrag. Zudem gehören Teile dieses Gebiets zum UNESCO-Welterbe Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn und dieses Welterbe JAB ist ein einzigartiger Zeuge natur- und kulturgeschichtlicher Entwicklung von globaler Bedeutung.

Sie wissen auch, dass 26 Gemeinden aus den Kantonen Wallis und Bern sich in einer so genannten Charta vom Konkordiaplatz verpflichtet haben, das Gebiet nachhaltig zu entwickeln, die Vielfalt, Eigenart und Schönheit dieses Gebiets zu bewahren aber auch als Erholungs- und Wirtschaftsraum, d.h. dass also auch diesem Anliegen des Wirtschaftsraums Rechnung zu tragen ist und also nicht ein absoluter Schutz dieses Gebiets im Vorrang steht, sondern eben ein Gleichgewicht zwischen den unterschiedlichen Interessen.

Das Projekt liegt derzeit beim Bundesamt für Verkehr zur Vorprüfung auf. Eine Ortsschau, zu welcher alle involvierten Stellen eingeladen wurden, fand am 14. Juli 2005 statt. Dort wurden drei Varianten präsentiert wie die Belalp mit der Riederalp verbunden werden kann. Zwei davon, Variante 2 und 3, touchieren den entsprechenden Perimeter des Abgeltungsvertrags nicht. Einzig die Variante 1 touchiert diesen und auch den BNL und UNESCO Welterbe Perimeter durch einen Masten und durch das Überqueren des Standorts. Variante 2 touchiert das BNL Gebiet und gleichzeitig den Perimeter UNESCO Welterbe und ein Naturschutzgebiet von kantonaler Bedeutung. Variante 3 touchiert nur das Naturschutzgebiet von kantonaler Bedeutung. Die eidgenössischen und kantonalen Instanzen wurden jetzt in diesem Verfahren aufgefordert sich aus ihrer Sicht zum Projekt zu äussern und darunter auch die beiden Gemeinden Naters und Riederalp. Dieser Prozess ist zurzeit am Laufen. Ergebnisse aus dieser Vorprüfung liegen noch keine vor. Sobald konkrete Ergebnisse vorliegen, wird der Staatsrat in Zusammenarbeit mit der kantonalen Fachstelle das Projekt aus einer Gesamtsicht, welche sowohl den ökonomischen und sozialen als auch den ökologischen Bedingungen Rechnung trägt einer Beurteilung unterziehen.

**6. INTERPELLATION**  
**du député Pascal Bridy et cosignataire concernant voyage, voyage**  
**(13.05.2005) (4.006)**  
**INTERPELLATION**  
**von Grossrat Pascal Bridy und Mitunterzeichner betreffend Voyage,**  
**voyage (13.05.2005) (4.006)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Pascal Bridy (PDCC):*

Heureux qui, comme Ulysse, a fait un beau voyage! Et, pourtant, si les voyages forment la jeunesse et font rêver le commun des mortels d'aventuriers ou de vacances, le sort des gens du voyage n'est pas toujours si rose. Régulièrement, leur arrivée indispose, parfois à juste titre, parfois par la crainte de ces gens sans terre, souvent par la peur de voir s'envoler le taux de criminalité.

Qu'en est-il réellement? Des statistiques existent-elles sur cette augmentation de la criminalité parallèle à l'arrivée de ces drôles d'oiseaux migrateurs? Une statistique des cas de dénonciation qui leur sont effectivement imputables existe-t-elle?

Pour les problèmes d'ordre sanitaire, n'y a-t-il aucun moyen de trouver une solution, en exigeant une caution restituée lors de la remise en état des lieux par exemple? La mise à disposition de terrains équipés représente-t-elle une alternative adéquate et à qui en incombe la responsabilité?

Pardonnez ma candeur si mes interrogations semblent si simples. Cependant, puisqu'à chaque passage de ces amoureux de la liberté, de ces rebelles, les mêmes problèmes réapparaissent, c'est qu'aucune solution satisfaisante n'a encore été trouvée.

Des bases légales nouvelles sont-elles nécessaires pour déterminer les droits et obligations des uns et des autres?

Les habitants de ce canton et quelques visiteurs aussi attendent vos réponses.

*M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:*

Il est évident que le Conseil d'Etat valaisan ne voulait pas répéter le refrain de la chanson que vous avez mis en avant.

Cela dit, je vous apporte donc les éléments suivants en réponses à vos questions.

1. Pour nous, il est difficile de fixer des délais. Ceux-ci sont directement dépendants des tâches des communes concernées par l'aménagement des aires de stationnement. En effet, la jurisprudence relève sans équivoque que c'est aux autorités chargées de l'aménagement du territoire qu'il incombe d'adopter les plans d'affectation, soit les communes, conformément à l'article 3 LCAT qui stipule que l'aménagement du territoire communal incombe aux communes.

2. Les dispositions légales et la jurisprudence: la résolution des problèmes liés à la définition et à la localisation des aires de stationnement est du ressort des communes. C'est vraiment cette compétence qui doit être respectée. Les problèmes de sécurité et d'ordre public relatifs aux gens du voyage sont, quant à eux, pris en charge conjointement par les polices cantonale et municipale.

3. Ici aussi, c'est la répétition de la compétence à respecter des communes. Cependant, il est évident que, d'un autre côté, on aimerait aussi arriver à trouver des solutions et inciter les communes à prévoir de telles aires de stationnement. Toutefois, le canton, par le groupe de travail Gitans, le Service de l'aménagement du territoire et la police cantonale restent justement, comme je l'ai dit, à disposition afin d'aider les communes à mener leurs tâches à bien.

4. Conformément aux bases légales en vigueur, le choix du site, l'aménagement et l'exploitation d'une aire de stationnement résultent avant tout d'une décision communale. L'aire de stationnement de Martigny est en service depuis 1998, celle de Sierre affectée en zone à propriété dans le plan d'affectation de zones est en cours de finition. Il est évident que le canton aimerait que cela se réalise dans les délais les plus brefs. Il y aurait encore un site potentiel d'accueil dans la région de Rarogne-Viège actuellement en phase de négociations.

Voilà les réponses à vos questions.

**7. POSTULAT**  
**du député (suppl.) Grégoire Raboud (SPO) et cosignataires concernant**  
**l'AGCS I (Accord général sur le commerce des services) (13.05.2005)**  
**(4.007)**

**POSTULAT**  
**von Grossrat (Suppl.) Grégoire Raboud (SPO) und Mitunterzeichnenden**  
**betreffend GATS I (Allgemeines Abkommen über den Handel mit**  
**Dienstleistungen) (13.05.2005) (4.007)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député (suppl.) Grégoire Raboud (SPO):*

Le propos de mon postulat concerne l'Accord général sur le commerce des services qui est en négociation au niveau de l'OMC.

Pourquoi aborder un problème qui se négocie au niveau national alors que l'on est dans un Parlement cantonal? Parce que les conséquences de cette négociation se feront ressentir au niveau du canton et des communes.

L'Accord général sur le commerce des services constitue l'un des trois piliers de l'OMC avec l'Accord sur les marchandises et l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle liés au commerce. Cet accord est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1995 avec la nouvelle entité, l'OMC, qui a succédé au GATT.

Cet accord vise la libéralisation de tous les services, à l'exception de trois: l'administration, la sécurité, c'est-à-dire l'armée et la police, et la justice.

La Suisse s'est engagée à libérer tous les services, mais n'a pas fixé de délai. Les services sont répartis en 12 secteurs: l'éducation, la santé, l'énergie, l'environnement, c'est-à-dire le traitement des ordures, les stations d'épuration, les communications, le tourisme, la culture.

Le processus: Il s'agit de négociations qui sont permanentes. Pourquoi permanentes? Parce que l'on ne veut pas brusquer la population. Alors, on fait des cycles de négociations où les Etats sont invités à présenter des requêtes et à proposer des offres. Je prends un exemple: la Suisse a présenté vis-à-vis d'un certain nombre d'Etats, en général en majorité des pays occidentaux, comme requête le service des finances, c'est-à-dire que si les pays consultés sont d'accord, toutes les finances seront libéralisées et il n'y aura pratiquement plus de lois pour contrôler le marché financier. En retour, la Suisse doit faire des offres. Il y a, par exemple, différents secteurs qu'elle peut offrir. Mais si je prends l'Union Européenne, elle a fait aussi des requêtes; elle a demandé à la Suisse de mettre sur la table le secteur de l'eau. Bien sûr, le secteur de l'eau actuellement est un peu sensible; c'est pour cela que la Suisse a refusé. Cependant, je répète, si, aujourd'hui, la Suisse refuse de mettre le secteur de l'eau sur la table, demain, elle sera contrainte de le faire pour répondre aux autres demandes.

Alors, ce qui me paraît préoccupant dans ces négociations, ce sont les principes: principes de non-discrimination. Qu'est-ce que cela veut dire? Je prends un exemple: la clause de la nation la plus favorisée. Si la Suisse met sur la table le secteur du tourisme ou de la culture, vous savez que la Suisse subventionne le cinéma africain, elle sera obligée, en appliquant la clause de la nation la plus favorisée, de subventionner à hauteur égale le cinéma américain. Voilà à quoi on s'engage. Au niveau de la clause du traitement national, si vous avez un Etat ou une commune qui subventionne, par exemple, des crèches ou des réfectoires scolaires, et si ce secteur est libéralisé, elle sera obligée de subventionner à même hauteur les entreprises privées qui auront été autorisées à s'installer sur la commune. Donc, le problème de ces accords, il s'agit de règles dites supranationales où pour le pays qui s'engage, les règles s'appliquent forcément aux régions, aux départements, aux cantons et aux communes.

Autre problème: l'OMC n'appartient pas au système de l'Organisation des Nations-Unies. C'est un système à part. C'est donc un système où la liberté du commerce est mise en avant, mais sans entraves, c'est-à-dire que tous les engagements pris au niveau de l'ONU, au travers de l'OMS, au travers de l'OIT, deviennent caducs.

Une des raisons de mon postulat, c'est d'inviter le Conseil d'Etat à nommer une commission pour suivre ces négociations – c'est la première chose – pour que nous soyons tenus au courant avant toute décision.

L'autre postulat qui va dans le même sens, c'est de demander au Conseil d'Etat de s'abstenir lors de consultations de tout engagement avant que les députés, c'est-à-dire nous-mêmes, ne soient tenus au courant.

J'aimerais, pour terminer, rappeler un propos de notre vice-président, le député Albert Bétrisey, qui, dans son discours inaugural, disait: "Il ne faut pas que ce Parlement devienne une simple chambre d'enregistrement." Je crains qu'avec l'application de l'Accord général sur le commerce des services, nous devenions une simple chambre d'enregistrement.

Merci.

*M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB):*

Le groupe DC du Bas-Valais s'oppose à ce postulat pour une série de raisons.

Passons outre le fait qu'on essaie, une fois de plus, de régler un problème national dans ce Parlement cantonal et arrêtons-nous sur deux points plus spécifiques:

Nous nous opposons à la création d'une commission spécifique, dans laquelle on ne retrouvera forcément que des gens qui sont orientés sur le sujet. Si on donne à une telle commission la mission d'informer le Gouvernement, le Parlement, l'Administration et le grand public, l'information qui en sortira sera forcément biaisée.

Un autre point qui découle du développement de notre confrère, qui fustigeait, il y a quelques secondes, le caractère supranational que ces négociations pouvaient avoir et prendre la préséance sur le droit national, il convient peut-être de lui rappeler, à lui et à ses confrères, que dans d'autres circonstances, dans ce même Parlement, lorsque nous parlions de la Convention alpine, cette même notion de droit supranational ne leur causait pas trop de soucis.

Pour toutes ces raisons et pour bien d'autres, je vous appelle donc, Chers confrères, à classer ce postulat. Merci.

*Der Präsident:*

Das Postulat Nr. 7 der Tagesordnung wird demnach bekämpft. Wir müssen abstimmen. Ich bitte Sie sich vorzubereiten.

**Par 78 voix contre 23 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 4.007 développé par le député (suppl.) Grégoire Raboud.**

Sie haben das Postulat abgelehnt, es wird somit abgeschrieben.

**8. POSTULAT**  
**du député (suppl.) Grégoire Raboud (SPO) et cosignataires concernant**  
**l'AGCS II (Accord général sur le commerce des services) (13.05.2005)**  
**(4.008) (résolution transformée en postulat)**  
**POSTULAT**  
**von Grossrat (Suppl.) Grégoire Raboud (SPO) und Mitunterzeichnenden**  
**betreffend GATS II (Allgemeines Abkommen über den Handel mit**  
**Dienstleistungen) (13.05.2005) (4.008) (Resolution in ein Postulat**  
**umgewandelt)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député (suppl.) Grégoire Raboud (SPO):*

J'ajouterai juste une chose. Dans ce postulat, j'aimerais bien être compris, nous ne sommes pas contre le libéralisme. Si vous êtes représentant communal, dans une petite commune, dès qu'il s'agit du ramassage des ordures, par exemple, ce ramassage est déjà libéralisé, en faisant appel à une entreprise; si cette entreprise ne satisfait pas, on fait appel à une autre entreprise. Malheureusement, si maintenant ce secteur est libéralisé selon les normes de l'OMC, vous perdez tout contrôle, c'est-à-dire vous êtes dépendants de l'engagement que vous avez pris. Pour vous prouver la chose, regardez ce qui se passe dans les pays qui ont déjà libéralisé des services. Il y a, par exemple, l'eau en Bolivie ou le gaz. Cela a mené à des manifestations qui ont provoqué des morts, pourquoi? Parce qu'une entreprise, d'ailleurs européenne, qui a eu le secteur de l'eau dans des villes boliviennes, est intéressée par faire du bénéfice. Elle n'a pas été intéressée à tirer les conduites dans les quartiers pauvres, pourquoi? Parce que, en général, les quartiers pauvres ne sont pas une clientèle solvable.

Je rappelle qu'il s'agit du commerce des services, que des services doivent rester publics et que, pour rester publics, ils doivent rester sous contrôle politique. Or, dans le cadre de l'AGCS, il n'y aura plus de contrôle politique. C'est donc cela la grande différence entre une libéralisation des services selon l'OMC et la libéralisation des services que nous connaissons actuellement.

*M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB):*

Même thème et effets un petit peu similaires.

Une fois de plus, même s'il n'est pas, cette fois-ci, question d'une commission ad hoc, nous estimons que les négociations dans le cadre de l'AGCS doivent être poursuivies par les autorités qui ont compétence en matière de politique étrangère.

Nous estimons que les exigences de ce postulat sont remplies d'office en ce sens que le Conseil d'Etat se tient au courant de l'évolution.

Il serait, à notre avis, utopique de penser qu'un canton comme le Valais puisse, en tirant une sonnette d'alarme, avoir une quelconque influence ou se prémunir de conditions particulières.

Par conséquent, ce postulat tend plus à attirer l'attention sur des revendications particulières sans aucun espoir de les régler. Nous proposons ainsi également de le classer.

Merci.

*Der Präsident:*

Wir kommen wiederum zur Abstimmung und zwar wird das Postulat Nr. 8 bekämpft.

**Par 81 voix contre 26 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 4.008 développé par le député (suppl.) Grégoire Raboud.**

Sie haben das Postulat abgelehnt, es wird demnach abgeschrieben.

## **9. MOTION**

**du député Gabriel Luisier et cosignataires concernant la taxe sur les transactions immobilières (13.05.2005) (4.009)**

### **MOTION**

**von Grossrat Gabriel Luisier und Mitunterzeichnenden betreffend Gebühr für Immobilientransaktionen (13.05.2005) (4.009)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Der Präsident:*

Herr Grossrat Luisier verzichtet auf eine nochmalige Entwicklung.

Verlangt jemand das Wort? Scheint nicht der Fall zu sein.

Die Motion wird nicht bekämpft. Demnach ist sie überwiesen.

**10. INTERPELLATION**  
**de la députée Susanne Hugo-Lötscher (SPO) concernant une réduction**  
**des subventions (13.05.2005) (4.010)**  
**INTERPELLATION**  
**von Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO) betreffend Kürzung von**  
**Beiträgen (13.05.2005) (4.010)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Der Präsident:*

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher verzichtet ebenfalls auf eine nochmalige Entwicklung. Der Text liegt ja schriftlich vor.

*Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:*

Ich möchte eingangs noch ein paar Punkte ergänzen oder eine Einleitung machen zu dieser Problematik. Es ist so, dass mit wenigen Ausnahmen der Kanton bei den Direktzahlungen inklusive der Flächenbeiträge lediglich eine Art Briefkastenfunktion übernimmt. Also die Gelder werden vom Bund überwiesen und sind im kantonalen Budget entweder als Einnahmen- oder Ausgabenposten oder beides enthalten und wir haben darauf eigentlich keinen konkreten Einfluss. Das heisst, die Überweisung der Direktzahlungen erfolgt also ohne jegliche Auswirkung auf das Budget und somit kann ich auch festhalten, dass im Rahmen des Budgets 2005 keine Reduktionen seitens des Kantons gemacht wurden. Sämtliche Beiträge und die Berechnungen werden über die Bundesverordnung festgelegt. Der Kanton Wallis hat nur in Einzelfällen, in ganz speziellen Fällen, eine sehr beschränkte Möglichkeit der Berechnung und was die Bewirtschaftung im Berggebiet betrifft, wird aufgrund des grösseren Arbeitsaufwands und aufgrund der Hangneigung mit zusätzlichen Beiträgen abgegolten. Weiter erhalten Betriebe im Berggebiet Beiträge für die Tierhaltung, was für die Talebene nicht der Fall ist.

Wir können also zu den drei gestellten Fragen wie folgt antworten:

1. Es erfolgten keine linearen Kürzungen der Flächenbeiträge. In Anwendung der Bundesverordnung wurden aber im Jahr 2004 für wenig produktive oder unproduktive Flächen Beitragsreduktionen vorgenommen. Und um mögliche Produktionsbedingungen in trockenen Gebieten des Kantons festzulegen und diesen Rechnung zu tragen, ist das Departement für Volkswirtschaft in Kontakt mit dem Bundesamt für Landwirtschaft um für diese spezifischen Flächen zusätzliche Gelder zu erhalten.

Beantwortung der Frage 2:

Der Beitrag für Flächen wird über die Bundesverordnung festgelegt und wir haben keine Möglichkeit diese anzupassen. Einzig beim Berggebiet erhalten wir zusätzliche Beiträge, um die erschwerten Arbeitsbedingungen zu berücksichtigen und

3. im Zusammenhang mit den Sparmassnahmen 2004 erfolgte keine Kürzung der Direktzahlungsbeiträge. Das gilt auch in Zukunft auf kantonaler Ebene.

**11. RESOLUTION**  
**de la députée Susanne Hugo-Lötscher (SPO) et cosignataires concernant**  
**un Valais sans organismes génétiquement modifiés (13.05.2005) (4.011)**  
**RESOLUTION**  
**von Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO) und Mitunterzeichnenden**  
**betreffend gentechfreies Wallis (13.05.2005) (4.011)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Der Präsident:*

Bei Punkt 11 handelt es sich um eine Resolution. Sie wissen das Verfahren richtet sich nach Artikel 142 des Reglements, d.h. die Urheberin hat die Möglichkeit die Resolution jetzt zu begründen. Eine Diskussion findet aber nur statt, wenn der Grosse Rat es ausdrücklich beschliesst und anschliessend wird dann über die Resolution direkt abgestimmt.

*Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher:*

Seit Jahren bemüht man sich im Kanton Wallis um den Schutz und die Bezeichnung von natürlichen Walliser Produkten. So kennen wir die Bezeichnung AOC bei den Weinen und beim Walliser Roggenbrot. Diese Bezeichnungen sollen die Originalität der Produkte hervorheben und den Konsumentinnen und Konsumenten deklarieren, was sie einkaufen.

Seit Jahren investieren Bund, Kantone und Vereinigung wie z. B. Pro Spezie Rara Geld und Zeit in die Erhaltung von alten Sorten, um diese als Kulturerbe und als Züchtungsbasis zu erhalten. Ein Beispiel dazu ist der Sortengarten Erschmatt, wo alte Getreidesorten mit ihrer Begleitflora angepflanzt werden.

Diese Art von Anstrengungen sind durch die Freisetzung von gentechnisch veränderten Pflanzen in der Schweizer oder Walliser Landwirtschaft gefährdet und das Wallis könnte in Zukunft Mühe haben seine regionalen Produkte unter einem Label zu vermarkten. Eine Vermischung von genveränderten Pflanzen mit ursprünglichen Sorten in unserem kleinräumigen Kanton wäre nicht zu vermeiden.

Deshalb diese Resolution, welche sich nur auf die Walliser Landwirtschaft bezieht, also nichts mit Forschung oder Medizin zu tun hat.

Bereits haben sich mehrere Gemeinden wie hier im Wallis Riederalp, Grafschaft, Geschinen und Isérables als gentechfrei erklärt.

Mit dieser Resolution fragen wir, die Unterzeichnenden, den Grossen Rat an, die Walliser Landwirtschaft ebenfalls als gentechfreie Zone zu erklären.

Ihre Zustimmung wäre eine politische Willenskundgebung und keine gesetzliche Verpflichtung. Ein Votum für eine Walliser Landwirtschaft, die gentechfrei bleiben soll. Ein Votum, welches vom Schweizerischen und vom Walliser Bauernverband unterstützt wird.

Ich danke allen Mitunterzeichnenden und allen, die diese Resolution unterstützen.

*M. le député Willy Giroud (GRL):*

Je m'oppose à cette résolution et je demande l'ouverture de la discussion générale.

*Der Präsident:*

Gemäss Artikel 142 wird die Diskussion verlangt. Wir stimmen also zuerst ab, ob über diese Resolution überhaupt diskutiert werden soll.

**Mit 71 Stimmen gegenüber 44 und 1 Enthaltung wünscht der Grosse Rat die Diskussion.**

Ich erteile daher noch einmal das Wort an Herrn Grossrat Willy Giroud.

*M. le député Willy Giroud (GRL):*

Quelle merveille, un Valais sans OGM, mais quelle utopie!

Pourquoi à l'heure où le Conseil fédéral et les Chambres fédérales ont refusé une initiative sur un moratoire sur les OGM à une large majorité, à l'heure où le peuple suisse va se prononcer sur cette initiative en novembre 2005 ou en février 2006 revenir de manière récurrente avec une résolution qui est de toute façon inapplicable?

Souvenez-vous, en mars 2003 déjà, une résolution du groupe socialiste voulait interdire les essais de blé transgénique à l'air libre dans le cadre de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ); cela de nouveau à la veille de la votation populaire sur l'initiative "Stop OGM". Fort heureusement, le bon sens de ce Parlement avait permis, avec le succès que l'on sait – vous l'avez certainement vu et lu dans la presse ces dernières semaines –, de mener à bien les essais de l'EPFZ sur le blé transgénique et cela sans les dommages collatéraux annoncés.

Alors, une fois encore, ne mettons pas la charrue devant les bœufs et laissons le peuple suisse se prononcer en toute connaissance de cause.

C'est pourquoi je vous invite à refuser cette résolution utopique et inapplicable.

Je vous remercie de votre attention.

*Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):*

Gestatten Sie mir eine Vorbemerkung.

Die Bürgerinnen und Bürger können im November diesen Jahres über ein schweizweites Gentechmoratorium abstimmen. Somit betrachte ich diese Resolution als Eröffnung der Abstimmungskampagne der Befürworter eines solchen Moratoriums.

Nun zur Sache.

Ich bekämpfe die Resolution gentechfreies Wallis ebenso wie ein schweizweites Moratorium aus folgenden Gründen:

1. Das Moratorium ist überflüssig, da die Schweiz eines der strengsten Gentechnikgesetze der Welt hat. So ist etwa in Artikel 7 des Gentechnikgesetzes festgehalten, dass mit gentechnisch veränderten Organismen nur so umgegangen werden darf, dass die Produktion von Erzeugnissen ohne gentechnisch veränderte Organismen nicht beeinträchtigt ist. Dass dies möglich ist, zeigen neue Studien.

2. Das Moratorium ist schädlich für den Forschungs- und Wirtschaftsstandort Schweiz, denn Verbote auf Zeit lösen keine Probleme, sondern verschieben bloss Lösungen. Die praktische Anwendung der modernen Biotechnologie in der Landwirtschaft kann nicht von der Forschung getrennt werden. Wer betreibt schon Forschung für etwas dessen Anwendung verboten ist? Die Entwicklung in diesem Bereich wird auf jeden Fall weitergehen, mit oder ohne die Schweiz bzw. das Wallis. Wer sich für Verbote bei uns einsetzt, muss sich nicht wundern, wenn zukunftssträchtige Arbeitsplätze im Ausland statt bei uns geschaffen werden.

3. Das Moratorium schadet der Landwirtschaft, weil ihr durch ein Verbot die Möglichkeit besser produzieren zu können genommen wird. Anders als im Ausland wäre der Anbau von gentechnisch veränderten Nutzpflanzen, zum Beispiel von neuen schädlings- und krankheitsresistenten Sorten in der Schweiz verboten. Damit wird die Schweizer Landwirtschaft gegenüber ihren Konkurrenten aus dem Ausland benachteiligt. Zudem gilt es zu beachten, dass die Einfuhr von gentechnisch veränderten Nahrungs- und Futtermitteln weiterhin erlaubt wäre.

Ein Gentechmoratorium, sei dies schweizweit oder hier im Wallis ist also überflüssig, schädlich für den Wirtschaftsstandort Schweiz bzw. Wallis und schadet der Landwirtschaft. Deshalb lehne ich es ab und bekämpfe die vorliegende Resolution.

*Hr. Grossrat Beat Abgottspon:*

Ich wehre mich ebenfalls aus grundsätzlichen Überlegungen gegen diese Resolution.

Wenn wir hier im Wallis isoliert eine gentechfreie Zone einführen wollen, verbauen wir uns im Hinblick auf die Zukunft unseren Handlungsspielraum. Auf schweizerischer Ebene gelangt nächstens die Volksinitiative für Lebensmittel aus gentechfreier Landwirtschaft zur Abstimmung. Warten wir doch zuerst einmal den Ausgang dieser Initiative ab bevor wir hier Türen zuschlagen. Persönlich bin ich gegen ein Moratorium oder sogar ein absolutes Verbot. Wir sollten in den nächsten Jahren bei der Spitzentechnologie dabei bleiben. Investitionen und Arbeitsplätze sind für die Schweiz ein Muss. Ein Verbot wäre aus dieser Sicht eindeutig falsch und würde der Schweizer Wirtschaft schaden.

Die Schweiz hat im übrigen eine gute und sehr strenge Genlex, das eine Bewilligungspflicht für den Anbau gentechnisch veränderter Produkte vorsieht. Man konnte gerade in den letzten Tagen - es wurde ebenfalls bereits erwähnt - in der NZZ lesen, dass die Freilandversuche der ETH Zürich erfolgreich verlaufen sind. Diese Freilandversuche erfolgten unter strikten Sicherheitsmassnahmen und in Begleitung des BUWAL.

Aus diesem Grund finde ich es falsch, wenn das Wallis falsche Signale zum falschen Zeitpunkt aussendet.

*M. le député (suppl.) Grégoire Raboud (SPO):*

Je suis pour ce moratorium.

Personnellement, je ne suis pas opposé au génie génétique, mais il s'agit d'une décision qui touche le canton du Valais.

Premier problème: problème géographique. En Valais, nous avons une agriculture qui est un immense jardin, c'est-à-dire que nous ne pouvons pas avoir, d'un côté, des gens qui cultivent avec des organismes génétiquement manipulés et, de l'autre côté, ceux qui veulent faire de la production bio.

Nous avons vu au Canada que ceux qui voulaient faire de la production, je dirai un peu biologique, ont eu des problèmes, ils n'ont pas pu écouler leur production parce qu'ils ont eu leurs champs contaminés par ceux qui faisaient de la production normale avec des OGM.

Pour mieux produire, la question se pose. Oui, il y a un potentiel, mais actuellement le 70 à 80% des OGM sont des plantes qui résistent à des herbicides; ce ne sont pas des plantes pour résister à des ravageurs ou autres. Il faut donc bien voir l'intérêt de la recherche.

Le problème qui se pose avec les OGM est un problème de propriété intellectuelle. Je l'ai mentionné, tout à l'heure, dans le cadre de l'OMC. Pour ceux qui ne le sauraient pas encore, je précise que si vous achetez des OGM, vous n'êtes pas propriétaires des OGM, mais vous achetez l'autorisation de cultiver des OGM. Si vous voulez garder les graines pour les semer, vous devez redemander l'autorisation. Le paysan perd donc le contrôle sur ses cultures, justement parce que l'on n'achète pas des graines, mais on achète l'autorisation. C'est ainsi une dépendance de l'agriculture qui met en péril le rôle de l'agriculture pour assurer la nourriture.

Au niveau de la recherche, celle-ci n'est pas interdite puisque nous avons une recherche forte en Suisse. Les essais en pleins champs sont autorisés, mais je rappelle qu'ils se font dans des territoires confinés. L'intérêt se porte sur des cultures commerciales qui n'ont pas ou peu d'intérêt en Suisse.

J'ai traversé la Beauce cet été. Quand vous faites une heure de voiture, vous ne voyez que des champs de blé, deux heures de voiture que des champs de blé, trois heures de voiture que des champs de blé... Là, vous pouvez faire de l'OGM en prévoyant des zones tampons. En Suisse, même sur les plus grandes surfaces qui dépassent 50 ha, ce qui est la minorité des producteurs, il n'est pas possible de faire des cultures OGM parce que vous êtes entourés de territoires qui sont trop petits alors qu'en France, ce sont des moyennes de 250, 300 ou 400 ha.

C'est pour cela que je soutiens cette résolution. En effet, rappelez-vous, si on veut défendre des labels en Valais, ceux-ci perdront de leur valeur puisqu'on ne pourra plus prouver que nos raclettes AOC ou nos légumes AOC ou nos fruits AOC seront sans OGM.

Je soutiens ainsi cette résolution.

*Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):*

Ich möchte hier nicht die Debatte über die Vor- oder Nachteile von gentechnisch veränderten Pflanzen eröffnen, aber nur zu den Interventionen, die für ein Nein werben.

Wenn diesem Vorstoss Utopie vorgeworfen wird, dann kann ich Ihnen sagen, dass sich Österreich zum Beispiel als ganzes Land gentechfrei erklärt hat und in der ganzen

Schweiz sind viele Gemeinden, die sich bereits jetzt als gentechfrei erklärt haben. Viele Regionen in Europa haben dies ebenfalls getan. Es ist also nicht eine Utopie. Es ist möglich - diese Willenskundgebung gentechfrei zu bleiben.

Wenn man behauptet, dass das Moratorium der Landwirtschaft schade, dann bin ich erstaunt, dass der Schweizerische und Walliser Bauernverband sich so klar für eine gentechfreie Zone oder ein Moratorium aussprechen. Sie unterstützen dies ja.

Und wie gesagt, eine isolierte Zone Wallis gäbe es nicht, weil es viel grössere Zonen gibt, wie zum Beispiel Österreich, die sich schon jetzt als gentechfrei erklären. Einmal mehr hat Österreich die Nase vorn, weil sie mit Sicherheit schon voraussehen, dass sie mit regionalen Produkten, mit identischen Produkten später im Einheitsbrei der durch gentechnisch veränderte Pflanzen geschaffen werden soll, ihre Nase weiter vorne haben können.

### **La discussion est close.**

*Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:*

Ich möchte diese Diskussion jetzt nicht noch unnötig verlängern, obwohl das natürlich auch ein wichtiges Thema ist. Es geht auch nicht darum, dass sich der Walliser Staatsrat in den Abstimmungskampf einmischt, der im Zusammenhang mit der Gentechfrei-Initiative dann noch auf uns und das Wallis sicher zukommen wird. Es wäre unehrlich hier zu sagen, dass keine Risiken bestünden für die Walliser Landwirtschaft wenn hier im Kanton mit genetisch veränderten Organismen umgegangen wird. Allerdings gilt es gleichzeitig auch zu sagen, dass natürlich eine klare Kennzeichnungspflicht besteht und über diese Kennzeichnungspflicht der Konsument auch Gelegenheit erhält, selbst darüber zu befinden ob er gentechnisch veränderte Produkte geniessen will oder nicht. In der Tat gibt es auch Probleme, wenn es um ein Zusammenleben zwischen einerseits gentechnisch veränderten Parzellen, wo derartige Organismen vorhanden sind und anderen geht. Die Sicherheitsabstände sind sicher auch problematisch. Es geht also nicht darum, jetzt über das Moratorium abzustimmen. Es geht darum abzustimmen, ob man das Wallis als gentechfreies Gebiet erklären kann und hier muss ich doch den Rednern Recht geben, dass dieses Unterfangen als solches unrealistisch und auch illusorisch ist. Dies gesagt kann man festhalten, dass man nicht etwas einfach so deklarieren kann und dann davon ausgehen kann, dass es in der Tat dann auch existiert.

Il ne suffit malheureusement pas de décréter une chose pour que celle-ci existe. Pour être crédible, il faut encore l'assurer et la contrôler, et ceci s'avère irréaliste. J'en veux pour preuve qu'un tel engagement risquerait d'impliquer rapidement une obligation de certification sans OGM de la part de tous les fournisseurs de semences qui ne peut être fournie que sur la base d'une analyse spécifique. Il existe donc un risque majeur que les coûts supplémentaires de cette opération soient systématiquement facturés aux agriculteurs; ce qui serait contreproductif pour l'agriculture valaisanne.

La législation suisse actuelle n'exige la déclaration des substances OGM que si celles-ci dépassent le 0,5% de la teneur d'un produit. Cette limite peut aller jusqu'à 0,9% pour les fourrages importés et jusqu'à 1% pour les engrais et les semences. Or, une déclaration sans OGM, pour qu'elle soit crédible, nécessite une absence totale d'OGM. Cela impliquerait donc d'analyser toutes les semences, engrais et aliments pour animaux utilisés; ce qui s'avère pratiquement impossible.

L'adoption de la résolution impliquerait que le canton interdise par principe toute utilisation de semences, engrais et aliments OGM alors que certains d'entre eux sont déjà homologués sur le plan fédéral. Outre, la discrimination que cela pourrait impliquer, la compétence juridique d'un canton de décréter une telle interdiction risque d'être aisément remise en cause.

En conclusion, le Conseil d'Etat rejoint les dépositaires de la résolution sur les risques liés aux OGM pour l'agriculture valaisanne. Il ne serait, cependant, pas crédible de décréter le Valais région sans OGM, car il n'est pas possible de l'assurer, si ce n'est à des frais qui s'avèrent totalement disproportionnés et qui risquent de se retourner rapidement contre les agriculteurs.

La politique sur les OGM doit être définie en premier lieu au niveau national. Une politique individuelle de chaque canton en la matière est illusoire.

*Der Präsident:*

Besten Dank Herr Staatsrat.

Die Urheberin hat noch einmal das Wort verlangt, aber gemäss Reglement kann ich nur zweimal das Wort erteilen, sodass sie wohl oder übel darauf verzichten muss.

Wir kommen nun zur Abstimmung über die Resolution unter Punkt Nr. 11 der Tagesordnung.

**Par 69 voix contre 25, les membres de la Haute Assemblée refusent la résolution 4.011 présentée par la députée Susanne Hugo-Lötscher.**

**12. POSTULAT**  
**de la députée Susanne Hugo-Lötscher (SPO) et cosignataire concernant:**  
**soutenir l'apiculture (13.05.2005) (4.012)**  
**POSTULAT**  
**von Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO) und Mitunterzeichner**  
**betreffend Bienenzucht und Haltung unterstützen (13.05.2005) (4.012)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):*

Die Imkerei ist ein ideales und interessantes Hobby für Frauen und Männer jeden Alters.

Zum einen übernehmen die Bienen die Bestäubungsarbeit für ganze Obstkulturen und sichern dadurch den Bauern die Ernte. Zum andern sollen Bienenstiche vorbeugend gegen Rheuma helfen. Und nie - aber wirklich nie - sind Männer so sehr umschwärmt wie in jenem Moment, wo sie ein Bienenvolk auseinander nehmen.

Trotzdem leidet die Imkerei in der ganzen Schweiz an Überalterung und Schwund. Auch im Wallis ging in den letzten Jahren, je nach Region, die Zahl der Imker um 25 bis 45 Prozent zurück. Damit sinkt natürlich auch die Zahl der Bienen, was sich volkswirtschaftlich als sehr teuer entwickeln könnte.

Handeln wir also bevor es zu spät ist.

Imkerinnen und Imker haben konkrete Vorschläge, wie man der Imkerei zu mehr Ansehen, mehr Imkern und grösseren Beständen verhelfen könnte.

Wird dieses Postulat angenommen - was ich hoffe - bitte ich den Staatsrat mit den betroffenen Kreisen Förderungs- und Unterstützungsmassnahmen zu diskutieren und auf unseren Kanton angepasst umzusetzen.

Und noch etwas. Wie ich gehört habe, stört in meinem Postulat der Satz, dass es bei Bienen durch giftige Spritzmittel in Obstplantagen zu grossen Einbussen bei den Völkern kommt. Für mich ist es kein Problem diesen Satz zu streichen wenn er nicht den aktuellen Stand wiedergibt. Ich will niemanden beleidigen, ich will nur die Bienenzucht und -haltung unterstützen. Dass das nötig ist, zeigt auch ein Artikel, den ich heute Morgen per Zufall in einem Heft gefunden habe. Er beschreibt wie in den USA Grossimker mit tausenden von Bienenvölkern auf Sattelschleppern von einer Plantage zur anderen fahren, damit die Bienen die Bestäubungsarbeit erledigen können. Und das wird im Wert von 15 bis 24 Milliarden Franken berechnet. Also handeln wir hier bevor wir ebenfalls solche Massnahmen betreiben müssen.

Ich danke.

*M. le député Willy Giroud (GRL):*

Ce n'est pas que j'aie une dent contre la députée Susanne Hugo-Lötscher..., mais comme elle a beaucoup d'interventions, je suis obligé d'apporter une petite correction matérielle à ce postulat.

Si ce postulat est fort louable sur le fond, car les agriculteurs de ce canton connaissent le rôle essentiel que jouent les abeilles dans la pollinisation de leurs cultures fruitières, il est, toutefois, erroné de dire, et ici je cite un passage du postulat de la députée Susanne Hugo-Lötscher: "**Les populations d'abeilles subissent des pertes considérables à cause des bouillies toxiques utilisées dans les vergers.**"

Depuis plus de 15 ans, des efforts énormes ont été effectués dans l'arboriculture pour supprimer un maximum de produits toxiques pour les abeilles. Je pense en particulier aux méthodes de lutttes biologiques. C'est pourquoi, Madame la députée, vous n'avez pas le droit d'affirmer cela.

**Je vous demande donc de supprimer cette phrase de votre postulat; sinon, je me verrai dans l'obligation de le combattre.**

Merci de votre attention.

*Der Präsident:*

**Also die Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher hat dies, glaube ich, bereits bestätigt, dass sie bereit ist auf diesen Satz zu verzichten.**

**Demnach, glaube ich, ist die Intervention von Herrn Grossrat Willy Giroud erledigt.**

*M. le député Albert Pitteloud (UDC/SVP):*

J'appuie pleinement la remarque du député Willy Giroud.

Comme arboriculteur, cela fait plusieurs années. Il y a eu quelques incidents à l'époque concernant l'utilisation de produits antiparasitaires, mais, depuis 10 ans environ, il n'y a eu aucun incident.

Nous sommes très contrôlés avant l'homologation des produits. En Suisse, les restrictions sont nettement supérieures à ce qui se passe à l'étranger.

J'appuis donc pleinement la remarque du député Willy Giroud.

*Der Präsident:*

Merci Monsieur le député.

Ich gehe davon aus, dass das Postulat Nr. 12 nicht bekämpft wird.

Demnach wird es zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

**13. POSTULAT**  
**du député Erno Grand concernant la commercialisation de la marque**  
**"Valais" (14.06.2005) (4.013)**  
**POSTULAT**  
**von Grossrat Erno Grand betreffend Vermarktung der Marke "Wallis"**  
**(14.06.2005) (4.013)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO):*

Die Koordination der verschiedenen Vermarkter des touristischen Wallis müssen besser werden. Das gemeinsame Ziel jeder Aktion muss sein, möglichst viele Menschen für unseren Kanton zu begeistern. Sei dies als mögliche Investoren, sei dies als künftiger Gast, bei dem bei der Werbung der grosse Wille aufkommt, unseren Kanton zu besuchen.

Danke.

*Der Präsident:*

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird nicht bekämpft.

Demnach ist es zur Behandlung überwiesen.

#### **14. POSTULAT**

**du groupe GRL, par la députée Laetitia Massy, concernant: du biberon à la dive bouteille: réagissons! (16.06.2005) (4.014) (en collaboration avec le DSSE et le DFIS)**

#### **POSTULAT**

**der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Laetitia Massy, betreffend: vom Fläschchen zur Flasche: Handlungsbedarf! (16.06.2005) (4.014) (in Zusammenarbeit mit dem DGSE und dem DFIS)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M<sup>me</sup> la députée Laetitia Massy (GRL):*

A intervalles réguliers, les médias se penchent sur le problème de la consommation d'alcool chez les jeunes et relèvent la facilité avec laquelle ceux-ci peuvent se procurer des boissons alcoolisées ou s'en faire servir dans des établissements publics ou à l'occasion de manifestations festives.

En juin 2005, un certain quotidien vitaminé publiait les résultats d'une enquête menée en Valais sur la consommation d'alcool chez les jeunes, voire chez les très jeunes. Les constats étaient effarants quant à l'âge des consommateurs – on parlait, en effet, d'enfants de 11 ans pour les plus jeunes – et la fréquence de la consommation.

Un regard autour de soi lorsque l'on se trouve dans une manifestation ou un établissement public permet de se rendre compte que certains enfants ont bien vite troqué leur biberon pour la dive bouteille dont ils usent et abusent, parfois dans une indifférence générale.

En interrogeant les jeunes eux-mêmes, on s'aperçoit que le problème est réel et qu'il est temps d'agir en donnant un signal très clair à la population.

En effet, si les médecins s'accordent sur les problèmes de santé liés à la consommation abusive d'alcool, d'autres conséquences sont moins souvent évoquées: baisse de motivation scolaire, effet de groupe, actes de violence ou dépravation, mais aussi, et le phénomène ne doit pas être banalisé, attitude face à la drogue. Sous l'emprise de l'alcool, le jeune constitue, en effet, une proie facile, car il n'a plus la capacité de discernement nécessaire.

Le groupe radical-libéral est déjà intervenu sur ce sujet par le biais d'interventions parlementaires. Nous souhaitons aujourd'hui que le Conseil d'Etat présente un bilan des démarches entreprises depuis et établisse un état des lieux de la situation réelle.

Il ne s'agit pas de créer une nouvelle loi; celle-ci existe déjà et fixe l'âge légal de la consommation ou de l'achat d'alcool.

Certains commerçants ont d'ailleurs déjà réalisé des efforts et contrôlent l'âge de leurs jeunes clients. Si ces démarches sont à saluer, nous demandons, cependant, que la loi soit appliquée partout.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil d'Etat d'agir en faisant respecter la loi et en sanctionnant sévèrement les contrevenants. Ces démarches doivent être accompagnées d'un programme d'information à l'attention du grand public, mais aussi d'un programme de prévention à travers les écoles, pas seulement à l'attention des enfants, mais aussi et surtout des parents. En effet, lorsqu'on parle de jeunes adolescents, on parle aussi d'autorité et de responsabilité parentales.

Je vous remercie de votre attention.

*Der Präsident:*

Danke Frau Grossrätin.

Das Wort wird nicht verlangt.

Demnach ist das Postulat an den Staatsrat überwiesen.

**15. POSTULAT**  
**de la députée Maria Oester-Ammann (CSPO) et cosignataires concernant**  
**la lutte contre le chômage des jeunes (17.06.2005) (4.015)**  
**POSTULAT**  
**von Grossrätin Maria Oester-Ammann (CSPO) und**  
**Mitunterzeichnenden betreffend Beitrag des Kantons zur Bekämpfung**  
**der Jugendarbeitslosigkeit (17.06.2005) (4.015)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann (CSPO):*

Für jeden jungen Menschen ist der Eintritt in die Erwachsenenwelt nicht einfach. Besonders schwer ist dieser Schritt, wenn er diesen als Arbeitsloser, respektive als Arbeitslose machen muss.

Als Mutter dreier erwachsener Kinder habe ich die schwierige Erfahrung gemacht was es heisst eine Lehrstelle für jugendliche Schulabgänger zu finden. Nicht weniger problematisch ist es, nach der Lehre einen Arbeitsplatz zu bekommen. Dank dem Anstieg an Angeboten und Massnahmen, welche der Kanton und die Arbeitgeber in die Wege geleitet haben, konnte die Zahl der jungen Arbeitslosen etwas abgebaut werden. Andererseits sind nach wie vor noch zu viele Jugendliche und junge Erwachsene nach erfolgreicher Lehre oder höherem Studium arbeitslos.

Wir fordern daher den Staatsrat auf, alles nötige zu unternehmen, unsere arbeitslosen Jugendlichen zu unterstützen, um ihnen die Anerkennung in unserer Erwachsenenwelt entgegen zu bringen, damit sie eine gute Perspektive für ihre berufliche Zukunft sehen.

Erlauben Sie mir zum Schluss noch die Bemerkung, dass wir als Konsumenten vermehrt Betriebe unterstützen sollten, welche Lehrlinge ausbilden und ihnen eine Berufschance geben.

Ich danke.

*M. le député Laurent Léger (PDCB):*

Le groupe DC du Bas s'oppose à ce postulat.

La lutte contre le chômage des jeunes est importante, et le groupe DC du Bas en est conscient et ne la sous-estime pas.

Toutefois, les mesures proposées dans ce postulat ne sont pas réalistes et déresponsabiliseraient les jeunes. On voudrait transformer le personnel enseignant en conseillers en placement. Cela n'est pas le rôle des enseignants. Nous ne voulons pas ajouter aux enseignants une charge de travail supplémentaire tant leur charge actuelle, qui est d'instruire et d'éduquer nos jeunes, est difficile.

Je fais un aparté pour m'adresser au conseiller d'Etat en charge de l'instruction – il est absent en ce moment; je demanderai donc au conseiller d'Etat présent de lui transmettre nos doléances. En parlant des charges dévolues aux enseignants, nous pensons qu'il est primordial que ceux-ci possèdent un cahier des charges qui fixent les limites et les responsabilités de leurs attributions. Or, les écoles ont commencé depuis trois semaines et le futur cahier des charges est toujours en consultation. Nous sommes surpris du peu d'empressement dans l'établissement de ce cahier des charges, car, en général, l'employeur signifie les limites des responsabilités à un employé avant le début de son travail. Mais peut-être que le statut des enseignants n'est pas clair. Dans ce cas, le groupe DC du Bas attend rapidement une proposition de clarification du statut des enseignants.

Pour en revenir au postulat, nous ne voulons pas que l'Etat se substitue à la responsabilité que doivent avoir les jeunes. En outre, les structures et aides nécessaires à la recherche de places de travail sont déjà existantes.

Nous nous opposons donc à ce postulat.

Merci.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Stefan Willa (UDC/SVP):*

Sicher, es besteht Handlungsbedarf bei der Jugendarbeitslosigkeit. Doch dies ist primär ein Problem der Wirtschaft und nicht ein Problem der Verwaltung. Es ist doch keine Lösung sechzig künstliche Stellen beim Kanton zu schaffen, ohne dass ein Bedürfnis für diese Stellen gegeben wäre. Arbeitsplätze gibt es da wo sie benötigt werden. Wenn bei der Kantonsverwaltung zu wenige Stellen frei sind werden dort auch nicht mehr benötigt. Klar brauchen die Jugendlichen eine Ausbildung, doch bekommen sie eine umfassende Ausbildung wenn sie Arbeit bekommen, die zuerst kriert werden muss, weil nicht genug zu tun ist? Somit können die Maturanden auch nicht richtig gefordert und gefördert werden. Da würde man sie besser noch in der Schule lassen und sie dafür bezahlen.

Es werden also nur unnötige Ausgaben gemacht. Dieses Geld kann der Kanton sicher für sinnvollere Zwecke verwenden. Weiter verlangen Sie, dass sich die Lehrerschaft besser einsetzen soll bei der Lehrstellensuche. Ich dagegen sage, dass sich die Lehrer jetzt schon um die Maturanden kümmern, soweit dies in ihrer Möglichkeit steht. Deshalb ist dieses Postulat abzulehnen.

*Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):*

Ich möchte mich kurz fassen, da das meiste bereits gesagt worden ist.

Meines Erachtens besteht bei einer Annahme dieses Postulats die Gefahr, dass dadurch Lehrstellen gefährdet werden, weil es ja so sein wird, dass die Arbeit, die diese Praktikanten erledigen sonst teilweise von Lehrlingen erledigt wird. Also man gefährdet dadurch Lehrstellen.

Betreffend Bedürfnis - dies wurde auch gesagt - muss abgeklärt werden, ob überhaupt ein Bedürfnis besteht. Und zuletzt nimmt man dadurch natürlich auch der Wirtschaft gute Leute weg.

Ich bin dafür, dass der Staat auch Praktikumsplätze anbietet. Das steht ausserhalb der Diskussion. Es kann aber nicht sein, dass er die Anzahl festlegt. Dies erinnert mich doch sehr an Planwirtschaft und das will ich nicht. Darum bekämpfe ich das Postulat.

*Der Präsident:*

Das Postulat wird bekämpft. Wir kommen daher zur Abstimmung.

**Par 71 voix contre 27 et 13 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 4.015 développé par la députée Maria Oester-Ammann.**

Sie haben das Postulat Nr. 15 abgelehnt. Es wird demnach abgeschrieben.

That's it! Meine Damen und Herren, wir sind damit am Ende dieser vormittäglichen Sitzung.

Ich darf Ihnen noch einen guten Appetit wünschen und vor allem einen schönen Nachmittag bei strahlend blauem Himmel.

Ich würde mich freuen Sie morgen um 09.00 Uhr hier wieder begrüßen zu können.

Danke schön.

**La séance est levée à 12 h 35 pour permettre aux divers groupes politiques de siéger.**

# Séance du mercredi 14 septembre 2005

*Présidence:* M. le député Marcel Mangisch.

*Ouverture de la séance:* 9 h 05.

## *Ordre du jour:*

### **Première lecture**

1. Projet de décret concernant les mesures structurelles 2005-2009

### **Erste Lesung**

Dekretsentwurf über die strukturellen Massnahmen 2005-2009

### **Première lecture**

2. Modification de la loi sur les communes (approbation du budget et procédure d'homologation)

### **Erste Lesung**

Abänderung des Gemeindegesetzes (Genehmigung des Voranschlags und Homologationsverfahren)

### **Traitements / Behandlungen: Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)**

3. Motion du groupe FDPO, par les députés Matthias **EGGEL** (suppl.), Ambros **RITZ**, Christian **VENETZ** et Juliana **EYHOLZER** (suppl.), concernant le produit de la vente des réserves d'or: réduire la montagne de dettes (08.02.2005) (1.010 anc. 1.472)  
Motion der FDPO-Fraktion, durch die Herren Grossräte Matthias **EGGEL** (Suppl.), Ambros **RITZ**, Christian **VENETZ** und Frau Grossrätin (Suppl.) Juliana **EYHOLZER**, betreffend Erlös aus dem Verkauf der Goldreserven: Schuldenberg abbauen (08.02.2005) (1.010 ehem. 1.472)
4. Motion de la CEP-CRPE, par les députés Ernst **WITSCHARD** et Laurent **LEGER**, concernant la caisse de prévoyance de l'Etat du Valais (08.02.2005) (1.011 anc. 1.473) **(en collaboration avec le DECS et le DEIS)**  
Motion der PUK-RVKL, durch die Herren Grossräte Ernst **WITSCHARD** und Laurent **LEGER**, betreffend Vorsorgekasse des Staates Wallis (08.02.2005) (1.011 ehem. 1.473) **(in Zusammenarbeit mit dem DEKS und dem DVIS)**

5. Motion du député (suppl.) Alexandre **LUY** et consorts concernant des produits extraordinaires en faveur de l'amortissement de la dette (08.02.2005) (1.012 anc. 1.474)  
Motion von Hrn. Grossrat (Suppl.) Alexandre **LUY** und Konsorten betreffend ausserordentliche Einnahmen zur Schuldtilgung (08.02.2005) (1.012 ehem. 1.474)

**Développements / Entwicklungen: Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)**

6. Interpellation du groupe UDC/SVP, par le député (suppl.) Jean-Bernard **HERITIER**, concernant la lutte contre l'insécurité (11.05.2005) (1.020)  
Interpellation der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Jean-Bernard **HERITIER**, betreffend Kampf gegen die Unsicherheit (11.05.2005) (1.020)
7. Interpellation du groupe UDC/SVP, par le député Laurent **GAVILLET**, concernant les conséquences de l'accord de Schengen (11.05.2005) (1.022)  
Interpellation der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Laurent **GAVILLET**, betreffend Konsequenzen des Schengen-Abkommens (11.05.2005) (1.022)
8. Motion du groupe UDC/SVP, par le député (suppl.) François **PELLOUCHOUD**, concernant les mesures contre les dérives islamistes (11.05.2005) (1.023)  
Motion der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) François **PELLOUCHOUD**, betreffend Massnahmen gegen islamistische Auswüchse (11.05.2005) (1.023)
9. Motion du groupe UDC/SVP, par le député (suppl.) Jean-Bernard **HERITIER**, concernant: pour une procédure de flagrant délit (11.05.2005) (1.024)  
Motion der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Jean-Bernard **HERITIER**, betreffend Verfahren für auf frischer Tat ertappte Kleinkriminelle (11.05.2005) (1.024)
10. Motion du groupe SPO, par la députée Susanne **HUGO-LÖTSCHER**, concernant une accélération des naturalisations (11.05.2005) (1.025)  
Motion der SPO-Fraktion, durch Grossrätin Susanne **HUGO-LÖTSCHER**, betreffend schnellere Einbürgerungen (11.05.2005) (1.025)
11. Postulat du député Jean-Luc **ADDOR** (UDC/SVP) concernant "l'optimisation" de la réforme de l'armée: quelles conséquences pour les cantons et pour le Valais? (13.05.2005) (1.027)  
Postulat von Grossrat Jean-Luc **ADDOR** (UDC/SVP) betreffend "Optimierung" der Armee reform: Wie sehen die Konsequenzen für die Kantone und das Wallis aus? (13.05.2005) (1.027)

12. Motion du groupe PDCB et du groupe UDC/SVP, par le député Nicolas **VOIDE**, concernant le renforcement de l'OJI du Bas-Valais (13.05.2005) (1.028)  
Motion der PDCB-Fraktion und der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Nicolas **VOIDE**, betreffend Verstärkung des Untersuchungsrichteramts Unterwallis (13.05.2005) (1.028)
13. **Heure des questions / Fragestunde**

*Der Präsident:*

Sehr geehrte Herren Staatsräte, meine Damen und Herren Kolleginnen und Kollegen, werte Zuhörer und Zuschauer auf der Tribüne.

Aufgrund des umfangreichen Abänderungskatalogs zu Traktandum 1, kann ich nur sagen, vorwärts an die Arbeit oder in medias res. Wir kommen also direkt zu Traktandum 1 des heutigen Sessionstages, erste Lesung über die strukturellen Massnahmen 2005-2009.

**Première lecture**

## **1. PROJET DE DECRET concernant les mesures structurelles 2005-2009**

**Erste Lesung**

### **DEKRETSSENTWURF über die strukturellen Massnahmen 2005-2009**

*Commission de gestion / Geschäftsprüfungskommission  
Présidente: Brigitte Diserens / Berichterstatter: Markus Truffer -  
Rapporteur: Georges Darbellay*

*Der Präsident:*

Ich glaube, es ist notwendig, dass wir hier auch etwas strukturieren aufgrund der vielen Abänderungsvorschläge. Wir gehen vom grünen Papier aus. Das ist ja der Vorentwurf, den die GPK als zuständige Kommission, ausgearbeitet hat. Also die Diskussionsgrundlage ist das grüne Papier, das Ihnen mit den Sessionsunterlagen bereits zugestellt worden ist.

Daneben haben Sie ja heute die Abänderungsanträge vorliegen. Wir werden jetzt also mit diesen beiden Unterlagen arbeiten. Ich begrüsse inzwischen Herrn Markus Truffer als Berichterstatter dieses Sachgeschäfts.

## **Titre et considérants**

*Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig (durch Grossrat German Eyer):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

### **Discussion aux titre et considérants:**

*Hr. Grossrat Markus Truffer (CVPO), Berichterstatter:*

Ich werde die Abänderungsanträge auf deutsch lesen und den Kommentar der Kommission auf französisch.

Titel: Vorschlag der SPO-Fraktion durch Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, "Dekretsentwurf" streichen und ersetzen durch Beschluss. Und am Schluss "Beschluss" statt Dekret. Die Kommission hat diesen Vorschlag abgelehnt.

Décision de la commission: refusée. La commission de gestion a exprimé, lors de l'entrée en matière et dans son rapport, de façon explicite ses motivations et donc refusé cette proposition.

Par conséquent, toutes les modifications du groupe SPO concernant le même objet ont été refusées à l'unanimité des 10 membres de la commission de gestion présents.

*Hr. Grossrat German Eyer (SPO):*

Es gibt mindestens drei Gründe, die gegen die Form des Dekrets sprechen.

Erstens - und das habe ich in diesem Saal schon mehrmals gesagt - gibt es ein politisches Programm und das heisst sparen, sparen, sparen. Und da können Sie die finanzielle Situation des Kantons ändern wie Sie wollen, immer noch heisst es sparen, sparen, sparen. Wir schreiben seit etlichen Jahren schwarze Zahlen in diesem Kanton. Letzte Woche hat Herr Staatsrat Fournier das Budget präsentiert - wiederum mit schwarzen Zahlen. Das heisst, es besteht gar kein Bedürfnis, dass wir auf dieser Sparwelle weiterreiten.

Zweiter Grund - ein Dekret soll immer dann angewendet werden, wenn akute Dringlichkeit besteht. Wir haben das seinerzeit bei der Spitalreform gemacht. Da haben wir gesagt, die Spitalpolitik muss reformiert werden. Man hat die Form des Dekrets gewählt, weil Dringlichkeit bestand. In diesem Fall besteht absolut keine Dringlichkeit. Darum ist das Dekret falsch und

drittens hat das Dekret einen gesetzesähnlichen Charakter und sollte später in ein Gesetz umgewandelt werden. Und auch hier - und das ist der dritte Grund - wir haben die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse, die in der Verfassung verankert ist. Wir brauchen doch um Gottes Willen kein neues Gesetz, das besagt, dass die Verfassung eingehalten werden muss. Aus diesem Grund ist das Dekret falsch und wir werden nein sagen zu dieser Vorlage.

**La discussion est close.**

*Der Präsident:*

Will sich noch jemand dazu äussern?

Es scheint nicht der Fall zu sein.

Damit kommen wir direkt zur Abstimmung über Titel und Ingress.

Ich rufe Ihnen nochmals in Erinnerung und dies wird Ihnen nachher die Abstimmung erleichtern, dass die Kommissionsmeinung immer grün ist. Halten Sie sich an diese Direktive, sie wird Ihnen dienlich sein.

**Par 92 voix contre 18, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe SPO, défendue par le député German Eyer.**

*Titre et considérants, adoptés.*

### **Article 1**

*Propositions du député Edmond Perruchoud:*

*Vorschläge der SPO-Fraktion durch Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig (durch Grossrat German Eyer):*

*Proposition du groupe PS/AdG par le député Patrick Crettenand (par le député Bernard Fauchère):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

### **Discussion à l'article 1:**

*Hr. Grossrat Markus Truffer (CVPO), Berichterstatter:*

Artikel 1

Vorschlag von Herrn Grossrat Edmond Perruchoud.

Beschluss der Kommission abgelehnt.

Je passe la parole à la présidente de la commission pour l'explication.

*Der Präsident:*

Entschuldigung wenn ich hier eingreife. Eine kleine Bemerkung noch. Wir haben den Vorschlag von Herrn Grossrat Edmond Perruchoud bezüglich "article premier". Es ist ja nur eine formelle Abänderung. Ich glaube, Herr Grossrat Perruchoud ist einverstanden, dass er das zurückzieht. Also es bleibt bei Artikel 1 - auch im französischen Text - denn es gibt neue Gesetzgebungsdirektiven der Staatskanzlei, die sehen vor, dass man nicht mehr "article premier" sagt, sondern einfach Artikel 1 hinschreibt, wie dies im deutschen auch der Fall ist. Deswegen ist der erste Vorschlag von Herrn Grossrat Edmond Perruchoud erledigt, er zieht ihn zurück.

*M<sup>me</sup> la députée Brigitte Diserens (GRL), présidente de la commission de gestion:*

Je souligne tout le travail que le député Edmond Perruchoud a fait.

Il s'agit là de cosmétique rédactionnelle correspondant plus finalement au travail du groupe de rédaction.

Il y a eu un énorme travail. Pour la plupart, nous avons dû refuser les propositions du député Edmond Perruchoud, mais normalement nous aurions dû toutes les refuser. Par esprit de démocratie, nous les avons tout de même toutes analysées, mais nous avons renvoyé la plupart des choses au groupe de rédaction, tout en remerciant le député Edmond Perruchoud de ses propositions.

*Der Präsident:*

Besten Dank Frau Kommissionspräsidentin.

Also damit kein Irrtum besteht, Herr Grossrat Perruchoud, Sie sind bereit Ihren Antrag bezüglich "premier" zurückzuziehen, nicht dass nachher die Redaktionskommission das wieder ändern muss.

*M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):*

Je suis d'accord avec tout. Ce sera assez facile de mener ces débats ce matin.

J'aimerais, toutefois, faire une déclaration liminaire pour saluer le travail, que je qualifierai d'ardu, de la commission de gestion, voire téméraire. Donner à la commission de gestion une tâche comme celle de rédiger un texte de loi, car il s'agit d'une loi au sens matériel, une loi administrative organique, c'est un défi. Je trouve que la commission a relevé merveilleusement bien ce défi.

L'on doit bien comprendre mes amendements, discutables puisqu'ils sont sous la forme de notes de pied et non pas formulés expressis verbis, le but était d'éclairer le débat, en tout cas pas de faire un monopole du débat; raison pour laquelle la majorité des propositions, après réflexion approfondie de la commission, trouveront mon agrément.

C'est en réitérant mes compliments à la commission de gestion et à sa présidente pour le travail effectué que **je déclare formellement accepter de retirer l'amendement**, si tant est qu'il en soit un, **au niveau de l'article 1.**

*Hr. Grossrat Markus Truffer (CVPO), Berichterstatter:*

Artikel 1

Absatz 1

Gegenstand des Beschlusses Absatz 1 Vorschlag der SPO-Fraktion durch Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig. Beschluss der Kommission: abgelehnt.

Vorschlag von Herrn Grossrat Edmond Perruchoud: "Le présent décret énonce les mesures..."

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Begründung: La commission de gestion préfère la version initiale qui permet de ne pas être limitatif dans les mesures qui pourraient aussi être proposées par le Conseil d'Etat par exemple.

Absatz 2, Buchstabe d)

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig: d) streichen.

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Begründung: Le respect du double frein aux dépenses et à l'endettement nécessite une utilisation rationnelle des ressources, de sorte à obtenir la meilleure adéquation possible entre les moyens affectés et la réalisation des prestations publiques et des résultats produits. Il nous semble justifié de faire figurer dans le présent article cette référence au double frein.

*Der Präsident:*

Also damit wir kein Durcheinander bekommen, Artikel 1 was den Gegenstand betrifft, **der Vorschlag von Frau Grossrätin (Suppl. Laura Kronig kann als erledigt betrachtet werden, da wir im Titel bereits darüber abgestimmt haben**, ob Beschluss oder Dekret. Das ist soweit erledigt.

Der Vorschlag von Herrn Grossrat Edmond Perruchoud betrachte ich jetzt auch einmal als erledigt. Ich nehme an, dass Herr Grossrat Perruchoud damit einverstanden ist..., auch erledigt.

Somit kommen wir jetzt direkt zu Buchstabe d), den der Berichterstatter soeben angetönt hat. Bei Buchstabe d) haben wir den Vorschlag von Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig. Es ist vielleicht nicht ganz übersichtlich, aber wenn Sie weiterblättern auf Seite 3 dann sehen Sie zum selben Artikel 1, Absatz 2, lit. d) den selben Vorschlag auf Streichung, hinterlegt durch die Gruppe PS/AdG. Also wir können diese ja zusammenhängen, da sie beide das selbe wollen.

*M. le député Bernard Fauchère (PS/AdG):*

Le double frein aux dépenses et à l'endettement est plus qu'un principe puisqu'il a été écrit dans la Constitution à l'article 25.

Je trouve donc inutile, voire superflu de mettre dans ce décret une lettre d nous indiquant que nous devons appliquer strictement un article de la Constitution.

Merci de votre attention.

*Hr. Grossrat German Eyer (SPO):*

Die erste Abstimmung hat gezeigt, dass es heute relativ schwierig sein wird in diesem Saal, Mehrheiten zu finden. Die Begründung zu diesem Antrag hat Herr Kollege Fauchère eben gebracht. Ich brauche mich dazu nicht mehr weiter zu äussern. Ich kann nur soviel sagen, dass heute Morgen in diesem Saal das Referendum in der Luft liegt.

Danke schön.

*Der Präsident:*

Also wir sind beim Artikel 1, Buchstabe d). Es liegt der Antrag vor auf Streichung. Wir müssen also abstimmen bezüglich Artikel 1, Absatz 2, Buchstabe d).

### **Alinéa 2, lettre d**

**Par 97 voix contre 21, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition de suppression présentée par le groupe SPO et le groupe PS/AdG.**

*Der Präsident:*

Wir sind auf Seite 3 oben und da haben wir die Anträge von Herrn Grossrat Edmond Perruchoud bezüglich Absatz 2, Buchstaben b) und c).

Aufgrund der Komplimente, die Herr Grossrat Perruchoud an die Kommission erteilt hat, gehe ich davon aus, dass er effektiv mit der Meinung der Kommission einverstanden ist. **Somit wäre b) angenommen und c) abgelehnt.** Er erklärt sich damit einverstanden. Somit sind diese beiden erledigt.

**La discussion est close.**

*Article 1*, adopté avec la proposition du député Edmond Perruchoud à l'alinéa 2, lettre b.

## **Article 2**

*Propositions du député Edmond Perruchoud:*

*Vorschläge der SPO-Fraktion durch Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig* (nicht entwickelt):

*Proposition du groupe PS/AdG par le député Patrick Crettenand* (par la députée Claudine Oggier):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

### **Discussion à l'article 2:**

*Hr. Grossrat Markus Truffer (CVPO), Berichterstatter:*

Artikel 2 Titel

Vorschlag von Herrn Grossrat Edmond Perruchoud "allgemeine Aufgaben des Staatsrats". Beschluss der Kommission: abgelehnt.

*Der Präsident:*

Besten Dank Herr Berichterstatter.

**Ich gehe auch hier davon aus, dass Herr Grossrat Perruchoud den Antrag zurückzieht** und im Sinne der Kommission den als abgelehnt betrachtet.

*M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):*

La proposition d'amendement que je présente n'est pas existentielle..., on peut vivre avec le projet de la commission, car c'est un projet qui tient parfaitement la critique.

Par esprit de concertation et de conciliation, comme je l'ai annoncé en mon nom et au nom du groupe UDC/SVP, **j'accepte de retirer cette proposition** et de donner bénéfice au texte de la commission.

*Hr. Grossrat Markus Truffer (CVPO), Berichterstatter:*

Artikel 2, Absatz 1

Vorschlag von Herrn Grossrat Edmond Perruchoud: "Der Staatsrat ist beauftragt mit..." Beschluss der Kommission: abgelehnt.

La commission de gestion souhaite garder la notion de responsabilité plutôt que celle proposée par le député Edmond Perruchoud.

*Der Präsident:*

**Herr Grossrat Edmond Perruchoud. Ich gehe auch hier davon aus, dass Sie den zurückziehen.**

Richtig - zurückgezogen.

*Hr. Grossrat Markus Truffer (CVPO), Berichterstatter:*

Artikel 2, Absatz 1, Buchst. a)

Vorschlag: "Die Festlegung des Zeitplans für die Umsetzung der strukturellen Massnahmen 2005 - 2009". Die Kommission hat diesen Antrag abgelehnt mit 7 zu 3 Stimmen.

Begründung: La commission de gestion a entendu la préoccupation du Conseil d'Etat qui devrait mener de concert les travaux permettant d'intégrer les mesures liées à l'introduction de la RPT au début 2008. Le calendrier encore incertain nous fait préférer le terme "préciser" plutôt que celui de "arrêter".

*Der Präsident:*

**Auch hier gehe ich davon aus, dass Herr Grossrat Perruchoud seinen Antrag zurückzieht.**

Also ist dieser erledigt.

**Herr Grossrat Perruchoud, ziehen Sie den Antrag bezüglich Buchstabe b) (ehemals a) auch zurück?**

**Er ist auch zurückgezogen.**

*Hr. Grossrat Markus Truffer (CVPO), Berichterstatter:*

Artikel 2, Absatz 1, Buchstabe c)

Vorschlag von Herrn Grossrat Perruchoud: streichen.

La commission de gestion a refusé ces propositions de déplacement de la notion de conduite de la réalisation des mesures structurelles que le député Edmond Perruchoud a reportées dans la création d'un autre article qui a, par conséquent, perdu sa raison d'être.

*Der Präsident:*

Besten Dank Herr Berichterstatter.

Herr Grossrat Edmond Perruchoud, um die Sache ein bisschen zu erleichtern, wäre mir gedient, wenn Sie in einem Votum alle Artikel zusammenfassen würden, bezüglich derer Sie die Abänderungsvorschläge zurückziehen. Sonst bemühen wir jedes Mal den Rapporteur und das ist ein bisschen umständlich. Würden Sie sich dazu äussern welche Anträge Sie nun endgültig zurückziehen, damit wir die streichen können.

*M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):*

J'abonde dans le sens des propositions de la commission de gestion, sauf si j'interviens expressément.

Merci.

*Der Präsident:*

Besten Dank Herr Grossrat. **Das ist ein vernünftiger Kompromiss. Also, demzufolge gehen wir davon aus, dass Artikel 2, Absatz 1, Buchstabe c) erledigt ist.**

**Artikel 2, Absatz 1 lit. d), e) und f) ebenfalls.**

Das heisst, wir stehen jetzt auf Artikel 2, Absatz 2. Da haben wir wiederum einen Vorschlag von Herrn Grossrat Perruchoud. **Er wird von der Kommission abgelehnt bezüglich ehemaligem Artikel 2, Absatz 2, Seite 5 unten.**

Ich stelle fest, dass ich wiederum nicht über die gleiche Nummerierung verfüge wie Sie. Also in der Nacht hat sich anscheinend noch etwas verschoben. Wir sind auf Seite 6 oben, Entschuldigung.

Gehen wir weiter zu Artikel 2, Absatz 3. **Das ist auch Herr Grossrat Perruchoud, ist also abgelehnt, ist erledigt.**

**Den Vorschlag der SPO-Fraktion kann ich auch als erledigt betrachten.** Da geht es immer um die Frage Dekret oder Beschluss. Ich nehme an, dass dies mit dem Anfangsentscheid erledigt wurde, sodass wir jetzt im Prinzip zu Artikel 2, Absatz 4 übergehen können.

*Hr. Grossrat Markus Truffer (CVPO), Berichterstatter:*

Artikel 2, Absatz 4

Vorschlag der PS/AdG-Fraktion: "Im Rahmen des ordentlichen Voranschlags der laufenden Rechnung" streichen. Die Kommission hat den Vorschlag abgelehnt.

Die Begründung wird durch die Präsidentin gegeben.

*Der Präsident:*

Das Wort wird nicht verlangt. Also kann man davon ausgehen, dass dem Beschluss der Kommission zugestimmt wird. Somit ist also der Abänderungsvorschlag in Artikel 2, Absatz 4 abgelehnt.

**Wir gehen weiter zu Artikel 2, Absatz 5. Herr Edmond Perruchoud - ich nehme an - hat den Antrag zurückgezogen. Auch der Vorschlag von Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig betrifft wiederum den Begriff Beschluss anstelle von Dekret.**

Wir kommen zu Artikel 2, Absatz 5.

**Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud: angenommen.**

*M<sup>me</sup> la députée Claudine Oggier (PS/AdG):*

J'aimerais revenir sur l'article 2, alinéa 4, et faire le commentaire suivant:

Il semble que le député Patrick Crettenand ait, dans sa proposition, posé la question, que je trouve judicieuse, de savoir si "budgets de fonctionnement" est suffisant dans un programme d'économies, dans le sens où l'on pourrait se demander si le budget n'est pas à analyser complètement.

Je pose ainsi la question suivante – c'est une novice de la politique qui s'exprime –: pourquoi préfère-t-on toujours plutôt taper sur les doigts du personnel que sur le matériel?

Pour moi, ce n'est pas une décision très sage dans un Parlement qui se préoccupe d'une société humaine et de la famille en plus.

Voilà, j'ai posé ma question.

Merci.

*M<sup>me</sup> la députée Brigitte Diserens (GRL), présidente de la commission de gestion:*

Concernant cet alinéa, hier, lorsque la commission de gestion l'a étudié en l'absence du groupe socialiste pour motiver cette proposition, il nous a quand même semblé que ce groupe souhaitait tenir compte des tâches supplémentaires demandées au personnel pour la mise en œuvre des projets mesures structurelles qui pourraient être accomplies au détriment des tâches habituelles des services. C'est bien cela. Mais la commission de gestion a estimé que ces travaux étaient déjà planifiés par les préparatifs de la mise en application de la RPT, que cela pouvait se faire conjointement.

*Der Präsident:*

Merci, Madame la présidente de la commission.

Ich muss jetzt trotzdem die Frage stellen an Frau Grossrätin Oggier, die jetzt hier die Abstimmung verlangt für diesen Artikel 2, Absatz 4.

Die Abstimmung wird nicht verlangt. Damit ist der Fall also erledigt. Die Meinung der Kommission angenommen und daher **ist der Antrag abgelehnt**.

Wir sind auf Seite 8 stehen geblieben beim ehemaligen Artikel 2, Absatz 6. **Antrag von Herrn Perruchoud zurückgezogen.**

**La discussion est close.**

*Article 2*, adopté avec la proposition du député Edmond Perruchoud à l'alinéa 5, lettre c, admise par la commission.

### **Article 3**

*Propositions du député Edmond Perruchoud (pas développées):*

*Propositions du groupe PDCC par le député Jacques Melly (pas développées):*

*Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig (durch Grossrat German Eyer):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

**Discussion à l'article 3:**

*Der Präsident:*

Seite 9, auch Vorschlag von Herrn Perruchoud zurückgezogen.

Artikel 3, Absatz 2, auch ein Vorschlag von Herrn Perruchoud, ebenfalls zurückgezogen. Artikel 3, Absatz 3, ebenfalls zurückgezogen von Herrn Grossrat Perruchoud.

**Artikel 3, Absatz 3, Vorschlag der PDCC-Fraktion. Dieser ist angenommen gemäss neuem Wortlaut der Kommission.**

Es gibt keine Wortmeldung. **Also gehe ich davon aus, dass das so in Ordnung ist.**

*Hr. Grossrat Markus Truffer (CVPO), Berichterstatter:*

Artikel 3, Absatz 4

Vorschlag der SPO durch Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig - Absatz 4 streichen.

Die Kommission hat diesen Antrag abgelehnt.

Begründung: La commission de gestion maintient l'alinéa 4 qui doit garantir une neutralité et des coûts.

**A l'alinéa 4, la nouvelle formulation présentée par le groupe PDCC est acceptée par la commission.**

Les propositions du député Edmond Perruchoud et du groupe SPO sont donc refusées.

*Hr. Grossrat German Eyer (SPO):*

Dieser Vorschlag von uns ist nicht politisch geprägt, sondern das ist reine Mathematik. Nachdem Sie den Vorschlag der PDC-Fraktion angenommen haben von Jacques Melly, hat der Rat doch gezeigt, dass Sie etwas von Mathematik verstehen und wir können unseren Antrag zurückziehen.

*Der Präsident:*

Artikel 3, Absatz 4 ist soweit akzeptiert. **Den Vorschlag von Herrn Grossrat Jacques Melly hat die Kommission angenommen.**

**Ehemaliger Artikel 3, Absatz 5: Herr Perruchoud hat zurückgezogen.**

**Es bleibt der Antrag von Herrn Grossrat Jacques Melly. Artikel 3, Absatz 5 ist ebenfalls angenommen durch die Kommission.** Also auch kein Problem.

**La discussion est close.**

*Article 3, adopté avec la nouvelle proposition de la commission à l'alinéa 3, et les propositions du groupe PDCC aux alinéas 4 et 5, admises par la commission.*

#### **Article 4**

*Propositions du groupe PDCC par le député Jacques Melly:*

*Propositions du député Edmond Perruchoud:*

*Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig (durch Grossrat German Eyer):*

*Propositions du groupe PS/AdG par le député Patrick Crettenand (par le député Gérald Varone):*

*Propositions de la commission de gestion / Vorschläge der Geschäftsprüfungskommission:*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

#### **Discussion à l'article 4:**

*Hr. Grossrat Markus Truffer (CVPO), Berichterstatter:*

Artikel 4, Absatz 1

Vorschlag der PDCC durch Herrn Grossrat Jacques Melly: "Im Rahmen der strikten Anwendung der Führung über Zielvorgaben führt der Staatsrat..."

Die Kommission hat diesen Vorschlag mit 5 zu 3 Stimmen bei 2 Enthaltungen abgelehnt.

Begründung: La commission de gestion craint que cette formulation laisse à l'écart les services qui ne sont pas encore au bénéfice des contrats de prestations et qui échapperaient ainsi à une intéressante remise en question.

*M. le député Jacques Melly (PDCC):*

J'ai pris note de la remarque de la commission de gestion. Il est vrai que je n'avais pas réalisé cette balance 80% - 20%.

Pour nous, il s'agissait simplement de préciser que les analyses demandées devaient se faire dans le cadre de l'examen des objectifs et n'impliquaient pas un recours systématique à des consultants ou autres commissions d'enquête.

Cependant, compte tenu de la situation et des explications, nous retirons l'amendement.

*Hr. Grossrat Markus Truffer (CVPO), Berichterstatter:*

Artikel 4, Absatz 2

**Die Kommission hat den Vorschlag der PDCC-Fraktion angenommen und ergänzt mit "Jede Dienststelle muss während der Dauer des Dekrets mindestens einmal eingehend analysiert werden".**

*Der Präsident:*

Herr Melly erklärt sich damit einverstanden. Also ist auch Artikel 4, Absatz 2 somit erledigt, im Sinne des Vorschlags der GPK.

Wir kommen weiter zu **Artikel 4, Absatz 3** (ehemals). **Der Vorschlag von Herrn Grossrat Perruchoud ist zurückgezogen, also auch erledigt.**

Damit gehen wir zu Artikel 4, Absatz 4.

*Hr. Grossrat Markus Truffer (CVPO), Berichterstatter:*

Artikel 4, Absatz 4

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossratssuppleantin Laura Kronig: streichen.

Die Kommission hat dies abgelehnt.

Begründung: **A l'article 4, alinéa 4, la commission de gestion propose une modification qui a été déposée lors de l'entrée en matière et qui a emporté l'adhésion de nombreux groupes.** Les autres propositions sont donc refusées. Cette modification implique l'abandon de **l'article 4, alinéa 5, qui est supprimé.**

*M. le député Gérald Varone (PS/AdG):*

Le groupe PS/AdG demande la suppression pure et simple de l'alinéa 4 de l'article 4 stipulant que la croissance annuelle des dépenses du personnel et des dépenses générales ne doit pas dépasser l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

Contrairement à ce qui a été récemment écrit dans la presse, les salaires de la fonction publique valaisanne seront bel et bien touchés par cette modification.

En approuvant cet article, les fonctionnaires pourront dire adieu à toute hausse des salaires, excepté le renchérissement. Les augmentations liées à la performance passeraient aux oubliettes alors qu'il s'agit d'un facteur incitatif voulu par le Grand Conseil lui-même. Toute évolution des rétributions en relation avec le développement de carrières serait bloquée pour au moins quatre ans.

Ce projet se trompe de cible, car, comme l'ont démontré plusieurs enquêtes, la fonction publique valaisanne, qui a déjà perdu environ 4,5% de son pouvoir d'achat en 15 ans, est l'une des plus efficaces et des moins chères du pays.

Voici deux exemples des conséquences de ce décret:

Un enseignant du cycle d'orientation en classe 14 perdrait 20'000 francs de salaires en quatre ans. En y ajoutant les effets des paliers d'attente depuis l'an 2000, l'addition est encore plus salée, soit 80'000 francs de manque à gagner.

Le décret de la commission de gestion coûterait environ 10'000 francs de salaires à une secrétaire de l'Etat. En y ajoutant les effets des paliers d'attente, on atteint allègrement 30'000 francs de pertes salariales sur dix ans.

Comme vous le voyez, pendant que les comptes de l'Etat du Valais dégagent des bénéfices année après année, on demande une fois de plus à la fonction publique de faire les frais de cette "économite" aiguë.

De plus, comment voulez-vous motiver les collaborateurs de l'Etat et attirer de jeunes cerveaux si les conditions salariales se dégradent sans cesse?

Afin de préserver la qualité des services de l'Etat et la motivation de ses collaborateurs, nous réitérons notre demande de supprimer cet alinéa.

Merci de votre attention.

*Hr. Grossrat German Eyer (SPO):*

In diesem Artikel 4, Absatz 4 ist zweifelsohne am meisten Substanz in diesem Dekret. Ich glaube, das ist auch der Kernpunkt dieses Dekrets. Wir schlagen vor, dass er gestrichen wird. Warum? In diesem Kanton - und auch in der Schweiz - erleben wir seit rund zehn Jahren kein Wirtschaftswachstum mehr. Die Wirtschaft stagniert und ein Grund dafür ist die mangelnde Kaufkraft. Was heisst dieser Artikel? Dieser Artikel heisst nichts anderes, als dass die Löhne faktisch eingefroren werden, d.h. dass die Kaufkraft der Leute mit mittleren Einkommen nicht steigen wird, nicht angehoben wird und darum wird auch die Wirtschaft nicht ins Laufen kommen. Aus diesem Grund ist dieser Artikel resolut abzulehnen. Es kann nicht sein, dass beispielsweise wiederum auf dem Buckel des Lehrpersonals gespart wird. Genau auf den Leuten, die schon in den letzten Jahren zahllose Opfer erbracht haben. Es kann nicht sein, dass auf Kosten der Bildung gespart wird, weil beispielsweise mit diesem Artikel die Klassenbestände erhöht werden müssten oder aber dass in Bergdörfern Klassen gestrichen werden müssen. Das kann doch nicht unser Ziel sein. Darum bitten wir Sie dringendst diesen Artikel abzulehnen. Auch der Vorschlag, den die GPK in der Zwischenzeit gemacht hat, die auch ein bisschen kalte Füsse bekommen hat weil sie entdeckt hat was sie für einen Bockmist angerichtet hat. Der Vorschlag der GPK macht wenig Sinn, dass der Staatsrat jedes Jahr irgendwelche Berichte schreiben muss. In diesem Saal ist immer wieder gesagt worden, wir müssen mit dem Bürokratismus ein bisschen aufhören. Wir müssen versuchen ein bisschen weniger Papiere zu produzieren und ausgerechnet hier verlangt man wieder, dass der Staatsrat jedes Jahr irgendwelche Papiere produziert.

Aus diesem Grund bitten wir Sie dringendst diesen Artikel 4, Absatz 4 abzulehnen.

Danke schön.

*M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):*

Je m'inscris en contradiction avec ce que j'ai dit tout à l'heure, Mesdames et Messieurs, puisque j'avais dit que lorsque j'abondais dans le sens de la commission, je n'interviendrais pas.

Alors, je me dédis en intervenant et en disant que je suis d'accord, et avec moi le groupe UDC/SVP comme annoncé hier par le président du groupe Jean-Luc Addor, avec la proposition de la commission, pour les motifs suivants:

La commission a perçu certaines réactions à l'endroit de son projet initial. Elle a réagi vite; elle a réagi bien. Il est donc possible d'abonder dans son sens.

Je termine mon propos en rappelant au préopinant que la fonction publique n'est pas le monopole d'une certaine gauche; toutes droites confondues, on se soucie, car les fonctionnaires sont nos collaborateurs de qualité, nos collaborateurs méritants pour la grande majorité d'entre eux.

Merci.

*M. le député Jacques Melly (PDCC):*

Dans le débat d'entrée en matière, j'avais souligné l'importance de conserver un climat de sérénité et de confiance dans les relations avec les agents de la fonction publique.

L'amendement proposé par le groupe PDCC devait simplement, pour éviter le piège d'une interprétation trop stricte, préciser la volonté du Législateur; volonté indiquée clairement dans les rapports successifs de la commission Mesures structurelles et qui dit que le fait de limiter l'évolution des dépenses de personnel ne doit pas remettre en cause les conditions salariales et la sécurité de l'emploi qui doivent être garanties.

Je me tourne vers la commission de gestion. Compte tenu d'un engagement que pourrait prendre cette commission allant dans ce sens, le groupe PDCC serait d'accord et retirerait son amendement.

Merci.

*M<sup>me</sup> la députée Brigitte Diserens (GRL), présidente de la commission de gestion:*

Je crois qu'il y a certains groupes qui n'ont pas entendu ce que l'on a dit hier ou qui n'ont pas su lire notre nouvelle proposition. Je vous l'ai expliquée hier.

Je voudrais aussi, pour rassurer le député Jacques Melly, dire que dans notre communiqué de presse, que nous avons sorti il y a quelque temps, nous relevions ce souci. Nous l'avons vraiment bien décrit, en faisant nôtre le rapport de la commission Mesures structurelles, je le cite, ainsi ceci pourra être écouté dans ce plenum, entendu et enregistré peut-être: "Le fait de limiter l'évolution des dépenses de personnel ne doit pas remettre en cause les conditions salariales et la sécurité de l'emploi qui doivent être garanties. Ainsi, la commission est d'avis que:

- le renchérissement doit être octroyé à tous les serviteurs de la fonction publique;
- l'expérience et la performance des collaborateurs doivent être revalorisées dans les limites fixées dans la loi fixant le traitement des fonctionnaires et des employés de l'Etat du Valais;
- le nombre important de personnes salariées par l'Etat du Valais permet l'adoption d'autres mesures à même de limiter la croissance des dépenses du personnel. Parmi celles-ci figurent notamment l'examen approfondi de l'opportunité de chaque poste de travail lors de toute vacance en lien avec les prestations et les procédures nécessaires à leur réalisation (par exemple lors d'un départ à la retraite), le renouvellement de postes de manière sélective et l'application du principe du délai de carence."

J'espère que cela correspond à vos desideratas.

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport, et président du Gouvernement:*

Cet article nous a inquiétés parce que le système salarial actuel montre que, systématiquement, le taux d'augmentation de la masse salariale est supérieur à celui de l'indice suisse des prix à la consommation. Vous l'avez constaté dans le rapport qui a été demandé par la commission de gestion à l'Inspection cantonale des finances. L'accroissement admis des charges de personnel devrait correspondre à un pourcentage supérieur de 1 à 2% à celui de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Pour ma part, j'admets donc, dans la discussion d'aujourd'hui que j'entends, que ce principe est maintenu et que les mesures structurelles doivent être étudiées en dehors de ce principe parce que si ce n'était pas le cas, lors de l'analyse du budget 2006, qui interviendra en sessions de novembre et de décembre, nous devrions couper 20 millions. Donc, en ce qui concerne la décision que vous devrez prendre sur le rapport du Conseil d'Etat, on sait déjà que l'on aura une explication à donner. Moi, je ne souhaite pas que le vote soit un vote négatif, sans quoi nous aurions une démotivation du personnel, nous aurions une gestion pratiquement impensable au niveau du département. Je crois que c'est ce que personne ne veut dans ce Parlement.

C'est donc dans ce sens que nous admettons que le rapport comprendra systématiquement des exceptions.

*Der Präsident:*

Ich fasse zusammen. Wir sind also immer noch bei Artikel 4, Absatz 4 und zwar kommen wir jetzt zu folgender Abstimmung.

Der Vorschlag von Herrn Grossrat Jacques Melly ist zurückgezogen zugunsten des Vorschlags der GPK.

Wir haben jetzt also den Wortlaut wie er auf Seite 14 steht. Artikel 4, Absatz 4 der Vorschlag der GPK ist ja gegenüber dem ehemaligen grünen Entwurf etwas modifiziert worden. Dieser Vorschlag wird gegenübergestellt den Abänderungsvorschlägen der SPO-Fraktion und der PS/AdG, welche auf Streichung des Artikels 4, Absatz 4 hinlaufen.

#### **Alinéa 4**

**Par 87 voix contre 25 et 9 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition de suppression présentée par le groupe SPO et par le groupe PS/AdG.**

*Der Präsident:*

Sie haben den Vorschlag der Geschäftsprüfungskommission gutgeheissen.

Wir fahren weiter.

*Hr. Grossrat Markus Truffer (CVPO), Berichterstatter:*

Artikel 4, Absatz 5

**Vorschlag der GPK: streichen**

**Vorschlag der SPO-Fraktion durch Frau Grossrats-suppleantin Laura Kronig: streichen**

**Vorschlag der PS/AdG durch Herrn Grossrat Crettenand: streichen**

**Beschluss der Kommission: angenommen**

## **La discussion est close.**

*Article 4*, adopté avec la proposition du groupe PDCC et le complément présenté par la commission à l'alinéa 2, la proposition de la commission à l'alinéa 4 et la suppression de l'alinéa 5.

### **Article 5**

*Propositions du député Edmond Perruchoud* (par le député Jean-Luc Addor):

*Proposition du groupe PDCC par le député Jacques Melly*:

*Vorschläge der SPO-Fraktion durch Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig* (durch Grossrat German Eyer):

*Propositions du groupe PS/AdG par le député Patrick Crettenand* (par la députée Véronique Barras-Martinet):

*Propositions de la commission de gestion / Vorschläge der Geschäftsprüfungskommission*:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

### **Discussion à l'article 5:**

*Der Präsident:*

Wir fahren weiter mit dem ehemaligen Artikel 5, Absatz 3. **Vorschlag von Herrn Grossrat Perruchoud ist zurückgezogen.**

Somit kämen wir zum Artikel 5, Absatz 4.

*Hr. Grossrat Markus Truffer (CVPO), Berichterstatter:*

Artikel 5, Absatz 4

Vorschlag der PDCC durch Herrn Grossrat Jacques Melly: "Sollte das jährliche Wachstum... den Anstieg des Landesindex der Konsumentenpreise nicht übersteigen. Ist dieses Wachstum grösser als der Anstieg der Lebenshaltungskosten so muss dies Gegenstand eines staatsrätlichen Berichts und eines spezifischen parlamentarischen Beschlusses sein.

Die Kommission hat diesen Vorschlag abgelehnt.

Begründung: Comme pour l'article 4, alinéa 4, **la commission de gestion propose une nouvelle formulation et refuse, en conséquence, les propositions des groupes, l'alinéa 5 de l'article 5 étant lui aussi supprimé.**

*M<sup>me</sup> la députée Véronique Barras-Martinet (PS/AdG):*

Je me suis amusée à faire quelques petits calculs; effectivement, parfois les chiffres sont plus éloquents que la rhétorique.

J'ai comparé la croissance des coûts en pour-cent entre le budget 2005 et le budget 2006 pour certains postes. Je vous cite quelques-uns de ces chiffres.

Assurances sociales, AVS/AI: +6,2%

Santé publique, EMS, hôpitaux: +4,2%

Enseignement obligatoire: +3,1%

Formation tertiaire: +16%

Formation professionnelle: +15%

Agriculture: +5,9%

Vous voyez, à travers ces quelques exemples, que l'indice des prix à la consommation, qui est d'environ 1% comme on l'a dit tout à l'heure, est, à chaque fois, largement dépassé et pourtant, chose essentielle à mes yeux, au bout du compte le budget qui nous est présenté pour 2006 est équilibré et respecte le double frein aux dépenses et à l'endettement.

Par cette démonstration, je voudrais vous dire qu'il est dangereux de vouloir imposer des règles rigides et tatillonnes pour chaque poste du budget de l'Etat. Un budget doit être analysé dans son ensemble.

Ou alors, y aurait-il peut-être une volonté politique à vouloir systématiquement démontrer ce qui coûte cher à l'Etat: le social, la santé, l'éducation..., mais là je vous prête certainement des intentions très mauvaises.

Si cet alinéa est maintenu, le Conseil d'Etat se verra donc dans l'obligation, lors du budget, de justifier chacune de ses augmentations supérieures à l'indice des prix à la consommation à travers un rapport. Alors, à notre tour, Chers collègues, nous devons analyser ces rapports et nous prononcer sur l'opportunité d'accorder ou non ces augmentations. Si chaque rapport donne lieu à d'âpres discussions, je vous laisse imaginer l'ordre du jour des sessions, notamment celle de novembre. Pour un Parlement soucieux de l'efficacité de son Gouvernement et de son Administration, je trouve le procédé pour le moins curieux. L'Etat doit se concentrer aux tâches prioritaires, répétez-vous sans cesse. Ce précepte figure d'ailleurs en bonne place dans le décret. Malheureusement, je ne pense pas qu'on en prenne le chemin avec ce texte.

C'est pourquoi, au nom du groupe PS/AdG, je demande son abrogation pure et simple.

Merci.

*Hr. Grossrat German Eyer (SPO):*

Meine Damen und Herren, es ist doch Aufgabe der Politik zu entscheiden wo wollen wir Gelder einsetzen, wo besteht Handlungsbedarf und wo können wir allenfalls mit den Geldern ein bisschen zurückfahren. Das ist doch vernünftige Finanz- und Wirtschaftspolitik. Und es kann doch nicht sein, dass mit solchen rigorosen Massnahmen wir uns selber in Ketten legen, uns Fesseln anlegen, damit wir keinen Spielraum mehr haben. Dann können wir mit der Politik ohnehin aufhören. Also um Gottes Willen, streicht diesen Artikel.

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

J'ai lu la proposition de la commission de gestion qui me semble tout à fait raisonnable pour cette disposition.

Mon collègue Edmond Perruchoud retire donc sa proposition de suppression et nous soutenons la version de la commission de gestion.

C'est tout à fait dans la ligne de ce que nous avons déclaré hier, c'est-à-dire que, d'une part, on évite de lier les mains du Gouvernement mécaniquement à un indice qui constitue un critère discutable et, d'autre part, on exige des explications, que le Gouvernement devra nous fournir; et surtout, c'est le Parlement qui conserve la maîtrise de l'opération, ce qui est l'essentiel.

Raison pour laquelle notre groupe soutient la version de la commission.

*M. le député Jacques Melly (PDCC):*

A l'image de ce qui vient d'être dit par plusieurs de mes collègues, il est clair que le but recherché était essentiellement de garder au Grand Conseil le droit de regard sur ces éléments.

Compte tenu de la proposition de la commission de gestion, nous retirons également notre amendement et nous soutenons la proposition de la commission.

Merci.

*M<sup>me</sup> la députée Brigitte Diserens (GRL), présidente de la commission de gestion:*

Je voudrais juste rappeler aux deux groupes socialistes qu'il s'agit de la globalité des subventions et puis qu'une analyse des subventions est demandée depuis longtemps et correspond tout à fait à la loi.

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport, et président du Gouvernement:*

J'espère que lorsqu'on fera l'analyse de détail ou dans les commentaires, on pourra travailler sur le net en fonction de la nouvelle loi. Exemple: les subventions qui augmentent de 10 millions, subventions pour les caisses maladie, c'est un montant que l'on reçoit de la Confédération, donc en brut il est peu significatif puisqu'il entre et il ressort. Donc, ce montant-là devrait être "court-circuité" dans le calcul du pourcentage. Ce sont ces modalités que nous devons travailler, Grand Conseil et Gouvernement, pour trouver des solutions qui soient équitables lorsque nous avons des modifications structurelles qui se mettent en place et, à travers la gestion par objectif, nous devons trouver une solution nouvelle pour résoudre ces problèmes.

C'est un point que l'on doit discuter et résoudre ensemble.

*Der Präsident:*

Wir kommen jetzt somit zur Abstimmung bezüglich dieses Artikels 5, Absatz 4.

Wir haben auf der einen Seite wiederum den Vorschlag der GPK - wie er auf Seite 16 des Tableaus ersichtlich ist - gegenüber dem Streichungsantrag der SPO-Fraktion und der PS/AdG.

#### **Alinéa 4**

**Par 94 voix contre 21 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition de suppression présentée par le groupe SPO et par le groupe PS/AdG.**

*Der Präsident:*

Sie haben den Vorschlag der Geschäftsprüfungskommission gutgeheissen.

*Hr. Grossrat Markus Truffer (CVPO), Berichterstatter:*

Artikel 5, Absatz 5

**Diesen Absatz wollen alle streichen, die GPK, die Abgeordneten Kronig, Perruchoud und Crettenand.**

**Beschluss der Kommission: angenommen**

**La discussion est close.**

*Article 5, adopté avec la proposition de la commission à l'alinéa 4 et la suppression de l'alinéa 5.*

#### **Article 6**

*Propositions du député Edmond Perruchoud (par le député Jean-Luc Addor):*

*Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig (durch Grossrat German Eyer):*

*Proposition du groupe PDCC par le député Jacques Melly:*

*Proposition du groupe PS/AdG par le député Patrick Crettenand (par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz):*

*Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrat Thomas Brunner:*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

**Discussion à l'article 6:**

*Der Präsident:*

**Artikel 6. Vorschlag von Grossrat Perruchoud ist zurückgezogen. Artikel 6, Absatz 1, lit. a) - ebenfalls zurückgezogen von Herrn Grossrat Perruchoud.**

Wir kommen demnach zu Artikel 6, Absatz 2.

*Hr. Grossrat Markus Truffer (CVPO), Berichterstatter:*

Artikel 6, Absatz 2

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossratssuppleantin Laura Kronig: streichen.

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Die Kommission hat diesen Vorschlag mit 5 zu 3 Stimmen und 2 Enthaltungen abgelehnt.

*Hr. Grossrat Thomas Brunner (CSPO):*

Wie gesagt sind wir gegen lineare Streichungen. Dies aus folgenden Gründen:

Die CSPO befürchtet, dass durch lineare Kürzungen indirekt Lasten auf die Gemeinden abgewälzt werden. Wir sind klar gegen Abwälzung von Lasten auf die Gemeinden und dies war auch der Wille der Kommission Luyet.

Zweitens würden jene Dienststellen bestraft, die vorgängig einen Sparwillen zeigten. Die Kommission Luyet verlangte von den Dienststellen Sparvorschläge. Einige Dienststellen haben ihre Arbeiten erfüllt, wie beispielsweise die Dienststelle für Landwirtschaft und die Dienststelle für Personal. Diese haben Sparvorschläge eingebracht. Andere aber haben keine Vorschläge gemacht. Die, die keine eingebracht haben, werden durch die linearen Kürzungen bestraft. Drittens besteht die Gefahr, dass die Subventionen an die Gemeinden gekürzt werden.

Aus diesen Gründen sind wir gegen lineare Kürzungen.

Danke.

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

Je ne sais pas s'il est indispensable de faire beaucoup de commentaires sur une disposition où l'on constate qu'à part la commission, à peu près tout le monde est pour sa suppression.

Pour ma part, je dirai simplement que tout ce qui est mécanique et linéaire est faux.

C'est la raison pour laquelle je me rallie à certains des propos qui ont été tenus à l'instant par mon collègue Thomas Brunner. Il est injuste, idiot, de sanctionner ceux qui font le travail correctement par quelque chose qui, je le répète, en étant mécanique et linéaire, est faux.

*M. le député Jacques Melly (PDCC):*

Sans être aussi catégorique que mon collègue Jean-Luc Addor, je dirai que, dans sa majorité, le groupe DC du Centre partage cette approche et combat ce système linéaire qui ne correspond pas du tout à la philosophie que nous voulons dans ce décret.

Notre groupe se ralliera donc à la proposition des "jaunes" du Haut, du moins dans sa majorité.

Merci.

*Hr. Grossrat German Eyer (SPO):*

Der Staatsrat könnte eigentlich diesen Artikel locker entgegennehmen und sagen, der Artikel stört uns nicht unbedingt. Sie können später dann sagen, das Parlament hat befohlen, wir sollen überall linear kürzen. Was wollen wir anders, das ist im Gesetz so geschrieben. Die Regierung könnte sich da aus der Verantwortung ziehen. Aber Aufgabe der Regierung ist es doch aufzuzeigen wo kann gespart werden, wo muss mehr investiert werden.

Noch ein zweites Wort. In diesem Saal ist immer wieder gesagt worden, man ist gegen das Giesskannenprinzip. Dies ist nichts anderes als ein Giesskannenprinzip, vielleicht in umgekehrter Richtung. Man streicht radikal durchs Band überall und das kann doch nicht die Aufgabe von uns sein und darum schliesse ich mich den Vorrednern an in der Hoffnung, dass zumindest gegen diesen Artikel eine Mehrheit zustande kommt.

*M. le député René Constantin (GRL):*

Vous comprenez aisément que le groupe radical-libéral est quelque peu plongé dans une situation ambiguë de par le fait que la présidente de la commission est issue de nos rangs, mais plusieurs députés, dont je fais partie, rejoignent les préopinants pour vous dire qu'une coupe linéaire est inconvenante en soi.

Donc, j'invite les indécis à suivre les préopinants et à rejeter cet alinéa.

Merci.

*M. le député (suppl.) Grégoire Raboud (SPO):*

Je ne reviendrai pas sur l'incohérence entre les mesures structurelles et les coupes linéaires.

J'aimerais juste mentionner une autre incohérence. Il nous paraît impossible de demander dans le même décret que les tâches du canton et des communes soient désenchevêtrées (art. 3) et, avant même que cela ne soit fait, prétendre que le Conseil d'Etat – je cite l'alinéa 1, lettre a –: "agit sur les dépenses de fonctionnement, par une analyse détaillée des prestations et des subventions, et sans report de charges sur les communes".

Il semble ici que l'exercice soit difficile. On ne peut pas, d'un côté, dire que telle tâche n'est plus du ressort du canton, mais de celui des communes et, de l'autre côté, dire que l'économie qui pourrait être faite de la sorte est impossible, car, dans le décret, il est impossible de faire des économies en passant par le report de charges.

Nous proposons donc la suppression de cet article.

*Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):*

Ich möchte hier gleichwohl nur in Erinnerung rufen wie der Text lautet.

Vorausgeschickt, für mich hat diese Bestimmung "lineare Kürzung" keine zentrale Bedeutung.

In Absatz 2 heisst es: "Sollten die verfassungsmässigen und gesetzlichen Bestimmungen bezüglich der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse trotz der strukturellen Projekte 2005 des Staatsrats" - ...trotz der strukturellen Projekte 2005 - 2009 - trotz der vom Grossen Rat angenommenen Motionen und Postulate strukturelle Massnahmen und trotz anderer vom Staatsrat vorgeschlagenen strukturellen oder punktuellen Massnahmen nicht eingehalten werden können, dann werden diese linearen Kürzungen denkbar."

Also, meine Damen und Herren, wenn wir es nicht schaffen, diese strukturellen Massnahmen jetzt auch durchzusetzen, dann müssen wir das ganze Konzept für Bankrott erklären und darum ist das eine theoretische Bestimmung.

Auch den zweiten Punkt möchte ich gleichwohl in Erinnerung rufen.

Bei den Subventionen ist es im Subventionsgesetz immer noch möglich, dass man lineare Kürzungen durchführt. Das hat der Grosse Rat beim Subventionsgesetz damals beschlossen.

Also es ist keine philosophische Frage, ob man jetzt diese linearen Kürzungen durchführt oder nicht, auch für die CVPO nicht.

Danke.

*M<sup>me</sup> la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):*

Je voudrais vous faire remarquer que si l'on abroge ces mesures linéaires, on devra changer aussi l'article 4 qui demande que les dépenses générales ne doivent pas excéder, toutes choses égales par ailleurs, l'augmentation de l'indice des prix à la consommation parce que cela signifie aussi des coupes linéaires.

**La discussion est close.**

*M<sup>me</sup> la députée Brigitte Diserens (GRL), présidente de la commission de gestion:*

Je peux abréger le débat vu que le député Beat Abgottspon a donné tous mes arguments, donc voilà...

Juste peut-être pour vous notifier que, même au sein de la commission, nous étions assez partagés. Je vous donne le résultat du vote pour maintenir: 5 oui, 3 non et 2 abstentions.

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport, et président du Gouvernement:*

Deux remarques:

Avec la gestion par objectif, la coupe linéaire n'est pas logique; donc, il vaut mieux travailler projets, objectifs plutôt que faire des coupes linéaires. Voilà le premier argument.

Mais surtout, avec le Grand Conseil et le Conseil d'Etat, nous avons toujours fait en sorte pour que le frein aux dépenses soit respecté. C'est la responsabilité du Conseil d'Etat de présenter, comme il l'a fait jusqu'à maintenant, un budget équilibré.

*Der Präsident:*

Damit sind wir am Ende der Wortmeldungen und kommen zur Abstimmung. Es geht um den Artikel 6, Absatz 2 und zwar haben wir den Kommissionsvorschlag und wir haben den Abänderungsvorschlag der SPO, der PDCC, PS/AdG, CSPO und den Vorschlag der UDC auf Streichung dieses Artikels 6, Absatz 2.

## **Alinéa 2**

**Par 80 voix contre 33 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée décident de biffer l'alinéa 2.**

*Article 6, adopté avec la suppression de l'alinéa 2.*

## **Article 7**

*Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig (nicht entwickelt):*

*Proposition du député Edmond Perruchoud (pas développée):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

*Hr. Grossrat Markus Truffer (CVPO), Berichterstatter:*

Artikel 7

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossratssuppleantin Laura Kronig den Artikel 7 zu streichen.

Beschluss der Kommission: abgelehnt, dans le sens du maintien du décret plutôt que de la décision.

*Der Präsident:*

Es liegt keine Wortmeldung vor.

Ich gehe davon aus, dass der Antrag zurückgezogen ist.

In diesem Sinne ist das auch konsequent, das heisst also, der Artikel 7 ist angenommen. Sie müssen vielleicht noch beachten, dass die Kommission diesbezüglich eine kleine redaktionelle Änderung vorgenommen hat. **Sie ist dem Vorschlag von Herrn Grossrat Edmond Perruchoud gefolgt.** Diesen sehen Sie auf Seite 20 - und Übergangsbestimmungen ..."et dispositions transitoires", das wurde von der Kommission gestrichen.

Artikel 7 ist somit akzeptiert in der neuen Fassung wie die Kommission dies angenommen hat.

*Article 7, adopté avec la proposition du député Edmond Perruchoud admise par la commission.*

**La discussion sur l'ensemble du projet de décret n'est pas utilisée.**

**Débat final:**

*Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):*

Ich kann mich eigentlich relativ kurz fassen.

Die CVPO ist der Auffassung, dass wir heute mit der Verabschiedung dieses Dekrets, auch mit diesen Abänderungen, einen guten Beschluss gefasst haben. Es ist ein vorausschauender Beschluss. Die Kernanliegen der früheren Kommission Luyet, die Kommission strukturelle Massnahmen, sind ja im wesentlichen von der GPK übernommen worden und sind hier im grossen und ganzen auch durch diesen Grossen Rat abgesegnet worden. Es ist ein Ausdruck des politischen Willens der Mehrheit dieses Grossen Rates und es ist, meine Damen und Herren, meiner Auffassung nach, eine klare Mehrheit, die will, dass man ein besonderes Augenmerk legt auf den Personalaufwand und auf die Subventionen. Es ist sehr wohl ein Ausdruck der politischen Gewichtung. Es geht dieser Mehrheit im Grossen Rat sicher nicht um den Abbau des Staates - wie dies von der linken Seite hier ständig fälschlicherweise behauptet wird - , sondern es geht um einen effizienten Staat. Ein Staat, der in der Lage ist, den Herausforderungen der Zukunft gewachsen zu sein in sozialer, gesellschaftlicher und politischer Hinsicht. Ich erinnere daran, dass wir sehr grosse Anstrengungen werden machen müssen bei der Sanierung der Pensionskasse der Lehrer und der Beamten. Das ist ein Schwergewicht, das in nächster Zeit auf uns zukommen wird.

Noch zwei abschliessende Bemerkungen zu Kollega German Eyer.

1. Ich habe bis heute immer gemeint, German Eyer sitze in der GPK. Er hat heute mehr als einmal mit dem Finger auf die Geschäftsprüfungskommission gezeigt. Ich bin ein bisschen erstaunt darüber.

2. Der Grosse Rat liebt es nicht wenn man ihm droht. Auch nicht wenn man ihm mit dem Referendum droht.

Ich glaube, Herr Eyer hat gesehen, dass dies kontraproduktiv war, in jeder Hinsicht.

3. Wir von der CVPO freuen uns auf dieses Referendum wenn die SP dies ergreifen will. Ich bin zuversichtlich, dass das Volk auch dieser Mehrheit im Grossen Rat folgen wird. Davor habe ich keine Angst.

Ich danke Ihnen.

*M. le député Nicolas Voide (PDCB):*

Les particularités de la forme du décret, qui exigent donc les deux lectures en une seule session, et en ce qui nous concerne et vu notre calendrier, les deux lectures aujourd'hui même, ces particularités font que j'éviterai les répétitions inutiles et vous informe simplement que le groupe PDCB, satisfait du texte issu de nos délibérations de ce matin, accepte ce décret en première lecture, sans être le moins du monde impressionné par les menaces à peine voilées d'un référendum.

Je vous remercie de votre attention.

*Hr. Grossrat German Eyer (SPO):*

Ich habe nur eine materielle Berichtigung an die Adresse von Kollega Abgottspon.

Wir sind ja nicht in der Schlussdebatte. Es gibt ja am Nachmittag noch eine zweite Lesung, wo man auch wiederum Anträge stellen kann. Aber zum Vorwurf als Mitglied der GPK hätte ich zu schweigen, das geht natürlich nicht an. Also ich lasse mir hier keinen Maulkorb erteilen. Und zweitens, das Referendum ist ein politisches Instrument, das jede Gruppe ergreifen kann wenn sie will. Sie kann es auch androhen. Das gehört auch zu den politischen Spielregeln und die Androhung des Referendums hat zumindest - und das hätte Herr Abgottspon auch merken müssen - dazu geführt, dass die GPK mit ihren Vorschlägen doch einigermaßen die Kurve erwischt hat und einigermaßen wieder herausgekommen ist aus dem Schlamassel, das sie vorgängig angerichtet hat.

Danke schön.

*M<sup>me</sup> la députée Véronique Barras-Martinet (PS/AdG):*

Je ne vais pas allonger le débat, car je crois que la messe est dite.

Ma foi, il est difficile d'avoir l'impression d'avoir raison tout seul, mais je crois que, à gauche, on en a l'habitude.

Je ne vais pas reprendre les arguments que l'on a déjà cités à maintes reprises et qui nous font refuser ce décret.

Nous refuserons bien évidemment l'entrée en matière de la deuxième lecture et je ne me prononce pas sur la suite que nous donnerons quant à l'avenir de ce décret.

Merci.

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

Dans le décret tel qu'il ressort de la première lecture, il n'y a aucun démantèlement de l'Etat. Il y a au contraire la marque d'autre chose: c'est que l'Etat doit se concentrer sur ses tâches essentielles, mais ce qu'il fait, il doit avoir les moyens de le faire bien. Le meilleur moyen, et le seul d'ailleurs, pour cela, c'est justement de maîtriser les dépenses de l'Etat. Tel est l'objectif de ce décret.

Ce décret permet également d'atteindre un autre objectif: c'est de lever en tout cas celles parmi les inquiétudes des fonctionnaires qui étaient légitimes en ayant biffé de ce texte toutes les dispositions qui liaient de manière mécanique, parfois injuste, les mains du Gouvernement.

Donc, de ce point de vue-là, c'est sans état d'âme que nous soutiendrons le texte ressorti de la première lecture et surtout sans nous laisser impressionner non plus par les menaces de référendum.

*Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):*

Ich möchte die Debatte nicht verlängern.

Ich lasse mir aber hier nicht von Kollega German Eyer etwas unterschieben, das ich nicht gesagt habe.

Darum eine kleine, aber wichtige materielle Berichtigung.

Ich habe nicht gesagt, er dürfe hier das Wort als Mitglied der GPK nicht ergreifen. Ich will es nur deutlicher ausdrücken. Gestern bei der Kommissionssitzung waren beide Vertreter der SP nicht anwesend und heute zeigt er als Vertreter dieser GPK hier mit dem Finger auf die GPK. Das wollte ich hier zum Ausdruck bringen, nicht mehr und nicht weniger.

*M. le député Jacques Melly (PDCC):*

On se croirait presque déjà au débat final tant il est vrai que tout le monde prend déjà la parole d'une manière quasi définitive; il y a pourtant encore une deuxième lecture. Toutefois, il est vrai que l'on doit reconnaître que les débats ont été suffisamment clairs et la volonté politique du Parlement clairement exprimée également.

Je voudrais simplement ajouter, sans allonger, la position également définitive et claire du groupe PDCC par rapport au texte issu de la première lecture.

Nous reviendrons dans le débat final pour les vraies conclusions.

Merci.

**La discussion est close.**

*M<sup>me</sup> la députée Brigitte Diserens (GRL), présidente de la commission de gestion:*

Juste formellement je pose au Bureau la question de savoir, s'il n'y pas d'amendement, s'il l'on doit vraiment faire une deuxième lecture parce que l'on va répéter les choses qui ont été dites maintenant. Je sais que l'article 101 de notre règlement le permettrait. Ou bien alors est-ce que l'on pourrait directement passer au débat final?

Je ne sais pas. C'est une demande formelle. S'il n'y a pas d'amendement, pourquoi y revenir cet après-midi?

Mais il faut peut-être procéder à un vote maintenant pour savoir si l'on est d'accord.

*Der Präsident:*

Besten Dank Frau Präsidentin für diese Anregung. Sie haben den Artikel 101 zitiert. Im Absatz 2 sehen Sie: "Nach der Schlussabstimmung der ersten Lesung entscheidet dann der Grosse Rat über einen Verzicht auf die zweite Lesung."

Wir müssen jetzt zuerst einmal die erste Lesung unter Dach und Fach bringen über diesen Entwurf und dann können wir anschliessend auf Ihr Begehren eintreten und abstimmen, ob wir eine zweite Lesung als notwendig erachten oder nicht.

Wir sind am Ende der Wortmeldungen. Wir können somit jetzt zur Schlussabstimmung übergehen.

**Le projet de décret concernant les mesures structurelles 2005-2009 est adopté en première lecture par 100 voix contre 21, tel que ressorti des délibérations.**

*Der Präsident:*

Da keine Abänderungsanträge eingegangen sind, gehe ich jetzt auf den Antrag der Kommissionspräsidentin ein.

Ich stelle das zur Abstimmung. Gemäss Artikel 101, Absatz 2 können wir also auf eine zweite Lesung verzichten, falls der Grosse Rat einverstanden ist.

Ich habe noch eine Wortmeldung - Herr Grossrat German Eyer.

*Hr. Grossrat German Eyer (SPO):*

Es ist unglaublich was in diesem Saal abgeht. Wenn wir seriös gearbeitet hätten, hätte man zwischen der ersten und zweiten Lesung mindestens eine Session, wenn nicht zwei oder drei Sessionen abwarten müssen, damit man seriös hätte ausarbeiten können, was bedeutet dieses Dekret im Konkreten. Was bedeutet es für die Dienststelle, wie hoch ist das Einsparpotenzial, welches sind die Auswirkungen. Von dem wollte eine Mehrheit in der GPK, an welcher ich in den allermeisten Sitzungen - Herr Beat Abgottspon - teilnehme, von dem hat die GPK nichts wissen wollen, sie wollte keine Zahlen. Irgendwie ist dann noch schnell vom Finanzinspektorat ein bisschen Zahlenmaterial beschafft worden. Aber das hat mit seriöser Arbeit nichts zu tun. Und jetzt legt ihr noch einen Zacken zu und sagt, jetzt verzichten wir sogar auf eine zweite Lesung. Jetzt wird beschlossen und fertig und dann ab zum Boggia spielen. Das hat doch nichts mehr mit seriöser politischer Arbeit zu tun, meine Damen und Herren. Also eine zweite Lesung ist dringend notwendig, damit man auch entsprechende Anträge noch einmal einreichen kann.

In der Hoffnung, dass dieses Parlament doch noch zur Vernunft kommt.

Danke.

*Der Präsident:*

Besten Dank Herr Grossrat.

Ich fühle mich als Präsident ein bisschen angesprochen, nicht nur ein bisschen, sondern direkt und in grossem Masse. Also wenn Sie die Seriosität unseres Parlaments anzweifeln, dann scheint mir das ein wenig weit gegriffen. Sie hatten bereits Gelegenheit, Sie sitzen ja nicht in der ersten Periode im Grossen Rat, den Artikel 97 zu studieren des Reglements. Den haben wir ja auch bereits mehrmals hier im Grossen Rat zur Anwendung gebracht. Gemäss Artikel 97, Absatz 3 sind für Dekrete zwei Lesungen in der gleichen Session vorgesehen. Und da gibt es kein wenn und kein aber. Das ist Gesetzgebung, die wir uns selber - der Grosse Rat - auferlegt hat.

Also, ich glaube, nicht seriös wäre es, wenn wir uns nicht an die Gesetzgebung halten würden. Aber wenn wir uns ja im Rahmen der Gesetzgebung bewegen, glaube ich kaum, dass hier der Begriff von Unseriosität angebracht ist.

Und dann das zweite. Wenn Sie unbedingt eine zweite Lesung möchten, können Sie sich ja dafür entscheiden. Deshalb stimmen wir ja ab. Es steht ja jedem frei für eine zweite Lesung jetzt dann gleich zu stimmen. Ich frage mich nur, ob es gescheiter ist eine zweite Lesung durchzuführen, wo es überhaupt nichts mehr zu diskutieren gibt, weil überhaupt gar keine Abänderungsvorschläge vorliegen, oder ob es doch nicht gescheiter wäre zum Boggiaspiel überzugehen. Da geht es ja nicht nur um das Boggiaspiel, sondern da geht es vor allem auch darum, dass sich die Kollegen und Kolleginnen im Grossen Rat auch einmal ausserparlamentarisch treffen und dann vielleicht auch einen normalen und fairen Parlamentsstil erlernen können gegenseitig.

Also wir kommen jetzt zu Artikel 101 des Reglements und stimmen ab, ob nachmittags die zweite Lesung durchgeführt wird oder nicht. Ich betone noch einmal, dass keine Abänderungsanträge vorliegen, d.h. im Prinzip könnten wir in der zweiten Lesung nur noch einmal die Schlussdebatte durchführen, die wir ja heute bereits einmal hatten und dann noch einmal abstimmen. Also es sind keine Abänderungsanträge eingegangen, es können auch gar keine mehr eingehen, weil ja die Eintretensdebatte längstens vorbei ist.

Gemäss Artikel 101 stimmen wir jetzt ab.

(...)

**Mit 98 gegenüber 15 Stimmen und 4 Enthaltungen haben Sie der gesetzlich vorgesehenen Möglichkeit eines Verzichts auf eine zweite Lesung, gemäss Artikel 101, Absatz 2 des Reglements stattgegeben.**

*Der Präsident:*

Damit, meine Damen und Herren, können wir ein bisschen durchatmen, Traktandum 1 ist erledigt und wir gehen zum Traktandum 2 unserer heutigen Tagesordnung über.

*M<sup>me</sup> la députée Brigitte Diserens (GRL), présidente de la commission de gestion:*

Je pensais que vu la suppression de la deuxième lecture, l'issue normale serait un débat final.

Non, c'est fini!

Alors, je prends juste une minute pour remercier. Comme je ne suis pas préparée, je vais en oublier certains. J'aimerais vraiment remercier toute la commission qui a œuvré avec sérieux, malgré ce qui a pu s'entendre et se dire ici. Je remercie aussi le Conseil d'Etat avec qui nous avons pu entamer un dialogue. Je remercie la commission Mesures structurelles, dont nous avons, comme je l'ai dit à l'entrée en matière, assumé toute la paternité, tout le service aussi, M. Bertelletto qui nous a bien appuyés, ainsi que tous les groupes qui ont accepté l'entrée en matière et les modifications, et aidé à l'élaboration de ce décret.

*Der Präsident:*

Merci Madame la présidente.

Wir gehen jetzt also endgültig zu Punkt 2 der Tagesordnung über.

Ich bedanke mich übrigens auch noch beim Rapporteur, Herrn Markus Truffer, der eine nicht leichte Aufgabe übernehmen musste bei Traktandum 1.

### **Première lecture**

## **2. MODIFICATION DE LA LOI SUR LES COMMUNES (approbation du budget et procédure d'homologation)**

### **Erste Lesung**

## **ABÄNDERUNG DES GEMEINDEGESETZES (Genehmigung des Voranschlags und Homologationsverfahren)**

*Base de travail:*

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE*

*Commission des institutions, de la famille et des affaires extérieures /  
Kommission für Institutionen, Familienfragen und auswärtige Angelegenheiten  
Présidente: Francine Cutruzzolà / Rapporteur: Erno Grand*

*Titre et considérant, adoptés.*

*I (art. 7, art. 17, al. 1, lettre b, art. 31, al. 2, art. 35, al. 2, lettre d, art. 50, al. 2, art. 68, al. 2, art. 114, al. 2, art. 146, lettres b, c et d, art. 148 abrogé), adopté.*

*II, adopté.*

**La discussion sur l'ensemble du projet de loi n'est pas utilisée.**

*Der Präsident:*

Damit, meine Damen und Herren, können wir im Prinzip direkt zur Schlussdebatte übergehen. Es liegen keine Abänderungsanträge vor. Wir gehen also vom Entwurf aus, den die Kommission vorgelegt hat. Das ist das Diskussionspapier und wir gehen jetzt direkt zur Schlussdebatte über.

**Le débat final n'est pas utilisé.**

*M<sup>me</sup> la députée Francine Cutruzzolà (PS/AdG), présidente de la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures:*

Que voilà une tâche facile ce matin d'avoir un texte de loi qui passe comme ça, sans aucune intervention!

Je voudrais, puisque je n'aurai plus l'occasion de reprendre la parole, remercier sincèrement les membres de ma commission qui ont travaillé avec diligence et compétence, remercier le rapporteur, le député Erno Grand, qui a dû travailler dans un timing un peu rapide, mais qui l'a fait parfaitement, remercier le Conseil d'Etat et ses collaborateurs pour l'appui qu'ils nous ont apporté dans l'étude de ce dossier et profiter de mon temps de parole pour rappeler l'invitation que j'ai faite au Parlement, lors de l'entrée en matière, d'accepter cette modification de la loi sur les communes en une seule lecture, étant donné qu'il y a une unanimité parfaite.

Je vous remercie.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Je remercie la commission pour son travail et, en même temps, je lui dis que j'ai aussi eu du plaisir à ce qu'elle termine quand même cette session parlementaire sur un succès parce que, hier, certainement aussi pour la commission, c'était un petit peu frustrant le résultat des débats et surtout la décision du Parlement. Mais je me suis laissé dire que, normalement, il faut toujours prendre les échecs pour essayer de grandir. Je le dis par rapport au vote d'hier. Alors, ce matin, quand je me suis levé, j'avais l'impression que je faisais un peu plus de 2 mètres!...

Merci d'avoir accueilli ces dispositions légales dans la loi sur les communes.

**Le projet de loi sur les communes (modification) est adopté par 94 voix en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique.**

*Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:*

Da keine Abänderungsanträge und die Einstimmigkeit in diesem Parlament besteht, schlägt die Kommission vor, dieses Gesetz in einer Lesung abzuhalten.

*Der Präsident:*

Besten Dank Herr Rapporteur.

Also wir wenden noch einmal den Artikel 101 des Reglements an, in dem sich der Grosse Rat darüber aussprechen kann, ob eine zweite Lesung stattfinden soll oder nicht.

**Par 83 voix contre 4, les membres de la Haute Assemblée renoncent à la deuxième lecture (lecture unique).**

*Der Präsident:*

Damit können wir das Sachgeschäft 2 der Traktandenliste als erledigt betrachten.

**Traitements / Behandlungen:**

**Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) /  
Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)**

**3. MOTION**

**du groupe FDPO, par les députés Matthias Eggel (suppl.), Ambros Ritz, Christian Venetz et Juliana Eyholzer (suppl.), concernant le produit de la vente des réserves d'or: réduire la montagne de dettes (08.02.2005) (1.010 anc. 1.472)**

**MOTION**

**der FDPO-Fraktion, durch die Herren Grossräte Matthias Eggel (Suppl.), Ambros Ritz, Christian Venetz und Frau Grossrätin (Suppl.) Juliana Eyholzer, betreffend Erlös aus dem Verkauf der Goldreserven: Schuldenberg abbauen (08.02.2005) (1.010 ehem. 1.472)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial juin 2005

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)*

*Der Präsident:*

Hier liegt es eine schriftliche Antwort des Staatsrats vor.

Der Urheber verlangt das Wort.

*Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):*

Die FDPO ist erfreut darüber, dass anlässlich der letzten Session der Erlös aus dem Gold für den Schuldenabbau verwendet wurde, bzw. entschieden wurde dies zu tun. In diesem Sinn ist die Motion erfüllt und es erübrigt sich eine weitere Stellungnahme.

*Der Präsident:*

Besten Dank Herr Grossrat.

Demnach kann die Motion auch im Sinne des Motionärs, wie es in der Antwort des Staatsrats bereits aufgeführt wird, abgeschrieben werden.

#### **4. MOTION**

**de la CEP-CRPE, par les députés Ernst Witschard et Laurent Léger, concernant la caisse de prévoyance de l'Etat du Valais (08.02.2005) (1.011 anc. 1.473) (en collaboration avec le DECS et le DEIS)**

#### **MOTION**

**der PUK-RVKL, durch die Herren Grossräte Ernst Witschard und Laurent Léger, betreffend Vorsorgekasse des Staates Wallis (08.02.2005) (1.011 ehem. 1.473) (in Zusammenarbeit mit dem DEKS und dem DVIS)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial juin 2005

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)*

*Der Präsident:*

Auch hier liegt eine schriftliche Antwort des Staatsrats vor. Sie haben sie vorliegend auf Ihren Pulten. Die Schlussfolgerung lautet: "angesichts dieser Ausgangslage schlägt der Staatsrat die Annahme der Motion vor".

Das Wort wird nicht verlangt, demnach gilt die Motion endgültig als angenommen.

#### **5. MOTION**

**du député (suppl.) Alexandre Luy et consorts concernant des produits extraordinaires en faveur de l'amortissement de la dette (08.02.2005) (1.012 anc. 1.474)**

**MOTION**  
**von Hrn. Grossrat (Suppl.) Alexandre Luy und Konsorten betreffend**  
**ausserordentliche Einnahmen zur Schuldtilgung (08.02.2005) (1.012**  
**chem. 1.474)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial juin 2005

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)*

*Der Präsident:*

Auch hier haben wir eine schriftliche Antwort. Die Motion wird seitens des Staatsrats zur Ablehnung empfohlen.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (SPO):*

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen..., die noch nicht beim Kaffee sind.

Aus dem gleichen Grund wie schon letztes Mal bekämpfen wir diese Motion. Die Gründe sind hier aufgeschrieben und wir bitten Sie, sich der Meinung von uns und dem Staatsrats anzuschliessen.

Vielen Dank.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Pour vous dire que, sur le fond, lorsqu'il y a une recette extraordinaire qui provient de l'extérieur du canton – encore faut-il définir ce que c'est une recette extraordinaire –, je crois que le Conseil d'Etat et le Parlement l'ont démontré, ils sont capables de décider de la destination de ces recettes extraordinaires sans inscrire dans un texte de loi une cautèle qui force automatiquement le Parlement – parce que vous vous brimez en même temps – et le Gouvernement, par pur réflexe, à amortir la dette.

Je pense que le Parlement et le Gouvernement doivent pouvoir maintenir cette liberté de manœuvre. Nous avons certainement une confiance tout à fait mutuelle dans nos institutions.

Merci.

*Der Präsident:*

Besten Dank Herr Staatsrat.

Da die Motion bekämpft wird, müssen wir abstimmen.

**Par 79 voix contre une et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la motion 1.012 du député (suppl.) Alexandre Luy.**

Sie haben die Motion abgelehnt, sie wird somit abgeschrieben.

Wir fahren weiter mit Entwicklungen.

**Développements / Entwicklungen:  
Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Departement für  
Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)**

**6. INTERPELLATION  
du groupe UDC/SVP, par le député (suppl.) Jean-Bernard Héritier,  
concernant la lutte contre l'insécurité (11.05.2005) (1.020)  
INTERPELLATION  
der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Jean-Bernard Héritier,  
betreffend Kampf gegen die Unsicherheit (11.05.2005) (1.020)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député (suppl.) Jean-Bernard Héritier (UDC/SVP):*

Depuis la fin de l'année dernière, ce n'est pas seulement l'UDC, mais aussi la presse qui s'est fait l'écho d'une montée du sentiment d'insécurité.

Un peu partout dans le canton, de Sierre à Monthey en passant par Martigny et Conthey, des citoyens isolés, des groupes de citoyens, mais aussi des tenanciers d'établissement public ont dénoncé une montée de la violence et surtout d'une violence qui, de plus en plus, est commise en bandes, des bandes de voyous qui trop souvent d'ailleurs sont d'origine étrangère.

Trop souvent, les effectifs de police, parfois mobilisés par d'autres interventions, se sont avérés insuffisants. Par contre, ces mêmes effectifs semblent toujours suffisants pour multiplier les contrôles radar et pour faire régner, depuis l'introduction du 0,5 o/oo, cette psychose du contrôle que d'éminents représentants du monde viticole et des cafetiers-restaurateurs ont dénoncée, il y a quelques jours.

Ceux qui connaissent mon parcours savent que je ne défends ni l'alcoolisme ni les excès de vitesse.

Ce qui est en jeu dans l'immédiat, s'il faut faire avec des effectifs, à notre avis, insuffisants, ce n'est pas d'abandonner telle ou telle mission, mais bien de fixer les bonnes priorités.

Dans ce sens, ce que nous demandons et, avec nous, beaucoup de citoyens à commencer par les victimes de la délinquance, c'est qu'au lieu de persécuter d'honnêtes citoyens par de nombreux contrôles somme toute assez faciles, la police cantonale mette une véritable priorité dans la défense de leur sécurité et que, en parallèle, l'effectif de la police cantonale soit augmenté au plus vite pour lui permettre d'assurer pleinement cette mission de sécurité des personnes et des biens qui, encore une fois, est la première mission de l'Etat.

Dans cet esprit, c'est avec intérêt que j'attends maintenant, Monsieur le conseiller d'Etat, de connaître l'appréciation du Gouvernement, ses ordres de priorité et ses intentions dans un domaine évidemment très sensible.

Merci de votre attention.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

D'abord, merci pour cette interpellation parce que cela permettra certainement de donner une image un peu plus réaliste de la situation parce qu'il est vrai que, ces dernières semaines, dans plusieurs médias, on a donné aux lecteurs ou aux auditeurs un paysage un peu déformé de la réalité de l'engagement notamment de la police cantonale dans diverses actions sur le terrain.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'effectif de la police cantonale, l'effectif autorisé par l'ordonnance de la loi sur la police cantonale est de 420 policiers. L'effectif, ce jour, est de 403 policiers. Avec l'école 2005 qui va s'achever, ce sont 20 aspirants supplémentaires qui rejoindront les rangs du corps de police; ce qui fait que l'on sera légèrement en dessus de l'effectif autorisé, mais, avec le jeu des départs et des arrivées, on respectera certainement cet effectif.

Les missions imparties à la police cantonale, je le répète ici, pour le Conseil d'Etat et dans la législation, c'est avant tout de veiller à l'ordre et à la sécurité publics – vous avez entièrement raison, Monsieur le député –, d'assurer la protection des personnes et des biens. Ces missions, et vous le verrez tout à l'heure dans les chiffres que je vais énoncer, sont remplies à satisfaction de la population de notre canton sans que, pour autant, elles fassent, dans les médias, l'objet de reportages particuliers ou d'articles reconnaissant le travail intense de la police cantonale dans ce domaine.

En revanche, les modifications de la législation sur la circulation routière ont rencontré bien sûr, comme vous le savez tous, un large écho médiatique. La sécurité routière fait aussi partie de la sécurité publique en général. Dans ce domaine, des priorités claires sont fixées, à savoir la lutte avant tout contre la vitesse excessive et la lutte bien sûr contre l'alcool au volant. Vous savez que ce sont les deux causes essentielles d'accidents graves de la circulation routière aussi dans notre canton. Ces tâches s'intègrent de manière proportionnée dans les missions générales de la police cantonale. Je vais vous en faire la démonstration.

En chiffres, les activités de la police cantonale dans le domaine de la circulation routière se présentent de la façon suivante – on fait une comparaison entre le premier semestre 2004 et le premier semestre 2005:

Au premier semestre 2004, le total des ivresses qualifiées se montait à 621 cas.

Au premier semestre 2005, on est à 690 cas, soit une augmentation de 11%.

Le total des accidents a passé de 325 au premier semestre 2004 à 287 au premier semestre 2005, soit -12%.

Le nombre de contrôles ayant pour objectif premier le contrôle de l'ivresse s'est élevé à 120 au premier semestre 2005.

L'écho rencontré par ces contrôles dans les médias est donc totalement disproportionné. Hormis la vitesse, les autres contrôles généraux de la LCR, tels que contrôles des poids lourds, repos des conducteurs professionnels, prévention routière, etc., ne font pas l'objet de statistiques particulières.

Durant la même période, écoutez-moi bien, la police cantonale a traité 5'600 infractions liées au patrimoine et plus de 1'000 auteurs de vols ont été identifiés et interpellés.

La lecture de ces chiffres démontre que la police cantonale reste orientée en missions premières et essentielles en direction de la sécurité publique, de la protection des personnes et des biens.

Maintenant, je vais vous donner quelques informations sur les contrôles de l'alcool au volant effectués par les polices en Suisse romande en général. De ces chiffres, vous verrez que notre police cantonale ne fait pas ici preuve d'acharnement particulier.

Les contrôles planifiés, orientés uniquement sur le contrôle de l'ivresse, pour le premier semestre 2005:

Fribourg: 134

Genève: 424

Jura: 48

Lausanne ville: 230 (on ne possède pas les statistiques pour l'ensemble du canton)

Neuchâtel: 232

Valais: 120, je le répète.

Les contrôles ponctuels:

3'626 à Fribourg

1'818 à Genève

673 dans le Jura

2'497 à Neuchâtel

1'490 en Valais

On pourrait s'attendre à avoir des interventions dans ce Parlement allant plutôt dans l'autre sens, en demandant que l'on rattrape la moyenne des cantons romands!

La tâche de la police de manière générale en ce qui concerne la proximité est une tâche essentiellement des polices municipales. La coordination avec la police cantonale se passe actuellement dans de bonnes conditions.

Alors, je répète ici la mission essentielle de la police cantonale et les directives qui lui sont données:

1. la sécurité des biens et des personnes;
2. pas d'acharnement sur les problèmes de modification de la LCR, mais application quand même de la prévention routière et des contrôles.

La diminution des accidents démontre que l'on est proportionnellement certainement sur le bon chemin.

Je vous remercie.

**7. INTERPELLATION**  
**du groupe UDC/SVP, par le député Laurent Gavillet, concernant les**  
**conséquences de l'accord de Schengen (11.05.2005) (1.022)**  
**INTERPELLATION**  
**der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Laurent Gavillet, betreffend**  
**Konsequenzen des Schengen-Abkommens (11.05.2005) (1.022)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Laurent Gavillet (UDC/SVP):*

Au-delà de la conjugaison utilisée par les verbes et de la question concernant l'habilité des policiers à s'exprimer, à laquelle vous avez répondu, il nous semble intéressant pour la population valaisanne que le Conseil d'Etat réponde aux questions posées et je vous en remercie d'ores et déjà.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Les questions étant précises, je fais une petite introduction et puis, ensuite, très précisément, je répondrai à chaque question de l'interpellateur.

Tout d'abord, l'entrée en vigueur des accords de Schengen devrait intervenir en 2008, mais en 1997 déjà, la police cantonale valaisanne, et on était les pionniers en la matière, avait conclu une convention de collaboration avec le corps des gardes-frontière, portant notamment sur la délégation de certaines tâches policières (loi sur la circulation routière et loi fédérale sur les stupéfiants). Autrement dit, on autorisait les corps des gardes-frontière à exercer certaines tâches de police, de manière à, dans la profondeur du terrain, être complémentaire avec la police cantonale.

La souveraineté cantonale en la matière a toujours été respectée et le sera encore lorsqu'il y aura l'entrée en vigueur des accords de Schengen parce que nous tenons à être maîtres sur notre territoire de la sécurité publique.

S'agissant des missions dévolues aux polices cantonales dans le domaine de la sécurité publique, la concrétisation des accords de Schengen s'organise de la façon suivante:

Tout d'abord, au niveau de la Confédération, il y a un groupe de travail comprenant les représentants des milieux politiques et des polices cantonales. Ce groupe de travail est chargé de procéder à une analyse de la stratégie envisageable et des réponses opérationnelles à donner dans le terrain et, ici, toutes les situations sont différentes: cantons-villes, cantons plutôt urbains ou montagnards, avec des postes sur des cols ou des postes en plaine, etc. Chaque situation est particulière, avec des mesures particulières également.

En Suisse romande, les commandants des polices cantonales et le corps des gardes-frontière se sont rencontrés en vue d'initier des travaux de coordination destinés à fixer les principes de coopération entre la police cantonale et le corps des gardes-frontière, et à régler les modalités d'application des contrôles, en tenant compte bien sûr, comme je l'ai dit tout à l'heure, des spécificités de chaque région.

J'en viens aux réponses aux questions.

Question 1: La profondeur des contrôles de personnes par le corps des gardes-frontière.

Le 40% des contrôles effectués par le corps des gardes-frontière était jusqu'ici réalisé dans la zone frontalière définie par la topographie de l'environnement de chaque passage-frontière. Une certaine flexibilité s'est progressivement instaurée pour le contrôle des marchandises. S'agissant des contrôles de police, les activités du corps des gardes-frontière sont coordonnées avec la police cantonale; autrement dit, c'est la police cantonale qui détermine les zones d'engagement, la profondeur de l'engagement, en ce qui concerne les missions de police déléguées aux gardes-frontière.

Question 2: Les incidences de la ratification des accords de Schengen sur la collaboration entre la police cantonale et le corps des gardes-frontière.

Nous nous référons bien sûr à la convention qui existe et qui sera améliorée et revue d'après la nouvelle appréciation de la situation faite actuellement par les responsables soit de la police cantonale, soit du corps des gardes-frontière.

Question 3: Le contrôle par les gardes-frontière sur l'ensemble du territoire cantonal.

Je le répète, il n'en est pas question. C'est la police cantonale qui garde la maîtrise, donc le canton, des contrôles sur le territoire et on délègue, pour une tranche de territoire proche de la frontière, la possibilité de certaines tâches policières aux gardes-frontière.

Question 4: Augmentation de l'effectif du corps des gardes-frontière.

Là, vous savez que c'est plutôt l'inverse. On parle du maintien des forces actuelles, mais à peine a-t-on parlé de leur maintien qu'on revient avec des projets de restructuration ou de recentrage. Alors, je ne veux pas trop m'avancer dans ce terrain-là. Nous essayons, par les tâches que nous déléguons aux gardes-frontière, d'assurer des missions qui justifient aussi la demande d'effectif voulu par le canton. Bien sûr, les autorités cantonales sont plutôt favorables au maintien des effectifs actuels, voire à leur développement dans certaines régions du canton.

Question 5: Augmentation du nombre des missions de la police cantonale.

Disposant de l'accès au système d'information de Schengen, la police cantonale peut mieux cibler ses contrôles. Il s'agit d'une amélioration de la qualité du travail par une meilleure coordination et pas d'une augmentation quantitative des contrôles ou d'une extension des missions de la police cantonale. On améliore la qualité du travail, on va plus en profondeur et on va plus rapidement sur l'objectif visé.

A la question 6 concernant les effectifs, j'ai déjà répondu.

Question 7: Utilisation du système SIS et son coût.

Les applications du SIS seront jointes au système Ripol. Vous savez que le système Ripol est le registre central suisse des personnes signalées. Les coûts de fonctionnement seront intégrés dans le budget informatique ordinaire. Quant aux coûts supplémentaires, aux dires des experts de la Confédération, tenant compte de tous les paramètres d'intégration de ce système informatique, il ne devrait pas y avoir pour le canton une augmentation des coûts.

J'en arrive aux documents d'identité, le citoyen valaisan et suisse n'est pas obligé – il ne l'était pas hier et il ne le sera pas non plus demain – de porter en permanence sur lui un document d'identité. Toutefois, la police cantonale nous fait remarquer qu'il est conseillé à chacun d'avoir un document d'identité sur soi, ne serait-ce déjà pour sa propre sécurité et pour faciliter l'identification en cas de besoin, notamment en cas d'accidents, etc.

Quant à l'extension du droit des policiers européens d'intervenir sur le territoire valaisan, les policiers européens peuvent intervenir sur notre territoire seulement en cas de poursuite ou d'observation urgente et après avoir avisé les autorités de police du canton. Les modalités doivent être réglées dans le cadre du groupe de travail mis en place pour l'application des accords de Schengen. Mais, là, nous tenons avant tout à être efficaces parce que la réciprocité existe. Il serait idiot qu'un policier valaisan, qui poursuit un malfrat, doive stopper à la frontière pour appeler son collègue pour savoir s'il peut continuer et appréhender cette personne. La réciprocité doit être garantie.

Les infractions au code de la route enregistrées par le système de sécurité Schengen: Il faut dire que le système Schengen est une application au niveau européen, complémentaire aux systèmes nationaux, pour les recherches d'auteurs de crimes et de délits graves sur le plan international. Seules les personnes soupçonnées d'avoir commis un crime ou un délit, pour lequel une peine de 12 mois d'emprisonnement au minimum est requise, seront signalées dans le système. C'est donc cela qui indique à partir de quoi on va inscrire dans le système une personne: il faut qu'elle soit soupçonnée d'un délit devant entraîner une peine de 12 mois au moins d'emprisonnement.

Quant à la sanction contre les membres de la police cantonale qui ont parlé, vous le savez, loin de nous l'idée de sanctionner, mais il est vrai que les policiers ont un devoir de réserve et doivent au moins en informer la hiérarchie. Nous ne sommes pas dans un pays soviétique et la liberté d'expression existe aussi même dans le corps de la police cantonale.

Je vous remercie.

## **8. MOTION**

**du groupe UDC/SVP, par le député (suppl.) François Pellouchoud,  
concernant les mesures contre les dérives islamistes (11.05.2005) (1.023)**

### **MOTION**

**der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) François Pellouchoud,  
betreffend Massnahmen gegen islamistische Auswüchse (11.05.2005)  
(1.023)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député (suppl.) François Pellouchoud (UDC/SVP):*

La situation de la Suisse dans le monde est unique tant sur les plans géographique qu'historique. Durant des générations et jusque dans les années soixante, notre pays a su assimiler, sans les confondre, les mentalités diverses, mais il a su aussi combattre dans un esprit d'indépendance et de souveraineté.

Notre pays a fait preuve de générosité pour les misères authentiques, malgré les insinuations de certains historiens officiels.

Peu à peu et sans que le peuple suisse en ait pris connaissance, notre pouvoir politique a abandonné cet esprit d'indépendance et cette volonté de maintenir notre souveraineté. Le Conseil fédéral a fait adopter des lois et a adhéré à des traités internationaux qui menacent la sécurité de notre pays. La mondialisation est en marche et tend à abolir notre héritage intellectuel et spirituel.

Les accords de Schengen-Dublin ouvrent la porte à une immigration incontrôlée et, à la suite des attentats de Madrid et de Londres, ces accords sont remis en question dans plusieurs pays européens. Après l'attentat barbare de Londres, l'inquiétude hante les esprits sur notre continent, d'où les mesures prises dans certains milieux soupçonnés d'accueillir et de former de dangereux terroristes.

Cette inquiétude se manifeste également en Valais. Des dénonciations pénales ont été déposées contre trois prédicateurs du centre islamique de Vissigen à Sion pour provocations publiques au crime ou à la violence et discriminations raciales, en l'occurrence dirigées contre la Suisse et la civilisation occidentale. L'une de ces dénonciations émanait du chef du Département de la sécurité et des institutions, ce qui démontre la gravité des faits. Ces dénonciations mettent en lumière dans notre pays qui paraît si paisible et à l'abri des turbulences extérieures les menaces qui pèsent sur lui en raison de l'extrémisme islamiste et de l'inadmissible faiblesse du nouveau système juridique qui, au nom d'une prétendue tolérance, laisse fleurir l'intolérance qui caractérise certains centres islamiques partisans de la violence, foyers potentiels de l'agitation contre l'ordre public dans notre pays, les valeurs chrétiennes et institutionnelles qui ont fait la grandeur de la Suisse.

Le groupe UDC/SVP demande donc au Conseil d'Etat d'étudier, puis de proposer l'introduction de dispositions légales prévoyant:

- un régime d'autorisation spéciale pour la création de nouveaux lieux de culte musulman et d'autres centres islamiques;
- le référendum communal facultatif contre les décisions autorisant l'ouverture de nouveaux lieux de culte musulman.

Je vous remercie de votre attention.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (SPO):*

Herr Pellouchoud hat wohl vor, in die Fussstapfen gewisser Vorgänger seiner Partei im Grossen Rat zu treten, wenn er mit solchen Vorstössen Stimmung machen will.

Denn auch diesen Vorgängern waren einige nicht unwichtige Rahmenbedingungen, über die man sich vielleicht im vornherein informieren müsste, egal. Ich erinnere zum Beispiel daran, dass hier schon Sachen gefordert wurden, die schon bestehen. Ich erinnere auch daran, dass diese keinen Respekt vor dem Parlament hatten, indem sie nicht anwesend waren, als ihre Vorstösse behandelt wurden. Aber vor was die SVP hier keinen Respekt hat, ist schon sehr bedenklich. Ich zitiere die Schweizerische Bundesverfassung, Artikel 15 Glaubens- und Gewissensfreiheit:

1. Die Glaubens- und Gewissensfreiheit ist gewährleistet.

2: Jede Person hat das Recht ihre Religion und ihre weltanschauliche Überzeugung frei zu wählen und allein oder in Gemeinschaft mit anderen zu bekennen.

3: Jede Person hat das Recht einer Religionsgemeinschaft beizutreten oder anzugehören und religiösem Unterricht zu folgen.

4: Niemand darf gezwungen werden etc.

Ich will nicht die ganze Litanei ablesen, aber was Herr Pellouchoud hier abliefern, ist deutsch gesagt unter allem Hund. Dieses Pamphlet sagt wohl einiges mehr aus über den Verfasser als über alles andere.

Wer Ausgrenzung und Diskriminierung von Muslimen fördert und fordert, weil Extremisten darunter sein könnten, kann genau so gut fordern die Walliser Kirchen zu schliessen, denn es werden sich auch im Wallis irgendwelche Leute finden, einzelne Personen, die sich vielleicht die Zeit der Kreuzzüge zurückwünschen. Und er kann auch fordern, die SVP zu verbieten weil dort mit ziemlich grosser Wahrscheinlichkeit Rechtsextreme darunter sind. Dass die SVP polemisiert und mit den Ängsten der Bevölkerung spielt, das ist nichts Neues. Dass sie aber verfassungsmässige Rechte in Frage stellt, das ist alarmierend und menschenverachtend. Hier stellt sich die Frage, ob man die SVP mit solchen Forderungen noch als staatstragend bezeichnen kann.

Ich empfehle diese Motion dringend zur Ablehnung.

Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

*M<sup>me</sup> la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):*

Le groupe PS/AdG s'oppose à cette motion, car elle contrevient à une liberté fondamentale inscrite dans la Constitution valaisanne qui est la liberté de pouvoir pratiquer sa religion. En effet, l'article 2 de la Constitution stipule que la liberté de conscience, de croyance et le libre exercice du culte sont garantis.

L'autorisation pour construire ou aménager de nouveaux lieux de culte doit être la même pour la religion catholique, protestante ou musulmane. Elle doit correspondre aux exigences cantonales en matière de construction de lieux publics et ne pas dépendre de la religion.

De plus, demander la possibilité d'un référendum communal facultatif contre les décisions d'autorisation d'ouverture de nouveaux lieux de culte musulman ne peut qu'aboutir à des dérives populistes et à des déclarations racistes.

Si, il y a quelques années, la population de Riddes avait pu se prononcer pour ou contre la basilique et le séminaire d'Ecône, croyez-vous qu'elle aurait accepté cette construction?

Il ne faut pas confondre la liberté de croyance et la lutte contre les dérives intégristes d'une infime minorité de la population musulmane. D'autres moyens existent et doivent être employés pour combattre l'extrémisme. Priver toute la population musulmane de lieux de culte n'est en aucun cas une réponse appropriée aux problèmes posés par quelques personnes.

Je vous encourage donc à refuser cette motion qui contrevient à la Constitution valaisanne et à la Constitution fédérale.

Merci.

*M. le député Laurent Léger (PDCB):*

Le groupe DC du Bas s'oppose à cette motion.

Nous nous sommes même posé la question si nous devons développer notre opposition et cela afin d'éviter de donner du crédit à des propositions qui tendent à inciter à des préjugés religieux et encourager par-là même l'hostilité et la division de notre société valaisanne.

Nous pensons fermement que le premier devoir d'un parti politique est le respect de la personne humaine et la défense des principes démocratiques fondamentaux.

Alors, vouloir stigmatiser une religion reconnue en instaurant un régime d'autorisation spécial revient à créer un début de régime totalitaire, et cela nous ne le voulons pas.

Par contre, l'extrémisme dans notre pays, qu'il soit religieux, d'extrême gauche ou d'extrême droite, comme nous avons pu le constater sur la colline du Grütli, il n'y a pas si longtemps, doit être combattu. Nous sommes convaincus que les lois en place nous en donnent les moyens.

Par-là même, nous faisons entière confiance à notre conseiller d'Etat en charge de la sécurité pour exercer des réactions fermes envers tout comportement raciste ou d'incitation à la haine, provenant autant de milieux religieux que de groupes politiques.

Pour ces raisons, nous combattons cette motion.

*M. le député Bernard Rey (GRL):*

Afin de ne pas faire de publicité pour un texte qui n'en mérite aucune, je ne vais pas vous dire le dégoût que m'inspire ce genre d'écrit.

Les raccourcis utilisés par le motionnaire et son groupe sont, pour nous, groupe radical-libéral, l'illustration même du populisme dans le sens le moins noble du terme. En plus de faire des amalgames, dont je me demande s'ils ne pourraient être mis sous le coup de la loi antiraciste, le motionnaire fait preuve de malhonnêteté intellectuelle. Sous prétexte de dénonciation pénale contre des imams, il entend pouvoir établir une réglementation discriminatoire à l'encontre de toute une communauté. Si je poursuis dans le sens du raisonnement du motionnaire, il faudrait soumettre à une réglementation particulièrement restrictive les centres catholiques sous prétexte que certains curés ne sont pas exempts de tout reproche. Je ne pousserai pas plus loin ce raisonnement, car je me retrouverai rapidement 70 ans plus tôt dans un pays proche du nôtre.

Sciemment ou non, le motionnaire se trompe de cible: ce n'est pas contre les lieux de culte qu'il faut lutter, mais contre tous les extrémismes. Pour ce combat, je fais également entièrement confiance au chef du département concerné.

Vous l'avez compris, le groupe radical-libéral s'oppose avec vigueur à cette motion discriminatoire et remercie d'ores et déjà toutes les députées et tous les députés qui en feront de même.

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

Je ne veux pas faire de la polémique au sujet de certaines allusions qui me semblent tout à fait déplacées. J'aimerais juste revenir sur quelques points.

D'abord, la question des libertés constitutionnelles. Bien sûr que les musulmans en bénéficient comme les autres. La question est de savoir dans quelle mesure nos libertés constitutionnelles, celles dont ils bénéficient chez nous, leur donnent le droit d'utiliser les faiblesses de nos institutions démocratiques pour les détruire et, parfois aussi, pour poursuivre des buts criminels.

Ensuite, j'observe avec intérêt que les socialistes, le plus souvent les premiers défenseurs de la laïcité, sont les premiers à baisser la garde face aux pires ennemis de la laïcité et de la neutralité confessionnelle.

Enfin, c'est une question importante: est-ce que les lois en place nous permettent, nous donnent réellement les moyens de lutter contre certaines formes d'extrémisme, en particulier islamiste? Après avoir lu certaines déclarations du chef du Département de la sécurité, ici présent, j'ose dire qu'à moi aussi, cela me donne confiance sur ce point dans nos autorités. Mais ce que j'en tire comme conséquence, de ses propres propos de notre propre chef du Département de la sécurité, c'est que précisément cette affaire du classement de sa dénonciation pénale – démarche assez peu usuelle, comme l'a relevé mon collègue François Pellouchoud – contre l'un des anciens imams tunisiens de la mosquée de Sion fait la démonstration de l'incapacité de notre système à maîtriser correctement ce genre de dérive.

Raison pour laquelle je pense que notre texte n'est nullement inutilement discriminatoire, bien au contraire: d'ailleurs, la violence de certains propos révèle simplement qu'il met le doigt sur un vrai problème.

*Der Präsident:*

Die Motion unter Punkt 8 der Tagesordnung wird demnach bekämpft. Wir müssen abstimmen.

**Par 96 voix contre 5 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 1.023 développée par le député (suppl.) François Pellouchoud.**

Die Motion ist abgelehnt und wird demnach abgeschrieben.

## **9. MOTION**

**du groupe UDC/SVP, par le député (suppl.) Jean-Bernard Héritier,  
concernant: pour une procédure de flagrant délit (11.05.2005) (1.024)**

### **MOTION**

**der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Jean-Bernard Héritier,  
betreffend Verfahren für auf frischer Tat ertappte Kleinkriminelle  
(11.05.2005) (1.024)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député (suppl.) Jean-Bernard Héritier (UDC/SVP):*

L'insécurité inquiète beaucoup de nos concitoyens et à juste titre d'ailleurs.

Suite à votre réponse satisfaisante de tout à l'heure concernant les interventions de la police, un autre sujet de mécontentement est la lenteur de la justice dans la répression de la petite délinquance, celle qui justement touche le plus et le plus grand nombre de citoyens.

Les victimes comprennent mal que certains petits délinquants, pourtant pris en flagrant délit, soient parfois immédiatement relaxés.

Ce que nous proposons pour remédier à cette situation, ce n'est rien de nouveau, ni de révolutionnaire puisque ceci existe ailleurs, notamment en France. C'est aussi dans la ligne des efforts qui sont faits dans d'autres secteurs de l'Etat – pensons aux mesures structurelles – pour simplifier et alléger les procédures, parfois trop compliquées et coûteuses.

Avec l'introduction d'une procédure de flagrant délit opérationnelle sept jours sur sept, nous ne ferons aucune concession sur l'essentiel et notamment pas sur le droit d'être entendu des délinquants. Par contre, une telle procédure permettra d'éviter qu'un temps trop long ne s'écoule entre la faute et la sanction; ce qui est toujours mauvais et inefficace du point de vue de la prévention. Elle encouragera aussi les juges d'instruction, chaque fois que les conditions seront réunies, à recourir à la détention préventive, même de courte durée; ce qui motivera les policiers et satisfera les victimes.

L'idée, c'est qu'un petit délinquant pris en flagrant délit puisse être immédiatement interpellé, voire incarcéré, jugé dans la foulée et qu'il ressorte, le cas échéant, de prison avec son jugement en poche.

En acceptant que cette motion soit transmise au Conseil d'Etat, vous donnerez, Chers collègues, un signal politique ponctuel sans doute, mais quand même fort pour montrer à tous ceux qui, dans ce canton, s'inquiètent de la montée de l'insécurité que leurs élus prennent ce problème au sérieux et cherchent des solutions pour y remédier.

Merci de votre attention.

*Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):*

Unsicherheit in Städten nimmt vor allem durch den Spardruck zu, unter dem Menschen vom Arbeitsplatz verdrängt werden und weil die Kluft zwischen arm und reich je länger je grösser wird. Wie sollen genügend Polizisten und Richter usw. angestellt werden, wenn ständig Kürzungen vorgenommen werden. Das ist das andere Problem.

Wir lehnen diese Motion ab, weil auch sie in unseren Augen der Bundesverfassung nicht entspricht und Menschen unwürdig behandelt.

Wir haben hier Artikel 9 der Bundesverfassung: Jede Person hat Anspruch darauf, von den staatlichen Organen ohne Willkür und nach treuem Glauben behandelt zu werden.

Artikel 30 sagt: Jede Person, deren Sache in einem gerichtlichen Verfahren beurteilt werden muss, hat Anspruch auf ein durch Gesetz geschaffenes zuständiges, unabhängiges und unparteiisches Gericht und Ausnahmegerichte sind untersagt.

Manchmal fragen wir uns, ob nicht der SVP eine Aburteilung, wie sie in manchen islamistischen Staaten praktiziert wird, vorschwebt. Hand ab, fertig!

Auch kommt es uns vor wie eine Drive-in Verurteilung; irgendwo hinein, ein Richter spricht ein Urteil, zack wieder weg.

Wir finden, dass das nicht sehr gerecht ist und wir empfehlen die Motion zur Ablehnung.

*M<sup>me</sup> la députée Véronique Barras-Martinet (PS/AdG):*

J'ai un petit peu l'impression, ce matin, de me retrouver dans un mauvais rêve. Si je ne savais pas que M. Héritier est un parlementaire valaisan, je jugerais qu'il habite Mexico-City, Chicago ou Sao Paulo. En tout cas, je lui conseille, s'il ne l'a jamais fait, de voyager un peu dans ces contrées pour sentir l'atmosphère de l'insécurité, la vraie celle-là, pas celle qui relève du fantasme ou d'un certain fond de commerce.

Je ne suis tout de même pas totalement insensible à sa requête et je lui accorde d'ailleurs que la presse nous fait écho régulièrement de bagarres entre jeunes et, parfois, d'agressions graves. J'ai même appris, à travers la presse toujours, que son parti ou tout au moins une de ses jeunes sections recyclait quelques-uns de ces voyous, certainement d'origine suisse ceux-là; une manière comme une autre de contribuer à leur réinsertion.

S'il est légitime de souhaiter une société plus sûre, je pense que les mesures proposées dans cette motion sont inacceptables. Nous devons privilégier plutôt le renforcement des efforts entrepris en vue d'une police de proximité et peut-être aussi évaluer un petit peu mieux les besoins socio-éducatifs dont pourraient bénéficier nos jeunes.

La prévention coûte toujours moins cher qu'une politique répressive et sécuritaire, et surtout elle produit de bien meilleurs résultats.

Introduire une procédure de flagrant délit est une mesure, à notre avis, totalement disproportionnée par rapport à la situation qui prévaut dans notre canton.

Le groupe PS/AdG refuse donc cette motion.

Merci.

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

La question du respect des droits des individus. Je crois que vous avez compris, notamment à la suite d'une précédente intervention, que notre modèle, et cela ressort également de ce que vient de déclarer notre collègue Jean-Bernard Héritier, ce ne sont pas les pays islamiques, mais c'est un pays qui ne passe pas pour être particulièrement barbare (j'ai même le souvenir qu'il passe pour être le berceau de certains droits et de certaines libertés que certaines, ici, revendiquent), c'est la France. Le type de procédure dont nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier l'introduction ici en Valais existe en France dont personne, à ma connaissance, ne prétend qu'elle foule aux pieds des garanties individuelles qui, grosso modo, sont du même niveau que celles que nous connaissons en Suisse.

Notre objectif n'est donc évidemment pas de réduire le niveau de ces libertés, mais seulement de donner un moyen supplémentaire, un peu plus de marge de manœuvre à nos juges, dans le respect des droits que nous connaissons, pour moderniser notre droit et l'adapter à une certaine forme de criminalité que l'on ne peut pas nier, même pas les socialistes, et qui peut très bien être combattue par ces moyens-là.

*Der Präsident:*

Vielleicht noch eine kleine Anmerkung meinerseits. Sie haben jetzt mehrmals als zweiter Vertreter das Wort ergriffen. Also wenn jemand die Intervention begründet, dann genügt das pro Gruppe. Es hat ja keinen Wert, dass dann ein zweiter am Schluss quasi noch einen Redekehr hier abhält für die selbe Gruppe um noch einmal das selbe Objekt zu begründen. Also künftig hat einfach der welcher aufgeführt ist oder ein anderer die Motion zu entwickeln und damit, glaube ich, hat es sich.

Die Motion ist bekämpft. Wir stimmen also ab. Es hat, glaube ich, nicht ganz geklappt beim vormaligen Abstimmen. Wir machen einmal einen Probelauf. Über die Motion stimmen wir nachher ab.

Ich fordere Sie jetzt einmal auf, alle die grüne Taste zu drücken, damit wir überprüfen können, ob irgendwelche Mängel im System liegen. Ich gebe jetzt also die Abstimmung frei und Sie drücken alle die grüne Taste. (...) Ich bedanke mich. Wir machen dasselbe in rot. Also darf ich Sie nochmals bitten alle zusammen die rote Taste zu drücken. (...) Der Probelauf scheint zu gelingen. Wir versuchen es jetzt mit der Motion.

Wir kommen jetzt also zur Abstimmung über die Motion Punkt 9 der Tagesordnung.

Par 66 voix contre 45 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 1.024 développée par le député (suppl.) Jean-Bernard Héritier.

Die Motion wurde abgelehnt und daher abgeschrieben.

**10. MOTION**  
**du groupe SPO, par la députée Susanne Hugo-Lötscher, concernant une**  
**accélération des naturalisations (11.05.2005) (1.025)**

**MOTION**  
**der SPO-Fraktion, durch Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher, betreffend**  
**schnellere Einbürgerungen (11.05.2005) (1.025)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):*

In der Zwischenzeit habe ich erfahren, dass die kantonale Kommission, welche sich mit dem Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die erleichterte Einbürgerung befasste, meinem Antrag Rechnung getragen hat. Im Gesetzesentwurf, den Sie bald einmal dem Parlament vorlegen werden, wird die Möglichkeit vorgeschlagen, die Einbürgerungen mehrmals pro Jahr zu behandeln, je nach dem wie der Bedarf ist.

Damit kann ich mich voll einverstanden erklären und ich sehe die Motion als erfüllt und deshalb **ziehe ich diese Motion zurück**.

*Der Präsident:*

Vielen Dank Frau Grossrätin. **Punkt 10 ist somit erledigt wegen Rückzugs.**

**11. POSTULAT**  
**du député Jean-Luc Addor (UDC/SVP) concernant "l'optimisation" de la**  
**réforme de l'armée: quelles conséquences pour les cantons et pour le**  
**Valais? (13.05.2005) (1.027)**

**POSTULAT**  
**von Grossrat Jean-Luc Addor (UDC/SVP) betreffend "Optimierung" der**  
**Armeereform: Wie sehen die Konsequenzen für die Kantone und das**  
**Wallis aus? (13.05.2005) (1.027)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

Le Valais a déjà payé un prix très lourd à la réforme de notre armée. Petit exemple, pour moi anecdotique, mais ce n'est pas le cas pour les fonctionnaires concernés: il n'y a pas longtemps, je suis allé faire contrôler mon fusil et l'armurier qui le contrôlait m'a dit: "c'est la dernière fois que vous venez le contrôler ici à l'arsenal de Sion et, la prochaine fois, je suis incapable de vous dire où ce sera". Voilà un aspect, sous un petit angle de la lorgnette, de la situation.

C'est une raison pour nous, ici en Valais, d'être particulièrement attentifs aux conséquences de la réforme Armée XXI, notamment sur les infrastructures et sur l'effectif du personnel qui travaille pour l'armée sur sol valaisan.

Nous devons être d'autant plus attentifs que, malheureusement, toutes les promesses qui avaient été faites au peuple, mais aussi aux cantons pour leur faire accepter Armée XXI, n'ont pas toujours été tenues.

Dans le même sens, la difficulté qu'a notre armée à tenir ses promesses pour réduire ou pour au moins maîtriser les nuisances occasionnées par la base aérienne de Sion doit nous inciter à la prudence.

C'est dans ce contexte qu'il faut situer ce postulat du groupe UDC/SVP qui, dans l'intérêt de notre canton, cherche à comprendre les tenants et aboutissants de mesures présentées le 11 mai dernier comme une optimisation de la réforme de notre armée, mais des mesures dont on ignore à peu près tout, mesures dont, même si nous en ignorons les tenants et les aboutissants, nous sentons bien qu'elles mettent en jeu quand même l'intérêt du canton. Nous pensons qu'il est important, de ce point de vue, que le Gouvernement, mais aussi, grâce au rapport que nous lui demandons, le Parlement y soient sensibilisés et surtout le soient suffisamment tôt pour ne pas être pris de court dans le cas où il s'agirait d'intervenir.

*Der Präsident:*

Ich habe keine Wortmeldungen. Demnach wird das Postulat überwiesen.

## **12. MOTION**

**du groupe PDCB et du groupe UDC/SVP, par le député Nicolas Voide,  
concernant le renforcement de l'OJI du Bas-Valais (13.05.2005) (1.028)**

### **MOTION**

**der PDCB-Fraktion und der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Nicolas  
Voide, betreffend Verstärkung des Untersuchungsrichteramts  
Unterwallis (13.05.2005) (1.028)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Nicolas Voide (PDCB):*

Le texte déposé par les députés DC du Bas et par le groupe UDC/SVP a le mérite d'être détaillé.

Je ne développerai donc brièvement ici que trois notions afin de vous convaincre que le problème est toujours de la plus haute actualité, tout d'abord, que la solution existe, ensuite et, enfin, ce qui est de nature à permettre l'adhésion de nous tous, que cette solution est parfaitement compatible avec les exigences que nous avons nous-mêmes posées que ce soit le double frein, le Personalstopp ou encore le décret que nous venons d'adopter tout à l'heure.

La surcharge de l'office du juge d'instruction du Bas-Valais est connue, tous les chiffres ayant été présentés dans cette salle et, ce, à de nombreuses reprises.

Sachez néanmoins que, au 9 septembre 2005, soit vendredi dernier, l'office du juge d'instruction du Bas-Valais avait enregistré l'ouverture de 1'606 nouvelles affaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Par comparaison, au 9 septembre 2004, le nombre de dossiers ouverts en 2004 n'était que de 1'278.

Mesdames et Messieurs les députés, le nombre de dossiers a tout simplement augmenté de 30% en un an.

Mieux encore, en 2004, il a fallu attendre le 11 novembre pour enregistrer l'ouverture du 1'606<sup>e</sup> dossier. L'office du juge d'instruction du Bas-Valais a tout simplement, dans ce domaine et, croyez-le bien, dans ce domaine uniquement, deux mois d'avance.

En fin d'année 2004, la situation avait déjà été reconnue critique et une mesure d'urgence a été prise avec effet dans le courant de l'été 2005. Qualifiée de provisoire, cette mesure n'en est pas moins absolument indispensable.

Il s'agit, aujourd'hui, de lui supprimer ce caractère provisoire et d'ancrer dans la loi d'organisation judiciaire l'augmentation d'une unité du contingent des juges d'instruction rattachés à l'office du Bas-Valais.

Mesdames et Messieurs les députés, c'est, cependant, fort mal nous connaître que de penser que les députés DC du Bas peuvent, après avoir soutenu tous les projets visant à maîtriser les coûts de fonctionnement dans ce canton, proposer réellement de nouvelles dépenses. Nous attendons, en effet, de la justice de ce canton qu'elle réalise enfin, elle aussi, les efforts que l'on est en droit d'attendre d'elle, à l'instar de ceux consentis par l'Administration.

Ce poste à l'office du juge d'instruction du Bas-Valais peut et doit être créé par transfert interne à la justice.

Le projet de loi qui nous sera présenté devra prévoir, en conséquence, la suppression d'un autre poste au sein de la justice.

Le traitement de cette motion permettra donc déjà à dite justice de procéder à l'analyse nécessaire.

C'est dans ce sens que nous vous remercions du soutien que vous apporterez à la motion.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Martin Kluser (CVPO):*

Der Grosse Rat hat wie in der Motion berichtet in diesem Jahr schon einmal über die Erhöhung der Untersuchungsrichter abgestimmt und dies abgelehnt.

Die CVPO bekämpft diese Motion nicht, wenn die Motionäre - wie jetzt eben geäussert - einverstanden sind, keine zusätzlichen Stellen zu fordern, sondern eine Umstrukturierung im Kantonsgericht vorzusehen.

Die CVPO behält sich aber vor die Motion bei der Behandlung zu bekämpfen, wenn diese zusätzlichen Stellen immer noch gefordert werden und keine Umstrukturierung im Kantonsgericht vorgenommen wird.

Danke für die Aufmerksamkeit.

*Hr. Grossrat German Eyer (SPO):*

Gestützt auf den vom Grossen Rat angenommenen Voranschlag des laufenden Jahres, muss ein über dem Anstieg des Landesindex der Konsumentenpreise liegendes Wachstum des Personal- und des Sachaufwands Gegenstand eines Berichts des Staatsrats und eines spezifischen Beschlusses des Grossen Rates anlässlich des Voranschlags bilden.

Das ist der Artikel 4, Absatz 4 des Dekrets strukturelle Massnahmen, das irgendwann von diesem Grossen Rat grossmehrheitlich angenommen worden ist. Wenn ich das recht verstehe, widerspricht das dieser Motion und da wir für die Anwendung der Gesetze sind, müssen wir diese Motion ablehnen. Wir haben keine andere Möglichkeit, sonst können Sie das Dekret direkt entsorgen.

Deshalb bekämpfen wir diese Motion.

*M. le député Nicolas Voide (PDCB):*

Deux interventions en langue allemande, je crois les avoir comprises. Par contre, je crains qu'en tout cas l'un de mes collègues ne comprenne pas lorsque je m'exprime en français..., je lui demanderai donc de mettre les écouteurs si tel est le cas.

En effet, notre collègue DC du Haut-Valais a tout à fait compris mon intervention et le complément sur lequel j'ai insisté par rapport au texte, tel qu'il avait été déposé: il ne s'agit pas, nous ne voudrions pas et nous ne proposerons jamais de nouvelles dépenses pour être cohérents avec tout ce que nous avons décidé jusqu'à maintenant.

Nous voulons ce poste. Nous avons prouvé qu'il est absolument nécessaire. Nous exigeons qu'il soit créé par transfert interne à la justice.

Je remercie donc mon collègue DC du Haut-Valais de l'avoir bien compris et je regrette que le député German Eyer fasse la sourde oreille.

*Hr. Grossrat German Eyer (SPO):*

Ja Herr Voide, um eine Motion zu lesen in deutscher Sprache brauche ich keine Kopfhörer. Da steht geschrieben: "...die Anzahl Richter im Unterwallis von 3 auf 4 erhöht werden und die Gesamtzahl von 13 auf 14". Das ist deutsch geschrieben und ist relativ einfache Mathematik. Aufgrund von dem, glaube ich, erübrigt sich das Überstülpen eines Kopfhörers.

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce qui a été dit.

Je crois que le texte de la motion permet de ne pas nous mettre en contradiction avec des choses que nous avons dites tout à l'heure. Cela a été suffisamment dit et je le répète aussi à l'attention de nos collègues du Haut-Valais. De par la manière dont il a été présenté par mon collègue Nicolas Voide au nom du groupe DC du Bas, je peux me rallier tout à fait à cette approche.

Il y a aussi un autre point sur lequel cette motion nous permet de ne pas nous mettre en contradiction avec des choses que nous avons dites précédemment. J'ai souvenir qu'au moment où nous avons examiné les comptes 2004 de l'Etat du Valais, certains se sont effarouchés, à juste titre d'ailleurs, de l'explosion du budget des auxiliaires. Le budget des auxiliaires – je ne veux pas polémiquer ici par rapport aux explications données à l'époque par le Conseil d'Etat –, ça peut être une soupape de sécurité. Mais pour exprimer la chose d'une autre manière, c'est aussi une façon de faire du bricolage par rapport au budget. Il faut savoir que le poste dont nous parlons actuellement est déjà occupé – cela ressort du texte de la motion – par quelqu'un qui est payé, si je suis bien renseigné, sur un budget d'auxiliaires. Donc, un des enjeux de la motion, c'est, comme on a maintenant du bricolage, de demander que l'on arrête de faire du bricolage, sachant que ce poste répond à une absolue nécessité depuis des années. Certains savent que je suis relativement bien placé pour en parler. Je peux vous dire sur ce point que cela fait des années – encore quand j'étais en fonction – que nous, dans le Centre, nous croyions toujours que c'était nous qui avions le plus de chiffres, eh bien!, quand on regardait différents indicateurs, on s'apercevait que ce n'était pas toujours exactement de cela qu'il s'agissait. C'est un des enjeux de la motion.

L'autre enjeu de la motion, je me permets de le dire en complément à cette approche budgétaire qui était celle, à juste titre, de mon collègue Nicolas Voide, l'objectif, du point de vue de l'administration de la justice, est de placer finalement le Bas-Valais au standard qui est celui, maintenant, du Haut-Valais. Je pense que, dans le Haut-Valais, maintenant, les juges d'instruction travaillent, même si ce n'est jamais parfait, dans des conditions relativement bonnes en ce qui concerne le rapport entre leur effectif et le volume de travail. Ce rapport est catastrophique dans le Bas-Valais. Or, tout le monde sait ici que la justice pénale est un domaine assez sensible de la justice.

Je répète qu'avec la précision budgétaire donnée par mon collègue Nicolas Voide, il est important que nous donnions l'occasion au Conseil d'Etat d'étudier cette question.

*Der Präsident:*

Die Motion wird demnach bekämpft. Wir stimmen ab.

**Par 88 voix contre 21 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 1.028 développée par le député Nicolas Voide.**

Die Motion wurde angenommen und wird zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

Meine Damen und Herren, wir machen hier eine kleine Zäsur und gehen aufgrund der vorgerückten Uhrzeit zur **Fragestunde** über.

Ich bitte Sie nun also die Fragen zur Hand zu nehmen. Die Herren Staatsräte sind allesamt anwesend.

### **13. HEURE DES QUESTIONS / FRAGESTUNDE**

#### **QUESTION 10**

**du groupe GRL, par le député Philippe de Preux, au Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, concernant la nomination du super directeur du RSV**

#### **TEXTE DEPOSE:**

*M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:*

Le député Philippe de Preux pose une question concernant la nomination du soi-disant super directeur du Réseau Santé Valais (RSV).

Mesdames et Messieurs, cette nouvelle fonction dans le centre hospitalier du centre du Valais (CHCVS) a été décidée en séance du 22 août 2005 par le conseil d'administration du RSV.

Concernant la nécessité absolue de cette fonction, je vous donne les explications suivantes:

Les nombreux et importants défis qui attendent le RSV et que celui-ci doit relever sans faute, et en particulier l'équilibre budgétaire ainsi que – ce qui est difficile – l'équilibre régional entre les différents hôpitaux, nécessitent ce renforcement.

La taille du CHCVS, qui représente tout de même 60% des charges du RSV, avec plus de 2'000 collaborateurs, demande une structure de direction solide et bien organisée.

Après 20 mois de fonctionnement du RSV, le conseil d'administration s'est rendu compte de la nécessité de renforcer la direction du CHCVS. Le directeur de cet établissement coordonne et assure la collaboration étroite entre les activités administratives, médicales et les soins infirmiers. De plus, il assure la communication interne, ainsi que certaines missions particulières décidées par la direction générale du RSV.

Tout le monde pose la question de savoir combien coûte cette nouvelle fonction. Je peux dire que l'influence de ce nouveau poste sur le budget du RSV s'élève à zéro franc parce que M. Vincent Castagna, qui a été nommé directeur du CHCVS, était directeur administratif du centre hospitalier du Chablais. Il ne s'agit donc pas d'une augmentation des dépenses pour le RSV, mais d'un transfert de poste interne. Il est clair qu'il faudra remplacer M. Castagna dans le Bas-Valais, bien sûr par une personne qui travaille déjà à l'intérieur du RSV. Ainsi, cette opération, sur le plan financier, est absolument neutre.

Concernant la mise au concours par voie officielle de ce poste, le conseil d'administration du RSV a privilégié une solution interne pour ce poste important. Cette nomination est de sa compétence. Cette solution interne comporte plusieurs avantages: tout d'abord, comme ceci a déjà été dit, cela n'augmente pas le budget du RSV et, ensuite, il faut souligner que M. Castagna connaît déjà très bien le RSV puisqu'il avait déjà une tâche importante et qu'il est d'une qualité exceptionnelle.

Dans le domaine des nominations, les compétences du Conseil d'Etat sont limitées dans le choix des administrateurs, d'une part, et, d'autre part, il approuve préalablement la nomination du directeur général par le conseil d'administration du RSV.

Quant à la nomination de M. Vincent Castagna, il s'agit d'une décision de réorganisation de la direction du CHCVS, de la compétence exclusive du conseil d'administration du RSV. C'est un choix purement opérationnel qui ne dépend pas du pouvoir décisionnel du Conseil d'Etat, vu les dispositions que nous connaissons sur la base du décret sur le RSV.

## QUESTION 12

**du député Edmond Perruchoud (UDC/SVP), au Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, concernant la répartition des patients entre les hôpitaux de Sion et de Sierre**

### **TEXTE DEPOSE:**

*M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:*

Je réponds à la question suivante: c'est une question très importante du député Edmond Perruchoud concernant la répartition des patients entre les hôpitaux de Sion, de Sierre et de Martigny, toujours dans le cadre du Réseau Santé Valais (RSV).

La planification hospitalière décidée par le Conseil d'Etat en janvier 2004 prévoit effectivement la répartition des patients de médecine et de chirurgie pour les hôpitaux de Sierre, Sion et Martigny selon le modèle suivant, que vous connaissez:

- à Sierre et à Martigny, les cas légers et/ou programmés;
- à Sion, les cas complexes et/ou non programmés.

Le Conseil d'Etat et en particulier le Département de la santé suivent avec attention la mise en œuvre de la planification par le RSV. Si cette mise en œuvre a pu être réalisée assez rapidement dans le Haut-Valais, cela n'a pas été le cas dans le centre hospitalier du centre du Valais, en raison de nombreuses implications, notamment dans le cadre de la question sur le maintien de la maternité à Martigny ou non.

Alors, le Conseil d'Etat et le Département de la santé ont rappelé au conseil d'administration du RSV, à sa direction générale et surtout aussi à la direction médicale, à plusieurs reprises, la nécessité d'équilibrer les cas de médecine et de chirurgie selon la planification dans les hôpitaux de Sierre, de Sion et de Martigny. Dans un premier temps, afin de montrer sa détermination dans ce sens, le Conseil d'Etat a décidé, le 2 mars de cette année, de réduire le nombre de lits de l'hôpital de Sion afin d'augmenter l'occupation des lits existant dans les hôpitaux de Sierre et de Martigny. C'était la volonté politique du Grand Conseil parce qu'il y a aussi une disposition dans le décret qui va dans cette direction. Dans un deuxième temps, le département a financé la mise en place de mesures organisationnelles qui devraient permettre au centre hospitalier du centre du Valais (CHCVS) une meilleure répartition des cas de médecine et de chirurgie, soit, d'une part, une unité d'évaluation préopératoire et, d'autre part, un système de gestion centralisée des lits.

Quant au RSV, il a décidé, en août 2005, la nomination d'une nouvelle structure de direction à la tête du CHCVS (je me réfère à la réponse que j'ai donnée à la question précédente). Le RSV a également décidé la fermeture effective au 1<sup>er</sup> septembre 2005, il y a donc deux semaines, de 24 lits de médecine et de 24 lits de chirurgie à l'hôpital de Sion parce que l'on a constaté qu'il y avait des patients qui arrivaient à l'hôpital de Sion qu'on aurait pu facilement diriger soit vers l'hôpital de Martigny, soit vers l'hôpital de Sierre, comme cela était planifié, mais étant donné que les lits étaient là, que les patients étaient là, ils ont été hospitalisés à Sion. C'est quelque chose que nous n'avons pas pu accepter. Nous avons dû faire pression sur le RSV pour fermer ces deux fois 24 lits à l'hôpital de Sion pour mieux ventiler les patients vers des sites où ils peuvent être pris en charge.

Malgré ces mesures, la situation, à l'heure actuelle, n'est, en tout cas pour moi, pas encore satisfaisante. C'est la raison pour laquelle nous jetons un œil particulier et régulier sur l'évolution des chiffres. Grâce à l'Observatoire de la santé de notre canton, nous disposons tous les jours, presque tous les soirs, des chiffres: combien de lits sont occupés dans quel hôpital. Cela nous donne aussi la possibilité de veiller à ce que cette répartition se fasse. Mais, bien sûr, la qualité de la prise en charge médicale prime.

Selon la décision que nous avons prise au niveau du Gouvernement, il est tout à fait faisable de prendre en charge les patients à Martigny, à Sierre comme à Sion.

Au vu des chiffres actuels au niveau du RSV, im Oberwallis kann man sagen, dass das Gesundheitsnetz eine ausgeglichene Rechnung präsentiert im ersten Halbjahr. C'est la même chose pour le Chablais, tandis que pour Sierre, Sion, Martigny, la région du centre, il y a encore un problème; mais, au fur et à mesure et avec le temps, on va résoudre aussi ces difficultés.

#### **FRAGE 4**

**von Grossrat Robert Sarbach (SPO), an das Departement für Finanzen,  
Institutionen und Sicherheit, betreffend Zivilschutzkurse in Grône: Mangel an gut  
ausgebildeten, nebenamtlichen Instruktoren?**

**HINTERLEGTER TEXT:**

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

La question 4 du député Robert Sarbach concerne notamment le manque d'instructeurs auxiliaires bien formés, le renvoi de certains cours au centre de formation de Grône de protection civile et d'autres problèmes.

Je réponds de la manière suivante:

Dans le cadre de la réforme de la protection civile au début 2004, le système d'instruction a été adapté aux nouvelles exigences avec l'introduction notamment de l'école de recrues pour les astreints de la protection civile. Malgré les restructurations et surtout la réduction drastique des effectifs de la protection civile, la qualité de l'instruction a été augmentée avec comme objectif d'améliorer encore plus l'efficacité à l'engagement de la protection civile. Ainsi, l'instruction est de plus en plus dispensée, et c'est vrai, par des instructeurs professionnels, formés spécifiquement à cet effet, et les instructeurs auxiliaires seront dorénavant engagés seulement pour des situations exceptionnelles. Les premières évaluations effectuées lors des cours de base, c'est-à-dire de l'école de recrues, confirment la croissance de la qualité de l'instruction.

Aucune école de recrues n'a été supprimée. Par contre, c'est vrai, il y a des cours de rattrapage pour un petit pourcentage des astreints entre 22 et 25 ans qui ont dû être supprimés parce que les astreints n'ont pas été annoncés par les communes dans l'ancien système d'instruction de la protection civile pour faire leur cours de base de trois jours à Grône.

Comme l'introduction de la nouvelle école de recrues a provoqué une surcharge du centre d'instruction, une surcharge momentanée, ces cours de rattrapage ont été supprimés. Il faut savoir que la formation continue pour les cadres et les spécialistes est organisée au niveau intercantonal et que, pour le Valais romand, cela se fait dans le cadre des cantons latins et, pour le Haut-Valais, cela se fait avec les cantons de Berne et de Fribourg. Les conventions sont actuellement auprès des cantons sur la table des chefs de département concernés pour ratification.

On notera que l'introduction de ce nouveau concept d'instruction n'a pas eu d'effets négatifs sur l'organisation des engagements. Lors des dernières intempéries en Suisse alémanique, nous avons pris contact le jour même de la survenance des événements avec le canton d'Obwald pour lui offrir nos services. Le canton d'Obwald, sur le moment, n'a pas pu engager nos forces compte tenu de la situation de l'ensemble des dégâts chez eux. C'est ce qui a été fait finalement une semaine plus tard. Je crois savoir que nos contingents, soit de la protection civile, soit des sapeurs-pompiers, ont été non seulement bien accueillis, mais surtout font du travail de qualité.

## **QUESTION 7**

**du groupe GRL, par la députée Laetitia Massy, au Département des finances, des institutions et de la sécurité, concernant le processus de fusion entre Saas Grund et les communes avoisinantes**

**TEXTE DEPOSE:**

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

La députée Laetitia Massy s'inquiète du processus d'assainissement et notamment de l'engagement pris dans le contrat d'assainissement de procéder à l'étude d'une fusion entre la commune de Saas Grund et les communes voisines.

On peut lui répondre de la manière suivante:

Il y a le délai de décembre 2005 pour que la commune nous fournisse un rapport circonstancié sur les démarches qu'elle a entreprises dans le cadre de cette future fusion. Il faut savoir que le conseil communal de Saas Grund s'est toujours déclaré favorable à une fusion avec les communes voisines de la vallée. Une déclaration d'intention dans ce sens a été faite et figure d'ailleurs dans le message concernant l'assainissement de la commune de Saas Grund. Suite à l'aide financière décidée par le Grand Conseil, les quatre présidents et les vice-présidents ont tenu une séance commune le 30 mars de cette année, au cours de laquelle ont été discutées bien sûr les diverses possibilités de collaborations intercommunales et également la question de la fusion des communes de la vallée. Le conseil de la vallée, composé des conseillers municipaux et des députés de la vallée de Saas, en a également débattu le 30 mai 2005.

Nous n'en savons pas plus pour l'instant, mais vous savez que, dans cette vallée, on fait parfois des merveilles..., on arrive à faire des saucisses sans viande; je pense donc que l'on arrivera à faire un bon concept de fusion.

## **QUESTION 11**

**du député Jean-Luc Addor (UDC/SVP), au Département des finances, des institutions et de la sécurité, concernant l'extrémisme islamiste**

**TEXTE DEPOSE:**

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Je passe maintenant à la réponse à la question 11 du député Jean-Luc Addor – on revient sur un sujet que le Parlement a largement débattu tout à l'heure – concernant l'extrémisme islamiste.

Comme évoqué dans la presse, le juge a prononcé une décision de classement dans l'affaire de la mosquée de Sion. Il me paraît important ici de préciser que cette décision de classement n'est pas revêtue de l'autorité de la chose jugée; si bien que, en cas de faits nouveaux, l'instruction peut être reprise en tout temps. Cette décision est motivée principalement par des témoignages contradictoires qui n'ont pas permis d'établir des preuves suffisantes. Par contre, ce qui a pu être établi, c'est l'appartenance de l'ancien prédicateur au mouvement Hizb-ut-Tahrir..., plaise au Ciel que je n'arrive jamais à prononcer correctement ce mot. Cette appartenance a été clairement établie. Il s'agit d'un parti politique extrémiste, d'obédience Wahhabite qui prône notamment l'application intégrale de la loi islamique et la guerre sainte dans le monde entier et qui demande aux musulmans de profiter de la liberté d'expression et d'action de l'Europe, de l'Occident, tout en les mettant en garde contre une intégration éventuelle.

La Confédération a accordé l'asile à l'intéressé et à sa famille en 1995 alors même que ce personnage se référait déjà à son appartenance à ce mouvement extrémiste qui lui valait des persécutions politiques dans son propre pays, en l'occurrence la Tunisie. La Suisse n'avait, visiblement, pas pris la mesure des conséquences pour notre pays et l'Occident en général de l'acceptation en nombre de réfugiés issus de ces mouvances extrémistes.

La position du Conseil d'Etat est très claire: La présence sur notre territoire d'éléments extrémistes ne doit pas être tolérée. J'ai chargé mes services d'entreprendre les démarches utiles auprès des autorités fédérales pour examiner la possibilité d'une révocation de l'asile et d'un renvoi de Suisse. De plus, un rapport sera également établi à l'intention de nos parlementaires fédéraux pour que la Suisse se dote enfin de dispositions légales moins naïves et suffisantes pour assurer le respect de nos valeurs démocratiques et fondamentales.

Les atteintes aux intérêts de l'Etat doivent être sanctionnées et le droit pénal renforcé dans cette matière, les moyens à disposition des juges-instructeurs élargis (on peut nommer, par exemple, la possibilité notamment d'écoutes téléphoniques).

Enfin, l'asile ne devrait pas être accordée à des personnes professant ouvertement leur haine et leur hostilité à l'égard du pays d'accueil, de la société démocratique. La possibilité de révoquer l'asile devrait rester ouverte dans de tels cas.

Il va sans dire, finalement, que si le droit pénal actuel ne sanctionne pas les prêches islamiques dénigrant les valeurs occidentales et qualifiant les chrétiens de mécréants à convertir même par la force aux motifs que les attaques de minoritaires contre une société majoritaire ne sont pas punissables, il faudra aussi certainement s'empresse de le modifier sur ce point.

Je vous remercie pour les déclarations de tout à l'heure venant de toutes parts sur la confiance que vous accordez au chef du département qui, dans le respect de notre Constitution et le respect des individus, va chercher une solution dans ces problèmes délicats provoqués par la présence sur notre territoire d'extrémistes..., je dirai de tout poil!

Merci.

*Der Präsident:*

Ich gebe das Wort an Herrn Staatsrat Jean-Jacques Rey-Bellet DVBU zur Beantwortung der Fragen 1, 2 und 3.

## **QUESTION 1**

**du député Laurent Léger (PDCB), au Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, concernant: Quel avenir pour le téléphérique Riddes – Isérables?**

**TEXTE DEPOSE:**

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:*

Monsieur le président du Grand Conseil, je crois qu'il est effectivement judicieux de répartir en deux tranches les questions que vous avez posées à mon département, dans la mesure où je vais monopoliser pratiquement la moitié du temps de parole de cette Heure des questions.

En ce qui concerne la question du député Laurent Léger relative à l'avenir du téléphérique Riddes-Isérables, la mise en conformité des pylônes de ce téléphérique sera réalisée avant l'année 2005, selon le cahier des charges élaboré par le bureau d'ingénieurs mandaté par mon Service des transports et approuvé par l'Office fédéral des transports. Le renforcement des pylônes, tel qu'il va être réalisé, garantit la longévité des structures portantes du téléphérique au moins jusqu'au renouvellement de la concession en 2011.

Alors, vous posez à juste titre la question suivante: rénovation ou reconstruction de l'installation pour la concession en 2011? Mon Service des transports étudie, en vue du renouvellement de cette concession, différentes variantes, soit celle de la rénovation, soit celle de la reconstruction de cette installation.

Il faut savoir que, selon la législation actuellement en vigueur, le cofinancement de cette installation est assuré à raison de 45% par le canton et de 55% par la Confédération. Dans ce cas, s'agissant de la part cantonale, une décision du Grand Conseil sera donc nécessaire.

Cependant, selon le projet de réforme des Chemins de fer II, qui devrait remplacer les dispositions actuelles dès 2007, le financement de l'infrastructure de cette installation reviendrait complètement à charge du canton. Dans ce cas également, une décision du Grand Conseil serait donc nécessaire. Le projet de désengagement fédéral est, heureusement, très contesté par les Chambres fédérales et les cantons en ce moment même à Berne.

Quoi qu'il en soit, un régime transitoire sera nécessaire entre la fin du crédit cadre fédéral qui prévoit les montants à disposition et l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Nous ne connaissons encore rien de ce régime transitoire. Il est donc largement prématuré de dire quelles solutions technique et financière pourront être prises au sujet des travaux nécessaires à entreprendre en vue de la concession en 2011.

## **FRAGE 2**

**von Grossrat Beat Imboden (CVPO), an das Departement für Bau, Verkehr und Umwelt, betreffend Behandlungsdauer der Baugesuche ausserhalb der Bauzone**

**HINTERLEGTER TEXT:**

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:*

J'en viens maintenant à la question du député Beat Imboden concernant le délai de traitement des autorisations de construire hors zone à bâtir.

Tout d'abord, il faut rappeler que, selon l'article 49 de l'ordonnance sur les constructions, le délai pour traiter un dossier hors de la zone à bâtir, par le Secrétariat cantonal des constructions et par la CCC, est de 60 jours dès réception du dossier complet. Ce sont les articles 31 et suivants de l'ordonnance sur les constructions qui le précisent.

Si l'on se réfère aux statistiques que l'on peut tirer de la base de données existante, on constate que, en 1964, c'étaient 66% et, en 2005, 70% des dossiers qui ont été traités dans les délais. Alors, Mesdames et Messieurs les députés, vous pouvez aussi bien considérer les 70% traités dans les délais que les 30% qui ne le sont pas.

Alors, il faut surtout dire ici ceci: La durée de traitement est surtout conditionnée par la qualité du dossier et du projet qui est déposé et qui, trop souvent, ne répond pas au minimum requis par la loi. Ce n'est pas une fantaisie de la CCC; c'est la loi qui précise comment les dossiers doivent être présentés. Cela oblige à un échange de correspondances entre le Secrétariat cantonal des constructions, la CCC elle-même, les requérants et les communes.

Cette durée de traitement est également conditionnée par le temps qui est nécessaire aux services consultés pour émettre leur préavis avant que la CCC ne puisse prendre sa décision. En effet, certaines instances doivent effectuer une visite sur place. C'est souvent le cas pour la commission des sites, le Service des routes et cours d'eau, le Service de l'agriculture, le Service des forêts et d'autres encore. Certains services doivent, eux-mêmes, attendre la détermination d'autres instances avant de donner la leur, par exemple celle de l'aménagement du territoire ou de l'environnement.

Cela dépend également, vous l'avez compris, de la quantité de correspondances et autres renseignements utiles, auxquels le secrétariat de la commission doit, tous les jours, donner suite.

Un élément qu'il est très important de souligner: c'est qu'il s'agit, le plus souvent, d'interventions sur des bâtiments existants hors zone à bâtir ou, éventuellement, de demandes de construction hors zone à bâtir. Il s'agit donc, dans tous les cas ou pratiquement dans tous les cas de dérogation à un principe, la CCC ne s'occupant plus que des constructions hors zone à bâtir. Il s'agit donc, la plupart du temps, de dossiers délicats à traiter.

Il faut le mettre à l'actif de la CCC, même si ceci n'est pas toujours bien compris: c'est que la CCC, plutôt que j'allais dire bêtement refuser un projet qui n'est pas conforme, essaie souvent, avant de refuser un projet, de trouver avec les requérants des solutions qui soient acceptables par des modifications de plans. Cette manière de procéder prend encore du temps et elle n'est pas toujours bien acceptée par les requérants qui voient leurs projets modifiés. Toutefois, qu'est-ce qui est mieux: modifier un projet ou se le voir refuser? Il faut reconnaître que le nombre de refus serait nettement plus élevé si la CCC ne cherchait pas à trouver aussi des solutions avec les requérants.

Voilà l'essentiel de ma réponse, en précisant encore, pour éviter la confusion – ce que je dois faire pratiquement toutes les semaines et par écrit –, que mon département et moi-même ne sommes pas responsables des décisions de la CCC, qui est un organe indépendant, dont les décisions ne me sont pas connues, et qui relève exclusivement du Conseil d'Etat et non pas d'un département ou d'un autre.

Mais c'est de bon cœur que j'ai répondu à cette question.

### FRAGE 3

**von Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP), an das Departement für Bau, Verkehr und Umwelt, betreffend Transport von gefährlichen Gütern über die Passstrasse am Simplon**

#### HINTERLEGTER TEXT:

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:*

La troisième question à laquelle je dois répondre émane du député Franz Ruppen et concerne le transport de matières dangereuses sur la route du col du Simplon.

J'ai déjà eu l'occasion de répondre à cette question à travers différentes autres interventions.

Je rappelle que la route du Simplon fait partie du réseau des routes nationales et, dans ce contexte, mon département applique strictement les directives de l'Office fédéral des routes sur tous les points qui concernent la sécurité et la viabilité de la partie suisse de cet axe international. Pour assurer cette sécurité et la viabilité, plusieurs projets sont à l'étude; certains sont d'ailleurs déjà en cours de réalisation, par exemple l'alimentation en eau d'incendie, le concept d'évacuation des eaux usées, polluées, la pose de lampes d'iode dans les tunnels et un ouvrage complémentaire de sécurité au lieu dit "Haselkehr".

En outre, le plan d'intervention en cas d'accidents majeurs est établi. Il est mis en consultation auprès des organismes concernés et sera opérationnel à la fin de cette année.

Je dois rappeler également que, selon la nouvelle répartition des tâches, la Confédération doit ou devrait reprendre, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, la propriété et la souveraineté sur le réseau des routes nationales. Dans l'intervalle, le Conseil d'Etat et mon département s'engagent bien sûr à réaliser toutes les mesures de sécurité demandées par l'Office fédéral des routes.

Les exigences relatives aux véhicules eux-mêmes, telles que freins électriques ainsi que l'état de formation des chauffeurs, relèvent de la législation fédérale sur la circulation routière et notre canton en assure la bonne application par des contrôles de police réguliers.

Je vous remercie de votre attention... provisoirement.

### FRAGE 6

**von Grossrat Thomas Brunner (CSPO), an das Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung, betreffend Publikation von Eigentumsübertragungen im Amtsblatt**

#### HINTERLEGTER TEXT:

*Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:*

Die Frage von Herrn Grossrat Thomas Brunner gibt mir die Gelegenheit hier kurz zu antworten.

Es ist so, dass in der Tat die gesetzlichen Grundlagen auf Bundesebene nicht mehr vorsehen, oder die Kantone nicht mehr dazu verpflichten, Eigentumsübertragungen im Amtsblatt zu publizieren, sodass ich Ihnen hier auch klar erwähnen darf, dass ich dem Staatsrat vorschlagen werde, dass auch auf kantonaler Ebene nicht mehr vorgesehen wird, dass hier diese Eigentumsübertragungen im Amtsblatt publiziert werden. Das bedingt eine Anpassung des Einführungsgesetzes zum ZGB und wir werden diese Massnahme mit einer anderen Teilrevision verbinden. Und die Absicht ist es, dem Parlament im Frühjahr 2006 eine entsprechende Teilrevision vorzuschlagen, sodass das Parlament dann in der März- oder Maisession 2006 diese Änderung auch beschliessen kann, sodass diese Verpflichtung im Kanton Wallis nicht mehr besteht.

## QUESTION 8

**du groupe PS/AdG, par le député (suppl.) Pascal Nicolo, au Département de l'économie et du territoire, concernant la production d'aluminium en Valais – où en est-on?**

### TEXTE DEPOSE:

*M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:*

Alors que l'intervenant interroge le Conseil d'Etat en lui demandant où en sont les négociations avec Alcan concernant l'avenir des sites de Chippis, Steg et Sierre, la délégation à l'économie du Conseil d'Etat s'apprête à recevoir le président et chef de la direction Alcan produits usinés, M. Michel Jacques, à ce sujet.

Nous pouvons, néanmoins, déjà indiquer les grands axes de réponses suivants à la question posée:

Alcan vient de confirmer aux commissions du personnel la restructuration annoncée de juin du domaine de l'extrusion sur Sierre-Chippis avec la suppression de 110 postes de travail. La mise en place de ces mesures devrait se faire graduellement en fonction des impératifs d'exploitation et des départs à la retraite. Elle pourra s'échelonner jusqu'à la fin 2006.

Le Gouvernement déplore la perte de ces emplois industriels, mais prend acte des déclarations de l'entreprise quant à l'objectif principal d'assurer la pérennité du site. Il relève la volonté déclarée d'Alcan de rechercher, en collaboration avec les partenaires sociaux, des solutions acceptables pour chaque personne concernée. Ces solutions devront passer, outre les possibilités de replacements interne et externe, par la mise en place d'un plan social de qualité, afin de réduire au minimum le nombre de licenciements effectifs.

Dans cet esprit et subsidiairement aux efforts de l'entreprise, le canton s'engagera, de son côté, pour accompagner cette difficile réorganisation. Il mettra en œuvre les compétences du Service de la protection des travailleurs et des relations du travail, et celles du Service de l'industrie, du commerce et du travail.

La délégation à l'économie proposera également au Conseil d'Etat la mise sur pied d'une cellule de conseils et de placements qui permettra au personnel concerné de bénéficier du soutien de spécialistes des offices régionaux de placement ainsi que des centres d'information et d'orientation pour adultes.

Pour le site de Steg et l'activité de l'électrolyse, les négociations sont encore en cours et le canton du Valais a déjà confirmé à Alcan sa disponibilité à prolonger l'octroi du rabais spécial sur l'énergie.

Voilà ce que je puis vous indiquer en ce moment.

Comme président de la délégation du Conseil d'Etat à l'économie, je puis encore vous confirmer la volonté du Conseil d'Etat quant à la mise en place sur Sierre, en collaboration entre l'entreprise et les partenaires sociaux, d'un plan social de qualité, afin de réduire au minimum le nombre de licenciements effectifs.

En outre, nous avons proposé à Alcan la recherche commune de nouvelles activités sur le site.

## FRAGE 5

**von Grossrätin Franziska Lutz-Marti (CVPO), an das Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit, betreffend Sicherheit bei Unwettern**

### **HINTERLEGTER TEXT:**

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:*

C'est ma deuxième mi-temps; j'espère qu'elle vous conviendra comme la première.

Tout d'abord, la question de la députée Franziska Lutz-Marti concernant la sécurité lors d'intempéries: Les projets de correction des rivières, résultant des intempéries 2000, bénéficient généralement, il faut le rappeler, d'une subvention fédérale de 65%, la part cantonale est de 30% et le coût restant pour la commune est donc seulement de 5%. Il n'est pas inutile de le rappeler parce que cela signifie que la part restant à charge de la commune ne devrait pas représenter un frein pour la réalisation de ces corrections.

Les projets prioritaires acceptés par la Confédération l'année dernière totalisèrent un montant de travaux de 18 millions de francs. Cette année, le budget prévoit un montant encore plus important de 20 millions de francs. Ce montant, je peux déjà vous le dire, ne sera pas utilisé entièrement du fait de retards dans l'élaboration et l'approbation de certains grands projets communaux.

Dans le domaine des avalanches et des autres dangers naturels, par contre, le problème financier est crucial en raison de la forte diminution des prestations fédérales. La réduction pour ce secteur se monte à 8 millions par année, soit 30% d'un total de 25 millions environ qui nous était accordé encore en 2003.

Dans ces deux domaines, celui des rivières et celui des avalanches, le canton assure entièrement sa participation à travers les budgets que vous, Mesdames et Messieurs les députés, nous accordez. Les limites proviennent, pour les rivières latérales, de l'avancement des projets communaux et, pour les avalanches, des restrictions fédérales. Les interventions auprès de la Confédération, par mon département, par le Conseil d'Etat, par les parlementaires fédéraux valaisans, par la Conférence des directeurs cantonaux des forêts, se sont multipliées, jusqu'ici sans vraiment obtenir un sensible retour aux moyens disponibles en 2003.

Les déclarations du Conseil fédéral après les intempéries 2005 permettent, aujourd'hui, d'espérer enfin une reconsidération fédérale de cette question des priorités.

Merci de votre soutien dans ce domaine.

## FRAGE 9

### **von Grossrat (Suppl.) Bernhard Bittel (CSPO), an das Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung, betreffend Schwemmholz-Zeitbombe in unsern Bergbächen?**

#### **HINTERLEGTER TEXT:**

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:*

J'en viens à la question du député (suppl.) Bernhard Bittel concernant les bois flottants: bombes à retardement dans nos torrents de campagne?

Il est exact que les catastrophes de ces dernières années ont montré que le bois flottant est souvent à l'origine de dégâts importants en raison des barrages qu'ils forment sous les ponts.

L'analyse des événements d'août 2005, effectuée par le VSL de Birmensdorf, montre, par contre et contrairement à ce que pensent le député (suppl.) Bernhard Bittel et de nombreuses personnes avec lui, que seuls 10% des bois flottants provenaient des troncs morts localisés dans les torrents. C'est le reste, soit 90%, qui était des bois sur pied arrachés par l'eau. Il a également été démontré que les bois laissés dans les forêts, après les ouragans Viviane en 1990 et Lothard en 1999, n'ont pratiquement pas produit de bois flottants.

Il s'agit donc d'une question de l'entretien des forêts le long des torrents. Les forêts situées dans les bassins versants des cours d'eau sont classées en forêts de protection. Actuellement, leur entretien bénéficie de subventions de la Confédération et du canton. A ce jour, par exemple, un projet de soins aux forêts riveraines, devisé à 800'000 francs, est en cours d'exécution dans le Val de Bagnes..., qu'on appelle aussi parfois le canton de Bagnes, mais ça c'est une autre question d'ordre institutionnel.

Dans le cadre du programme d'allègements budgétaires de la Confédération, les moyens financiers mis à disposition des forêts de protection, je l'ai dit tout à l'heure, ont diminué de 30% par rapport à 2003 contrairement d'ailleurs aux déclarations qui avaient été faites au Parlement fédéral.

Pour le futur, on ne devrait pas avoir à craindre de nouvelles réductions, car la Confédération a, enfin, décidé de donner la priorité aux forêts de protection. La loi forestière fédérale est actuellement en révision. Les cantons demanderont que les forêts situées dans les bassins versants soient soignées, de manière à éviter la formation des bois flottants.

Il faut signaler, finalement, que les communes peuvent obtenir des subventions, ici plus des forêts, mais du Service des routes et des cours d'eau pour l'enlèvement des bois morts et des arbres dangereux situés le long des cours d'eau.

### QUESTION 13

#### **de la députée Viviane Zehnder (PDCB) et cosignataires, au Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, concernant le Centre de contrôle des poids lourds et les aménagements routiers à St-Maurice**

##### **TEXTE DEPOSE:**

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:*

Le dernier objet qui va vous forcer à me subir encore une fois, c'est un objet proche de chez moi, si l'on peut dire, puisqu'il s'agit de la question des députés Viviane Zehnder, Olivier Borgeat et Jean-Didier Roch concernant le contrôle des poids lourds et les aménagements routiers à St-Maurice.

Le projet de construction d'un centre de contrôle des poids lourds à St-Maurice s'inscrit dans le contexte de l'intensification des contrôles du trafic des poids lourds voulue par la Confédération et l'Office fédéral des routes, selon un concept qui a été développé déjà au début des années nonante et qui a été précisé en 2003. Ce concept postule, entre autres mesures, que la Confédération, en collaboration avec les cantons, fasse mieux respecter les prescriptions légales en matière de trafic routier lourd, ce dont personne ne se plaindrait. Les objectifs visés sont une concurrence plus équitable entre les différentes infrastructures de transports, la garantie d'une amélioration des flux du trafic et évidemment une sécurisation accrue pour les usagers de la route, mais aussi pour les riverains.

La construction des centres de contrôle du trafic des poids lourds fait partie des mesures préconisées et la Confédération participe évidemment à leur financement. Une optimisation de la localisation des futurs centres de contrôle a conduit l'Office fédéral des routes à porter son choix sur St-Maurice pour la construction de l'un des six centres importants à réaliser. Le site des anciens terrains de l'usine de Bois Homogène en bordure immédiate de la A9 a été retenu pour l'implantation du centre et, comme pour la construction de l'autoroute, sa réalisation a été confiée au canton. La part du financement fédéral est inscrite dans le programme pluriannuel de la Confédération à partir de 2006. A ce jour, la planification des installations techniques du centre est achevée. Le projet de base complet est établi, ce qui doit permettre sa mise à l'enquête prochaine. Le suivi sera celui de la procédure fédérale. Ce projet est devisé à environ 12 millions de francs. Il comprend la construction du centre proprement dit, la réalisation sur le même site d'une place de stockage pour les poids lourds en cas de fermeture des cols alpins, la création des routes d'accès au centre et à la place, l'amélioration des infrastructures routières dans ce secteur.

Actuellement, c'est la dernière pièce qui nous manque encore pour pouvoir vraiment passer à la réalisation: la finalisation des transactions d'acquisition à l'amiable des terrains, mais qui sont en bonne voie d'aboutir.

Les travaux de construction seront échelonnés sur une période de trois ans environ dès l'obtention de l'autorisation de construire. La première phase des travaux, qui devrait débuter en 2006, comprend la mise en chantier du nouveau giratoire "Ile d'Epines", pour les connaisseurs, qui est situé entre la jonction entre la A9 et la route cantonale T9, et qui donne l'accès au centre, puis le giratoire dit "de Mauvoisin" à l'entrée sud de St-Maurice.

En quelque sorte, tout roule!

*Der Präsident:*

Meine Damen und Herren, ich kann Sie jetzt in die Mittagspause entlassen.

Nur noch ein kurzer Hinweis. Sie haben zwei Möglichkeiten Ihre Mittagspause zu verbringen. Sie haben zwei Einladungen. Die eine beim Büro für Gleichstellung von Frau und Mann jetzt gleich im Anschluss an die morgendliche Session im Saal Supersaxo mit einem Apero collation. Oder aber Sie nehmen an der Sitzung von Travail Valais teil in einer halben Stunde, unter dem Präsidenten André Quinodoz im Konferenzsaal Europe, 1. Stock de la Maison des syndicats chrétiens interprofessionnels du Valais. Das ist hier an der Rue de la Porte-Neuve 20 in Sitten. Sie haben also diese beiden Möglichkeiten oder die dritte müssen Sie sich dann selber suchen, wenn Sie eine dritte wünschen.

Ich wünsche Ihnen auf jeden Fall einen guten Appetit und wir sehen uns wieder um 13.45 Uhr.

En Güete!

**La séance est levée à 12 h 25.**

# Séance de relevée du mercredi 14 septembre 2005

*Présidence:* M. le député Marcel Mangisch.

*Ouverture de la séance:* 13 h 55.

*Ordre du jour:*

## **Développements / Entwicklungen: Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)**

1. Interpellation du groupe GRL, par la députée Laetitia **MASSY**, concernant les naturalisations, des délais inacceptables (13.05.2005) (1.029)  
Interpellation der GRL-Fraktion, durch Frau Grossrätin Laetitia **MASSY**, betreffend inakzeptable Fristen bei den Einbürgerungen (13.05.2005) (1.029)
2. Motion du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant le renforcement du Tribunal des mineurs (14.06.2005) (1.030)  
Motion der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Verstärkung des Jugendgerichts (14.06.2005) (1.030)
3. Motion du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant: pour un quorum électoral équitable (14.06.2005) (1.031)  
Motion der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend: für ein gerechtes Quorum (14.06.2005) (1.031)
4. Motion du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant: pour l'abolition de la limitation à un conseiller d'Etat par district (14.06.2005) (1.032)  
Motion der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Abschaffung der Begrenzung auf einen Staatsrat pro Bezirk (14.06.2005) (1.032)
5. Postulat du député Narcisse **CRETENAND** concernant: une imposition supportable pour les contribuables des communes à revenus modestes (15.06.2005) (1.033)  
Postulat von Grossrat Narcisse **CRETENAND** betreffend zumutbare Besteuerung für die Steuerpflichtigen in finanzschwachen Gemeinden (15.06.2005) (1.033)
6. Interpellation du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant la libre circulation, libre immigration (16.06.2005) (1.034) (*en collaboration avec le DET*)  
Interpellation der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend freier Personenverkehr, freie Immigration (16.06.2005) (1.034) (*in Zusammenarbeit mit dem DVR*)

7. Motion du député Beat **ABGOTTSPON** (CVPO) concernant la réduction de la durée du stage d'avocat (17.06.2005) (1.035)  
Motion von Grossrat Beat **ABGOTTSPON** (CVPO) betreffend Verkürzung Anwaltspraktikum (17.06.2005) (1.035)
8. Postulat du député Konrad **MARTIG** (CVPO) et cosignataires concernant la moralité de paiement du canton du Valais (17.06.2005) (1.036)  
Postulat von Grossrat Konrad **MARTIG** (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Zahlungsmoral Kanton Wallis (17.06.2005) (1.036)
9. Postulat du député Edmond **PERRUCHOUD** et cosignataires concernant le système SAP - un centre de compétences à Sierre (17.06.2005) (1.037)  
Postulat von Grossrat Edmond **PERRUCHOUD** und Mitunterzeichnenden betreffend SAP-Kompetenzzentrum in Siders (17.06.2005) (1.037)
10. Postulat du député Georges **MARIETAN** concernant l'affectation de l'or de la BNS (17.06.2005) (1.039)  
Postulat von Grossrat Georges **MARIETAN** betreffend die Verwendung des Goldes der SNB (17.06.2005) (1.039)

#### **Première lecture**

11. Projet de loi sur la mensuration officielle et l'information géographique

#### **Erste Lesung**

Gesetzesentwurf über die amtliche Vermessung und Geoinformation

**Développements / Entwicklungen: Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) / Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)**

12. Interpellation du groupe UDC/SVP, par le député Alexandre **CAILLET**, concernant la réduction des coûts dans l'industrie de l'asile (11.05.2005) (2.005)  
Interpellation der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Alexandre **CAILLET**, betreffend Kostenreduktion im Asylwesen (11.05.2005) (2.005)
13. Postulat du député Alexandre **CAILLET** (UDC/SVP) et cosignataire concernant: Quels établissements pour les personnes souffrant de troubles psychiques chroniques ou de troubles du comportement? (13.05.2005) (2.006)  
Postulat von Grossrat Alexandre **CAILLET** (UDC/SVP) und Mitunterzeichnerin betreffend Einrichtungen für Personen, die unter chronischen psychischen Störungen oder Verhaltensstörungen leiden (13.05.2005) (2.006)
14. Motion du député François **GIANADDA** concernant tabac et publicité par affichage (11.05.2005) (2.007)  
Motion von Grossrat François **GIANADDA** betreffend Plakatwerbung für Tabakprodukte (11.05.2005) (2.007)

15. Motion du député Marc-Henri **GAUCHAT** (GRL) et cosignataires concernant la lutte contre le tabagisme actif et passif: une tâche prioritaire de l'Etat (14.06.2005) (2.008)  
 Motion von Grossrat Marc-Henri **GAUCHAT** (GRL) und Mitunterzeichnenden betreffend Bekämpfung des Aktiv- und Passivrauchens: eine prioritäre Aufgabe des Staates (14.06.2005) (2.008)
16. Postulat du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant les professions de la santé (14.06.2005) (2.009)  
 Postulat der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Gesundheitsberufe (14.06.2005) (2.009)
17. Postulat de la députée Marylène **VOLPI FOURNIER** (SPO) et cosignataires concernant la prévention du suicide (14.06.2005) (2.010)  
 Postulat von Grossrätin Marylène **VOLPI FOURNIER** (SPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Suizidprävention (14.06.2005) (2.010)
18. Postulat du groupe SPO, par le député (suppl.) Marc **KALBERMATTER**, concernant l'avance de pensions alimentaires: la femme est pénalisée par le droit actuel en cas d'insolvabilité ou de mauvaise volonté de son ex-partenaire (16.06.2005) (2.012)  
 Postulat der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marc **KALBERMATTER**, betreffend Bevorschussung von Unterhaltsbeiträgen: Die Frau wird durch das aktuelle Recht für die Zahlungsunfähigkeit oder den Unwillen ihres Expartners bestraft (16.06.2005) (2.012)
19. Postulat du groupe SPO, par le député (suppl.) Marc **KALBERMATTER**, concernant l'avance de pensions alimentaires: deux ans ne suffisent pas toujours! (16.06.2005) (2.013)  
 Postulat der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marc **KALBERMATTER**, betreffend Bevorschussung von Unterhaltsbeiträgen: Zwei Jahre sind nicht immer ausreichend! (16.06.2005) (2.013)
20. Postulat de la députée Verena **SARBACH-BODENMÜLLER** (CVPO) et cosignataires concernant l'extension du mandat de prestations pour des lits dans le secteur AI au home pour personnes âgées et invalides de La Souste (16.06.2005) (2.014)  
 Postulat von Grossrätin Verena **SARBACH-BODENMÜLLER** (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Erweiterung des Leistungsauftrages für Betten im IV-Bereich im Alters- und Behindertenheim in Susten (16.06.2005) (2.014)
21. Postulat de la députée Verena **SARBACH-BODENMÜLLER** (CVPO) et cosignataires concernant l'absence d'une structure psychogériatrique pour soins de longue durée dans le Haut-Valais (16.06.2005) (2.015)  
 Postulat von Grossrätin Verena **SARBACH-BODENMÜLLER** (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Fehlen von einer Psychogeriatrischen Struktur für Langzeitpflege im Oberwallis (16.06.2005) (2.015)

22. Interpellation du groupe SPO, par le député (suppl.) Roland **KUONEN**, concernant les rabais sur l'énergie accordés aux industries par le canton du Valais (16.06.2005) (2.016)  
Interpellation der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Roland **KUONEN**, betreffend Energierabatte durch den Kanton Wallis an Industrieunternehmungen (16.06.2005) (2.016)
23. Interpellation du groupe GRL, par le député Jean-Pierre **PENON**, concernant la dotation en personnel dans les EMS (17.06.2005) (2.017)  
Interpellation der GRL-Fraktion, durch Grossrat Jean-Pierre **PENON**, betreffend Personalbestand in den APH (17.06.2005) (2.017)
24. Postulat de la députée Sonia **METRAILLER** (GRL) et cosignataires concernant: pour un audit du RSV (17.06.2005) (2.018)  
Postulat von Grossrätin Sonia **METRAILLER** (GRL) und Mitunterzeichnenden betreffend Audit beim GNW (17.06.2005) (2.018)
25. Postulat du député Alexandre **CAILLET** et cosignataires concernant la validation des soins et la reconnaissance des familles et personnes accueillant des personnes âgées (17.06.2005) (2.019)  
Postulat von Grossrat Alexandre **CAILLET** und Mitunterzeichnenden betreffend Validierung der Pflege und Anerkennung von Familien und Personen, die ältere Menschen bei sich aufnehmen (17.06.2005) (2.019)

**Développements / Entwicklungen: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

26. Interpellation du groupe GRL, par le député Christophe **PERRUCHOUD**, concernant: A l'école, oui mais quand? (11.05.2005) (3.008)  
Interpellation der GRL-Fraktion, durch Grossrat Christophe **PERRUCHOUD**, betreffend Unterrichtszeiten (11.05.2005) (3.008)
27. Interpellation du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant la guerre des départements à l'Etat du Valais (11.05.2005) (3.009) (*en collaboration avec le DFIS*)  
Interpellation der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Krieg der Departemente beim Staat Wallis (11.05.2005) (3.009) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIS*)
28. Postulat du député Matthias **EGGEL** (GRL) et cosignataire concernant les colonies et camps de vacances: directives excessives (13.05.2005) (3.010)  
Postulat von Grossrat Matthias **EGGEL** (GRL) und Mitunterzeichner betreffend Ferienkolonien, Ferienlager: Übertriebene Vorschriften (13.05.2005) (3.010)
29. Motion du député (suppl.) Gaël **BOURGEOIS** (PS/AdG) et cosignataires concernant: Parce qu'à 5 ans, les enfants apprennent aujourd'hui à lire... (13.05.2005) (3.011)  
Motion von Grossrat (Suppl.) Gaël **BOURGEOIS** (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend: Weil die Kinder heute mit 5 Jahren Lesen lernen... (13.05.2005) (3.011)

30. Postulat de la députée (suppl.) Laura **KRONIG** (SPO) concernant un programme d'enseignement unifié (15.06.2005) (3.012)  
 Postulat von Grossrätin (Suppl.) Laura **KRONIG** (SPO) betreffend einheitlicher Lehrplan (15.06.2005) (3.012)
31. Postulat du député (suppl.) Jean-Louis **BORTER** (GRL) concernant le projet "italien précoce" (15.06.2005) (3.013)  
 Postulat von Grossrat (Suppl.) Jean-Louis **BORTER** (GRL) betreffend Projekt "Frühitalienisch" (15.06.2005) (3.013)
32. Interpellation de la députée Maria **OESTER-AMMANN** (CSPO) et cosignataires concernant la prévention dans les écoles valaisannes (15.06.2005) (3.014)  
 Interpellation von Grossrätin Maria **OESTER-AMMANN** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Prävention in der Walliserschule (15.06.2005) (3.014)
33. Postulat du député (suppl.) René **LORETAN** (CVPO) et cosignataires concernant l'accès au centre national de prestations pour les sports d'hiver du Valais à Brigue après la 8<sup>e</sup> année d'école (16.06.2005) (3.015)  
 Postulat von Grossrat (Suppl.) René **LORETAN** (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Eintritt ins nationale Leistungszentrum Schneesport Wallis Brig nach dem 8. Schuljahr (16.06.2005) (3.015)
34. Postulat du groupe GRL, par le député (suppl.) Yves **MABILLARD**, concernant les indemnités de stage versées aux étudiants de la HEVs2: concept à revoir! (17.06.2005) (3.016)  
 Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Yves **MABILLARD**, betreffend Praktikumsentschädigung für Studierende der HEVs2: Das Konzept muss überdacht werden! (17.06.2005) (3.016)

**Développements / Entwicklungen: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) / Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)**

35. Postulat de la députation du district d'Entremont, par le député Jean-Albert **FERREZ** (PDCB), concernant: achevons et sécurisons le réseau routier d'importance nationale dans des conditions raisonnables (11.05.2005) (5.003) (*résolution transformée en postulat*)  
 Postulat der Abgeordneten des Bezirks Entremont, durch Grossrat Jean-Albert **FERREZ** (PDCB), betreffend: Vollenden und sichern wir die Strassen von nationaler Bedeutung in einem vernünftigen Rahmen (11.05.2005) (5.003) (*Resolution in ein Postulat umgewandelt*)
36. Interpellation du député Christoph **MICHLIG** (CSPO) et cosignataires concernant une politique d'économies insensée en matière de forêts et de dangers naturels (13.05.2005) (5.004)  
 Interpellation von Grossrat Christoph **MICHLIG** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend unsinnige Sparpolitik beim Forst und bei Naturgefahren (13.05.2005) (5.004)

37. Postulat du député Georges **DARBELLAY** et cosignataires concernant la Raffinerie de Collombey: la pointe de l'iceberg? (13.05.2005) (5.005)  
 Postulat von Grossrat Georges **DARBELLAY** und Mitunterzeichnenden betreffend Raffinerie von Collombey: die Spitze des Eisbergs? (13.05.2005) (5.005)
38. Postulat du député Edmond **PERRUCHOUD** et cosignataires concernant Sierre et Loèche: une région désertique (14.06.2005) (5.006) (*résolution transformée en postulat*)  
 Postulat von Grossrat Edmond **PERRUCHOUD** und Mitunterzeichnenden betreffend Siders und Leuk: eine vergessene Region (14.06.2005) (5.006) (*Resolution in ein Postulat umgewandelt*)
39. Postulat du groupe GRL, par le député Jean-Pierre **PENON**, concernant la protection des personnes et des biens contre les dangers naturels dus aux crues (14.06.2005) (5.007)  
 Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrat Jean-Pierre **PENON**, betreffend Schutz von Personen und Gütern vor den Hochwassergefahren (14.06.2005) (5.007)
40. Motion du député Pierre-Olivier **BOURBAN** concernant la mise en œuvre des mesures parasismiques..., c'est l'économie qui tremble (14.06.2005) (5.008)  
 Motion von Grossrat Pierre-Olivier **BOURBAN** betreffend: Die Erdbebensicherung erschüttert die Wirtschaft (14.06.2005) (5.008)
41. Interpellation du député Pierre-Olivier **BOURBAN** concernant les mesures parasismiques... simples bruits ou soupçon de réalité? (14.06.2005) (5.009)  
 Interpellation von Grossrat Pierre-Olivier **BOURBAN** betreffend Erdbebenschutzmassnahmen: viel Lärm um nichts? (14.06.2005) (5.009)
42. Interpellation du député Claude-Alain **SCHMIDHALTER** et cosignataires concernant l'autoroute au Bois de Finges (16.06.2005) (5.010)  
 Interpellation von Grossrat Claude-Alain **SCHMIDHALTER** und Mitunterzeichnenden betreffend Autobahn Pfywald (16.06.2005) (5.010)
43. Interpellation du député Claude-Alain **SCHMIDHALTER** et cosignataires concernant l'aménagement complet des NLFA (16.06.2005) (5.011)  
 Interpellation von Grossrat Claude-Alain **SCHMIDHALTER** und Mitunterzeichnenden betreffend NEAT Vollausbau (16.06.2005) (5.011)
44. Interpellation du député Georges **DARBELLAY** et cosignataires concernant le tunnel du Lötschberg et le transfert des poids lourds sur le rail (17.06.2005) (5.012)  
 Interpellation von Grossrat Georges **DARBELLAY** und Mitunterzeichnenden betreffend Lötschbergtunnel und Verlagerung des Schwerverkehrs auf die Schiene (17.06.2005) (5.012)

**Développements / Entwicklungen: Présidence / Präsidium:**

45. Motion du député Claude-Alain **SCHMIDHALTER** et consorts concernant le rythme des sessions (02.03.2004) (6.001 anc. 6.056)  
Motion von Hrn. Grossrat Claude-Alain **SCHMIDHALTER** und Konsorten betreffend Sessionsrhythmus (02.03.2004) (6.001 ehem. 6.056)
46. Motion du groupe radical, par le député Alexis **TURIN**, concernant la publicité des liens d'intérêts (04.03.2004) (6.002 anc. 6.057)  
Motion der radikalen Gruppe, durch Hrn. Grossrat Alexis **TURIN**, betreffend Offenlegung der Interessenbindungen (04.03.2004) (6.002 ehem. 6.057)

*Der Präsident:*

Meine Damen und Herren, ich eröffne die nachmittägliche Sessionssitzung. Wir sind am Vormittag bei Punkt 13 (Punkt 1 der Nachmittagstagesordnung) der Tagesordnung stehen geblieben.

**Développements / Entwicklungen:**

**Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)**

**1. INTERPELLATION**

**du groupe GRL, par la députée Laetitia Massy,  
concernant les naturalisations, des délais inacceptables  
(13.05.2005) (1.029)**

**INTERPELLATION**

**der GRL-Fraktion, durch Frau Grossrätin Laetitia  
Massy, betreffend inakzeptable Fristen bei den  
Einbürgerungen (13.05.2005) (1.029)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M<sup>me</sup> la députée Laetitia Massy (GRL):*

Dans son rapport 2005, la commission de justice dénonçait une fois de plus la lenteur incroyable constatée dans le traitement des dossiers de naturalisation.

Le groupe radical-libéral avait, lors de la lecture dudit rapport, demandé au Conseil d'Etat un éclaircissement sur cette situation que nous jugeons inacceptable. Le sujet fut évité; aucune réponse ne nous fut donnée.

Qu'en est-il aujourd'hui?

Selon le rapport de la commission de justice, il faut, en moyenne, attendre trois ans avant qu'un dossier ne soit transmis au Grand Conseil pour validation finale. Or, le demandeur a, à ce moment-là, déjà accompli un long parcours au niveau local puisque toutes les démarches ainsi que l'acceptation par une bourgeoisie se font au préalable. Au total, c'est donc bien plus de trois ans que dure la procédure.

La motion de la députée Susanne Hugo-Lötscher, ce matin, évoquait le même sujet, mais sa proposition laissait entendre que le problème se situait au niveau du traitement des naturalisations au Parlement. Or, le problème se situe en amont déjà. Il semblerait, en effet, que ces dossiers dorment dans les bureaux étatiques durant environ 18 mois avant qu'ils ne soient enfin traités.

Le groupe radical-libéral souhaite donc aujourd'hui entendre le Conseil d'Etat sur les raisons qui motivent cette lenteur administrative. Y a-t-il une volonté de retarder certaines naturalisations? S'agit-il uniquement d'un problème d'effectif? Y a-t-il seulement une intention d'accélérer la procédure? Dans ce cas, nous aimerions connaître les solutions préconisées afin d'améliorer une situation que nous jugeons inacceptable.

Je vous remercie de votre attention.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

En réponse à l'interpellation de la députée Laetitia Massy, je vais enfin vous révéler toutes les mauvaises intentions du Gouvernement en ce qui concerne le dossier des naturalisations...

Non, trêve de plaisanterie!

D'abord, y a-t-il ce retard, effectivement inacceptable? Il faut savoir que, il n'y a pas si longtemps, la procédure était totalement différente par rapport à la Confédération en ce qui concerne le traitement des dossiers de naturalisation. La Confédération a modifié récemment sa procédure. A l'époque, les requêtes étaient adressées à Berne, qui les transmettait ensuite aux cantons après enregistrement et après un premier examen. Les cantons devaient, en fin d'instruction, retourner les dossiers à Berne et le délai d'attente de la Confédération, pour que les requêtes soient examinées, étaient de plus d'une année. Donc, ce va-et-vient entre Sion et Berne aboutissait finalement à une mise au congélateur à Berne des dossiers pendant une année.

Par souci d'efficacité, puisque ce sont les cantons qui instruisent les dossiers et donnent leur préavis à Berne pour l'obtention de l'autorisation fédérale et pour éviter les aller et retour entre l'autorité fédérale et l'autorité cantonale, il a été décidé que les requêtes seraient adressées directement aux cantons. Cette solution, qui est appuyée par les cantons, est, certes, judicieuse et permettra beaucoup plus d'efficacité.

Toutefois, à l'occasion de la mise en place de ce nouveau système, la Confédération a renvoyé aux Services de l'état civil et des étrangers des cantons toutes les requêtes en suspens, qui se chiffraient par centaines, Madame la députée. C'est la cause initiale de l'engorgement du service. On a vu arriver toutes les requêtes en suspens à Berne d'un seul coup dans notre service.

De plus, il faut aussi dire que le nombre de requêtes n'a cessé d'augmenter ces dernières années et se maintient actuellement à un rythme très soutenu. De nombreux dossiers sont beaucoup plus complexes que par le passé et nécessitent de nombreuses investigations, telles que contrôle de documents, connaissances d'une des langues officielles du canton, correspondances avec les intéressés, les tribunaux, les offices de poursuite, etc. Pour essayer d'accélérer le traitement des dossiers, il a été proposé de renoncer à la traduction des curriculum vitae des candidats établis pour la commission des naturalisations du Grand Conseil. Cette proposition a été agréée par la commission. Cela évitera, à l'avenir, des centaines de traductions chaque année. En outre, les dossiers complets et ne présentant aucune difficulté seront traités immédiatement et non pas mis sur la pile et traités selon l'ordre chronologique des dossiers. De plus, et ceci commence enfin à porter ses fruits, la réorganisation de l'état civil et l'introduction du système informatique Infostar ont permis d'accélérer le rythme de traitement. Les naturalisations du mois de novembre pourront être transcrites pour la première fois directement sur le système informatique; ce qui, bien sûr, allégera conséquemment le système.

Nous relevons, par ailleurs, que la motion, qui, ce matin, a été retirée, de la députée Susanne Hugo-Lötscher, allait justement dans le sens des desideratas de la commission de justice à l'époque, exprimés par le député Edouard Dubuis en 2004 demandant de bien vouloir modifier le dispositif légal de manière à pouvoir procéder à la naturalisation non seulement durant les deux sessions actuellement prévues dans la loi, mais peut-être dans toutes les sessions ou plusieurs sessions durant l'année du Parlement.

Il faut savoir qu'il y a une commission extraparlamentaire, présidée par M<sup>e</sup> Jacques Allet, qui a pour mission d'élaborer la nouvelle loi sur les naturalisations qui, à la suite de la loi fédérale qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2006, devra faire l'objet d'une loi d'application au niveau cantonal. Ce texte de loi est maintenant mûr pour être présenté au Conseil d'Etat. Dans ce texte de loi, il est prévu justement un assouplissement du nombre de sessions parlementaires pouvant traiter des naturalisations. Donc, nous allons aussi dans ce sens-là. C'est la raison pour laquelle la députée Susanne Hugo-Lötscher a retiré sa motion ce matin qui est pleinement prise en compte dans le projet du Conseil d'Etat.

Voilà les efforts que nous tâchons de faire pour rattraper ce retard qui, en grande partie, ne nous incombe pas au niveau de la responsabilité, mais bien sûr nous tâchons de faire diligence au mieux puisque les personnes remplissant les conditions ont évidemment intérêt et droit à être naturalisées.

Merci.

## **2. MOTION**

### **du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant le renforcement du Tribunal des mineurs (14.06.2005) (1.030)**

#### **MOTION**

**der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend  
Verstärkung des Jugendgerichts (14.06.2005) (1.030)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

Depuis des années, le Tribunal des mineurs doit faire face à une véritable situation d'urgence avec un effectif qui – c'est presque incroyable – n'a pas varié depuis sa création en 1980, c'est-à-dire depuis un quart de siècle, tout cela alors que, dans l'intervalle, la délinquance juvénile a véritablement explosé.

Pour couronner le tout, en quelques mois, ce tribunal va perdre coup sur coup ses deux juges, deux magistrats expérimentés qui, malgré les difficultés, ont su garder la tête hors de l'eau ces dernières années: le premier vient de quitter ses fonctions et le second, dont le poste a été mis au concours à la fin du mois dernier, les quittera à la fin janvier 2006.

Certaines discussions avaient, à mon avis, un peu obscurci les débats du Parlement en février 2005. J'aimerais préciser à ce sujet que cette motion est rédigée d'une manière suffisamment large pour que le Conseil d'Etat ait la liberté, après avoir étudié la question, de décider s'il est plus opportun de proposer de rattacher un nouveau poste d'assistant social directement au Tribunal des mineurs ou plutôt éventuellement au Service d'aide à la jeunesse. J'ose dire que cette question est une question d'intendance qui ne doit pas faire obstacle, sur le fond, au renforcement du Tribunal des mineurs par un juge et un greffier au moins.

Enfin, certains pourraient être tentés d'attendre que le projet de réforme du droit judiciaire, qui est actuellement en consultation, soit soumis au Parlement. A eux, j'aimerais dire que le projet, qui est dans le texte soumis à consultation, de création d'un pool de juges de première instance qui mettrait dans le même sac, sous prétexte de mobilité et de polyvalence, les juges de district, les juges d'instruction et les juges des mineurs, est une utopie dangereuse qui méconnaît complètement la nature de la justice des mineurs. En effet, il faut quand même se souvenir que les juges des mineurs sont les seuls magistrats qui couvrent tout le spectre des interventions pénales: instruction, jugement et exécution des peines et des mesures. Par nature, ce sont donc des juges spécialisés.

C'est ainsi une illusion de s'imaginer que le Tribunal cantonal pourra trouver dans d'autres tribunaux la réserve de personnel nécessaire pour renforcer le Tribunal des mineurs. Cette illusion est d'autant plus dangereuse – c'est d'ailleurs l'enjeu de cette motion – que la justice des mineurs, c'est la dernière chance, le dernier rempart, pour certains, avant l'entrée dans la délinquance adulte. Une délinquance des mineurs mal maîtrisée, c'est la meilleure assurance d'un engorgement des juridictions d'adultes.

C'est justement pour éviter cela que le groupe UDC/SVP demande le renforcement de l'effectif du Tribunal des mineurs.

*Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):*

Im Namen der CVPO bekämpfe ich diese Motion, gerade aus diesem Grund aus dieser Erklärung, die Herr Addor jetzt eben abgegeben hat. Dass er eigentlich ausschliesst, dass man diese Verstärkung des Jugendgerichts über interne Reorganisationen, strukturelle Massnahmen auch in der Justiz bewerkstelligen kann.

Heute Morgen haben wir bei Ihrer Motion und auch bei der Motion von der PDCB gesehen, dass das möglich ist und Sie haben da eine ausdrückliche Erklärung abgegeben, dass dies so geschehen soll. Wenn dies hier nicht der Fall ist - und Sie haben das jetzt gerade explizit erklärt - bekämpfen wir diese Motion. Es geht nicht an, dass wir bei der allgemeinen Verwaltung innerhalb dieses Staates ständig strukturelle Reformen verlangen, verlangen dass sich der Staat schlank macht und dann in der Justiz sagen wir, dass wir hier Verstärkung haben müssen. Ich glaube zu wissen, dass auch innerhalb der Justiz verschiedene Strömungen da sind, dass Kreise sehr wohl gewillt sind, dass man Reorganisationen machen kann, ohne dass man Personal aufstocken kann und wiederum andere Kreise dagegen sind aus irgendwelchen Gründen, die mir nicht einleuchten.

Ich darf daran erinnern, dass wir auch im Rahmen der Kommission strukturelle Massnahmen dieses Problem angeschaut haben und auch von der Justiz nachhaltig verlangt haben, dass sie strukturelle Massnahmen ergreift. So wie ich unterrichtet bin, sind gewisse erste Schritte im tun. Und vor diesem Hintergrund finde ich es falsch wenn wir heute hier definitiv beschliessen, dass das Jugendgericht bereits heute aufgestockt wird, ohne dass man eben diese Reorganisation abwartet.

In diesem Sinne bekämpfe ich die Motion.

*Hr. Grossrat German Eyer (SPO):*

Gestützt auf den vom Grossen Rat angenommenen Voranschlag des laufenden Jahres, muss ein über dem Anstieg des Landesindex der Konsumentenpreise liegendes Wachstum des Personal- und des Sachaufwands Gegenstand eines Berichts des Staatsrats und eines spezifischen Beschlusses des Grossen Rates anlässlich des Voranschlags bilden.

Diese Motion geht nicht auf, stimmt nicht. Die müssen wir ablehnen; da gehe ich mit Beat Abgottspon einig.

Darum bekämpft die SPO-Fraktion diese Motion, weil sie nicht kompatibel ist mit dem Dekret, das wir am Vormittag verabschiedet haben.

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

Peut-être ai-je été un petit peu péremptoire? Si c'est cela le seul point d'achoppement... J'ai insisté surtout sur le caractère spécialisé des juges des mineurs. C'est quelque chose d'important. Mais, cela concerne surtout le projet qui est mis en consultation.

L'essentiel est plutôt de se souvenir que nous en sommes ici au stade du développement. Alors si, après étude, le Tribunal cantonal arrive à la conclusion qu'il est possible de renforcer le Tribunal des mineurs en prenant du personnel ailleurs dans la justice, je pense que ce n'est nullement contradictoire avec ce que demande cette motion et que, de ce point de vue-là, en tout cas à ce stade (celui du développement, c'est-à-dire de la transmission pour étude), cela pourrait peut-être lever certains scrupules parce que l'essentiel reste: c'est la situation d'urgence dans laquelle se trouve le Tribunal des mineurs.

Alors, je ne veux pas revenir sur ce que j'ai indiqué dans le texte de la motion, mais je crois qu'il y a des textes assez explicites de la commission de justice, des textes assez explicites du Tribunal des mineurs lui-même. A un moment donné, il appartient à l'autorité politique de prendre ses responsabilités et de dire si elle entend donner les moyens nécessaires à ce domaine particulier de la justice qu'est la justice des mineurs.

*Der Präsident:*

Die Motion wird bekämpft. Ich nehme an, dass diese Anträge aufrechterhalten werden, Herr Eyer, Herr Abgottspon? Sie werden aufrechterhalten und wir stimmen demnach ab.

**Par 62 voix contre 44 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 1.030 développée par le député Jean-Luc Addor.**

Die Motion wurde abgelehnt und wird demnach abgeschrieben.

**3. MOTION**  
**du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant: pour**  
**un quorum électoral équitable (14.06.2005) (1.031)**  
**MOTION**  
**der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend: für**  
**ein gerechtes Quorum (14.06.2005) (1.031)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Hr. Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP):*

Die SVP-Fraktion beantragt, das Quorum für die Grossratswahlen von acht auf fünf Prozent zu senken.

Die gesetzlichen Bestimmungen betreffend die Wahlen sollen eine angemessene Vertretung der bedeutenden politischen Kräfte ermöglichen. Die Erfahrung hat allerdings gezeigt, dass dieses Ziel mit dem geltenden Quorum für die Grossratswahlen von acht Prozent, gemäss Artikel 154 des Gesetzes über die politischen Rechte, nicht erreicht werden kann und die grossen politischen Parteien auf Kosten der kleineren auf ungerechtfertigte Weise und im Widerspruch zum Grundsatz der Proporzvertretung begünstigt werden. Ein interkantonaler Vergleich zeigt, dass beispielsweise auch bei den grossen Kantonen Zürich und Waadt, in welchen sich mehr Parteien und Gruppierungen zur Wahl stellen als bei uns, das Quorum bei fünf Prozent liegt. Ein Quorum von fünf Prozent reicht also aus, um die Wahl von Vertretern von Gruppierungen ohne genügende Verankerung in der Bevölkerung zu verhindern. Zudem liegt im Kanton Wallis der Wahlquotient aufgrund der Aufteilung der Bezirke auch im grössten Bezirk über fünf Prozent.

Um dem Grundsatz der Proporzvertretung wieder mehr Geltung zu verschaffen, beantragt die SVP-Fraktion, das Quorum für die Grossratswahlen auf fünf Prozent zu senken.

Ich danke Ihnen.

*Der Präsident:*

Besten Dank Herr Grossrat.

Ich habe keine Wortmeldungen. Also ist die Motion zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

#### **4. MOTION**

**du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant: pour l'abolition de la limitation à un conseiller d'Etat par district (14.06.2005)  
(1.032)**

#### **MOTION**

**der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend Abschaffung der Begrenzung auf einen Staatsrat pro Bezirk (14.06.2005)  
(1.032)**

**TEXTE DEPOSEE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Hr. Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP):*

Die SVP-Fraktion beantragt Artikel 52, Absatz 3, zweiter Satz, der Kantonsverfassung zu ändern, wonach nur ein Staatsrat aus dem gleichen Bezirk gewählt werden kann.

Die Wahlgesetze müssen eine angemessene Vertretung der bedeutenden politischen Kräfte und der Regionen ermöglichen und dürfen aber die Wahlfreiheit der Bürger nicht grundlos einschränken. So ist für die Staatsratswahlen unter anderem die in der Verfassung vorgesehene Vertretung der drei Regionen, Ober-, Mittel- und Unterwallis gerechtfertigt.

Hingegen hat die Einschränkung, wonach nicht mehr als ein Staatsrat aus dem gleichen Bezirk gewählt werden kann, keinerlei demokratische Rechtfertigung mehr. Diese Bestimmung schränkt die Wahlfreiheit der Bürger zu stark ein. Es müssen heute die besten und fähigsten Leute in die Regierung gewählt werden, egal ob sie nun aus diesem oder jenem Bezirk stammen. Es soll nicht nur derjenige gewählt werden können, der zur rechten Zeit am rechten Ort ist, d.h. aus einem Bezirk stammt, der gerade über keinen Staatsrat verfügt. Aus diesen Gründen ist im Übrigen in den letzten Jahren auch auf Bundesebene die Kantonsklausel, wonach nur ein Bundesrat aus dem gleichen Kanton stammen darf, gestrichen worden.

Die Bezirksklausel könnte im Übrigen umgangen werden, indem potentielle Staatsratskandidaten ihre Papiere kurz vor der Wahl vom einen in den anderen Bezirk verlegen. Da ist es doch konsequenter, diese Bestimmung gleich abzuschaffen.

Ich bitte Sie, der Streichung der Bestimmung betreffend Begrenzung auf einen Staatsrat pro Bezirk zuzustimmen.

Ich danke Ihnen.

*M. le député Bernard Fauchère (PS/AdG):*

Le groupe PS/AdG est d'accord sur le fond de cette motion. Il estime aussi, comme le texte de la motion, que les règles électorales doivent permettre une représentation équitable des forces politiques significatives et que la liberté de choix des citoyens ne soit pas limitée sans motif.

Le groupe PS/AdG est aussi d'avis que l'exigence qu'il ne puisse pas y avoir plus d'un conseiller d'Etat par district n'a aucune justification démocratique. D'ailleurs, sans cette exigence, M<sup>me</sup> Gabrielle Nanchen aurait siégé au Conseil d'Etat.

Cependant, pour pouvoir offrir le maximum de choix aux citoyens, la solution proposée n'est pas suffisante. Il faut, pour répondre aux différentes exigences, remplacer l'élection du Conseil d'Etat au système majoritaire par le système proportionnel.

C'est pourquoi le groupe PS/AdG combat cette motion et vous invite, par contre, à accepter, le 25 septembre prochain, l'initiative populaire demandant l'élection du Conseil d'Etat au système proportionnel.

De cette manière, non seulement la limitation d'un conseiller d'Etat par district pourra être supprimée, mais la répartition équitable des forces politiques significatives de ce canton pourra être garantie au Conseil d'Etat.

Merci de votre attention.

*Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):*

Im Namen der CVPO-Fraktion bekämpfe ich die Motion der SVP. Diese Motion will die Bestimmung in Artikel 52, Absatz 3 der Kantonsverfassung abschaffen, wonach nicht mehr als ein Staatsrat aus den Wählern des nämlichen Bezirkes ernannt werden darf.

Zusammen mit der verfassungsmässigen Garantie, dass mindestens ein Staatsrat aus dem Ober-, dem Mittel- und dem Unterwallis stammen muss, bildet diese Bestimmung eine wichtige Garantie für den Zusammenhalt dieses Kantons und den Schutz der kleinen Bezirke. Die Bestimmung bietet Gewähr, dass die Vielfalt unseres Kantons, seiner Regionen und Bezirke und seiner Bevölkerung auch in der Regierung abgebildet ist.

Wenn wir diese Bestimmung aufheben, werden dann wohl nur noch die grossen Bezirke und die bevölkerungsreichen Zentren zum Zug kommen. Und wenn wir dann auch noch die politischen Vertretungen im Kantonsparlament und im eidgenössischen Parlament in Betracht ziehen, dann wird die politische Übermacht der Zentren vollends klar.

Im Sinne des Minderheitenschutzes der kleineren Bezirke und der regionalen Vielfalt auch in der Walliser Regierung lehnen wir die Motion ab.

Es erstaunt mich im Übrigen, dass die Motion auch aus Kreisen stammt, die bei der Frage der Proporzwahl des Staatsrats gerade diese breitere politische und geografische Verteilung anvisieren. Bei der Frage der Bezirksklausel verlangen die gleichen Kreise nun gerade das Gegenteil. Die Sozialisten haben jetzt wahrscheinlich diesen Widerspruch gesehen und haben hier versucht einen eleganten Ausweg zu finden. Denn bei der Annahme der Motion der SVP würden die Türen zweifellos zu einer politischen Konzentration aufgestossen. Gerade vor diesem Hintergrund kann man die SVP-Fraktion wohl nicht ernst nehmen, wenn sie sich für die Wahlfreiheit der Bürgerinnen und Bürger zugunsten der Mehrheitspartei einsetzt.

Ich danke Ihnen.

*M. le député (suppl.) Guy Follonier (PDCC):*

Il n'y a pas des lustres qu'une motion, semblable à celle-ci, a été déposée et combattue.

Faut-il imaginer que les grands districts veulent la perte des petits districts? Evidemment non!

Le groupe UDC/SVP, par sa motion 1.031, accourt au secours des petits en proposant d'abaisser le quorum de 8 à 5%. Pourtant, le taux actuel de 8% est bien minimal.

Par cette motion, qui veut l'abolition de la limitation à un conseiller d'Etat par district, ce même groupe vole au secours des grands districts parce qu'il faut bien être conscient que, si cette motion était admise, ce seraient uniquement les grands districts qui auraient plus d'un conseiller d'Etat, mais jamais un petit district.

Où donc est la cohérence d'une ligne de conduite?

La fin de la première phrase du deuxième paragraphe dit ceci: "...n'a aucune justification démocratique". Affirmation erronée. Le Législateur a introduit cette limitation dans la Constitution uniquement pour sauvegarder un équilibre entre les grands et les petits districts, pour un juste partage des responsabilités.

La motion dit également: "Elle limite le choix des électeurs..." Encore une affirmation erronée. En effet, cette restriction oblige les partis à présenter des candidats issus de districts différents. Donc, le choix est plus large, plus ouvert, plus démocratique.

En outre, dire que cette limitation profite "aux grandes formations politiques pour ne pas dire au parti majoritaire", c'est une vieille rengaine, preuve d'une imagination stagnante qui me fait bien sourire.

Finalement, on ne balaie ni le passé ni l'histoire, par un coup de gomme et on ne crée pas une nouvelle organisation politique du pays par un simple coup de baguette magique dépendant de l'humeur du temps et des gens, ou d'un désir irréfléchi de changement.

Tenant compte de ces éléments, le groupe DC du Centre s'oppose à cette motion.

Je vous remercie de votre attention.

*M. le député René Constantin (GRL):*

Effectivement, durant l'ancienne législature, nous avons déposé, par votre serviteur, une motion demandant de supprimer la clause des districts, pensant que cette clause était devenue obsolète.

Je veux revenir sur le sujet en vous demandant si vous pensez que la configuration actuelle des districts est satisfaisante, si vous pensez que l'équilibre est respecté, alors oui, vous avez raison de la combattre; par contre, si vous pensez un petit peu comme quelques forces progressistes de ce canton, il y a lieu de repenser la configuration du cercle électoral. Il est dommage de se priver parfois de la qualité d'une personnalité uniquement par le formalisme qui veut qu'un candidat de Sion et qu'un candidat de Savièse ne puissent pas siéger en même temps au Conseil d'Etat alors qu'un candidat de Sion et qu'un candidat d'Ayent pourraient le faire.

Nous soutenons bien sûr cette motion UDC/SVP... puisque nous l'avions déposée, il y a à peine 12 mois.

*Der Präsident:*

Wir schreiten zur Abstimmung, die Motion wird ja bekämpft.

**Par 67 voix contre 44 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 1.032 développée par le député Franz Ruppen.**

Sie haben die Motion abgelehnt, sie ist daher abgeschrieben.

**5. POSTULAT**  
**du député Narcisse Crettenand concernant: une imposition supportable**  
**pour les contribuables des communes à revenus modestes (15.06.2005)**  
**(1.033)**

**POSTULAT**  
**von Grossrat Narcisse Crettenand betreffend zumutbare Besteuerung für die Steuerpflichtigen in finanzschwachen Gemeinden (15.06.2005) (1.033)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Narcisse Crettenand (GRL):*

La situation économique des communes valaisannes est plus dépendante de leur situation dans le relief du canton que du dynamisme de leurs autorités.

Certaines communes ont la chance d'être des communes centres, avec des zones de développement. Certaines communes ont la chance aussi d'avoir des richesses hydrauliques permettant des revenus importants. D'autres communes encore ont un relief qui permet un développement touristique aussi générateur de revenus.

Malheureusement, il y a des communes, situées sur le coteau ou au fond d'une vallée, qui n'ont pas la possibilité d'avoir un développement économique permettant de générer les revenus nécessaires au fonctionnement du ménage communal.

Pour ces communes, il ne reste, dès lors, que la possibilité de charger au maximum leurs contribuables pour disposer des revenus nécessaires avec pour conséquence de rendre ces communes très peu attrayantes pour de nouveaux contribuables, voire de faire fuir certains contribuables. A noter que ce sont les contribuables les plus faibles qui sont les moins mobiles.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier la réduction de l'écart du taux d'imposition pour l'impôt communal qui se situe aujourd'hui entre 1 et 1.5, ainsi que celui de l'indexation qui se situe, lui, entre 100 et 165. La perte de revenus des communes découlant de cette opération doit être compensée par une augmentation du fonds de la péréquation financière intercommunale. A noter que les contributions pour l'alimentation du fonds de péréquation ont diminué ces dernières années.

Ce postulat, qui souhaite la diminution de la pression fiscale des contribuables des communes à faible capacité financière, ne modifie en rien l'encouragement des fusions et des collaborations intercommunales. En effet, la réduction des revenus d'impôts suite à la correction de l'indexation compensée par la péréquation n'augmente pas le revenu global des communes concernées.

*M. le député (suppl.) François Bressoud (PDCB):*

Le groupe DC du Bas-Valais peut comprendre les problèmes financiers de certaines communes en rapport avec leur relief, comme l'a dit le député Narcisse Crettenand, éventuellement leur population et leur économie, et non pas à leur gestion qui n'est pas équilibrée.

Cependant, il rappelle que ces inégalités, principalement celles du relief, sont compensées actuellement par le principe de la péréquation financière et que celle-ci va faire l'objet d'une nouvelle réflexion. Lors de cette réflexion, le débat concernant le taux d'imposition ainsi que celui de l'indexation pourra être soulevé.

De ce fait, le groupe DC du Bas-Valais trouve ce postulat prématuré et décide de le rejeter.

*M. le député Narcisse Crettenand (GRL):*

Rectification matérielle.

En fait, ce n'est pas une péréquation pour les communes que je demande, mais c'est une péréquation pour les contribuables.

En effet, vous pouvez bien donner plus de péréquation à la commune, cela ne va pas changer l'impôt pour les contribuables, si vous ne diminuez pas les impôts.

Je demande donc une réduction de la différence entre les communes pour que les contribuables des communes faibles soient moins chargés par l'impôt.

*Der Präsident:*

Das Wort wird nicht weiter verlangt. Wir müssen abstimmen, das Postulat wird bekämpft.

**Par 72 voix contre 33 et 8 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 1.033 développé par le député Narcisse Crettenand.**

Sie haben das Postulat angenommen und somit zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

## **6. INTERPELLATION**

**du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant la libre circulation, libre immigration (16.06.2005) (1.034) (en collaboration avec le DET)**

### **INTERPELLATION**

**der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend freier Personenverkehr, freie Immigration (16.06.2005) (1.034) (in Zusammenarbeit mit dem DVR)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

Tout d'abord, je remercie celui ou celle qui a sympathiquement décoré ma serviette d'un autocollant vantant les avantages des accords bilatéraux pour la Suisse... Nous avons aussi un peu le sens de l'humour, j'espère en tout cas.

Ce que je voudrais dire, c'est qu'au-delà d'une simple polémique de campagne, cette interpellation met le doigt sur un enjeu très important qui est lié à la conjugaison des effets, d'une part, de l'extension de la libre circulation des personnes aux pays de l'Est et, d'autre part, des effets de l'accord de Schengen que le peuple suisse a décidé de ratifier.

A cet égard, chacun ici sait que les dispositions transitoires pourront être maintenues jusqu'en 2011 et même éventuellement jusqu'en 2014, mais tout cela deviendra de la théorie pure dès 2008, c'est-à-dire dès l'entrée en vigueur effective – cela nous a été rappelé ce matin – de l'accord de Schengen quand la Suisse, comme elle en aura l'obligation, cessera de faire des contrôles de personnes systématiques à ses frontières. En effet, l'accord de Schengen, de ce point de vue-là, aura un effet potentialisateur sur la libre circulation des personnes des pays de l'Est ou plutôt faudrait-il dire sur la libre immigration de l'Est. Ce n'est pas pour rien, d'ailleurs, que, selon la bonne vieille tactique du salami, on nous a présenté séparément deux accords conclus en même temps, intimement liés, mais dont les enjeux, peut-être, étaient trop importants et surtout trop dangereux, si j'ose dire, pour prendre le risque de les soumettre ensemble au peuple.

C'est donc sous cet angle que nous attendons les réponses du Gouvernement.

Encore une chose au sujet des craintes légitimes de tous ceux qui, au-delà notamment de la bureaucratie syndicale, craignent pour leur salaire et pour leur emploi. J'aimerais juste évoquer les chiffres qui ont été donnés par la commission tripartite dans sa conférence de presse du 16 août dernier. On nous a servi un discours assez triomphaliste. Mais derrière ce discours, se cache une réalité qui, semble-t-il, est quand même un peu différente. Ainsi, sur 78 entreprises contrôlées, seules 23 (29%) étaient en ordre, c'est-à-dire sans infractions découvertes. Dans le second œuvre du bâtiment, sur 22 entreprises contrôlées, des infractions ont été découvertes dans 64% d'entre elles; ce pourcentage se montait même à 83% pour les 41 entreprises contrôlées dans le gros œuvre du bâtiment.

Le conseiller fédéral Deiss a dit à la face des téléspectateurs romands qu'il n'y a pas que le salaire qui compte.

Eh bien!, pour tous ceux pour qui le salaire et la place de travail comptent, et je crois qu'il y en a quelques-uns dans notre canton, nous attendons avec intérêt les réponses du Gouvernement à notre interpellation.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

En cas d'acceptation par le peuple, le 25 septembre prochain, de la libre circulation des personnes aux dix nouveaux membres de l'Union Européenne, il faut dire, d'abord, que cet accord n'entrera pleinement et effectivement en vigueur qu'à partir de mai 2011.

Durant la phase transitoire, qui débutera dès 2006, l'attribution du permis de travail à des ressortissants de ces pays sera soumise à un contingentement, comme vous le savez. Par ailleurs, avant la délivrance de chaque permis, les services de l'Etat contrôleront systématiquement que les conditions d'engagement sont conformes aux usages et qu'aucun travailleur indigène n'est en mesure d'occuper ce poste.

Diverses mesures seront prises afin de prévenir les risques d'immigration illégale, de sous-enchère salariale et d'augmentation du chômage.

Tout d'abord, le Conseil d'Etat a la ferme intention de renforcer les contrôles sur le terrain, notamment par le biais de l'Inspection cantonale de l'emploi, de la police cantonale et du Service de l'état civil et des étrangers. Cette volonté s'est déjà traduite dans les faits depuis plus d'une année dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement de la libre circulation des personnes par le renforcement de l'Inspection cantonale de l'emploi, dont les effectifs sont passés à six inspecteurs. En cas d'acceptation par le peuple, le 25 septembre prochain, il est d'ores et déjà prévu d'engager un inspecteur supplémentaire au moins.

En outre, des collaborations pragmatiques sont en place avec les commissions paritaires, la police cantonale et les polices municipales – ici, les communes jouent un grand rôle également – afin d'augmenter et de coordonner les contrôles sur le terrain.

Monsieur le député, si vous avez pu citer, tout à l'heure, des chiffres avec des résultats qui paraissent mitigés compte tenu du nombre d'infractions que vous avez bien voulu relever, c'est bien la démonstration que ces contrôles se font. Nous sommes convaincus de la nécessité de ces contrôles, cela aussi par rapport à l'attitude de votre parti au niveau national qui a longtemps combattu la nécessité d'élargir les contrôles sur le marché du travail. Nous trouvons là qu'il y a une petite dichotomie entre le discours et la volonté politique.

Ensuite, le Conseil d'Etat entend faire appliquer de façon rigoureuse, par ses services, les contrôles de la priorité des indigènes et des conditions d'engagement durant la phase transitoire. Seuls seront autorisés à venir en Valais les travailleurs étrangers, dont notre économie a un réel besoin qui ne peut être satisfait par des indigènes et uniquement dans la mesure où les conditions offertes sont strictement conformes aux exigences fixées dans les conventions collectives de travail, les contrats types ou encore conformes aux usages.

Par ces mesures, le Conseil d'Etat instaure un double contrôle durant toute la phase transitoire:

- premier contrôle: avant que les travailleurs des dix nouveaux pays ne prennent leur emploi en Valais et
- second contrôle: durant leur activité salariale dans notre canton.

Voilà les mesures que le Gouvernement tâche de mettre en place. Il sera attentif à l'efficacité de ces mesures sur le terrain.

**7. MOTION**  
**du député Beat Abgottspon (CVPO) concernant la réduction de la durée**  
**du stage d'avocat (17.06.2005) (1.035)**

**MOTION**

**von Grossrat Beat Abgottspon (CVPO) betreffend Verkürzung  
Anwaltspraktikum (17.06.2005) (1.035)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):*

Mit der Trennung der Praktika für angehende Notare und Anwälte ist die Gesamtdauer für beide Praktika auf drei Jahre verlängert worden. Ich verlange in meiner Motion eine Verkürzung des Anwaltspraktikums von zwei auf ein Jahr. Die Gründe dafür:

1. Die Ausbildung zum Anwalt dauert bereits heute in 17 Kantonen nur 12 Monate (1 Jahr). In drei Kantonen dauert sie 18 Monate. Einzig fünf Kantone, darunter auch das Wallis, kennen ein 24-monatiges Praktikum. Der Kanton Schaffhausen kennt keine diesbezügliche Regelung. Dementsprechend verschieden sind auch die monatlichen Mindest- oder Referenzlöhne. Das Wallis befindet sich hier am Schwanz der Rangliste der Schweizer Kantone.

2. Das Praktikum ist eine postuniversitäre Ausbildung in der praktischen Vertiefung des kantonalen Rechts und darf von der Zeitdauer nicht einer neuen Ausbildung entsprechen. In Kombination mit der Ausbildung zum Notar beträgt die Ausbildungsdauer immer noch mehr als zwei Jahre. Die 24 Monate sind nämlich reine Praktikumszeit, die Vorbereitungszeit auf die entsprechenden Prüfungen muss hier noch summiert werden, so dass sich eine weitere Verlängerung der Dauer über diese zwei Jahre einstellen wird.

3. Es erscheint als wenig sinnvoll die Praktikumsdauer dermassen lange zu halten, wenn nebenher keine adäquaten Kurse angeboten werden oder es den Praktikanten selber überlassen wird a) für die Organisation und b) für die Bezahlung dieser Kurse aufzukommen.

4. Im Vergleich mit anderen Kantonen ist die Situation im Wallis alles andere als attraktiv, nämlich längere Dauer und weniger strukturierte Ausbildung. Alles Dinge, die keineswegs motivieren, als Berufsmann ins Wallis zurückzukehren. Die Abwanderung der Hochschulabsolventen wird somit direkt gefördert.

5. Anwaltspraktikanten sind billige Arbeitskräfte, die über fast zwei Jahre mehr oder minder selbständig Dossiers betreuen. Bei einem strukturierten Praktikum kann die zu lernende Materie sicherlich auch in einem Jahr gelernt werden.

Ich danke Ihnen für die Unterstützung.

*M. le député Jean Rossier (PDCC):*

Le groupe DC du Centre s'oppose à cette motion et vous rappelle qu'une commission s'est penchée, il y a très peu de temps et avec sérieux, sur la révision de la loi sur le notariat. Cette dernière n'est même pas encore en vigueur qu'on veut modifier une autre loi, celle des avocats, pour réduire les stages d'avocat.

Je vous rappelle que la révision de la loi sur le notariat a été voulue, car il s'agit clairement de deux professions bien distinctes: celle d'avocat et celle de notaire. Il a été constaté qu'un stage de deux ans suffisait à peine pour former pratiquement et préparer avec sérieux des examens aboutissant à la profession difficile d'avocat, que le temps consacré au notariat était réduit la plupart du temps à une portion congrue. Il consistait la plupart du temps en quelques cas pratiques suivis d'un examen et d'une formation véritable, d'où la volonté du Législateur de renforcer la préparation d'une profession de plus en plus exigeante et qui représente de grandes responsabilités.

Quant à l'argument de fuite des cerveaux, il fait plutôt sourire, car un étudiant "pressé" – entre guillemets – de gagner sa vie aura toujours le choix de ne faire qu'un seul des deux stages et de se consacrer à l'une ou l'autre des professions, ce qui est le cas aussi dans la plupart des cantons suisses.

Je vous demande donc, au nom du groupe DC du Centre, de refuser cette motion.

*Hr. Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP):*

Als praktizierender Anwalt und Notar und auch als Mitglied der Notariatsprüfungskommission unterstütze ich die Motion von Herrn Kollega Abgottspon.

Es geht nicht an, immer wieder darüber zu klagen, dass unsere gut ausgebildeten Jugendlichen den Kanton verlassen, teure Studien in Auftrag zu geben, welche die Gründe dafür darlegen sollen, und gleichzeitig die gesetzlichen Rahmenbedingungen so zu gestalten, dass die Jugend faktisch gezwungen wird, den Kanton aus beruflichen Gründen zu verlassen. Die Verkürzung des Anwaltspraktikums von zwei Jahren auf ein Jahr ist im Übrigen sachlich gerechtfertigt, kennen doch 17 Schweizer Kantone eine Praktikumszeit von einem Jahr.

Ausserdem muss - nach Annahme dieser Motion - derjenige, der sowohl das Anwalts- als auch das Notariatspraktikum absolviert - und das ist beim Grossteil der Praktikanten der Fall - weiterhin wie bis heute ein zweijähriges Praktikum absolvieren.

Ich bitte Sie daher, dieser Motion zuzustimmen.

Ich danke.

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

Juste deux choses, si vous le permettez.

Il y a une chose très importante qui a été relevée, tout à l'heure, par notre collègue Jean Rossier, c'est le fait que les professions d'avocat et de notaire sont deux professions différentes. On a voulu jusqu'ici, en Valais, maintenir la possibilité de les exercer toutes les deux de front. La durée qui est dénoncée aujourd'hui n'est rien d'autre que le résultat de cette situation qui est voulue et acceptée par certains stagiaires, mais pas par d'autres.

Deuxième chose: plus on raccourcit la durée d'une formation, plus les gens qui en sortent sont dangereux pour leurs clients. Est-ce que c'est ça que nous voulons? Cela ne semble pas raisonnable.

*Der Präsident:*

Wir sind am Ende der Wortmeldungen und müssen demzufolge abstimmen und zwar über die Motion Nr. 7 der Tagesordnung betreffend Verkürzung Anwaltspraktikum.

**Par 61 voix contre 47 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 1.035 développée par le député Beat Abgottspon.**

Sie haben die Motion angenommen und zur Behandlung überwiesen.

Jetzt noch zwei kleine Bemerkungen.

Die erste betrifft die Hinterlegung von Interventionstexten beim Übersetzungsdienst. Ich bitte Sie jeweils auf Ihren Texten, die Sie beim Übersetzungsdienst abgeben, Ihren Namen sowie die Nummer der Intervention anzugeben. Das erleichtert dem Übersetzungsdienst die Arbeit.

Das zweite betrifft die Getränkeablage hier im Grossratssaal. Die, welche bereits in der zweiten Periode sind wissen, dass Getränke hier im Grossratssaal grundsätzlich nicht zugelassen sind. Ich bitte Sie also davon abzusehen hier zu konsumieren. Es ist besser wenn Sie ganz kurz den Saal verlassen wenn Sie Durst verspüren. Also hier im Saal sind keine Getränke und Esswaren zugelassen.

**8. POSTULAT**  
**du député Konrad Martig (CVPO) et cosignataires concernant la**  
**moralité de paiement du canton du Valais (17.06.2005) (1.036)**  
**POSTULAT**  
**von Grossrat Konrad Martig (CVPO) und Mitunterzeichnenden**  
**betreffend Zahlungsmoral Kanton Wallis (17.06.2005) (1.036)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Hr. Grossrat Konrad Martig (CVPO):*

In diesem Postulat geht es einzig und allein um die Gleichbehandlung des Kantons und seinen Bürgern. Der Kanton Wallis nimmt für sich in Anspruch, dass der Bürger seine Rechnungen wie Steuern etc. in 30 Tagen bezahlt. Der gleiche Kanton verlangt aber von seinen Bürgern und Auftragnehmern, dass sie auf sein Geld doppelt so lange warten.

Das ist nicht nur eine Ungerechtigkeit, sondern zeigt auch die Wertschätzung, die der Kanton seinen Bürgern und Vertragspartnern entgegenbringt.

Es kann nicht sein, dass die KMU's, die einen nicht geringen Teil an das Funktionieren unseres Gesellschaftssystems beitragen, vom Staat als Hausbank missbraucht werden. Neben den Rechnungen müssen diese auch die Löhne ihrer Mitarbeiter und Mitarbeiterinnen monatlich bezahlen. Ist dies beim Kanton etwa anders? Beahlt er die Löhne seiner Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter etwa alle 60 Tage? Dies wird wohl kaum der Fall sein.

Wir fordern daher den Staatsrat auf die Zahlungsfristen neu von 60 auf 30 Tage zu reduzieren.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

*Der Präsident:*

Danke Herr Grossrat.

Wir haben keine Wortmeldungen. Demzufolge wird das Postulat zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

**9. POSTULAT**  
**du député Edmond Perruchoud et cosignataires concernant le système**  
**SAP - un centre de compétences à Sierre (17.06.2005) (1.037)**  
**POSTULAT**  
**von Grossrat Edmond Perruchoud und Mitunterzeichnenden betreffend**  
**SAP-Kompetenzzentrum in Siders (17.06.2005) (1.037)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):*

L'Administration cantonale a adopté comme plateforme informatique le système SAP. Vous le savez sans doute, SAP est à la macro informatique ce que Microsoft est à la micro informatique.

De nombreuses prestations SAP font l'objet d'un outsourcing, c'est-à-dire d'une sollicitation de prestataires externes à l'Administration.

J'observe que le compte 318 Honoraires et prestations de tiers, pour 2004, ascende à un montant d'un peu moins de 2 millions. Ces 2 millions sont avant tout des salaires.

L'Etat se voit dans l'obligation de solliciter des partenaires externes au canton, en Suisse et même en Allemagne puisque SAP est une entreprise d'origine allemande.

A Sierre se trouve l'Institut d'informatique de gestion (IIG). Ce site de IIG est une partie de la Haute école valaisanne d'informatique et c'est un centre reconnu de compétence SAP. Cela est assez fondamental.

La finalité de l'intervention de mes collègues cosignataires et du soussigné a pour but d'inciter l'Administration cantonale à établir des liens avec IIG. Cela créera une synergie entre la HEVs et l'Administration dans l'intérêt de ladite Administration et de ladite HEVs. De plus, il y aura la reconnaissance des compétences professionnelles et scientifiques d'un institut d'obédience valaisanne et l'offre à l'Administration cantonale de trouver un partenaire compétent, efficace, avec l'avantage de la proximité, ce qui amènera à des économies de frais de déplacement et autres repas, vacances, etc.

Je conclus donc en vous demandant de soutenir ce postulat. Une création d'emplois va sans doute en résulter pour la région sierroise qui, en ces temps difficiles, en a bien besoin.

Merci de votre attention.

*M. le député Jean Rossier (PDCC):*

Je crois que, chez nous, on n'a pas attendu l'arrivée de l'UDC pour savoir que le canton existait déjà, et heureusement puisque le Conseil d'Etat avait pris les devants concernant le système SAP.

Alors, je me dis qu'il n'est pas correct de venir faire des discours comme celui-là maintenant et puis, à la limite, remettre en cause les compétences de cette institution qui travaille très bien au niveau du canton.

Je vous demande ainsi, Chers collègues, de combattre ce postulat.

*M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):*

Je constate qu'avec écouteurs ou pas, parlant la même langue, on ne se comprend pas!

L'Administration cantonale, qui utilise des prestations SAP, peut obtenir un apport non pas à outsourcing en Allemagne ou dans d'autres cantons de Suisse, mais à Sierre Technopôle, HEVs, l'Institut d'informatique de gestion.

C'est demander l'évidence, ni plus ni moins, et ce n'est pas s'inscrire en quémendeur, mais tout simplement créer la synergie tout à fait naturelle que la région sierroise est en droit d'attendre.

*Der Präsident:*

Dieses Postulat wird bekämpft. Wir müssen demzufolge abstimmen.

**Par 73 voix contre 25 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 1.037 développé par le député Edmond Perruchoud.**

Das Postulat wird angenommen und an den Staatsrat überwiesen.

**10. POSTULAT**  
**du député Georges Mariétan concernant l'affectation de l'or de la BNS**  
**(17.06.2005) (1.039)**  
**POSTULAT**  
**von Grossrat Georges Mariétan betreffend die Verwendung des Goldes**  
**der SNB (17.06.2005) (1.039)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Der Präsident:*

Auf eine Entwicklung wird verzichtet. Der Text liegt ja in schriftlicher Form vor.

*M<sup>me</sup> la députée Claudine Oggier (PS/AdG):*

Le groupe PS/AdG s'oppose à ce postulat.

La question qui, en soi, a le mérite d'être posée ressemble furieusement à une fausse bonne idée – une expression que le député Georges Mariétan a l'habitude d'utiliser. Mais peut-être que je vais encore apprendre quelque chose aujourd'hui.

En ce temps d'austérité, voire de misère étatique, est-il judicieux que l'Etat se substitue aux banques et risque encore l'argent des contribuables pour aider les communes en difficultés financières, souvent pour cause de gestion financière manquant de rigueur?

D'autres moyens existent, dont la péréquation financière ordinaire, voire extraordinaire.

Je vous remercie de votre attention.

*Der Präsident:*

Das Postulat wird demnach ebenfalls bestritten. Wir schreiten zur Abstimmung.

**Par 61 voix contre 37 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 1.039 déposé par le député Georges Mariétan.**

Das Postulat wurde angenommen und zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

Première lecture

**11. PROJET DE LOI**  
**sur la mensuration officielle et l'information géographique**

Erste Lesung

**GESETZESENTWURF**  
**über die amtliche Vermessung und Geoinformation**

*Base de travail:*

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE*

*Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement /  
Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt  
Président: Willy Giroud / Rapporteur: Gabriel Luisier*

*Titre et considérants, adoptés.*

*Articles 1 à 21, adoptés.*

**Article 22**

*Proposition du groupe UDC/SVP par le député Edmond Perruchoud:*

*Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.*

**Discussion à l'article 22:**

*M. le député Gabriel Luisier (PDCB), rapporteur:*

Article 22, alinéa 5 nouveau

Le groupe UDC/SVP propose un nouvel alinéa 5.

La commission a décidé de transmettre cette proposition à la deuxième commission parce que certains problèmes existent malgré tout, même si, sur le fond, on pourrait tout à fait accepter l'idée, à savoir qu'il n'y a pas de banque de données centrale et que les opérations en cours pourraient, en l'occurrence, être méconnues du géomètre cantonal et poser un certain nombre de problèmes.

Par voie de conséquence, pour solutionner cette question, la commission vous demande de transmettre cette proposition à la deuxième commission.

*M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):*

L'inquiétude exprimée par le rapporteur, j'ai tenté de l'appréhender avant et, comme modeste notaire, je connais la problématique.

Le système peut absolument fonctionner, en ce sens que les documents des relevés, les plans notamment, appartiennent, comme la loi le dit, au canton. Il y aura dans chaque commune un géomètre, que l'on appelait un géomètre conservateur, qui sera le géomètre responsable pour la commune, notamment pour reporter les nouvelles constructions, etc.

Il est parfaitement possible que tout géomètre effectue les divisions en demandant la documentation, qui ne représente pas une bibliothèque, au géomètre en charge des plans communaux, effectue les opérations de mutation, division, adjonction, que sais-je, et, après avoir effectué cela, après avoir adressé sa note d'honoraires, transmette les informations au géomètre responsable de la commune.

Cela incite à une meilleure concurrence entre les géomètres afin de supprimer les abus, rares il est vrai, que j'ai stigmatisés en préambule de mon intervention.

### **La discussion est close.**

*M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:*

Nous avons examiné la proposition du groupe UDC/SVP.

Cette proposition soulève, comme ceci a déjà été dit par le rapporteur, des problèmes importants.

Si n'importe quel géomètre, même agréé, peut demander des données chez le géomètre responsable, il sera finalement difficile de déterminer qui est le vrai responsable de la qualité et de la sécurité des données enregistrées. Nous serons face à un doublon. Il y aura un géomètre responsable, un géomètre agréé qui fait l'opération de mise à jour et il y aura peut-être encore le troisième, le géomètre cantonal. Dès lors, ajouter un géomètre de plus dans le processus engendrera des problèmes de qualité et aussi des problèmes de coûts, qui sont vraiment à éviter.

Il faudra prévoir, si on suit la proposition du groupe UDC/SVP, que tout géomètre agréé peut établir des mutations sur tout le territoire cantonal, une base de données géographique centralisée où tout le monde aura accès. Soyons conscients des problèmes de coordination, à savoir que certaines mutations et mises à jour seront faites par un géomètre, puis il y aura un deuxième géomètre qui pourra, dans un autre domaine touchant la même parcelle, avoir également une opération de mise à jour, les deux personnes n'étant pas forcément au courant des démarches entreprises par l'autre. La solution d'annonce permettrait peut-être de résoudre le problème, mais avec, à nouveau, l'implication d'une autre instance. Ce serait donc un troisième ou l'Etat qui reprendrait le rôle de coordonner deux géomètres qui travaillent sur la même parcelle. Pour illustrer cette problématique, un exemple pratique dans une phase d'expropriation: un géomètre s'occupe de la mise à jour de cette expropriation et, en même temps, un autre géomètre s'occupera de la division de la même parcelle.

En outre, actuellement, nous ne disposons pas des données géographiques numérisées pour tout le territoire cantonal puisque, dans certaines communes aujourd'hui encore, les plans ne sont à disposition que sous forme de papier.

On doit aussi prendre en considération le fait que si vraiment nous avions la gestion centralisée de toutes les données, cela demanderait une forte augmentation du personnel au niveau du canton.

Comme je l'ai déjà dit, cela créera ainsi des doublons.

Pour toutes ces raisons, le Conseil d'Etat vous prie de ne pas suivre cette proposition du groupe UDC/SVP.

*Der Präsident:*

Besten Dank Herr Staatsrat.

Wenn ich das jetzt richtig verstanden habe, ist die Meinung der Kommission Überweisung dieses Antrags an die zweite Kommission. Der Urheber, Herr Perruchoud, kann wahrscheinlich mit dieser Überweisung an die zweite Kommission leben, nehme ich einmal an.

*M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):*

Oui, je suis d'accord de transmettre cette proposition à la deuxième lecture, en priant respectueusement la commission d'entendre votre serviteur.

Merci.

*M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:*

Je ne pense pas que le Conseil d'Etat, sur ce sujet, évoluera dans sa position, même si cette proposition est transmise à la deuxième commission.

Mais c'est évidemment le Grand Conseil qui tranche cette question; c'est donc à vous de prendre la décision.

*Der Präsident:*

Danke Herr Staatsrat.

Wir sind ja heute sehr entscheidungsfreudig. Also werden wir das jetzt tun.

Wir stimmen ab.

(...)

Inzwischen hat der Präsident der Kommission noch das Wort verlangt. Je passe la parole au député Willy Giroud.

*M. le député Willy Giroud (GRL), président de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement:*

Si le député Edmond Perruchoud se déclare d'accord que sa proposition soit transmise à la deuxième commission, je ne vois pas pourquoi on doit voter.

Mais si M. le chef du département veut absolument qu'on vote...

Oui, il demande le vote.

Alors, votons!

*Der Präsident:*

Also ich habe es auch so verstanden, Herr Präsident, dass der Staatsrat die Abstimmung verlangt. Der Staatsrat kann ja Abänderungen einreichen, das ist möglich, also müssen wir abstimmen.

**Alinéa 5 nouveau – proposition du groupe UDC/SVP par le député Edmond Perruchoud**

**Résultat du vote: 48 oui – 48 non – une abstention.**

*Der Präsident:*

Also ich nehme die rote Taste, also **Ablehnung dieses Antrags Perruchoud.**

Ich habe für den Vorschlag des Staatsrats gestimmt, rote Taste. Also **sind wir mit 49 nein gegenüber 48 dem Vorschlag des Staatsrats gefolgt.**

*Article 22, adopté.*

*Articles 23 à 33, adoptés.*

### **Article 34**

*Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrat Gilbert Loretan (durch Grossrätin Liliane Brigger):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

### **Discussion à l'article 34:**

*M. le député Gabriel Luisier (PDCB), rapporteur:*

Article 34, alinéa 1

La proposition du groupe CSPO, déposée par le député Gilbert Loretan, a été retirée.

*Frau Grossrätin Liliane Brigger (CSPO):*

Eigentlich wollte ich mit diesem Abänderungsvorschlag – 3/4 zu Lasten des Kantons und 1/4 zu Lasten der Gemeinde - einzig die Situation für die Gemeinden verbessern. Ich bin erstaunt, dass die Kommission mit Mehrheit beschlossen hat, dies abzulehnen. Umso mehr als Sie heute Morgen im Dekretsentwurf betreffend die strukturellen Massnahmen dem Artikel 3, Absatz 3 - ich zitiere: "...den Gemeinden keine neuen Lasten im Zusammenhang mit bestehenden Leistungen etc." - zugestimmt haben. Ich denke, dass dieser Artikel 34 in der zweiten Kommission nochmals diskutiert werden wird.

Nun, ich mache kein Harakiri wie die SP heute Morgen und ich ziehe den Abänderungsantrag zurück.

Danke.

**La discussion est close.**

*Der Präsident:*

Also der Vorschlag der CSPO-Fraktion ist damit endgültig zurückgezogen.

*Article 34, adopté.*

*Articles 35 à 46, adoptés.*

**La discussion sur l'ensemble du projet de loi n'est pas utilisée.**

**Le débat final n'est pas utilisé.**

*M. le député Willy Giroud (GRL), président de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement:*

Je ne veux pas allonger le débat, mais adresser les remerciements d'usage.

Je remercie, tout d'abord, le chef du département, M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, et ses collaborateurs, MM. Imoberdorf et Spörri, pour la qualité des informations qu'ils nous ont transmises et qui ont permis à la commission de travailler de manière efficace.

Un grand merci aussi aux commissaires et au rapporteur Gabriel Luisier qui ont siégé malgré un délai de convocation très court en période de vacances estivales.

Enfin, un dernier merci à vous, Chers collègues, qui allez accepter ce projet de loi en première lecture.

**Le projet de loi sur la mensuration officielle et l'information géographique est adopté par 111 voix et 3 abstentions en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique.**

**Développements / Entwicklungen:**

**Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) /  
Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)**

**12. INTERPELLATION**

**du groupe UDC/SVP, par le député Alexandre Caillet, concernant la  
réduction des coûts dans l'industrie de l'asile (11.05.2005) (2.005)**

**INTERPELLATION**

**der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Alexandre Caillet, betreffend  
Kostenreduktion im Asylwesen (11.05.2005) (2.005)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Alexandre Caillet (UDC/SVP):*

Depuis plusieurs années, l'asile a pris des proportions telles qu'il est devenu un organe mobilisant des fonctionnaires, que ce soit pour traiter des demandes ou des recours, mais aussi pour distribuer les aides sociales.

Tout cela nous a coûté et nous coûte encore, alors même que nous savons que l'asile donne lieu, parfois, à des abus.

Depuis quelque temps, toutefois, grâce en particulier à une politique plus ferme menée par la Confédération sous l'impulsion du nouveau Conseil fédéral, le nombre des demandes d'asile a considérablement baissé. De ce fait, les citoyens et, en particulier, les Valaisans peuvent légitimement espérer que la baisse du nombre de demandes d'asile entraînera une réduction correspondante de l'effectif du personnel engagé à tous les niveaux.

Dans cette mesure, les contribuables suisses et valaisans peuvent espérer des économies substantielles. C'est justement l'objet de cette interpellation que de contrôler que les résultats d'une politique d'asile plus ferme portent bien leurs fruits, en Valais aussi, dans l'intérêt des contribuables.

Je me réjouis d'entendre, à ce sujet, les réponses du Conseil d'Etat aux questions du groupe UDC/SVP.

*M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:*

En guise d'introduction, je veux vous dire que le titre de cette interpellation me retourne le cœur. Cela concerne l'expression "industrie de l'asile". Si on voulait parler, dans ce Parlement, d'une industrie, on devrait plutôt parler d'une industrie de production d'interventions parlementaires par le groupe UDC/SVP qui nous occupe depuis des heures. Je

ne veux bien sûr pas limiter le droit des députés et des groupes parlementaires, mais vu le dénigrement à l'égard des personnes qui sont ici en Suisse pour demander l'asile et également le dénigrement des personnes qui travaillent dans ce secteur, c'est tout à fait inadmissible. (*Applaudissements*)

Cette interpellation de votre groupe, Monsieur le député, constate que, depuis le début 2004, le nombre de demandes d'asile a considérablement baissé en Suisse. Cette situation devrait logiquement déboucher, en Valais comme ailleurs, sur une réduction en conséquence des infrastructures et du personnel engagé dans l'entretien des demandeurs d'asile avec, au bout du compte, l'espoir d'économies substantielles, auxquelles les contribuables peuvent légitimement s'attendre.

Il est vrai que, à la fin 2003, nous avons dans notre canton 2'406 personnes et, au 30 juin 2005, nous en avons 1'995. Il y a une diminution de 20%. Au niveau des postes – c'est ce qui vous intéresse –, nous avons une diminution aussi de 21%. En 2003, il y avait 117 personnes réparties sur 92,38 postes équivalents à plein temps; nous avons réduit à 76 postes, soit une réduction de 21%, comme je l'ai dit. Il est vrai que le département est confronté à cela. Comme vous l'avez dit, c'est la politique de votre grand chef à Berne qui veut qu'il y ait un peu moins de requérants d'asile dans notre pays. Cependant, si on compare sur le plan européen, en Allemagne, en France, en Belgique et dans d'autres pays, on constate qu'il y a le même développement. Il va de soi que nous devons adapter nos ressources humaines à cette évolution.

Nous avons pris des décisions importantes au niveau de la diminution des infrastructures. Nous avons, par exemple, fermé le foyer de premier accueil à Viège, "Schwarzer Graben", ainsi que le foyer "Roc Fontaine", à Crans.

L'objectif 2005/2006 est de consolider la capacité d'accueil dans les structures collectives à hauteur de 260 places dans les foyers de Viège, Ardon, Martigny, Collombey et St-Gingolph et de réduire la capacité d'accueil et d'hébergement individuel.

Mais qui sait ce qui se passera même en Europe avec les conflits? Déjà l'année prochaine, nous pourrions éventuellement avoir une augmentation importante; nous pourrions aussi avoir une diminution importante. Au fur et à mesure, nous faisons des efforts pour adapter le personnel et les infrastructures aux nouvelles données.

Il n'est pas facile de signer des lettres de licenciement. C'est ce que le Service de l'action sociale a dû faire. Nous avons dû réduire de 16,6 postes au niveau des effectifs. Bien heureusement, les gens qui travaillent dans le service civil, comme votre fils qui travaillait également dans ce secteur, n'ont pas été touchés par ces licenciements. Je pense que c'est bien ainsi parce que c'est un collaborateur très apprécié.

En ce qui concerne les économies à réaliser dans ce secteur, il faut dire que, jusqu'en 2001, toutes les dépenses ont été couvertes par la Confédération et des bonus ont été enregistrés. Nous avons pu créer un fonds de réserve. Les déficits enregistrés pour les exercices comptables 2001/2002/2003, nous les avons prélevés sur ce fonds de réserve, dont le solde actuel est encore de 5,4 millions environ. Ces chiffres sont d'ailleurs publiés dans les comptes de l'Etat du Valais. Jusqu'ici, ni notre canton et ni les contribuables valaisans n'ont dû engager des dépenses pour cette catégorie de personnes.

Les mesures envisagées pour adapter l'appareil de l'Etat à cette nouvelle situation, comme vous les demandez dans votre interpellation: Il est clair que la mise en œuvre du programme d'allégements budgétaires 2003 a de plus en plus pour corollaire un transfert de charges de la Confédération vers les cantons, de sorte que les forfaits versés ne suffiront plus à couvrir les dépenses occasionnées dans ce secteur malgré les restructurations organisationnelles et structurelles entreprises depuis 2003. L'organisation cantonale a permis jusqu'ici de ne pas répercuter les baisses successives des forfaits d'assistance versés par la Confédération sur les prestations d'aide financière accordées aux requérants d'asile.

Vous savez que le dossier des requérants d'asile a fait passablement de bruit, en mai et en juin, par des rapports déposés, mais le Grand Conseil, suite à un rapport de la commission de gestion, aura prochainement l'occasion d'en débattre. Je peux d'ores et déjà vous dire que ce rapport, dont j'ai vu le projet, donne de bonnes notes à mes collaboratrices et à mes collaborateurs dans ce service.

### **13. POSTULAT**

**du député Alexandre Caillet (UDC/SVP) et cosignataire concernant:  
Quels établissements pour les personnes souffrant de troubles psychiques  
chroniques ou de troubles du comportement? (13.05.2005) (2.006)**

#### **POSTULAT**

**von Grossrat Alexandre Caillet (UDC/SVP) und Mitunterzeichnerin  
betreffend Einrichtungen für Personen, die unter chronischen  
psychischen Störungen oder Verhaltensstörungen leiden (13.05.2005)  
(2.006)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Alexandre Caillet (UDC/SVP):*

Les placements à des fins d'assistance, décidés par les chambres pupillaires, sont malheureusement en constante augmentation.

Après un placement dans les hôpitaux de Monthey ou de Brigue, qui traitent la phase de crise aiguë, le patient est invité à regagner son domicile, en conformité avec le concept thérapeutique.

Il nous paraît urgent que les autorités tutélaires puissent disposer d'une liste précise des établissements appropriés et qu'une directive claire et contraignante soit adressée à ces établissements ou, au besoin, créer un établissement adapté.

Ainsi, ces oubliés de la chaîne thérapeutique seraient pris en charge rapidement et le travail fait en amont dans les instituts psychiatriques ne serait pas inutilement gaspillé.

Les chambres pupillaires et les tuteurs attendent avec impatience et confiance la réponse du chef du département concerné. Je vous remercie.

*Der Präsident:*

Ich habe keine Wortmeldungen. Demnach ist das Postulat zur Behandlung überwiesen.

**14. MOTION  
du député François Gianadda concernant tabac et publicité par affichage  
(11.05.2005) (2.007)**

**MOTION  
von Grossrat François Gianadda betreffend Plakatwerbung für  
Tabakprodukte (11.05.2005) (2.007)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député François Gianadda (GRL):*

La motion développée ce jour présente plusieurs mérites.

Tout d'abord, c'est la seule proposition préventive en matière de tabac qui ne cause aucune gêne aux fumeurs puisque ceux-ci ne sont absolument pas touchés par cette mesure.

Ensuite, on s'attaque réellement à la racine du mal de manière indolore. Environ 90% des fumeurs ont commencé à fumer avant l'âge de 20 ans. Or, la publicité des cigarettiers ne vise pas les consommateurs pour qu'ils changent de marque de cigarette; elle s'adresse à nos jeunes pour qu'ils commencent à fumer. Comment peut-on admettre que nos enfants, lorsqu'ils se rendent à l'école, par exemple, passent chaque jour sous des panneaux géants vantant qui un cow-boy viril, qui un aventurier des temps modernes.

Ne nous mentons pas: les jeunes sont très réceptifs à ces messages. Voyez avec quelle facilité les tout petits identifient, par exemple, les marques des véhicules automobiles avant de savoir lire, uniquement par leur logo.

Soutenir cette motion, c'est protéger, sans frais, nos enfants.

Merci de votre soutien.

*Hr. Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP):*

Die SVP-Fraktion bekämpft das Verbot der Plakatwerbung für Tabakprodukte.

Dieses Verbot ist wirtschaftlich schädlich und wenig effizient. Es ist nämlich eine Tatsache, dass auch ohne Plakatwerbung geraucht wird. In Zeitschriften wird ausserdem weiterhin für Tabakprodukte geworben und in Comics, Filmen etc. werden weiterhin rauchende Leute gezeigt.

Ein Verbot von Plakatwerbung einzig im Kanton Wallis bringt im übrigen nicht sehr viel, da diese Form der Werbung in den benachbarten Kantonen und in der übrigen Schweiz grösstenteils zulässig ist.

In diesem Zusammenhang möchte ich auch daran erinnern, dass das Schweizervolk im November 1993 eine Initiative, welche jegliche Form von Tabakwerbung verbieten wollte, mit 75 Prozent wuchtig ablehnte.

Ein Verbot hätte schliesslich auch wirtschaftliche Konsequenzen, da sportliche oder kulturelle Veranstaltungen nicht mehr mit Werbung unterstützt werden könnten.

Aus diesen Gründen lehnen wir die Motion betreffend Verbot der Plakatwerbung für Tabakprodukte ab.

Ich danke Ihnen.

*M. le député François Gianadda (GRL):*

Une précision concernant les conséquences économiques.

On parle de 1,5% de recettes perdues pour les publicitaires. On oublie les milliards que coûtent à l'économie nos malades fumeurs.

Ensuite, concernant les bandes dessinées, je rappelle que Lucky Luck a arrêté de fumer.

Je précise également que les cantons de Vaud, de Neuchâtel et de Genève ont introduit cette interdiction ou sont en voie de le faire.

*Der Präsident:*

Merci Monsieur le député.

Also diese Motion wird bekämpft. Wir stimmen deshalb ab.

**Par 74 voix contre 17 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 2.007 développée par le député François Gianadda.**

Sie haben die Motion angenommen. Sie wird zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

## **15. MOTION**

**du député Marc-Henri Gauchat (GRL) et cosignataires concernant la lutte contre le tabagisme actif et passif: une tâche prioritaire de l'Etat (14.06.2005) (2.008)**

### **MOTION**

**von Grossrat Marc-Henri Gauchat (GRL) und Mitunterzeichnenden betreffend Bekämpfung des Aktiv- und Passivrauchens: eine prioritäre Aufgabe des Staates (14.06.2005) (2.008)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Marc-Henri Gauchat (GRL):*

Nous sommes en train de perdre la bataille contre les méfaits du tabagisme sur la santé. Le constat est amer et pessimiste.

Tout ce qui a été mis sur pied dans le domaine de la prévention est en grande partie inefficace, comme le démontrent les résultats alarmants de l'enquête sur la santé des jeunes valaisans et les statistiques de mortalité liée au tabagisme: 300 morts en Valais pour 2004, soit 10 fois plus que la route.

L'augmentation du tabagisme chez les jeunes est une véritable bombe à retardement qui va éclater d'ici à 20-25 ans si l'évolution se poursuit selon les prévisions.

Les répercussions du tabagisme passif sur la santé ont été largement sous-estimées; cela concerne non seulement les enfants, mais aussi une large part des personnes soumises professionnellement à l'exposition chronique de la fumée des autres.

Nous avons pris la prévention du cancer du sein très au sérieux avec des campagnes de dépistages systématiques qui portent leurs fruits. Notre canton est d'ailleurs pionnier en la matière.

C'est un paradoxe, mais le cancer du poumon chez les femmes est en passe de dépasser celui du sein et nous n'avons ni dépistage ni traitement vraiment efficace.

Pourquoi cette inégalité de traitement?

Allons-nous rester sans réagir et nous contenter d'en faire le terrible constat?

Mesdames, Messieurs, prenons nos responsabilités de députés et ayons le courage de mettre sur pied des mesures législatives plus contraignantes et plus efficaces.

Il ne s'agit pas de promouvoir la prévention pour se donner bonne conscience; il s'agit de prendre des mesures concrètes qui nous aideront à éviter cette catastrophe programmée de la santé publique. La révision de la loi sur la santé est une opportunité à saisir.

Comme médecins, nous sommes confrontés plus souvent qu'à notre tour à des situations dépassées et devant lesquelles nous restons malheureusement impuissants. Nous avons besoin d'un concept global d'action d'un autre niveau que ce qui a été réalisé jusqu'à maintenant.

Je vous appelle à l'aide pour nous permettre de progresser dans la prévention contre les effets du tabagisme sur la santé, pour tenter de sauver des vies, pour éviter des souffrances inutiles à nos concitoyens.

Je vous remercie de soutenir cette motion.

*Der Präsident:*

Merci, Monsieur le député.

Die Motion wird nicht bekämpft, demnach wird sie an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

**16. POSTULAT**  
**du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant les**  
**professions de la santé (14.06.2005) (2.009)**  
**POSTULAT**  
**der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend**  
**Gesundheitsberufe (14.06.2005) (2.009)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

Si ça peut rassurer M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, qui a l'air de s'imaginer que le groupe UDC/SVP s'est fixé pour objectif de saturer le Parlement en interventions, nous essayons d'intervenir de manière constructive. Mais pour l'heure, je me limiterai à dire une seule chose: j'ai mes boules dans la voiture, j'ai envie – et je ne suis peut-être pas le seul ici – d'aller jouer à la pétanque. Je m'abstiendrai donc de développer ce postulat qui, je l'espère, est suffisamment clair.

*Der Präsident:*

Merci, Monsieur le député.

Das Postulat wird nicht bekämpft. Demnach wird es zur Behandlung überwiesen.

**17. POSTULAT**  
**de la députée Marylène Volpi Fournier (SPO) et cosignataires concernant**  
**la prévention du suicide (14.06.2005) (2.010)**  
**POSTULAT**  
**von Grossrätin Marylène Volpi Fournier (SPO) und**  
**Mitunterzeichnenden betreffend Suizidprävention (14.06.2005) (2.010)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M<sup>me</sup> la députée Marylène Volpi Fournier (SPO):*

Tout le monde est confronté au moins une fois dans sa vie au suicide dans son entourage familial, relationnel, scolaire ou professionnel.

Pour le Valais, on peut dire qu'il y a deux tentatives par jour et un décès par semaine. C'est trop et c'est bien plus que les accidents de la route, la drogue ou le sida confondus.

Le problème est important chez les personnes âgées, les jeunes et les jeunes adultes ainsi que la population masculine des 30-50 ans.

Plusieurs programmes internationaux ont montré que la prévention du suicide est possible si elle est abordée de manière interdisciplinaire, avec la participation de tous les groupes professionnels ou d'entraide concernés ainsi que des proches. Les progrès de la médecine et de la psychologie ne suffisent pas à faire baisser le taux de suicides, reconnaît aussi l'Office fédéral de la santé publique. Les difficultés de détection des personnes suicidaires et d'interventions préventives représentent donc un enjeu particulier.

Les suicides et tentatives de suicide ne peuvent pas être englobés dans la notion de maladie, au sens où l'entend la Constitution fédérale. Dès lors, les possibilités pour la Confédération d'agir dans le domaine de la prévention du suicide sont très limitées. C'est donc principalement aux cantons qu'incombe la prévention du suicide, partie intégrante du domaine des soins de la santé et de la promotion de la santé. Il est donc temps que le Valais s'y mette.

Les moyens d'accompagnement, par le biais des associations d'entraide, doivent être également soutenus au-delà de la charité et du bénévolat, et appliqués en partenariat entre les structures d'interventions médicales et les structures para et transmédicales de l'Etat. Des pistes doivent encore être explorées afin d'accéder à un financement optimal des activités, actuellement limitées par manque de moyens.

Dès lors, au nom de toutes les personnes qui ont signé ce postulat au moment de son dépôt, je vous demande, Mesdames et Messieurs les députés, de le soutenir.

Je vous remercie de votre attention.

*Der Präsident:*

Besten Dank Frau Grossrätin.

So wie ich es sehe haben Sie die notwendige Unterstützung des Parlaments. Ich habe auf jeden Fall keine Wortmeldung. Also wird das Postulat nicht bekämpft und wird überwiesen.

## **18. POSTULAT**

**du groupe SPO, par le député (suppl.) Marc Kalbermatter, concernant l'avance de pensions alimentaires: la femme est pénalisée par le droit actuel en cas d'insolvabilité ou de mauvaise volonté de son ex-partenaire (16.06.2005) (2.012)**

### **POSTULAT**

**der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter, betreffend Bevorschussung von Unterhaltsbeiträgen: Die Frau wird durch das aktuelle Recht für die Zahlungsunfähigkeit oder den Unwillen ihres Expartners bestraft (16.06.2005) (2.012)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Hr. Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (SPO):*

Ich denke die Stossrichtung dieses Postulats sollte Ihnen allen ziemlich klar sein. Wir finden darin eine stossende Einschränkung in diesem Reglement. Man könnte es ja noch nachvollziehen, auch wenn ich das nicht billigen würde, wenn bei Frauen oder Männern, deren unterhaltspflichtiger Partner nicht bezahlt und wenn eine Aussicht bei Betreuung besteht, dass diese Personen keinen Vorschuss erhalten, weil sie sonst zu Geld kommen. Das könnte ich noch einsehen. Aber dass ausgerechnet die Frauen oder Männer, deren Partner eben nicht zahlen kann, zahlungsunfähig ist, dass diese keine Vorschüsse erhalten sollen und somit gezwungen werden, auf das Sozialamt zu gehen, das sehe ich eigentlich gar nicht ein.

Diese Leute sind gezwungen sich beim Sozialamt zu melden, Sozialhilfe zu beantragen. Dies ist nicht einfach. Ich arbeite selbst auf einem Sozialamt und ich weiss, dass es niemandem leicht fällt, vorbeizukommen und um Unterstützung zu bitten. Spätestens seit der Harmonisierung der Finanzierung der Sozialsysteme macht es keinen Unterschied mehr, ob das Geld von Sitten kommt oder von der Gemeinde, denn das kommt alles aus dem gleichen Topf im Endeffekt.

Darum, finde ich, müssen wir diese traurige Situation endlich aufheben und ich fordere den Staatsrat auf, hier etwas zu unternehmen.

Ich könnte eigentlich das nächste Postulat auch gerade in diesem Zug entwickeln, da es sich um eine ähnliche Sache handelt.

Beim nächsten Postulat (2.013) geht es auch um die Bevorschussung von Unterhaltsbeiträgen. Diese sind auf zwei Jahre limitiert in unserem Reglement. Diese Limitierung ist eine Walliser Spezialität. In den Kantonen St. Gallen und Bern, zum Beispiel, dauert der Anspruch bis zur Volljährigkeit der unterstützungspflichtigen Kinder oder bis sie ihre Ausbildung fertig haben, spätestens mit 25 Jahren.

Nochmals, seit der Harmonisierung der Finanzierung der Sozialsysteme macht es eigentlich keinen Unterschied, ob das Geld von der Sozialhilfe kommt oder durch Bevorschussung. Daher ist es auch nicht verständlich, dass eine Frau sich nach zwei Jahren an das Sozialamt wenden muss, nur weil ihr Partner nicht in der Lage ist zu zahlen oder nicht zahlen will. Ich denke, auch hier müssen wir mit dieser traurigen Situation endlich aufräumen.

Herr Darioli hat vorhin bei der Präsentation des Gleichstellungsbüros auch angekündigt, dass die Regierung Pläne hat in diese Richtung vorzugehen.

Daher bitte ich Sie diese zwei Postulate zu überweisen.

Vielen Dank.

*M. le député (suppl.) Fernand Dubosson (PDCB):*

Le groupe DC du Bas, comme notre confrère Marc Kalbermatter, est bien sûr sensible à la détresse que peut provoquer le non-règlement de pensions alimentaires dues.

Il convient, toutefois, d'admettre que certains mots ont une signification que l'on ne peut pas modifier. Une avance implique un remboursement, et on ne peut plus parler d'avance s'il y a certitude qu'il n'y aura pas de remboursement. Dans ce dernier cas, d'autres formes d'aide peuvent prendre le relais et même si faire appel à l'aide sociale peut être une démarche douloureuse, elle reste certainement la plus cohérente.

De plus, instituer, comme le demande le postulant, la poursuite du versement des pensions par l'Etat et donc par l'ensemble des contribuables, sans espoir de recouvrement, risque bien de déresponsabiliser la personne qui a le devoir de payer la pension.

Pour ces raisons, le groupe DC du Bas s'oppose à ce postulat.

Il combat également le postulat 2.013 pour des motifs similaires à celui-ci.

En effet, les avances ne servent pas à remplacer le paiement des pensions alimentaires, mais à faciliter les choses de manière transitoire.

Deux ans suffisent pour déterminer que ces pensions ne seront vraisemblablement jamais versées et d'autres outils de la politique sociale sont là pour prendre le relais.

En outre, la formulation actuelle mentionne explicitement via la formule "en principe" que des exceptions justifiées restent possibles.

Merci de votre attention.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (SPO):*

Also ich weiss nicht was die Kollegen von der Unterwalliser CVP-Gruppe nicht verstanden haben.

Es ist nicht so, dass ich will, dass einfach jedem Geld verteilt wird und dass sich die Väter oder Mütter, die nicht zahlen, nicht mehr darum kümmern müssen. Das Inkasso wird auf jeden Fall fortgesetzt. Dort geht kein Geld verloren. Entweder kommt das Geld oder es kommt nicht, und dann kann das Gesetz so oder so sein. Der Unterschied ist einfach der, dass sich eine Frau nach zwei Jahren oder durch die Zahlungsunfähigkeit ihres Partners genötigt sieht, sich beim Sozialamt zu melden. Und das ist ein riesiger Unterschied, ob eine Person auf das Sozialamt gehen muss oder ob sie hier nach Sitten diese Formulare schickt. Ich weiss nicht, ob Sie wissen wie das Prozedere beim Sozialamt läuft. Dort werden ziemlich viele Daten erfasst, viele Formulare ausgefüllt. Dann gibt es ein Gesuch zuhanden der Gemeinde, das vom zuständigen Gemeinderat behandelt wird. Das ist für viele Leute eine Demütigung. Und ich glaube nicht, dass Sie wollen, dass diese Leute dies alles durchlaufen müssen.

Und noch einmal, seit der Harmonisierung der Finanzierung der Sozialsysteme kommen diese Beiträge alle aus einem Topf. Das heisst, finanziell macht es keinen Unterschied, im Gegenteil. Wenn eine Frau zu mir kommt, dann habe ich weniger Zeit für meine anderen Klienten. Vielleicht müssen die Stellen im Sozialamt aufgestockt werden. Ich glaube sogar, dass es mehr kostet wenn eine Frau zum Sozialamt geht anstatt wenn sie die Bevorschussung erhält. Die Bevorschussungen sind ja auch limitiert auf ein gewisses Einkommen.

Also ich bitte Sie, sich das sehr genau zu überlegen was Sie hier stimmen. Hier geht es wirklich um eine wichtige Frage.

Ich danke Ihnen für die Aufmerksamkeit.

*Der Präsident:*

Danke Herr Grossratssuppleant.

Wir kommen demnach zur Abstimmung. Zuerst Postulat 2.012.

**Par 59 voix contre 38 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 2.012 développé par le député (suppl.) Marc Kalbermatter.**

Sie haben das Postulat angenommen. Somit wird es überwiesen.

**19. POSTULAT  
du groupe SPO, par le député (suppl.) Marc Kalbermatter, concernant  
l'avance de pensions alimentaires: deux ans ne suffisent pas toujours!  
(16.06.2005) (2.013)**

**POSTULAT  
der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter,  
betreffend Bevorschussung von Unterhaltsbeiträgen: Zwei Jahre sind  
nicht immer ausreichend! (16.06.2005) (2.013)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Der Präsident:*

Wir fahren weiter mit abstimmen und zwar über das Postulat 2.013 (*Entwicklung siehe S. ...*).

(...)

**Mit 50 gegenüber 42 Stimmen und 6 Enthaltungen ist auch das Postulat 2.013 zur Behandlung überwiesen.**

**20. POSTULAT  
de la députée Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO) et cosignataires  
concernant l'extension du mandat de prestations pour des lits dans le  
secteur AI au home pour personnes âgées et invalides de La Souste  
(16.06.2005) (2.014)**

**POSTULAT  
von Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO) und  
Mitunterzeichnenden betreffend Erweiterung des Leistungsauftrages für  
Betten im IV-Bereich im Alters- und Behindertenheim in Susten  
(16.06.2005) (2.014)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO):*

Was machen wir mit den Patienten, die dringend einen Heimplatz im St. Josefheim brauchen und das Haus ist zurzeit überbelegt?

Wir können Personen, die eine hundertprozentige IV-Rente beziehen und nicht in einer betreuten Wohngruppe oder zu Hause leben können und die nicht mehr arbeitsfähig sind, nur in der Fux campagna in Visp - und hier nur unter bestimmten Bedingungen - oder im St. Josefheim in Susten platzieren.

Die aktuelle Situation sieht folgendermassen aus:

75 Personen mit einer hundertprozentigen IV-Rente leben im St. Josefheim, davon sind 30 schon im AHV-Alter.

Die Bewilligung der Anzahl der IV-Bewohner ist auf 70 beschränkt, d.h. 5 Betten müssen abgebaut werden.

Mindestens 10 Personen warten dringend auf einen Heimeintritt.

Fazit:

Bis zu einem Heimeintritt kann es bis zu zwei Jahre dauern. Die Klienten müssen ausserkantonale platziert werden und hier wiederum sind die Kosten um einiges höher als in unserem Kanton.

Wir bitten Sie, Herr Staatsrat, diese Problematik zu prüfen.

Danke für die Aufmerksamkeit.

*Der Präsident:*

Danke Frau Grossrätin.

Das Postulat wird nicht bekämpft, es ist demnach zur Behandlung überwiesen.

**21. POSTULAT**

**de la députée Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO) et cosignataires  
concernant l'absence d'une structure psychogériatrique pour soins de  
longue durée dans le Haut-Valais (16.06.2005) (2.015)**

**POSTULAT**

**von Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO) und  
Mitunterzeichnenden betreffend Fehlen von einer Psychogeriatrischen  
Struktur für Langzeitpflege im Oberwallis (16.06.2005) (2.015)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO):*

Der Inhalt und die Problematik dieses Postulats sind klar. Es fehlt im Oberwallis eine Struktur für chronische, psychogeriatrische Langzeitpflege.

Was ich vielleicht zu wenig hervorgehoben habe, ist, dass es nicht nur Personen über dem 65. Lebensjahr trifft, sondern durchaus auch Jüngere. Wie wir es gehört haben im Postulat von Herrn Caillet existiert dieses Problem auch im Unterwallis. Es gibt immer wieder Fälle, die noch nicht im AHV-Alter sind und die unter einer chronischen Schizophrenie oder einer anderen chronischen Erkrankung leiden und die nicht platziert werden können. Sie sind so verhaltensgestört, dass eine Platzierung in einer geschlossenen Institution unumgänglich ist. Glücklicherweise braucht es dazu nicht Dutzende von Betten. Wenn wir im Oberwallis eine Struktur hätten von 10 bis 15 Betten für Schwerstdemente mit Weglauftendenz oder chronischen psychischen Störungen, könnten wir der aktuellen Situation gerecht werden.

Ich glaube das Departement hat das Problem erkannt und hat demnächst die verantwortlichen Ärzte und andere Stellen zu einer Besprechung eingeladen.

Für die Bereitschaft dieses Problem zu lösen danke ich schon jetzt.

Ich danke.

*Der Präsident:*

Danke Frau Grossrätin.

Auch dieses Postulat wird nicht bekämpft. Es ist zur Behandlung überwiesen.

**22. INTERPELLATION**

**du groupe SPO, par le député (suppl.) Roland Kuonen, concernant les rabais sur l'énergie accordés aux industries par le canton du Valais**

**(16.06.2005) (2.016)**

**INTERPELLATION**

**der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Roland Kuonen, betreffend Energierabatte durch den Kanton Wallis an Industrieunternehmen**

**(16.06.2005) (2.016)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Hr. Grossrat (Suppl.) Roland Kuonen (SPO):*

Der Kanton Wallis ist in der vorteilhaften Situation, via FMV, als Stromproduzent auftreten zu können. Dies ist ein wichtiger Trumpf um die Rahmenbedingungen des Kantons

Wallis als wirtschaftlicher Standort zu stärken. Es liegt am Staatsrat diese Ressourcen gezielt und optimal einzusetzen. Von diesem Vorteil sollten Industrie, Gewerbe und Dienstleistungsbetriebe gemeinsam profitieren können.

Der Kanton Wallis hat diese Karte in den letzten Jahren offensichtlich ausgespielt. Es ist jedoch nicht ersichtlich nach welchen Kriterien und in welchem Umfang diese Energielieferungen und deren Subventionierung getätigt wurden. Es darf nicht sein, dass Energierabatte nur in die Richtung fliessen aus der am meisten und am lautesten gedroht wird. Vor allem dann nicht wenn aktuelle Rabattempfänger ihre Kraftwerksanlagen vor zehn Jahren für einen stolzen Preis an den Kanton Wallis abgetreten haben und heute mit der sozialen Verantwortung einen lockeren Umgang pflegen.

Die Fragen dieser Interpellation sollen dazu beitragen Transparenz und Ordnung in die Verteilung der kantonseigenen Ressourcen zu bringen. Vor allem wenn eine Energiesubventionierung gesprochen wird, ist vorgängig eine Kosten/Nutzen Überlegung zwingend. Empfänger von Energierabatten dürfen und müssen in die wirtschaftlichen Interessen des Kantons Wallis eingebunden werden. Die Schaffung der hierfür nötigen Grundlagen liegt im Aufgabenbereich des Staatsrates.

Danke.

*Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:*

Im Zusammenhang mit der Gewährung des so genannten Energierabatts werden in der Interpellation von Herrn Kuonen Fragen nach Kriterien, auch nach den gesetzlichen Grundlagen, der Kompetenzen und der Kostenstelle gestellt. Und es wird auch angeregt, dass der Staatsrat ein entsprechendes Reglement dem Grossen Rat vorlegen sollte.

Ich muss sagen, dass heute aufgrund von Artikel 71 des Gesetzes über die Nutzbarmachung der Wasserkräfte vom 28. März 1990 der Staatsrat die besondere Wasserkraftsteuer erlassen kann. Sie wissen, die besondere Wasserkraftsteuer sind 60 Prozent der Beträge, die die Konzessionsgemeinden einkassieren. 60 Prozent der Wasserzinsen gehen also als so genannte Wasserkraftsteuer an den Kanton.

Und der Kanton kann zu Gunsten von energieintensiven Betrieben - so heisst es im Gesetz - diese Wasserkraftsteuer ganz oder teilweise erlassen. Wenn er sie ganz erlässt, dann sind das brutto 0,7 Rappen pro kWh. Wenn man dann noch die Mehrwertsteuer abzieht, sind das 0,65 Rappen pro kWh.

Diese Kompetenz gemäss dem Gesetz liegt beim Staatsrat und der Staatsrat ist nicht der Meinung, diese Kompetenz in Richtung des Grossen Rates zu verschieben. Man muss sehen, dass wir manchmal im Kanton vor einer Situation stehen wie beispielsweise wieder jetzt bei Alcan oder anderen Betrieben, wo wir innert Monatsfrist gewisse Entscheide zu fällen haben. Wenn wir dann noch das kantonale Parlament behelligen müssen, dann sind die Arbeitsplätze weg und die Öfen eingefroren, bevor wir irgendwelche Beträge sprechen können. Wir müssen auch sagen, dass wir diesen Einsatz fokussieren- weil Sie sagen wir sollten das im Stil einer Giesskanne, allen etwas geben - nein das ist genau nicht die Meinung der Regierung. Die Meinung der Regierung ist, dass wir das an energieintensive Betriebe geben wie beispielsweise Alcan, wie beispielsweise der Firma Djeva im Unterwallis, die im Zusammenhang mit der Herstellung von künstlichen Edelsteinen, auch sehr energieintensive Aktivitäten hat.

Wenn wir die Kompetenzen in Bezug auf die Zuteilung dieser Energierabatte abändern wollen, dann müssen wir das Gesetz ändern. Wenn wir das Gesetz ändern, müssen wir eine riesige Baustelle eröffnen. Aber es ist klar und ich verstehe, dass Sie vermehrt Informationen wünschen, dass Sie auch mehr Transparenz wünschen in diesem Bereich.

Wir sind selbstverständlich gerne bereit, diese zu geben. Aber nochmals: manchmal muss der Staatsrat in der Wirtschaftspolitik ein Instrument in der Hand haben, wo er sehr schnell entscheiden kann. Diese Beträge sind jeweils im Budget und auch in der Rechnung transparent ausgewiesen und ich denke, dass das ein Instrument ist, das sich völlig bewährt hat. Klar kann man sagen, damals hätte man der Alusuisse die 50 Prozent der Rhowag zu einem übersetzten Preis abgekauft. Im Nachhinein muss man sagen, wenn man sieht welche Gewinne heute die WEG mit diesen Anlagen macht, dass der Preis damals vielleicht zu hoch war, aber aus heutiger Sicht sich trotzdem rechnet und mittlerweile - und das wissen Sie auch - ist der Eigentümer nicht mehr die Alusuisse, sondern die Alcan. Morgen werden wir mit Vertretern von der Alcan aus Kanada zu diskutieren haben über solche Fragen. Also man muss auch irgendwann eine gewisse Vergangenheitsbewältigung leisten und in die Zukunft vorwärts schauen.

### **23. INTERPELLATION**

**du groupe GRL, par le député Jean-Pierre Penon, concernant la dotation en personnel dans les EMS (17.06.2005) (2.017)**

#### **INTERPELLATION**

**der GRL-Fraktion, durch Grossrat Jean-Pierre Penon, betreffend Personalbestand in den APH (17.06.2005) (2.017)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Jean-Pierre Penon (GRL):*

Le Département ou le Service de la santé a édicté, en avril 2005, une directive concernant les conditions à remplir par les établissements médico-sociaux pour personnes âgées (EMS) en vue de l'obtention d'une autorisation d'exploiter.

Cette directive, qui prévoit la qualification et la dotation en personnel, semble avoir pris en compte l'aspect qualitatif des soins – ce que chacun se plaît à vouloir soutenir – sans aborder, cependant, l'aspect financier.

Les effets de l'application de cette directive, qui consiste à imposer une dotation en personnel que la majorité des directions et des conseils de gestion des EMS ne juge pas nécessaire pour assumer la qualité de la prise en charge, va générer une augmentation des coûts de journée importante qui peut être de l'ordre de 30 francs par journée de résidence.

Dans l'hypothèse où les familles ne seraient pas en mesure d'assumer cette augmentation et où les caisses maladie n'augmenteraient pas leurs prestations, il resterait les communes et le canton pour couvrir ces dépenses forcées, ce qui semble se dessiner dans le projet de loi en consultation.

Ce projet de loi sur les établissements et institutions sanitaires prévoit la répartition canton-communes des frais de fonctionnement et d'investissements des EMS.

Il serait, dès lors, utile que les communes ou associations de communes se prononcent sur la loi avant d'appliquer cette directive dans l'élaboration du prochain budget.

Pourquoi vouloir forcer la dotation en personnel dans les EMS pour assurer la qualité, les adaptations se font naturellement par la volonté des directions et des conseils de gestion dans la limite des moyens budgétaires?

A titre d'information, la progression sans contrainte administrative des charges du personnel pour un home de la région a évolué de 2000 à 2004 de 1,4 million; ce qui fait en moyenne 10% par année. Cela a été généré par l'augmentation des salaires, l'augmentation du personnel et la création d'unités d'accueil pour les cas les plus lourds; ce qui veut bien dire que nous nous préoccupons du bien-être de nos pensionnaires dans les EMS.

Les communes, aujourd'hui, n'assument en principe pas les charges de fonctionnement. Ce sont donc les familles, avec l'application de la directive, qui devront passer à la caisse déjà en 2006 pour 30 francs par jour en moyenne à cause d'un coût qui n'est pas nécessairement en adéquation avec les besoins.

La question est posée au chef du département s'il n'est pas raisonnable de suspendre l'application de la directive au moins jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi, ce qui semble aux dernières informations être l'avis de l'AVALEMS. Cela laisserait plus de temps aux milieux concernés pour leur appréciation, voire pour réagir soit par rapport à la loi, soit par rapport à la directive.

Je vous remercie.

*M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:*

Monsieur le député et président de commune Jean-Pierre Penon, je vous remercie pour votre question parce qu'elle est importante.

Nous constatons que, dans nos EMS, nous avons de plus en plus de personnes qui ont besoin d'une prise en charge assez pointue. A peu près 44% des résidents sont dans le groupe BESA 4, soit dans une catégorie de personnes qui ont un besoin assez poussé au niveau des soins. Cela correspond à un temps de soins de plus de 3 heures par jour.

C'est ainsi qu'en 2001 déjà, il y a donc quatre ans, nous avons décidé d'augmenter jusqu'en 2006 de 0,3 à 0,6 poste par lit.

J'ai assisté à de nombreuses séances à l'occasion desquelles des présidents de commune et des responsables de home m'ont dit que cette norme était trop élevée. Par après, c'est l'AVALEMS (Association valaisanne des EMS), en collaboration avec santésuisse, avec les assureurs, qui a mis sur pied un groupe de travail "Dot'EMS" (dotation du personnel dans les EMS). Ce groupe de travail est arrivé à une conclusion qui correspondait, je ne dirai pas 100%, mais en toute grande partie aux mêmes critères que nous avons mis sur le papier. C'est également la volonté de ce groupe de travail que ces normes entrent en vigueur en 2006.

Maintenant, si vous dites que l'AVALEMS a changé d'avis, je dois me renseigner; peut-être est-ce effectivement le cas.

J'ai toujours dit que je ne voulais pas charger les frais de fonctionnement par une dotation trop élevée. Nous avons aussi adapté les normes en fonction des besoins du personnel, pas seulement en calculant les lits, mais aussi en regardant combien de personnes sont dans BESA 1, BESA 2, BESA 3, BESA 4, etc. Je pense que nous avons fait un travail important.

Vous dites que ce serait une charge supplémentaire sur le dos des résidents. Non, dans notre canton, toutes les personnes qui disposent d'une rente AVS, y inclus des prestations complémentaires et jusqu'au montant de 110 francs, sont couvertes par les prestations complémentaires de l'AVS. Elles n'ont pas besoin d'avoir recours au service social de la commune ou de la région. Je pense qu'il a toujours été le but de notre politique de faire ainsi.

Il faut aussi relever que le canton a augmenté sa participation aux EMS de 11 millions en 1998 à 27,9 millions en 2004. Dans le même temps, la part des assureurs, voire nous tous qui payons des primes de caisse maladie, a aussi plus que doublé, passant de 20,2 millions en 1998 à 42,8 millions en 2004, tandis que les communes – mais c'est la base légale actuelle – ne participent que de peu, soit pour un montant de 700'000 francs en 2004 pour tous les EMS de notre canton.

Nous ne voulons en tout cas pas charger plus les communes avec des frais qui sont liés à la prise en charge de personnes.

Je comprends, parce que je l'ai déjà entendu dans le cadre de la consultation, que les communes pourraient penser que si on les fait participer au financement des EMS, cela pourrait évoluer beaucoup plus vite que, par exemple, les coûts supplémentaires dans les CMS que le canton prendrait en charge.

Pour ma part, je vois une possibilité, que je vais esquisser ici: on pourrait dire que la moitié des coûts que le canton paie dans les CMS serait à la charge des communes qui cofinancent ainsi les EMS. Comme cela, il y a une garantie absolue qu'elles ne passent pas trop à la caisse pour les EMS. Elles continueraient à participer aux CMS. En contrepartie, en même temps, on pourrait beaucoup plus développer les CMS et surtout la prise en charge ambulatoire, soit avec le Spitex et les soins à domicile, pour décharger la facture des EMS et pour favoriser une bonne prise en charge des personnes parce que dès qu'elles sont chez elles, pour une grande partie, elles se portent mieux que dans un EMS. Toutefois, il y a bien sûr des cas où des personnes ont besoin d'un EMS et elles y sont aussi très bien prises en charge.

Pour conclure, je répète que, dans notre canton, les familles et les pensionnaires paient beaucoup moins que presque dans tous les autres cantons de la Suisse romande. Et je veux tout faire pour qu'il n'y ait pas une explosion des coûts. Cependant, nous avons une démographie dans notre canton, je dois le redire, ceci a déjà été dit hier par une députée, qui augmente peut-être un peu plus vite que l'indice suisse à la consommation.

Merci.

**24. POSTULAT**  
**de la députée Sonia Métrailler (GRL) et cosignataires concernant: pour**  
**un audit du RSV (17.06.2005) (2.018)**

**POSTULAT**  
**von Grossrätin Sonia Métrailler (GRL) und Mitunterzeichnenden**  
**betreffend Audit beim GNW (17.06.2005) (2.018)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M<sup>me</sup> la députée Sonia Métrailler (GRL):*

Lorsque l'on confie une entreprise de près d'un demi-milliard de chiffre d'affaires et de plus de 4'000 collaborateurs à un organisme nouvellement créé – ce qui a été la décision de ce Parlement –, l'on opère un choix stratégique important.

Lorsque l'on confie la gestion de ladite société à des personnes qui ont peu, voire aucune expérience dans la conduite d'une entreprise de cette taille – ce qui a été la décision du Conseil d'Etat – et que ces personnes se voient dans l'obligation de mener une réforme dont ils disent eux-mêmes qu'elle n'a jamais été entreprise ailleurs, eh bien!, l'on fait un choix politique tout aussi important.

Dans les deux cas, il s'agit de décisions d'élus, certainement mûrement réfléchies, qu'ils sont légitimés à prendre. Cependant, au-delà des aspects, disons politico-administratifs, ces deux décisions ont eu des incidences non négligeables dans un des domaines clés de la vie de nos concitoyens: les soins qui leur sont apportés en cas de maladies ou d'accidents.

A eux seuls, vous en conviendrez, ces trois points:

- importance des montants en cause,
- pilotage de la réforme et
- qualité des soins

méritent tout de même qu'on ose demander qu'un bilan intermédiaire complet et neutre soit réalisé.

Le rôle d'élu consiste-t-il uniquement à mettre en place des projets sans se préoccuper de la suite? Ne doit-on pas également être attentif aux faits, vérifier que les solutions choisies soient les bonnes et, si nécessaire, oser modifier ce qui doit l'être?

Toutefois, pour le faire, encore faudrait-il disposer des informations nécessaires à la conduite de ces réflexions.

Là aussi, l'élu se trouve devant plusieurs choix:

Celui d'accepter les informations que lui dispense celui-là même qui n'a aucun intérêt à être critique ou à divulguer autre chose que sa doctrine. Présentation moderne, graphiques colorés, exposés teintés d'angélisme et d'affirmations que nul ne contredit, et le tour est joué..., on fait un vote de confiance et on passe à l'objet suivant.

Et puis, il y a l'élu qui peut vouloir aller plus loin, rechercher des informations neutres qui lui donneront matière à réflexion et, pourquoi pas, matière à satisfaction s'il s'avère que la direction prise est confirmée comme la bonne.

Notre postulat ne demande finalement pas autre chose que ce bilan neutre, effectué après un délai raisonnable et qui, si les affirmations de ceux qui conduisent la réforme sont exactes, ne peut conduire qu'à rassurer ce Parlement et, pourquoi pas, la population. L'importance de ce dossier sur la vie quotidienne de nos concitoyens justifie que des mesures de suivi exceptionnelles soient prises.

Certains se diront: encore une intervention sur le Réseau Santé Valais (RSV), une de plus..., on refuse et on passe à autre chose.

Cependant, j'ose espérer que d'autres se diront qu'au moment de prendre un certain nombre d'orientations fondamentales, d'entreprendre les débats sur la nouvelle loi sur la santé, le fait de disposer de ces éléments d'appréciation neutres nous permettra de faire les bons choix, en toute connaissance de cause.

Mesdames et Messieurs, nous avons tous, et de ceci j'en suis persuadée, plusieurs objectifs communs: le souhait de voir garantis des soins de qualité aux Valaisans à des coûts maîtrisés et ce dans le respect du cadre qui a été dévolu, à savoir:

- l'équité entre les sites,
- l'amélioration de l'attrait pour les professions soignantes et
- la possibilité de répondre à des besoins non encore couverts.

Dès lors, nous aurions tout à gagner d'accepter ce postulat.

Dire oui, ce n'est pas aller dans le sens de ceux qui ne voudraient soi-disant pas du RSV, c'est simplement vouloir être en mesure d'apprécier la situation avant d'ancrer dans la nouvelle loi l'organisation sanitaire que nous souhaitons pour les années futures.

Dire non, par contre, c'est au mieux cautionner sans réserve un projet qui touche finalement à l'argent des contribuables et à leur santé; c'est au pire savoir que tout ne va pas si bien, mais vouloir le cacher en espérant que le temps contribue à l'amélioration des choses.

Aux commissions d'enquête qui arrivent toujours trop tard, je préfère, quant à moi, les analyses neutres en cours de route qui permettent d'évaluer les choses au plus juste, de les réorienter si nécessaire ou simplement de se rassurer, car, dans un tel dossier, l'erreur n'est pas permise.

En conclusion, je vous citerai simplement cette phrase qui est issue du rapport explicatif remis par le Département de la santé en annexe à la procédure de consultation: "Face aux multiples et diverses réactions suscitées par la mise en place du RSV, l'enjeu, pour le Grand Conseil, sera de porter un jugement de valeur objectif sur le RSV en vue d'en inscrire les éléments principaux dans la loi d'ici au 1<sup>er</sup> février 2007 et, le cas échéant, de donner au RSV les ressources nécessaires."

Ce postulat sert simplement à nous en donner les moyens.

*Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO):*

Ich bekämpfe dieses Postulat und zwar aus mehreren Gründen. Ein Audit zum jetzigen Zeitpunkt finde ich total daneben, denn wir sind in der Umsetzungsphase. Es werden

laufend Korrekturen angebracht, laufend gibt es Veränderungen, Qualitätssicherungen werden immer von Fremden beurteilt und wir haben auch eine Personalumfrage, die das Institut in Lausanne macht. Laufend begleiten aussenstehende Leute dieses Projekt. Wenn wir jetzt ein Audit machen ist das eine Momentaufnahme und nicht mehr und wir haben daher noch keine Grundlage um wirklich etwas zu sehen. Wenn man dann beim Gesundheitsgesetz, das verankert ist und wirklich über eine zeitlang läuft ein Audit macht um weitere Korrekturen anzubringen, bin ich völlig dafür. Aber zum jetzigen Zeitpunkt bin ich dagegen.

Darum bekämpfe ich das Postulat.

*Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):*

Ich unterstütze Frau Verena Sarbach.

Das Gesundheitsnetz Wallis gibt jedes Jahr einen ausführlichen Bericht zu allen Bereichen ab. Ein ausserkantonales Audit schürt die Bürokratie und verursacht unnütze Kosten. Zudem ist es weithin bekannt, dass Frau Métrailler noch nie bereit war, dem Gesundheitsnetz Wallis auch nur den Hauch einer Chance zu geben.

Ich bekämpfe das Postulat.

*Der Präsident:*

Danke Frau Grossrätin.

Wir stimmen demnach ab über das Postulat betreffend Audit beim GNW.

**Par 74 voix contre 26 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 2.018 développé par la députée Sonia Métrailler.**

Sie haben das Postulat abgelehnt, es wird abgeschrieben.

**25. POSTULAT**  
**du député Alexandre Caillet et cosignataires concernant la validation des**  
**soins et la reconnaissance des familles et personnes accueillant des**  
**personnes âgées (17.06.2005) (2.019)**  
**POSTULAT**  
**von Grossrat Alexandre Caillet und Mitunterzeichnenden betreffend**  
**Validierung der Pflege und Anerkennung von Familien und Personen,**  
**die ältere Menschen bei sich aufnehmen (17.06.2005) (2.019)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Alexandre Caillet (UDC/SVP):*

Il existe, sous l'égide de l'Office cantonal de la protection de l'enfance, un service de familles d'accueil pour les enfants.

Sur le même concept, il nous paraît important de créer des structures pour les familles d'accueil pour les personnes âgées, avec un contrôle à mettre en place en collaboration avec le département et les structures existantes (CMS, Pro Senectute, etc.).

Il est évident que cet accueil ciblerait en priorité les personnes âgées dont la prise en charge médicale peut se faire d'une manière ambulatoire et soulagerait, de ce fait, les EMS.

Je vous remercie de votre attention.

*Der Präsident:*

Merci, Monsieur le député.

Wir haben keine Wortmeldungen. Demnach ist das Postulat zur Behandlung überwiesen.

**Développements / Entwicklungen:  
Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für  
Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

**26. INTERPELLATION  
du groupe GRL, par le député Christophe Perruchoud, concernant: A  
l'école, oui mais quand? (11.05.2005) (3.008)  
INTERPELLATION  
der GRL-Fraktion, durch Grossrat Christophe Perruchoud, betreffend  
Unterrichtszeiten (11.05.2005) (3.008)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Christophe Perruchoud (GRL):*

Imaginez que:

- l'on vous dise que la première session aura lieu, le matin, de 9 à 12 heures et, l'après-midi, de 13 h 30 à 17 heures,
- ensuite, pour les autres sessions, un horaire différencié sera imposé,
- le Parlement sera divisé en deux groupes,
- le premier groupe commencera les mardi et jeudi matin à 8 heures et le second groupe les mercredi et vendredi matin à 9 heures,

- certains parlementaires seront convoqués chaque mois pour des cours d'appui,
- les matinées se termineront à 12 heures, sauf le mardi à 11 h 30,

et je vous passe les après-midi, le mois de février, les tournois de pétanque et autres...

Il est fort à parier que règneraient alors dans ce Parlement désordre et confusion.

Eh bien!, Chers collègues, la situation que je viens d'évoquer est parfois imposée à l'école primaire.

Raison pour laquelle notre groupe a déposé cette interpellation et souhaite que le DECS mette tout en œuvre pour régler ce problème.

Merci d'avance.

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport, et président du Gouvernement:*

Il est évident que l'harmonisation des horaires nous préoccupe. Nous devons l'analyser avec les communes. Je crois qu'il est important de le mentionner parce que c'est une collaboration entre les communes et l'Etat, les communes pour les affaires logistiques et l'Etat pour les questions pédagogiques que nous devons régler ensemble. Nous avons débuté cette analyse.

Nous avons déjà pris une mesure en 2004 lorsque nous avons passé de quatre horaires à deux horaires: première et deuxième années, troisième à sixième années, avec 23 et 27 heures.

Par contre, les communes s'organisent peut-être de façon différente.

Cette problématique, nous voulons l'analyser pour le bien des enfants en premier parce que les questions pédagogiques sont importantes aussi pour le bien des familles parce que l'on pose des difficultés à pas mal de familles avec le système actuel.

J'espère que nous entreprendrons avec les communes les démarches qui permettront d'améliorer la situation.

## **27. INTERPELLATION**

**du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant la guerre des départements à l'Etat du Valais (11.05.2005) (3.009) (*en collaboration avec le DFIS*)**

### **INTERPELLATION**

**der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend Krieg der Departemente beim Staat Wallis (11.05.2005) (3.009) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIS*)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

Dans cette affaire, le scandale, c'est qu'au sein même de l'Etat du Valais, mais dans deux départements différents, le bras gauche, plus encore que d'ignorer ce que faisait le bras droit, faisait même en somme le contraire.

C'est quand même le sommet qu'un service de l'Etat finance un recours ou en tout cas une procédure contre une décision d'un autre service de ce même Etat, tout cela, bien sûr, aux frais des contribuables.

Ce qui est en cause dans cette affaire, ce n'est pas le sort d'une étudiante camerounaise dont, par ailleurs, la situation, je crois, a trouvé une issue heureuse pour elle dans l'intervalle. Ce qui est en cause, c'est un dysfonctionnement inadmissible et choquant de l'Etat au sujet duquel nous avons posé sept questions, auxquelles nous attendons avec intérêt les réponses.

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport, et président du Gouvernement:*

Il n'y a évidemment pas de guerre à l'intérieur des services.

Je voudrais aussi rappeler que la HES-S2 santé-social est un établissement autonome au niveau de son statut.

Ce qui s'est passé est regrettable et nous avons mis une procédure en place pour que cela ne se reproduise pas. Je crois qu'il est important de le dire parce que le directeur de la HES-S2 a effectivement donné une garantie pour que les paiements soient faits par l'école, pour défendre la mobilité des jeunes, pour défendre la mobilité à l'intérieur des écoles HES. C'est de ce problème-là que nous avons discuté.

Vous posez la question de savoir qui était concerné. Ce sont deux ressortissantes chinoises et une étudiante du Cameroun.

Vous demandez s'il s'agit d'une politique compatible avec la politique migratoire. Je crois que la question n'est pas là. En effet, la question était essentiellement de savoir si, à l'intérieur d'une HES, on pouvait passer d'une filière à l'autre. C'est cela que le directeur a voulu défendre d'une façon peut-être critiquable et que l'on a corrigé pour le futur. Donc, dans ce sens, l'engagement a été pris par le directeur, avec sa seule autorité sans que le Service de l'enseignement tertiaire ou le chef du département en soit informé.

Vous demandez le montant en question: 6'966 fr. 75.

Evidemment, comme la correction a été faite, nous ne prenons pas de mesure contre le directeur puisqu'il voulait, de façon peut-être incorrecte je le répète, défendre l'école HES-SO; ce n'est donc pas contre un service, mais c'est pour la défense de l'école.

Finalement, les mesures que nous avons mises en place: c'est stopper avec effet immédiat ce contrat privé; il a été stoppé le 17 mars 2005. Nous avons, avec le service, mis en place une procédure qui nous permettra de ne pas renouveler un tel incident.

**28. POSTULAT**  
**du député Matthias Eggel (GRL) et cosignataire concernant les colonies**  
**et camps de vacances: directives excessives (13.05.2005) (3.010)**

**POSTULAT**  
**von Grossrat Matthias Eggel (GRL) und Mitunterzeichner betreffend**  
**Ferienkolonien, Ferienlager: Übertriebene Vorschriften (13.05.2005)**  
**(3.010)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):*

Die Verordnung betreffend verschiedene Einrichtungen für die Jugend enthält zahlreiche Vorschriften, welche realitätsfremd, widersinnig und für den Betreiber eines Ferienlagers oder einer Ferienkolonie nicht zumutbar sind.

Dies gilt im speziellen für die Vorschriften betreffend Betreuungspersonal und Einrichtungen.

Lassen Sie mich nur zwei Beispiele betreffend Betreuungspersonal aus der Verordnung zitieren:

Artikel 62: "Die Mindestanzahl an Betreuern muss ein Leiter für fünf Kinder im obligatorischen Schulalter betragen".

Artikel 64: "Die verantwortlichen Personen für die Betreuung der Kinder sowie die Gruppenhelfer müssen im Besitze einer spezifischen Grundausbildung stehen, welche durch eine vom Kanton anerkannte Stelle erteilt wird. Unter Ausbildung muss jede Beteiligung an einem interaktiven pädagogischen Prozessablauf verstanden werden, welcher die Entwicklung von Kenntnissen und Kompetenzen in den Bereichen der Animation, der Pädagogik, der erzieherischen Begleitung und der Gruppendynamik fördert".

Diese Beispiele zeigen, dass solche Vorschriften zum einen kaum oder nur mit grossem Aufwand kontrollierbar sind und zum anderen hohe Kosten verursachen, was zu Preissteigerungen und Wettbewerbsnachteilen führt.

Zudem stehen die Anforderungen beim Betreuungspersonal im Widerspruch zur gängigen Bewilligungspraxis von Schullagern seitens des DEKS. Unter den im Gesetz geforderten Bedingungen liessen sich Schullager wohl nur in den wenigsten Fällen durchführen.

Die FDP Oberwallis fordert den Staatsrat auf, diese übertriebenen Vorschriften zu überarbeiten bzw. abzuschaffen.

*M<sup>me</sup> la députée Anne-Christine Bagnoud (PS/AdG):*

Peut-on vraiment qualifier de directives irréalistes, absurdes et excessives, le fait d'exiger, dans le cadre d'exploitation d'une colonie ou maison de vacances, donc des enfants et des jeunes, un casier judiciaire, une attestation de bonnes mœurs de l'exploitation, que la structure respecte les prescriptions en matière de police des constructions, du feu, d'hygiène, des denrées alimentaires, qu'elle ne soit pas située dans une zone menacée par les dangers naturels, que les enfants aient un minimum d'espace de vie, que l'autorisation d'exploiter fixe le nombre maximum d'enfants pouvant être admis en même temps, que l'autorisation détermine également la formation, la responsabilité du personnel d'encadrement et des accompagnants, que la structure dispose d'un lavabo ou d'un robinet installé sur un bassin pour quatre enfants, d'un WC pour huit enfants, d'une douche pour dix enfants?

Peut-on vraiment qualifier de cela ces exigences, qui ont été décidées en 2001 pour la protection des enfants qui vont dans ces colonies, où l'on sait les abus qu'il peut y avoir et qu'il y a eus d'ailleurs, et les catastrophes qu'il y a eues dans d'autres cantons et dans d'autres pays qui nous sont proches?

Demander, comme le propose ce postulat, la suppression des directives concernant les colonies et camps de vacances s'inscrit en faux dans la volonté de garantir l'intégrité, la dignité et la sécurité des enfants qui fréquentent ces structures.

Pour ces raisons, le groupe PS/AdG propose aux membres du Grand Conseil de refuser ce postulat.

Merci.

*Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):*

Dass von linker Seite immer mehr Vorschriften gefordert werden, dessen bin ich mir bewusst. Daher verstehe ich auch, dass Sie dagegen sind, dass gewisse Vorschriften reduziert werden.

Ich bin keineswegs dafür, dass Sicherheitsvorschriften, die notwendig sind, abgeschafft werden, aber es gibt einfach Vorschriften, die völlig überflüssig sind. Also wenn ich die Anforderungen an Erholungsräume sehe..., ich zitiere: "Die Fensteroberfläche muss zehn Prozent der Zimmerfläche entsprechen..." Solche Regelungen finde ich total überflüssig und bezüglich der Ausbildungsanforderung habe ich ebenfalls gesagt, möchten wir das überall durchsetzen, hätten wir grösste Probleme.

Ich habe noch ein Schreiben der Hotel- und Ferienhäuservermittlung für Gruppen "Contex groups" und dort heisst es klar: "Diese Vorschriften - würden sie durchgesetzt - hätten das Wallis längst gruppenunterkunftsfrei gefegt. Kein Vermieter würde es noch wagen ein Haus zu führen usw." Also, wir schaffen besser diese Vorschriften ab, weil sie umzusetzen und zu kontrollieren, ist schlicht unmöglich.

*Der Präsident:*

Danke Herr Grossrat.

Wir schreiten zur Abstimmung.

**Par 49 voix contre 33 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 3.010 développé par le député Matthias Eggel.**

Sie haben das Postulat zur Behandlung überwiesen.

**29. MOTION  
du député (suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG) et cosignataires concernant:  
Parce qu'à 5 ans, les enfants apprennent aujourd'hui à lire...  
(13.05.2005) (3.011)**

**MOTION  
von Grossrat (Suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG) und  
Mitunterzeichnenden betreffend: Weil die Kinder heute mit 5 Jahren  
Lesen lernen... (13.05.2005) (3.011)**

**TEXTE DEPOSEE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Der Präsident:*

Punkt 29 der Tagesordnung, Motion von Herrn Grossrat (Suppl.) Gaël Bourgeois. Hierzu ist zu sagen, dass der Motionär seine Intervention in ein **Postulat** umgewandelt hat.

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG):*

Je crois qu'il serait bon, tout d'abord, de faire un petit point sur ce qu'est l'école enfantine aujourd'hui.

L'école enfantine a beaucoup évolué. Il y a 20 ans, on apprenait aux enfants de 4 à 5 ans la différence entre ce qui est grand, ce qui est petit, ce qui est chaud, ce qui est froid, la différence entre les couleurs. Aujourd'hui, pour avoir récemment visité des classes enfantines, je me rends compte que les enfants ont appris bien plus que cela. Certains savent déjà quasiment lire, les chiffres sont connus, toutes les lettres le sont, les sons le sont également.

Il est bon, je pense, de revoir notre copie de l'école enfantine.

En effet, hormis ce rôle éducatif qui sied à l'école enfantine aujourd'hui, je pense qu'il serait bon de rappeler également le rôle de socialisation des enfants. En effet, à 4-5 ans, je pense qu'il est bon que les enfants puissent apprendre à vivre avec d'autres collègues, à aller en classe sous la tutelle, si l'on veut bien, d'un maître ou d'une maîtresse enfantine.

C'est donc ce double rôle que joue aujourd'hui l'école enfantine: le rôle de préparation à l'école primaire et le rôle éducatif d'une grande importance.

Alors, me direz-vous, 98% des enfants aujourd'hui vont à l'école enfantine; quel est donc l'intérêt de caler dans la loi ce fait que tous les enfants quasiment aujourd'hui suivent l'école enfantine?

Eh bien!, je pense qu'il est bon de retranscrire dans la loi, et de rendre obligatoire l'école enfantine, cet état de fait et ainsi de permettre au 2% restant de participer également à l'école enfantine.

L'école enfantine souffre d'un problème assez important de revalorisation. En effet, les autorités et les enseignants s'accordent à reconnaître l'importance de l'école enfantine, mais l'inconscient populaire fait, ma foi, qu'étant donné que l'école enfantine est facultative, eh bien!, elle reste une sorte de maternelle supérieure, elle ne vaut pas l'école obligatoire du fait de son statut facultatif.

Ainsi, cette inscription de l'obligation d'aller à l'école enfantine permettrait d'asseoir aussi bien le statut de l'école enfantine que celui des maîtres et maîtresses enfantines, permettrait d'asseoir également la question de leur formation.

Pour avoir pris contact avec plusieurs maîtres et maîtresses enfantines, pour avoir pris contact avec divers enseignants, divers représentants du monde de l'éducation, je peux garantir qu'une majorité se dégage en faveur de l'inscription de l'école obligatoire pour le niveau école enfantine.

Je rappellerai également que M. le conseiller d'Etat Claude Roch, lors de la reprise scolaire et d'une interview donnée dans le Nouvelliste, avait parlé de la nécessité de revaloriser l'école enfantine.

Je pense ainsi que c'est le premier pas pour une revalorisation, c'est le premier pas pour la reconnaissance dans la population de l'importance de l'école enfantine et du travail effectué par les maîtres et maîtresses enfantines.

Merci.

*M. le député Jean-Daniel Bruchez (PDCB):*

Le groupe DC du Bas-Valais a analysé avec toute l'attention requise la motion du député (suppl.) Gaël Bourgeois et consignataires concernant: parce qu'à 5 ans, les enfants apprennent aujourd'hui à lire... et il vous fait part des motifs suivants:

Nous devons tenir compte, en priorité, de la maturité des enfants de 4 et 5 ans, et relever que l'école joue un rôle subsidiaire aux parents de ces jeunes enfants.

Nous devons aussi tenir compte de la situation géographique de certaines familles par rapport aux lieux où se situent les écoles enfantines.

Le mode actuel fonctionne très bien; pourquoi le changer?

Le groupe DC du Bas-Valais trouve qu'il faut faire confiance aux parents qui ne désirent pas inscrire leurs enfants à l'école enfantine, selon leurs désirs et leurs convictions.

Pour ces motifs, le groupe DC du Bas-Valais vous propose de refuser cette motion.

*Der Präsident:*

Wir haben eine Bekämpfung von **Postulat** 3.011. Also wir stimmen demzufolge ab.

**Par 69 voix contre 16 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 3.011 (anc. motion) développé par le député (suppl.) Gaël Bourgeois.**

Sie haben das Postulat abgelehnt; es ist abgeschrieben.

**30. POSTULAT**  
**de la députée (suppl.) Laura Kronig (SPO) concernant un programme**  
**d'enseignement unifié (15.06.2005) (3.012)**  
**POSTULAT**  
**von Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig (SPO) betreffend einheitlicher**  
**Lehrplan (15.06.2005) (3.012)**

**TEXTE DEPOSEE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Hr. Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter:*

Schule ist eine Kantonsangelegenheit. Daher hat jeder Kanton seinen eigenen Lehrplan. Den Nachteil dieser 26 Sonderlösungen spüren unsere Schüler. Sie werden durch den Umzug von einem Kanton in den anderen, Opfer dieser verschiedenen Lehrpläne. In einigen Fächern sind sie möglicherweise ihren Klassenkameraden vor, in anderen haben sie aber Rückstände. Ein einheitlicher Lehrplan, wie es das Projekt vorschlägt würde hier Abhilfe schaffen. Das hätte aber auch weitere positive Effekte. Wie folgende: Für weiterführende Schulen wie auch für die Studierenden ist es von Vorteil, wenn alle mit mehr oder weniger den gleichen Voraussetzungen antraben können. Die Entwicklung von Lehrmitteln würde sich durch einen einheitlichen Lehrplan auch deutlich vereinfachen und verbessern. Schlussendlich - und das sollte den meisten hier sehr wichtig sein - würde die verstärkte Zusammenarbeit der Kantone und die Vereinheitlichung sicherlich positive Auswirkungen auf die Finanzen haben. Also dem Sparcredo entsprechen.

Wie sieht dieser Lehrplan genau aus? Das weiss heute noch niemand, denn der steht noch nicht fest. Denn die Kantone sollen ja auch dazu gebracht werden mitzuwirken und diesen Lehrplan mitzubestimmen. Und auch für regionale Besonderheiten, die Schulstunden in rumantsch oder Geschichtslektionen über den Kardinal Schyner würde selbstverständlich weiterhin Platz bleiben, da die Kantone nach wie vor für das Schulwesen zuständig wären. Dass es eine gewisse Notwendigkeit für diesen einheitlichen Lehrplan gibt, zeigen folgende Bemühungen. Zum Beispiel plant die FDP Schweiz die Lancierung einer Initiative zur Vereinheitlichung des schweizerischen Schulsystems. Die Kantone Basel, Solothurn und Bern planen eine Standesinitiative zur Vereinheitlichung der Bildungsstufen und Abschlüsse. Des Weiteren ist ein Bildungsartikel für die Bundesverfassung in Planung.

Was vielleicht noch wichtig ist zu wissen: Die EDK (Erziehungsdirektorenkonferenz) erarbeitet zurzeit im Rahmen des Projekts HarmoS Standards, die für das zweite, für das sechste und das neunte Schuljahr verbindliche Mindestanforderungen definieren. Und zwar für Erstsprachen, Fremdsprachen, Mathematik und Naturwissenschaften.

Wenn diese Standards umgesetzt werden, werden Anpassungen der kantonalen Lehrpläne so oder so erforderlich sein. Daher finden wir es sehr wichtig, dass der Staatsrat die Teilnahme an diesem Projekt ernsthaft prüft, falls er dies nicht schon getan hat.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

*Der Präsident:*

Danke Herr Grossratssuppleant.

Das Postulat wird nicht bekämpft. Es wird demnach überwiesen an den Staatsrat.

**31. POSTULAT  
du député (suppl.) Jean-Louis Borter (GRL) concernant le projet "italien  
précoce" (15.06.2005) (3.013)**

**POSTULAT  
von Grossrat (Suppl.) Jean-Louis Borter (GRL) betreffend Projekt  
"Frühitalienisch" (15.06.2005) (3.013)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):*

Da der Verfasser des vorliegenden Postulates derzeit auf der Jagd ist, erlaube ich mir in seinem Namen das Postulat zu entwickeln.

Im Postulat wird der Staatsrat beauftragt, in Zusammenarbeit mit einigen freiwilligen Lehrkräften, ein Versuchskonzept zur Einführung von „Frühitalienisch“ auszuarbeiten und zu testen. Dabei soll ab der 5. Primarklasse in einem Nebenfach die italienische Sprache eingeführt werden.

Grundgedanke dieses Postulats ist, dass der italienischen Sprache ein grösserer Stellenwert beigemessen werden soll, was insbesondere für unseren Tourismus wichtig ist. Wir müssen vermehrt den italienischen Gast ansprechen. Denn Mailand liegt zum einen in unmittelbarer Nähe des Wallis, näher als beispielsweise Zürich, und zum anderen ist Mailand einer der grössten Wirtschaftsräume in Europa.

Wir müssen dieses Potential vermehrt nutzen. Ein Schritt dazu ist das Erlernen der italienischen Sprache. Mit einem Versuch zur Einführung von Frühitalienisch können wir einen ersten kleinen Schritt in diese Richtung machen.

*M. le député Joël Gaillard (PDCB):*

Le postulat du député (suppl.) Jean-Louis Borter, comme beaucoup d'autres du reste, part de louables intentions et est le fruit d'une réflexion mûrie.

Malgré cela et même à titre expérimental, les députés DC du Bas ne peuvent soutenir cette démarche.

Pour nous, le recentrage des programmes scolaires primaires sur les branches principales reste une priorité, et nous la soutenons. Nous ne voulons pas ajouter une nouvelle branche, car c'est finalement de cela dont il s'agit, même si elle est enseignée durant la gym ou les travaux manuels.

De plus, il nous paraît évident que, aujourd'hui, seule une toute petite partie du personnel enseignant serait apte à prodiguer cet enseignement et que nous ne pouvons pas décemment demander aux autres de se former dans la branche et, avant cela, demander à l'Etat d'organiser cette formation complémentaire.

Je vous remercie de votre attention et vous invite à nous suivre dans le rejet de ce postulat.

*Frau Grossrätin Franziska Lutz-Marti (CVPO):*

Es ist unbestritten, dass die Walliser Jugend für den Tourismus sensibilisiert werden muss und dass unsere südlichen Nachbarn für unseren Tourismus immer wichtiger werden sollen. Es kann aber nicht sein, dass dafür die Lehrprogramme unserer Schüler und Schülerinnen zusätzlich mit dem Erlernen der italienischen Sprache belastet werden sollen. Unsere Kinder lernen die erste Fremdsprache französisch, respektive deutsch in der 3. Klasse und englisch in der 1. Klasse der Orientierungsschule. Nun sollten sie in der 5. Primarklasse noch italienisch lernen. Meines Erachtens bedeutet das Erlernen einer weiteren Fremdsprache in der Primarschule eine Überforderung des Durchschnittschülers. Obwohl die Studien der Sprachwissenschaftler aussagen, dass die Kinder in jungen Jahren sehr leicht Sprachen erlernen, haben andere Studien, wie die PISA Studie, ergeben, dass ein beachtlicher Anteil Schülerinnen und Schüler am Ende ihrer Schulzeit ihre Muttersprache nicht genügend beherrschen. Zudem entspricht die Einführung von Frühitalienisch nicht dem neuen kantonalen Sprachenkonzept, welches in Betracht zieht, die Weltsprache englisch auf Primarschulstufe vorzuziehen. Das Erlernen der schönen italienischen Sprache wäre ein willkommenes Freifach für hochbegabte Kinder, welche zum allgemeinen Unterrichtsstoff noch neue Herausforderungen brauchen.

Ich bin im Weiteren mit meinem Vorredner der PDCB überzeugt, dass die Mehrheit der Walliser Primarlehrerinnen und -lehrer nicht über genügend Italienischkenntnisse verfügen, um diese Sprache auch zu unterrichten.

Die CVPO bekämpft dieses Postulat.

*Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):*

Eine materielle Berichtigung.

Es geht nicht darum dieses flächendeckend einzuführen, sondern wie es ganz klar heisst, einen Versuch zu starten im Rahmen eines Projektes.

Also, es kann nicht davon die Rede sein, dass alle umgeschult werden müssen, sondern es soll ein Versuch gestartet werden.

*Der Präsident:*

Danke Herr Grossrat.

Dann versuchen wir es jetzt zuerst einmal mit einer Abstimmung und zwar stimmen wir über das Postulat ab.

**Par 73 voix contre 17 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 3.013 développé par le député Matthias Eggel.**

Non siamo pronti..., wir haben das Postulat abgelehnt.

**32. INTERPELLATION**  
**de la députée Maria Oester-Ammann (CSPO) et cosignataires concernant**  
**la prévention dans les écoles valaisannes (15.06.2005) (3.014)**  
**INTERPELLATION**  
**von Grossrätin Maria Oester-Ammann (CSPO) und**  
**Mitunterzeichnenden betreffend Prävention in der Walliserschule**  
**(15.06.2005) (3.014)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann (CSPO):*

Verschiedene Untersuchungen in den vergangenen Jahren haben gezeigt, dass Kinder und Jugendliche in immer grösserer Zahl und tieferen Altersgruppen Probleme im Bereich der Suchtabhängigkeit haben. Zudem haben Verhaltensauffälligkeiten im Bereich der Gewalt und des zivilen Ungehorsams stark zugenommen. Es müsste uns alle, aber im Besonderen die schulischen Instanzen beunruhigen, dass immer mehr Kinder Hilfsmassnahmen beanspruchen, um den schulischen Anforderungen zu genügen.

Aus diesen Gründen erwarten wir vom Departement für Erziehung, Kultur und Sport eine Stellungnahme betreffend dem von einer Fachgruppe ausgearbeiteten Programm für die Gesundheitserziehung in den Walliser Schulen und dem aktuellen Stand der Realisierung.

Ich danke.

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport, et président du Gouvernement:*

L'étude faite en 2001 a montré l'importance de la promotion de la santé et les mesures de soutien que l'on doit mettre en place pour lutter contre les incivilités ou tous les problèmes que l'on rencontre à l'école.

L'étude était assez vaste, très ambitieuse, difficile à mettre en place. C'est la raison pour laquelle nous avons, avant la mise en application, fait un test. Ce test nous a montré qu'il valait mieux avoir des projets d'établissements.

Suite aux résultats des tests qui ont été faits, nous donnerons la possibilité à tous les établissements, dès l'automne, d'avoir un CD. Il est prêt en français; il est en traduction et je pense qu'il sera prêt dans un mois pour le Haut-Valais. Ce CD a 12 modules qui donnent un certain nombre d'informations préventives des règles cadres qui permettront à chaque établissement de faire un programme en fonction de ses besoins.

Nous pensons qu'il est plus utile d'avoir ce CD cadre plutôt que des mesures directives qui sont difficiles à être appliquées.

Nous allons donc, dès le mois de décembre, contrôler les résultats de ce CD. Il a d'ailleurs déjà été mis sur Internet. Il pourra être adapté chaque année.

J'espère que c'est une première mesure efficace qui permettra aux enseignants d'avoir un modèle pour suivre un dossier en fonction d'un événement négatif.

### **33. POSTULAT**

**du député (suppl.) René Loretan (CVPO) et cosignataires concernant  
l'accès au centre national de prestations pour les sports d'hiver du Valais  
à Brigue après la 8<sup>e</sup> année d'école (16.06.2005) (3.015)**

#### **POSTULAT**

**von Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO) und Mitunterzeichnenden  
betreffend Eintritt ins nationale Leistungszentrum Schneesport Wallis  
Brig nach dem 8. Schuljahr (16.06.2005) (3.015)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Hr. Grossrat (Suppl.) Martin Kluser (CVPO):*

Nach dem 8. Schuljahr besteht für die Schüler die Möglichkeit das letzte obligatorische Schuljahr im Kollegium zu absolvieren. Auch junge Sportler, welche die nationalen sportlichen Aufnahmebewilligungen erfüllen, müssen diese Möglichkeit haben, den Übertritt in das nationale Leistungszentrum im Schneesport nach dem 8. Schuljahr zu machen.

Die Planung für das nächste Schuljahr 2006/2007 beginnt schon bald.

Ich bitte deshalb den Staatsrat die geltende Regelung den Bedürfnissen der jungen Sportler schnellstmöglich anzupassen. So können auch diese Jugendlichen nach dem 8. Schuljahr von der professionellen, schulischen und sportlichen Betreuung frühzeitig profitieren.

Danke.

*Der Präsident:*

Danke Herr Grossratssuppleant.

Man scheint mit Ihnen einig zu gehen. Das Postulat wird nicht bekämpft. Also ist es zur Behandlung überwiesen.

**34. POSTULAT**  
**du groupe GRL, par le député (suppl.) Yves Mabillard, concernant les indemnités de stage versées aux étudiants de la HEVs2: concept à revoir!**  
**(17.06.2005) (3.016)**  
**POSTULAT**  
**der GRL-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Yves Mabillard, betreffend Praktikumsentschädigung für Studierende der HEVs2: Das Konzept muss überdacht werden! (17.06.2005) (3.016)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M<sup>me</sup> la députée Laetitia Massy (GRL):*

Le groupe radical-libéral a constaté que les modes de rémunération différaient selon le stage choisi par les étudiants de la HEVs2.

En effet, dans le domaine du social, ce sont les institutions elles-mêmes qui assurent l'indemnisation des stagiaires alors que, pour la santé, c'est la HEVs2 qui s'en occupe.

Ce mode de faire crée des irrégularités et n'est plus adapté à la situation actuelle.

Le groupe radical-libéral demande donc que cette question soit réanalysée et réactualisée en fonction des nouveaux paramètres.

Nous souhaitons qu'une commission réunissant les deux départements concernés, à savoir le DECS et le DSSE, soit mise en place afin de régler cette problématique.

Je vous remercie de votre attention.

*Der Präsident:*

Es hat niemand etwas dagegen einzuwenden. Das Postulat ist überwiesen.

**Développements / Entwicklungen:**  
**Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) /**  
**Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)**

### **35. POSTULAT**

**de la députation du district d'Entremont, par le député Jean-Albert Ferrez (PDCB), concernant: achevons et sécurisons le réseau routier d'importance nationale dans des conditions raisonnables (11.05.2005) (5.003) (résolution transformée en postulat)**

#### **POSTULAT**

**der Abgeordneten des Bezirks Entremont, durch Grossrat Jean-Albert Ferrez (PDCB), betreffend: Vollenden und sichern wir die Strassen von nationaler Bedeutung in einem vernünftigen Rahmen (11.05.2005) (5.003) (Resolution in ein Postulat umgewandelt)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB):*

L'annonce, ces derniers jours, des préavis favorables de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEPF) et de l'Office fédéral des routes (OFROU), le déblocage d'un montant de 6 millions à 7 millions sur le budget 2005 pour démarrer les travaux, les premières traces de marquage sur le tronçon La Creuse – Fontaine-Dessous, tous ces éléments pourraient vous faire penser que le postulat des élus entremontants, toutes tendances politiques réunies, après avoir perdu son statut de résolution urgente, a également perdu toute son utilité. En fait, nous avons parfaitement raison, car c'est l'intervention coordonnée de nos autorités cantonales et fédérales que nous appelions de nos vœux qui a eu lieu et qui a certainement joué un rôle dans le déblocage de ce vieux serpent de mer.

Mais, au-delà de ce cas spécifique, il convient de ne pas relâcher la pression, car, outre la réalisation intégrale des travaux sur la route du Grand-St-Bernard qui va coûter bien plus que les quelques millions débloqués, l'enjeu concerne également de nombreux autres projets en attente dans notre canton. Les trois axes que nous proposons sont toujours d'actualité. Nous pouvons, en ce moment, compter non seulement sur le chef du département et son staff, sur nos élus nationaux, mais également sur le conseiller d'Etat Thomas Burgener qui préside la Conférence des gouvernements des cantons alpins et qui y trouvera sans difficulté des appuis supplémentaires pour infléchir la politique fédérale. Nous ne doutons pas une seconde de sa volonté de faire avancer le dossier.

Chers collègues, soutenir ce postulat, c'est donner un signe clair au Conseil fédéral et à l'Administration fédérale; c'est aussi faciliter la tâche de nos élus qui défendent nos intérêts à Berne.

Je vous remercie de votre attention.

*Der Präsident:*

Merci, Monsieur le député.

Das Parlament hat nichts einzuwenden, also ist dieses Postulat zur Behandlung überwiesen.

**36. INTERPELLATION**  
**du député Christoph Michlig (CSPO) et cosignataires concernant une**  
**politique d'économies insensée en matière de forêts et de dangers**  
**naturels (13.05.2005) (5.004)**  
**INTERPELLATION**  
**von Grossrat Christoph Michlig (CSPO) und Mitunterzeichnenden**  
**betreffend unsinnige Sparpolitik beim Forst und bei Naturgefahren**  
**(13.05.2005) (5.004)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Hr. Grossrat Christoph Michlig (CSPO):*

Die Kürzungen für die Waldbewirtschaftung lagen im letzten Jahr bei 40 Prozent. Ohne eine Korrektur der eingeschlagenen Richtung kann die Sicherheit der Verkehrswege und der Bevölkerung nicht mehr gewährleistet werden.

Auch wenn im Waldbericht 2005 vom BUWAL und der eidgenössischen Forschungsanstalt für Wald, Schnee und Landschaft festgehalten wird, dass nur 10 Prozent des Schwemmholzes Totholz waren, gibt es regional grosse Unterschiede. Diese 10 Prozent sind Stichproben.

Ich war als Angehöriger der Feuerwehr am letzten Samstag in Brienz, wo wir Aufräumungsarbeiten leisteten. Das viele Schwemmholz, welches noch heute im und um den See liegt, die angerissenen Hänge sowie die verschiedenen Murgänge, welche grosse Narben in die Natur und in die bewohnten Gebiete gerissen haben, müssen uns zu denken geben. Kurz- oder längerfristig können wir die Klimaveränderung – wenn es an dieser liegt – nicht verändern. Wir müssen aber alles in unserer Macht und Möglichkeit liegende tun, solche Schäden an Mensch und Umwelt zu verhindern. Aufgrund der Sparmassnahmen des Bundes konnte im letzten Jahr nicht einmal mehr die Hälfte der Schutzwaldpflege vorgenommen werden. Auch unser Kanton wurde in der Vergangenheit mehrmals von Unwettern heimgesucht.

Übrigens - es waren mehr als 100 Walliser Feuerwehrleute am letzten Wochenende in Brienz im Einsatz.

Welche Strategie plant der Staatsrat um diese Politik des Bundes zu verhindern?

In den Jahren 2003/2004 gingen im Kanton Wallis rund 40 Stellen verloren, wovon je zur Hälfte im Unter- und Oberwallis. Das sind rund 15 Prozent der Arbeitnehmer in der Forstwirtschaft. Gemäss dem vor zwei Tagen veröffentlichten Waldbericht werden in der nächsten Zeit noch vermehrt Stellen den Sparmassnahmen zum Opfer fallen.

Wie viele Stellen werden in den nächsten Jahren durch diese Sparpolitik des Bundes noch aufs Spiel gesetzt?

Nach dem Sturm "Lothar", welcher die Westschweiz und das Mittelland heimgesucht hat, konnten noch nicht alle Schäden behoben werden. Dazu gehören auch gefährdete Gebiete, welche bei den Unwettern der letzten Wochen zum wiederholten Mal heimgesucht wurden.

Wie viele Projekte, aufgrund der definitiven Zahlen 2003/2004, konnten nicht mehr realisiert werden?

Die letzten Unwetter haben gezeigt, dass das Wetter nicht nur die Gebirgskantone trifft. Das Berner Mattequartier, die Allmend in Luzern und noch viele andere städtischen Gebiete wurden heimgesucht.

Ich fordere den Staatsrat auf mit Vertretern von anderen Gebirgskantonen Lösungen zu suchen, die der Funktion und den Bedürfnissen der Schutzwälder gerecht werden. Er findet jetzt, nach den neusten Unwettern, sicher auch Verbündete in den städtischen Agglomerationen.

Die in den letzten Jahren geschaffenen Strukturen für die Waldbewirtschaftung im Dienste der Sicherheit für Mensch und Umwelt darf nicht leichtsinnig aufs Spiel gesetzt werden.

Besten Dank.

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:*

J'ai déjà répondu partiellement ce matin à une question qui a été posée par le député (suppl.) Bernhard Bittel et une partie de cette réponse est aussi valable par rapport à cette interpellation.

J'aimerais rappeler ici que c'est dans le plan d'allégements budgétaires de la Confédération que le Parlement fédéral a décidé, en décembre 2003, de réduire de 42 millions de francs les prestations fédérales en faveur de la forêt et des dangers naturels, et cela dès 2006; 42 millions pour l'ensemble du territoire fédéral, ça ne paraissait pas si énormes, mais, comme nous sommes peu nombreux dans cette situation particulière des forêts protectrices, cela nous a forcément frappés de plein fouet.

Dans les faits, et c'est plus grave, il faut le dire, les réductions des subventions fédérales ont déjà commencé à partir de 2004. Pour l'ensemble de la Suisse, les montants versés et prévus entre 2003 et 2006 pour les prestations forêts et dangers naturels sont les suivants: 189 millions, 176 millions, 160 millions, 147 millions.

Pour le Valais, cela a eu l'effet suivant, soit versements et budgets pour la même période de 2003 à 2006: 33 millions, 24 millions, 23 millions, 21,5 millions.

A partir de 2007, les subventions fédérales allouées à la forêt devraient légèrement augmenter; c'est du moins ce que l'on nous a promis.

L'objectif du Gouvernement, Monsieur le député, est le même que le vôtre: c'est d'obtenir à nouveau des prestations fédérales plus importantes en faveur de la forêt et des dangers naturels.

Pour cela, les actions suivantes sont en cours:

- tout d'abord, profiter de la révision de la loi forestière actuellement en consultation pour renforcer les articles concernant les forêts de protection et la lutte contre les dangers naturels;
- ensuite, informer les parlementaires fédéraux et le public sur la nécessité de mieux protéger les populations contre les dangers naturels en soignant mieux les forêts, en prenant l'exemple des événements d'août de cette année, si l'on ne veut pas se référer à ceux plus anciens de 1999 et de 2000 en Valais, et en montrant l'importance des bois flottants aussi provenant des forêts mal soignées;
- enfin, définir une politique commune entre les Gouvernements des cantons de montagne.

Les réductions financières – c'est une question que vous vous posez – ont déjà provoqué et provoqueront encore des diminutions sensibles des postes de travail en Valais. Entre 2003 et 2004, le nombre de triages forestiers est passé de 60 à 52; ce qui ne serait, en soi, pas dramatique si l'on pouvait aller vers un certain regroupement des activités, mais le nombre de personnes engagées dans la forêt a, lui, baissé de 338 à 318.

Pour les travaux dans le domaine des dangers naturels, la réduction du volume de travail pour cette même période a été environ de 8 millions par année; ce qui représente une diminution de 40 postes de travail environ. Ce processus va certainement se poursuivre sur 2005 et 2006.

Le nombre de projets valaisans – et c'est peut-être le plus grave – qui n'ont pas pu être réalisés en raison de cette forte diminution des prestations fédérales est de 10 pour les mesures sylvicoles et de 68 projets ou étapes de projet pour les dangers naturels; ce qui représente, pour ce secteur, un montant de 40 millions pour la période 2003 à 2007.

Vous voyez, Mesdames et Messieurs les députés, qu'en diminuant sa participation ou l'enveloppe pour la protection contre les dangers naturels, en réalité, la Confédération met en danger la population, notamment celle des régions de montagne, mais les événements récents ont montré que personne n'est à l'abri.

Pour le futur, de nouvelles réductions dans les domaines des forêts et des dangers naturels ne sont pas prévues..., c'est du moins ce que nous osons croire. Il faut, cependant, signaler que la Confédération soutient uniquement des mesures exécutées dans les forêts de protection; ce qui signifie que plusieurs massifs forestiers ne feront plus l'objet de subventions fédérales et ne pourront donc plus être soignés. En Valais, on estime à quelque 40'000 ha sur les 120'000 ha que comptent les forêts celles qui n'ont pas une fonction de protection prépondérante. Mais on peut espérer que les événements d'août 2005 en touchant d'autres cantons, puisque parfois nous sommes amenés à prêcher longtemps dans un désert et solitaire, inciteront les autorités fédérales à inverser une tendance que nous dénonçons avec vous, Mesdames et Messieurs les députés, depuis plusieurs années en matière de lutte contre les dangers naturels.

**37. POSTULAT**  
**du député Georges Darbellay et cosignataires concernant la Raffinerie de**  
**Collombey: la pointe de l'iceberg? (13.05.2005) (5.005)**

**POSTULAT**  
**von Grossrat Georges Darbellay und Mitunterzeichnenden betreffend**  
**Raffinerie von Collombey: die Spitze des Eisbergs? (13.05.2005) (5.005)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Prisca Vythelingum (PS/AdG):*

Permettez-moi de développer brièvement ce postulat au nom de mon collègue Georges Darbellay.

Il est extrêmement rare que la pollution de l'air conduise à des effets aigus sur l'être humain. Par contre, l'effet chronique est indubitable. En Suisse, la pollution de l'air tue 5 à 6 fois plus que les accidents de la route; ce qui représente annuellement plus de 3'000 morts et plus de 40'000 années de vie de perdues.

Il se pourrait que certains veuillent encore croire que la pollution de l'air n'est pas un problème valaisan. Pourtant, la qualité de l'air de la plaine du Rhône, et du Chablais en particulier, n'est pas guère meilleure que celle du canton de Genève. C'est ce que révèle le bilan "Transalpair" en ce qui concerne les deux principaux polluants actuels: les poussières de suie et l'ozone troposphérique.

Si le Valais ne fait pas figure d'exception en matière de pollution de l'air, c'est avant tout parce que les émissions polluantes par habitant y sont grosso modo les mêmes qu'ailleurs en Suisse. Le Valais n'a donc aucune raison de ne pas mener une politique plus engagée pour la qualité de son air, surtout que celui-ci représente de surcroît un atout touristique.

Aujourd'hui, la qualité de l'air en Valais stagne et une péjoration se dessine. Nous attendons du Conseil d'Etat, non pas une liste des mesures qu'il a déjà prises, mais bien une liste des mesures qu'il va prendre.

Il nous apparaît regrettable que le canton du Valais invoque des émissions sur lesquelles il n'a aucune compétence puisque se situant hors de son territoire. L'article 34 de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair) règle expressément ce cas.

En outre, l'article 33 de l'OPair prévoit pour le plan de mesures un délai de réalisation de 5 ans, un ordre de priorités et une information régulière de la population. Ce dernier point nous semble particulièrement important, surtout en regard de la pollution causée par la raffinerie de Collombey et pour laquelle la population souffre d'une information déficiente. A notre sens, la toute première mesure serait d'ailleurs de rendre accessibles en continu sur Internet les valeurs des principales immissions, comme cela se fait déjà dans un grand nombre de cantons.

Merci de votre attention.

*Der Präsident:*

Merci, Madame la députée.

Das Postulat wird nicht bekämpft. Es ist somit überwiesen.

**38. POSTULAT**  
**du député Edmond Perruchoud et cosignataires concernant Sierre et**  
**Loèche: une région désertique (14.06.2005) (5.006) (*résolution***  
***transformée en postulat*)**  
**POSTULAT**  
**von Grossrat Edmond Perruchoud und Mitunterzeichnenden betreffend**  
**Siders und Leuk: eine vergessene Region (14.06.2005) (5.006) (*Resolution***  
***in ein Postulat umgewandelt*)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):*

En m'exprimant au nom des cosignataires parlementaires des districts de Loèche et de Sierre, je dois faire un constat.

Le bassin sierrois, en démographie, représente environ 50'000 habitants; en géographie, entre le Haut et le Bas, Sierre une artère de passage.

Un événement historique nous amène à nous inquiéter: l'ouverture du tunnel ferroviaire de base du Lötschberg. La conséquence sera un effet de passage accentué; ce qui se vérifie déjà par des horaires, notamment l'horaire de décembre 2004, avec une diminution ou, en d'autres termes, une suppression de 1/3 des trains directs de Sierre vers Lausanne. L'ouverture du tunnel et l'éventuel Y vont encore amplifier ce risque de désaffectation.

L'importance humaine et économique de Sierre et Loèche n'est pas à faire: Alcan comme industrie et surtout le tourisme, soit Loèche: Loèche-les-Bains, Sierre: le Haut-Plateau, le Val d'Anniviers, Vercorin et j'en passe.

L'exemple de la gare de Monthey doit nous éclairer: on supprime les trains et puis, ensuite, on tente de supprimer la gare.

La présente demande ne se fait pas au détriment des autres régions, ni des autres gares du canton.

Initialement, c'est sous forme de résolution que nous avons voulu saisir votre autorité. La résolution a été convertie en postulat. Finalement, c'est la finalité qui compte. La finalité est que les cosignataires attendent un message fort du Parlement qui devra exprimer conjointement, par la Présidence du Grand Conseil et par le Conseil d'Etat, les soucis de la députation valaisanne afin que Sierre ne devienne pas une région désertique.

Merci.

*Der Präsident:*

Merci, Monsieur le député.

Wir haben keine Wortmeldung. Demnach ist das Postulat zur Behandlung überwiesen.

**39. POSTULAT**  
**du groupe GRL, par le député Jean-Pierre Penon, concernant la**  
**protection des personnes et des biens contre les dangers naturels dus aux**  
**crues (14.06.2005) (5.007)**  
**POSTULAT**  
**der GRL-Fraktion, durch Grossrat Jean-Pierre Penon, betreffend Schutz**  
**von Personen und Gütern vor den Hochwassergefahren (14.06.2005)**  
**(5.007)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Jean-Pierre Penon (GRL):*

Il n'est plus à démontrer ni le nombre ni les coûts en vies humaines ou les coûts financiers pour les collectivités publiques, les assurances résultant des catastrophes naturelles qui touchent notre pays ou notre canton.

Le canton du Valais a su, avec le soutien financier de la Confédération, inciter les communes durant ces dernières années à entreprendre les études des cartes de dangers et des plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE), ce qui est louable, sans quoi peut-être les communes n'auraient-elles pas entrepris ces études.

Ces études constitueront pour les communes les lignes directrices de la planification et de la gestion de l'ensemble du système hydrologique (eaux de surface, eaux souterraines, précipitations et crues).

La mise en œuvre du plan d'actions découlant de ces études permettra une évacuation économique et écologique des eaux, une protection de l'environnement et surtout la sécurité des personnes et des biens; ce qui correspond à un des objectifs du contrat politique du Service des routes et des cours d'eau, je cite: "assurer la protection des personnes et des biens contre les dangers hydrologiques et géologiques en collaboration avec les communes et les tiers."

Les communes, selon l'état des lieux et la planification qui découlera des études, devront entreprendre des actions urgentes, des opérations prioritaires ou différées dans le temps.

Les coûts ne peuvent être chiffrés à ce jour, j'en suis bien conscient. Ils seront, certes, élevés, d'où l'importance des participations communes-canton-Confédération. Si ces coûts sont laissés à la charge des communes, ils risquent d'être retardés considérablement. Les frais engendrés par les études ne seraient ainsi pas rentabilisés, les dégâts matériels ne seraient pas diminués, ni les malheurs humains.

La lutte contre ces dangers est dictée par la sécurité en termes de prévention. De plus, elle jouera un rôle non négligeable tant pour la pérennité des entreprises que pour l'emploi.

Il n'y a aucun doute sur la volonté du département de vouloir respecter l'objectif politique puisque, dans le projet de budget 2006, des montants y figurent. Cependant, ces montants sont peut-être difficilement percevables pour les communes: seront-ils affectés aux crues ou aux PGEE?

Ce postulat n'a pas d'autres ambitions que de demander au Conseil d'Etat de se déterminer plus précisément sur le soutien possible aux investissements des mesures prises pour lutter contre les crues, en ce qui concerne également les PGEE et d'en informer les communes afin qu'elles puissent poser leurs lignes directrices pour les prochaines années.

Merci de votre attention.

*Der Präsident:*

Merci, Monsieur le député.

Das Postulat wird nicht bestritten. Es ist somit überwiesen.

#### **40. MOTION**

**du député Pierre-Olivier Bourban concernant la mise en œuvre des mesures parasismiques..., c'est l'économie qui tremble (14.06.2005) (5.008)**

#### **MOTION**

**von Grossrat Pierre-Olivier Bourban betreffend: Die Erdbebensicherung erschüttert die Wirtschaft (14.06.2005) (5.008)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL):*

Comme il semble que cette motion sera combattue, je prendrai un petit peu de temps pour vous expliquer de quoi il en retourne puisqu'il s'agit d'un domaine un peu technique.

Le Valais est un canton à risques au niveau des tremblements de terre et le Grand Conseil a adopté des mesures qui sont justifiées, à savoir de prendre en compte les risques sismiques dans les constructions; ce qui ne saurait en tout cas pas être remis en cause par le biais de cette motion.

Par contre, au niveau de la mise en œuvre, l'Etat fait preuve d'un zèle et d'un formalisme qui engendrent des coûts importants.

Je commence par le cas d'une construction neuve en vous expliquant le principe:

Lorsque vous déposez une demande d'autorisation de construire, on vous demande de reporter sur les plans les éléments sismiques, de remettre un formulaire, dans lequel le maître d'œuvre ainsi que l'ingénieur s'engagent à respecter ce qui a été transmis et, enfin, à remettre des précalculs. Après la construction, l'ingénieur doit remettre un rapport de conformité.

Que cela signifie-t-il? Il faut quasiment faire l'ensemble du travail d'ingénieur avant le dépôt du projet. Et si le projet ne se réalise pas, eh bien!, vous avez payé un ingénieur pour faire ce travail pour rien. Si le projet doit être modifié pour une cause d'opposition, pour une demande des services de l'Etat ou pour toute autre raison, vous recommencez le travail et vous le payez une seconde fois; on recommence. Est-ce que c'est également le rôle de l'Etat de contrôler les calculs qui sont issus de normes d'ingénieurs? Si c'était le cas, on pourrait aussi dire que l'Etat pourrait, dans la même veine, contrôler tous les calculs statiques des ingénieurs pour être sûr que les bâtiments respectent bien les normes en ce qui concerne les charges admises et qu'on ne verra pas un bâtiment s'écrouler.

Cela représente un surcroît de travail pour l'Etat et donc aussi un coût pour l'Etat et non seulement pour l'économie privée.

Alors, la première partie de cette motion demande simplement que l'on donne le schéma de principe des éléments parasismiques, de manière à ce que l'on puisse montrer que la construction peut respecter les normes sismiques, le formulaire dans lequel le maître d'ouvrage s'engage à respecter ces normes et, à la fin de l'ouvrage, le rapport de conformité qui doit être remis au final.

Dans cette proposition, on évite ainsi de nombreux coûts aussi bien pour l'Etat que pour le maître d'œuvre.

En ce qui concerne les rénovations, l'attitude actuelle est encore pire. Est-ce qu'il faut s'en étonner lorsque le géologue cantonal dit, aussi bien dans les journaux qu'à la télévision, que tous les bâtiments du canton devraient être aux normes dans 70 ans? Et qui va payer? – lui demande-t-on. Il le dit lui-même: sa proposition serait d'utiliser une partie de l'or de la BNS – ce qui n'est pas applicable puisque, pour l'instant, nous avons décidé de l'attribuer au remboursement de la dette.

Eh bien!, qui est-ce qui va payer? Je vous laisse deviner...

Je peux donner quelques exemples d'aberrations.

Vous construisez simplement une annexe, un garage à une construction existante, pour laquelle vous ne changez pas de structure, vous êtes quitte pour payer un rapport qui vous coûtera 2'000 francs simplement pour ne rien changer à la structure existante.

Pour prendre le cas le plus extrême, vous faites un changement d'affectation dans un local de 30 mètres carrés dans un immeuble qui en compte 2'000, c'est à vous de payer les 10'000, 20'000 francs ou plus que coûtera l'étude, qui vous dira, au final, que les transformations pour respecter les normes sismiques vont coûter 200'000, 300'000 ou 500'000 francs. Qui va payer? En tout cas pas la personne qui a ce local de 30 mètres carrés qui change d'affectation.

Dans cette deuxième partie, la proposition qui est faite pour ce qui concerne les surfaces pour être réalisées relativement facilement, ce n'est peut-être pas le cas en ce qui concerne le 1/3 des structures. Mais le texte dit: il demande au Conseil d'Etat de modifier dans le sens du texte déposé, ce qui n'empêche pas de le modifier pour l'améliorer.

Il y a un certain nombre de problèmes. Le but n'est pas de ne pas respecter les normes antisismiques.

Pour ma part, je vous propose simplement, par rapport à cette motion, d'en accepter déjà le développement et d'interroger, d'ici au traitement, les architectes et les ingénieurs de votre entourage en leur demandant leur avis sur la question.

Je vous remercie.

*M. le député Jean-Didier Roch (PDCB):*

Avec Bâle, le Valais est l'une des régions de Suisse où le danger sismique est très important. Les tremblements de terre de 1946 et celui plus contemporain du 8 septembre dernier qui affichait 4,9 de magnitude sur l'Echelle de Richter en sont les preuves concrètes.

Ces tremblements de terre sont imprévisibles. L'évacuation, à titre préventif, des occupants des bâtiments est rendue impossible. Seule la construction parasismique permet de protéger les biens et les personnes.

En modifiant l'ordonnance sur les constructions du 2 octobre 1996, adoptée par le Conseil d'Etat en avril 2004 et approuvée par le Grand Conseil en juillet de la même année, le Valais s'est doté d'une législation tenant compte des nouvelles normes qui imposent un dimensionnement parasismique permettant de se prémunir contre l'effet destructeur d'un séisme de magnitude 6,5.

Ce principe de protection et le contrôle par l'Etat ne sont pas contestés.

Par contre, le motionnaire invite le Conseil d'Etat à modifier l'ordonnance sur les constructions et fait valoir divers arguments, notamment ceux concernant:

- les complications dues au report sur les plans des éléments parasismiques;
- le formulaire cantonal et la jonction de précalculs;
- les coûts résultant du travail de l'ingénieur;
- les interprétations abusives des mesures dans les cas de rénovation;
- les rapports coûteux lors de transformations ou de changements d'affectation de moindre importance.

Le groupe DC du Bas s'est penché, à des degrés divers, sur les revendications de la motion. Il en résulte les réflexions suivantes:

- N'est-ce pas prématuré de vouloir modifier une ordonnance qui n'est en vigueur que depuis un peu plus d'une année? Pour remplir au mieux leurs fonctions, les actes législatifs devraient avoir une certaine stabilité. Il conviendrait donc d'attendre deux à trois ans pour engager des ajustements.

- L'obligation de construire parasismique est la seule façon d'arriver à constituer un parc immobilier aux normes d'ici au prochain siècle.
- Les coûts d'un rapport de prédimensionnement parasismique pour un bâtiment nouveau ainsi que l'expertise sismique d'une construction existante nous paraissent supportables.

A propos de la modification de l'article 36, alinéa 1, lettre c, le fait de soustraire les transformations à l'examen parasismique ne permettrait plus d'accéder aux buts sécuritaires de la loi sur les constructions.

L'ajout de la nouvelle lettre d apporterait un moins de sécurité. La notion de "tiers de la structure ou de la surface" n'est pas acceptable dans le sens où on pourrait transformer un bâtiment de quatre ou cinq étages, étage par étage, sur plusieurs années, sans qu'il soit soumis aux normes parasismiques puisqu'il correspondrait à moins du tiers du bâtiment.

La sécurité est un des piliers du bien-être de notre population et celui-ci ne doit pas être ébranlé.

Pour ces raisons, le groupe DC du Bas vous recommande de refuser la motion.

*Der Präsident:*

Merci, Monsieur le député.

Es sind keine weiteren Wortmeldungen. Dann stimmen wir ab.

**Par 53 voix contre 29, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 5.008 développée par le député Pierre-Olivier Bourban.**

Sie haben der Motion zugestimmt. Sie wird damit überwiesen.

**41. INTERPELLATION**  
**du député Pierre-Olivier Bourban concernant les mesures**  
**parasismiques... simples bruits ou soupçon de réalité? (14.06.2005)**  
**(5.009)**  
**INTERPELLATION**  
**von Grossrat Pierre-Olivier Bourban betreffend**  
**Erdbebenschutzmassnahmen: viel Lärm um nichts? (14.06.2005) (5.009)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Der Präsident:*

Herr Grossrat Pierre-Olivier Bourban, Sie wünschen das Wort nicht mehr. Sie haben sich bereits vorher geäussert. Dann kann ich das Wort direkt Herrn Staatsrat Rey-Bellet erteilen, damit er die Interpellation beantworten kann.

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:*

J'ai quelques remords à intervenir au moment où vous devriez être en train de participer à un tournoi de pétanque..., je n'aimerais pas passer en quelque sorte pour un chien dans un jeu de quilles et servir une deuxième fois de cochonnet dans votre exercice d'habileté!

Mais je vais tout de même répondre à cette interpellation du député Pierre-Olivier Bourban au sujet des mesures parasismiques.

L'article 36, alinéa 1, lettre c, de l'ordonnance sur les constructions du 2 octobre 1996 fixe expressément à partir de combien de niveaux sur rez un projet de bâtiment doit être accompagné d'un rapport de prédimensionnement pour obtenir une autorisation de construire, mais – c'est un des problèmes que soulève le député Pierre-Olivier Bourban – dès l'instant où un bâtiment est construit dans la pente, ce qui est souvent le cas en région de montagne, il arrive que le niveau inférieur soit tout ou partiellement enterré dans le sol. Dans le cas de deux niveaux sur rez, suivant le système statique, le maître de l'ouvrage peut alors se passer de produire le rapport en question. C'est précisément pour positionner son projet par rapport au niveau d'encastrement que l'ingénieur parasismique est invité à se référer au vade-mecum publié à cet effet sur le site Internet [www.crealp.ch](http://www.crealp.ch). Ce document fait office de complément pour prendre toute décision utile.

Vous voyez que, à part l'ordonnance, il y a des directives internes qui font peut-être encore parfois défaut. Il y a également un vade-mecum parce que cette matière est nouvelle et qu'il faut en quelque sorte venir en aide là aux professionnels.

Le domaine d'application des nouvelles normes SIA 260 et suivantes, qui sont au demeurant aussi bonnes si ce n'est meilleures que les Euro code 8 toujours en gestation, n'est pas facile. Il nécessite des connaissances très pointues et une formation continue soutenue de la part des ingénieurs.

Actuellement, près de 300 rapports de prédimensionnement nous sont soumis par année, dont 50% sont retournés à leurs auteurs pour corrections. C'est donc dire la difficulté qu'il y a à appliquer cette matière nouvelle. Les frémissements ou les insatisfactions qui se sont fait jour jusqu'à présent, au point de susciter deux interventions parlementaires ici, sont donc compréhensibles. C'est l'introduction en quelque sorte d'une nouvelle discipline dans le domaine de l'ingénieur.

Nous sommes donc conscients de ces difficultés et nous sommes intervenus à deux niveaux. Nous avons, tout d'abord, mis sur pied avec la précieuse collaboration de la SIA et des écoles polytechniques fédérales une série de séminaires, dont le prochain aura d'ailleurs lieu le 30 septembre 2005. Le plus important de ces séminaires s'est tenu sur deux jours et demi en octobre 2003. Depuis cette date, moins d'une dizaine de maîtres d'ouvrage ont demandé des références d'ingénieurs parasismiques. En général, ils ont été renvoyés à la liste des participants à ce séminaire qui a réuni 125 personnes. Actuellement, pratiquement, la seule manière que nous ayons de vérifier en quelque sorte ou de supposer en tout cas que les professionnels sont au courant de ces normes, c'est d'avoir suivi ces séminaires. Je crois que

sur une matière aussi importante que celle-là, ce n'est pas trop exiger. Je précise que ce séminaire avait réuni 125 personnes.

En plus de cette formation, l'Etat a mis à disposition des ingénieurs des modèles de rapports et un vade-mecum pour les aider à rédiger ce fameux RPP. Le dernier document dont je vous ai parlé est appelé à s'enrichir au fur et à mesure des questions qui sont soulevées dans la pratique de cet art. Qui plus est, un forum aux questions est en préparation sur le site Internet pour aider les ingénieurs dans l'application de ces normes.

L'article 36, alinéa 1, lettre c, étant entré en vigueur seulement au 1<sup>er</sup> juillet 2004, les modalités d'application n'ont pas été parfaites durant cette période de mise en place du système de contrôle. Les professionnels concernés ont forcément éprouvé des difficultés à appliquer cette matière nouvelle.

Cela est inhérent à tout changement. Je le dis ici: les ingénieurs ne sont pas des cancre, mais ils doivent forcément faire un effort en matière d'application de ces normes récentes.

Les mesures propres à assurer la meilleure efficacité et le respect de l'équité dans la profession seront encore prises par des dispositions internes.

Quant à une liste officielle des ingénieurs habilités à faire des expertises parasismiques, nous sommes pour l'instant de l'avis qu'elle devrait être établie dès la fin d'une période d'introduction, que l'on peut estimer à deux ans, dans le cadre légal par les associations professionnelles concernées: la SIA, l'AVMC (association valaisanne des métiers de la construction), sur la base d'une certification en bonne et due forme qui serait approuvée par l'Administration cantonale.

Mesdames et Messieurs, il en va de la sécurité du domaine bâti. Spéculer sur l'absence de tremblement de terre, c'est quasiment, je crois, mettre la tête dans le sable puisque nous savons que nous sommes dans une zone à risques. C'est d'ailleurs ce qu'avait décidé le Grand Conseil lorsqu'il a approuvé l'ordonnance dans cette matière.

## **42. INTERPELLATION**

**du député Claude-Alain Schmidhalter et cosignataires concernant  
l'autoroute au Bois de Finges (16.06.2005) (5.010)**

### **INTERPELLATION**

**von Grossrat Claude-Alain Schmidhalter und Mitunterzeichnenden  
betreffend Autobahn Pfywald (16.06.2005) (5.010)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Hr. Grossrat Claude-Alain Schmidhalter (CVPO):*

Ich möchte zuerst allen Anwesenden danken. Ich stelle fest, dass das alles die konditionell Starken sind.

Diese Interpellation will verhindern, dass das Oberwallis im Westen, im Pfywald, für mehrere Jahre von der Westschweiz abgeschlossen, sprich abgeschottet wird.

Denn der Staatsrat hat vorgesehen im Raum Pfywald nach Erstellung der Kantonsstrasse auf dem alten Trasse der SBB via Salgesch, diese dorthin zu verlegen und in Betrieb zu nehmen und die aktuelle Kantonsstrasse durch den Pfywald aufzuheben.

Ich kann Ihnen versichern, dass ich nichts gegen Salgesch habe und den Salgeschern diese Strasse von Herzen gönne.

Aber es kann nicht sein, dass das Oberwallis - vielleicht sind wir ein Halbkanton - via sechs Kreisel, die Querstrasse "porte-avions" in Siders, die Industriezone Salgesch und das alte SBB Trasse bis zur Fertigstellung der Autobahn im Pfywald via diese Zickzack Kantonsstrasse erreicht werden muss. Die Autobahn im Pfywald wird nicht morgen beendet sein.

Der Interpellant ersucht den Staatsrat seine Vorgehensweise für den Bau der Autobahn im Pfywald zu überdenken und die zu wählen, welche das Oberwallis nicht vom Rest der Welt abschneidet.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:*

Le tracé du projet définitif de l'autoroute A9 à travers Finges a été approuvé, je dois le rappeler ici, il y a six ans, soit en 1999. Il nécessite, comme le relève d'ailleurs l'interpellateur, de déplacer le trafic de la T9 actuelle à travers Finges sur la nouvelle route cantonale en construction actuellement sur la rive droite du Rhône, entre Sierre et La Souste par Salquenen. Le trafic estimé est de 15'000 véhicules/jour avec une augmentation en été à 19'000 véhicules/jour. Ce changement implique, en effet, momentanément un allongement de la distance de 2,2 km et le passage de trois giratoires supplémentaires; ce qui devrait augmenter le temps de parcours de moins de cinq minutes.

Alors, Mesdames et Messieurs les députés, s'il faut se soucier de cette question, qui est pertinente de la part de l'interpellateur, il faut tout de même éviter d'utiliser des mots extrêmes disant: on coupe le canton en deux, le Haut-Valais est séparé du Valais central, etc. Il faut ramener la situation à ce qu'elle sera, c'est-à-dire trois giratoires supplémentaires et un temps de parcours allongé de cinq minutes.

Cette solution de déviation du trafic a été mise à l'enquête publique et adoptée avec l'ensemble du projet. Il n'est plus possible de la modifier. Toutefois, il faut savoir que sur plus de 80% de son tracé, l'autoroute empiète sur la route cantonale actuelle à travers Finges. Donc, construire une route provisoire pendant les travaux pour maintenir la circulation à travers Finges nécessiterait un défrichage supplémentaire que l'on peut estimer de l'ordre de 20'000 à 30'000 mètres carrés.

Par contre, il est évident, il faut le dire et c'est probablement un des soucis de l'interpellateur, que le trafic sera maintenu le plus longtemps possible sur la route cantonale actuelle. Il y a certains ouvrages que l'on peut construire à l'extérieur de l'emprise, comme c'est le cas par exemple pour le tunnel de La Souste sous l'Illgraben qui est un ouvrage clé et décisif.

Les travaux principaux à travers Finges sont prévus, selon la septième planification financière de la Confédération, de 2008 à 2014. Dans cette période, il n'est pas possible de définir encore pour l'instant la durée de la déviation par Salquenen. Celle-ci sera réduite au minimum selon l'avancement des travaux. Il s'agit quand même d'une solution correcte puisqu'elle évite le passage direct à travers Sierre, Salquenen et Loèche.

Le nouveau tracé est d'une largeur de 7 mètres. Il est dimensionné et en particulier les giratoires, pour des autobus de grande dimension et pour des poids lourds de 40 tonnes.

Donc, je le rappelle: s'il y a inconvénients, ils sont inévitables pendant la période des travaux, mais le but de l'interpellateur, si je l'ai bien compris, est d'abord de faire en sorte que l'on construise vite, c'est-à-dire dans un délai le plus ramassé possible, pour éviter ces inconvénients, mais c'est aussi, Monsieur le député, notre volonté.

**43. INTERPELLATION**  
**du député Claude-Alain Schmidhalter et cosignataires concernant**  
**l'aménagement complet des NLFA (16.06.2005) (5.011)**  
**INTERPELLATION**  
**von Grossrat Claude-Alain Schmidhalter und Mitunterzeichnenden**  
**betreffend NEAT Vollausbau (16.06.2005) (5.011)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Hr. Grossrat Claude-Alain Schmidhalter (CVPO):*

Die Eröffnung der NEAT Lötschberg ist vor der Türe und wird im 2007 erfolgen. Der Simplontunnel feiert sein hundertjähriges Bestehen.

Die NEAT Lötschberg ist jedoch nur eine halbe Sache wie sie in Betrieb gehen wird, denn von den zirka 34 km Länge Basistunnel sind 20 km Einspurstrecke. Die Zugleitstelle wird sich daran noch die Zähne ausbeissen. Der Westast wurde nicht erstellt und somit fehlt der versprochene Rawyl Ersatz.

Die Fortsetzung im Süden, sprich Verbesserungen am Simplontunnel, fehlen.

Per dato hat sich unser Kanton Wallis nie für die Behebung obgenannter Mängel eingesetzt. Bis jetzt hat die Regierung nur leere Versprechen abgegeben und man kann somit ruhig weiter schlafen, denn die einberufene grossrätliche Kommission wurde zwar im Jahr 2001 geboren, getagt hat sie jedoch nie. (Ich hoffe, sie wird umgehend die Arbeit aufnehmen.)

Der Kanton Graubünden hat da eine ganz andere aktive Politik. Das visionäre Projekt "Porta Alpina" in Sedrun mit einem 800 m langen Zugangslift zur unterirdischen Tunnelstation im Herzen des Gotthardtunnels, hat die Sympathie des Bundesrates erhalten und dies aufgrund verschiedener parlamentarischer Vorstösse in Bern.

Es ist nun höchste Zeit, dass die Weichen für die Zukunft im Kanton Wallis gestellt werden, damit die dargelegten Vorhaben die Aufnahme in die Botschaft des Bundesrates an das Parlament für das Jahr 2007 finden.

Unsere Staatsräte und die eidgenössischen Parlamentarier müssen diese Ziele ins Visier nehmen, wie das unsere Jäger auf der Hochjagd gegenwärtig machen. Nur so können wir eine gute Zukunft für unseren Kanton garantieren.

Mit bestem Dank für die Aufmerksamkeit.

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:*

Cette nouvelle interpellation relative au projet NLFA permet au Conseil d'Etat, puisque c'est lui qui s'exprime ici par ma bouche, de rappeler et de préciser les points suivants:

La commission NLFA du Grand Conseil, qui a été décidée en 2001, a été remplacée, dans le cadre de la réforme du Parlement cantonal, par la commission thématique de l'équipement et des transports. C'était la réponse la plus facile à faire dans le cadre de cette interpellation.

Le redimensionnement des NLFA, qui a été décidé par le Parlement fédéral sur proposition du Conseil fédéral en mars 1998, implique forcément une réalisation par étapes des NLFA du Lötschberg, dont la première étape sera constituée par le projet partiellement à une voie qui est actuellement en phase d'achèvement et qui devra être mis en exploitation pour décembre 2007.

Le Conseil d'Etat a pris plusieurs fois position au sujet de la nécessité de poursuivre la planification en vue d'une réalisation des étapes ultérieures du Lötschberg, qui demeure un objectif cantonal de première importance.

La question du raccordement ouest et la réalisation complète du Lötschberg ont déjà fait l'objet de plusieurs débats et discussions au sein de ce Parlement, les derniers en septembre et octobre 2004. Au terme de ces débats, il faut ici rappeler que la résolution 5.243 du 15 septembre 2004 a été approuvée à l'unanimité du Grand Conseil le 14 octobre 2004. Cette résolution a été adressée par le Conseil d'Etat, le 20 octobre 2004, au département fédéral dans le cadre de la consultation sur la modification du projet du tunnel de base relatif au raccordement ouest de Steg. L'approbation des plans du 31 mars 2005 relatifs à cet objet stipule explicitement que la solution qui a été retenue pour la fenêtre de Steg, avec l'installation de stations de transformation à caractère provisoire, ne devra en aucun cas préteriter une future réalisation complète.

Vous remarquerez que, même dans les procédures que l'on pourrait presque appeler d'annexes, nous sommes très attentifs à faire en sorte que l'on ne fasse rien qui puisse, à un moment donné, être invoqué comme une excuse ou une encouble supplémentaire dans la réalisation complète du Lötschberg.

Par ailleurs, dans sa réponse du 21 février 2005, l'Office fédéral des transports confirme, j'allais presque dire malheureusement, qu'en l'état actuel des décisions, la réalisation complète n'est aujourd'hui pas assurée par les bases légales en vigueur et qu'une modification de celles-ci ne pourra intervenir que sur la base de nouvelles analyses de capacité sur les axes nord-sud que le Conseil fédéral a décidé d'entreprendre et qui devront être disponibles en 2007.

Nous sommes déjà convaincus que ces analyses amèneront à une conclusion courue d'avance que la réalisation complète du Lötschberg est une nécessité sans attendre l'achèvement du Gothard. Mais, enfin, l'Office fédéral des transports a toujours contesté notre appréciation à ce sujet-là et le Conseil fédéral a décidé d'entreprendre ces analyses de capacité.

De surcroît et pour terminer avec les interventions, nous pouvons dire que nous ne sommes pas restés inactifs puisque, une nouvelle fois, l'Association Ouest Rail, qui est celle qui est en quelque sorte le lobbying des cantons dans le domaine ferroviaire et qui regroupe l'ensemble des lobbies ferroviaires de Suisse occidentale, a réaffirmé, dans sa résolution prise par l'assemblée générale du 11 mars 2005, sa demande de poursuivre la réalisation par étapes du tunnel du Lötschberg comme priorité n° 1 parmi 7 priorités de réalisation retenues.

Vous voyez ainsi, Mesdames et Messieurs les députés, qu'avec évidemment la permanence de vos interventions sur ce sujet, nous ne sommes pas prêts d'oublier notre devoir en ce qui concerne l'achèvement complet de cette NLFA du Lötschberg.

Tous les efforts, nous en sommes convaincus, doivent être entrepris et poursuivis, notamment ceux en collaboration avec nos autres partenaires de Suisse occidentale, pour renforcer la pression en vue de poursuivre cette planification et d'obtenir la réalisation d'un Lötschberg qui soit adapté aux besoins.

Mais j'aimerais terminer ainsi: la première priorité, évidemment, consiste à assurer un bon fonctionnement de la première étape du Lötschberg pour les voyageurs et les marchandises, et cela dès décembre 2007, d'abord pour les voyageurs, mais évidemment aussi pour les marchandises. Si ce Lötschberg de base fonctionne bien, tel qu'il est réalisé et très sommaire si l'on peut dire, c'est la meilleure garantie que nous avons qu'il sera intensément utilisé et que les bonnes décisions d'achèvement de cette transversale ferroviaire tomberont comme des fruits mûrs.

#### **44. INTERPELLATION**

**du député Georges Darbellay et cosignataires concernant le tunnel du  
Lötschberg et le transfert des poids lourds sur le rail (17.06.2005) (5.012)**

#### **INTERPELLATION**

**von Grossrat Georges Darbellay und Mitunterzeichnenden betreffend  
Lötschbergtunnel und Verlagerung des Schwerverkehrs auf die Schiene  
(17.06.2005) (5.012)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Der Präsident:*

Herr Georges Darbellay verzichtet auf eine Entwicklung. Wir können demnach direkt zur Beantwortung übergehen.

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:*

En l'absence de l'interpellateur, le député Georges Darbellay, je vais lui transmettre la réponse que j'avais prévue de vous donner ici sous forme de réponse écrite, comme le prévoit d'ailleurs le règlement.

**Développements / Entwicklungen:  
Présidence / Präsidium**

**45. MOTION**

**du député Claude-Alain Schmidhalter et consorts concernant le rythme  
des sessions (02.03.2004) (6.001 anc. 6.056)**

**MOTION**

**von Hrn. Grossrat Claude-Alain Schmidhalter und Konsorten betreffend  
Sessionsrhythmus (02.03.2004) (6.001 ehem. 6.056)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Der Präsident:*

Bezüglich der Motion betreffend Sessionsrhythmus kann ich vielleicht noch kurz anmerken, dass auch das Grossratsbüro sich inzwischen dieser Problematik angenommen hat und eine Arbeitsgruppe bestimmt hat, welche jetzt im Oktober oder zumindest jetzt im Herbst die Arbeit aufnehmen wird um eine Revision der Gesetzgebung an die Hand zu nehmen und unter anderem eben auch Fragen wie diesen Sessionsrhythmus zu überprüfen.

*Hr. Grossrat Claude-Alain Schmidhalter (CVPO):*

Also ich werde auf die Begrüssung und den Dank verzichten, damit es schneller geht.

Ich muss diese Motion entwickeln, im Fall sie bekämpft wird. Ich werde versuchen mich kurz zu fassen.

In der letzten Legislatur wurde der aktuelle Sessionsrhythmus beschlossen und ist auch eingeführt worden.

Folgende Probleme oder Schwierigkeiten bestehen:

- die Sessionen kommen als "light" Versionen daher und es sind wenig fordernde Sachgeschäfte drin.

- Gewisse Sessionen wurden zu Suppleanten-Sessionen. Die Suppleanten möchten mir das verzeihen.

- Bei der Verwaltung ergibt das einen Mehraufwand, der nicht unbedingt nötig ist.

Man hat bei uns zumindest - in unserer Fraktion - Mühe aktuelle Fragen für die Fragestunden zu finden. Die thematischen Kommissionen befassen sich immer mit den gleichen Sachgeschäften und die Neutralität und Objektivität leidet darunter.

Wie es der Herr Grossratspräsident gesagt hat, bin ich der Ansicht, dass eine Überarbeitung und Optimierung dieser Gesetzgebung erforderlich ist.

In dem Sinne danke ich für die Aufmerksamkeit.

*Der Präsident:*

Besten Dank Herr Grossrat.

Es ist keine Wortmeldung vorhanden. Also wird die Motion zur Behandlung überwiesen.

**46. MOTION**  
**du groupe radical, par le député Alexis Turin, concernant la publicité des**  
**liens d'intérêts (04.03.2004) (6.002 anc. 6.057)**

**MOTION**  
**der radikalen Gruppe, durch Hrn. Grossrat Alexis Turin, betreffend**  
**Offenlegung der Interessenbindungen (04.03.2004) (6.002 ehem. 6.057)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Der Präsident:*

Wir kommen zur nächsten Motion von Herrn Grossrat Alexis Turin. Dieser verzichtet auf eine Entwicklung der Motion. Sie liegt ja in schriftlicher Form vor.

Ich muss jetzt der Ordnung halber noch anfragen, ob es irgend eine Bekämpfung gibt. Gibt es nicht. Also ist diese Motion ebenfalls überwiesen an den Staatsrat.

Damit haben wir es geschafft und sind aber hoffentlich nicht geschafft. Es geht nämlich weiter für diejenigen, die sich angemeldet haben, mit dem Boggiaturnier. Ich kann dazu noch kurz das eine oder andere bekannt geben.

Rendez-vous à St-Léonard, couvert de Beulet situé dans le vallon de la Lienne. A l'entrée du village, un panneau vous indiquera la direction à prendre. Il y a suffisamment de places de parc à proximité du couvert.

Und nun noch zum Abschluss, etwas auf den Heimweg, damit Sie noch etwas zum überdenken haben.

Ich habe heute folgenden Tagesspruch gelesen. Er trifft zwar für uns Politiker nicht zu, aber ich gebe Ihnen diesen Spruch trotzdem bekannt:

"Es ist verboten mit vollem Mund zu sprechen, es sollte auch verboten sein mit leerem Kopf zu sprechen".

Damit wünsche ich Ihnen einen schönen Abend und hoffe, dass Sie mit vollen Köpfen nach Hause gehen.

Danke schön.

**La session ordinaire de septembre 2005 est officiellement close à 17 h 35.**

PROJET DE DECRET  
 concernant les Mesures structurelles 2005-2009 (première lecture)  
 DEKRETSENTWURF  
 betreffend die strukturellen Massnahmen 2005-2009 (erste Lesung)

**Propositions de modification**  
**Abänderungsanträge**

Commission de gestion  
*Geschäftsprüfungskommission*

Titre	Titel
<i>Proposition du groupe SPO, par la députée (suppl.) Laura Kronig</i>	<i>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig</i>
<b>Projet de décret Décision</b> concernant les Mesures structurelles 2005-2009	<b>Dekrementswurf Beschluss</b> betreffend die strukturellen Massnahmen 2005-2009
Le Grand Conseil du Canton du Valais	Der Grosse Rat des Kantons Wallis
<del>vu les articles 31 alinéa 1 chiffre 1, 32 alinéa 2, 42 alinéa 3 et 51 de la Constitution cantonale ; vu l'initiative parlementaire « Décret Mesures structurelles 2005 — 2009 » du 23 décembre 2004 et le soutien accordé par le Grand Conseil le 11 février 2005 ; le Conseil d'Etat entendu,</del>	<del>eingesehen die Artikel 31 Absatz 1 Ziffer 1, 32 Absatz 2, 42 Absatz 3 und 51 der Kantonsverfassung; eingesehen die parlamentarische Initiative „Dekret über die strukturellen Massnahmen 2005-2009“ vom 23 Dezember 2004 und die am 11. Februar 2005 durch den Grossen Rat gewährte Unterstützung; nach Anhörung des Staatsrates;</del>
décète :	beschliesst:
<b>Décision de la commission : refusée</b>	<b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b>

<p style="text-align: center;"><b>Article 1</b></p> <p><u>Proposition du député Edmond Perruchoud</u></p> <p>Art. premier</p> <p><b>Décision de la commission : acceptée</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Article 1 <del>Objet du décret</del> de la décision alinéa 1</b></p> <p><u>Proposition du groupe SPO, par la députée (suppl.) Laura Kronig</u></p> <p><del>Le présent décret</del> <b>La présente décision</b> énonce des mesures ...</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Article 1 alinéa 1</b></p> <p><u>Proposition du député Edmond Perruchoud</u></p> <p>Le présent décret énonce les mesures...</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Article 1 <del>Objet du décret</del> de la décision alinéa 2</b></p> <p><u>Proposition du groupe SPO, par la députée (suppl.) Laura Kronig</u></p> <p>d) supprimer</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 1</b></p> <p><u>Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud</u></p> <p>Keine Änderung</p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Artikel 1 <del>Gegenstand des Dekrets</del> Beschlusses Absatz 1</b></p> <p><u>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig</u></p> <p><del>Das vorliegende Dekret</del> <b>Der vorliegende Beschluss</b> zählt die im ...</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Artikel 1 Absatz 1</b></p> <p><u>Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud</u></p> <p>Keine Änderung</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Artikel 1 <del>Gegenstand des Dekrets</del> Beschlusses Absatz 2</b></p> <p><u>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig</u></p> <p>d) streichen</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
---	--

<p style="text-align: center;"><b>Article 1 alinéa 2</b></p> <p><u>Proposition du député Edmond Perruchoud</u></p> <p>b) définir et mettre en œuvre...</p> <p><b>Décision de la commission : acceptée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 1 Absatz 2</b></p> <p><u>Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud</u></p> <p>b) die prioritären staatlichen Leistungen zu definieren und umzusetzen</p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 1 alinéa 2</b></p> <p><u>Proposition du député Edmond Perruchoud</u></p> <p>c) obtenir...</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 1 Absatz 2</b></p> <p><u>Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud</u></p> <p>c) ...zu erhalten</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 1 alinéa 2</b></p> <p><u>Proposition du groupe PS/AdG, par le député Patrick Crettenand</u></p> <p>d) supprimer</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 1 Absatz 2</b></p> <p><u>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrat Patrick Crettenand</u></p> <p>d) streichen</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 2 titre</b></p> <p><u>Proposition du député Edmond Perruchoud</u></p> <p><b>Missions générale du Conseil d'Etat</b></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 2 Titel</b></p> <p><u>Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud</u></p> <p><b>Allgemeine Aufgaben des Staatsrates</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>

<p style="text-align: center;"><b>Article 2 alinéa 1</b></p> <p><u>Proposition du député Edmond Perruchoud</u></p> <p>Le Conseil d'Etat est <b>chargé</b> de:</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 2 Absatz 1</b></p> <p><u>Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud</u></p> <p>Der Staatsrat ist <b>beauftragt mit</b>:</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 2 alinéa 1</b></p> <p><u>Proposition du député Edmond Perruchoud</u></p> <p>a) (ancien b) <b>arrêter</b> le calendrier de mise en œuvre des mesures structurelles 2005-2009 ;</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 2 Absatz 1</b></p> <p><u>Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud</u></p> <p>a) (ehem. b) die <b>Festlegung</b> des Zeitplans für die Umsetzung der strukturellen Massnahmen 2005-2009;</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 2 alinéa 1</b></p> <p><u>Proposition du député Edmond Perruchoud</u></p> <p>b) (ancien a) <b>concrétiser</b> la réalisation des mesures structurelles 2005-2009 <b>par l'établissement d'un programme avec les objets, les échéances et indication des délégations</b> des responsabilités opérationnelles ;</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 2 Absatz 1</b></p> <p><u>Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud</u></p> <p>b) (ehem. a) die <b>Konkretisierung</b> der Umsetzung der strukturellen Massnahmen 2005-2009 <b>durch die Erarbeitung eines Programms, das die Zielsetzungen, Fristen und die Delegationen</b> der operativen Verantwortlichkeiten <b>umfasst</b>;</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>

<p style="text-align: center;"><b>Article 2 alinéa 1</b></p> <p><u>Proposition du député Edmond Perruchoud</u></p> <p>c) <b>supprimer</b></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 2 Absatz 1</b></p> <p><u>Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud</u></p> <p>c) <b>streichen</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 2 alinéa 1</b></p> <p><u>Proposition du député Edmond Perruchoud</u></p> <p>c) (ancien d) poursuivre...<b>l'identification</b>, la définition...</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 2 Absatz 1</b></p> <p><u>Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud</u></p> <p>c) (ehem. d) die Weiterführung <b>der Identifikation</b>, der Definition...</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 2 alinéa 1</b></p> <p><u>Proposition du député Edmond Perruchoud</u></p> <p>d) (ancien e) proposer...les <b>bases légales nécessaires</b>...</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 2 Absatz 1</b></p> <p><u>Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud</u></p> <p>d) (ehem. e) die Unterbreitung der <b>nötigen Gesetzesgrundlagen</b>...</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 2 alinéa 1</b></p> <p><u>Proposition du député Edmond Perruchoud</u></p> <p>e) (ancien f) informer <b>régulièrement</b>...mesures structurelles <b>notamment</b> lors...</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 2 Absatz 1</b></p> <p><u>Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud</u></p> <p>e) (ehem. f) die <b>regelmässige</b> Information...strukturellen Massnahmen <b>namentlich</b> anlässlich...</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 2 alinéa 1</b></p> <p><u>Proposition du député Edmond Perruchoud</u></p> <p>e) (ancien f) informer <b>régulièrement</b>...mesures structurelles <b>notamment</b> lors...</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 2 Absatz 1</b></p> <p><u>Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud</u></p> <p>e) (ehem. f) die <b>regelmässige</b> Information...strukturellen Massnahmen <b>namentlich</b> anlässlich...</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>

<p><b>Article 3 alinéa 1 (nouveau) Tâches particulières du Conseil d'Etat (ancien art. 2 al. 2)</b></p> <p><i>Proposition du député Edmond Perruchoud</i></p> <p><b>Dans le cadre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons et de la généralisation de la gestion par mandats de prestations, le Conseil d'Etat coordonne la mise en œuvre des mesures structurelles 2005-2009 tout en maintenant les objectifs.</b></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p> <p><b>Article 3 alinéa 2 (nouveau) Tâches particulières du Conseil d'Etat (ancien art. 2 al. 3)</b></p> <p><i>Proposition du député Edmond Perruchoud</i></p> <p><b>Le Conseil d'Etat peut - cas échéant et si nécessaire avec l'approbation du Grand Conseil - décider et mettre en œuvre d'autres mesures structurelles.</b></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p><b>Artikel 3 Absatz 1(neu) Besondere Aufgaben des Staatsrates (ehem. Art. 2 Abs. 2)</b></p> <p><i>Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud</i></p> <p><b>Im Rahmen der Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen Bund und Kantonen und der flächendeckenden Führung über Leistungsaufträge koordiniert der Staatsrat die Umsetzung der strukturellen Massnahmen 2005-2009 unter Beibehaltung der Zielsetzungen.</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p> <p><b>Artikel 3 Absatz 2 (neu) Besondere Aufgaben des Staatsrates (ehem. Art. 2 Abs. 3)</b></p> <p><i>Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud</i></p> <p><b>Der Staatsrat kann - gegebenenfalls und wenn nötig mit der Zustimmung des Grossen Rates - weitere strukturelle Massnahmen beschliessen und umsetzen.</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
--	--

<p style="text-align: center;"><b>Article 2 alinéa 3</b></p> <p><i>Proposition du groupe SPO, par la députée (suppl.) Laura Kronig</i></p> <p>Le Conseil d'Etat... évoquées dans <del>le présent décret</del> <b>la présente décision</b>.</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 2 Absatz 3</b></p> <p><i>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig</i></p> <p>Neben den im vorliegenden <del>Dekret</del> <b>Beschluss</b> enthaltenen strukturellen Massnahmen...</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 2 alinéa 4</b></p> <p><i>Proposition du groupe PS/AdG, par le député Patrick Crettenand</i></p> <p>... dans le cadre des budgets <del>de fonctionnement</del> ordinaires, ...</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Article 4 alinéa 1 (nouveau) Missions de la Commission de gestion du Grand Conseil</b> (ancien art. 2 al. 5)</p> <p><i>Proposition du député Edmond Perruchoud</i></p> <p>La commission de Gestion <b>supervise</b> la mise en œuvre:</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 2 Absatz 4</b></p> <p><i>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrat Patrick Crettenand</i></p> <p>im Rahmen des ordentlichen Voranschlags <del>der Laufenden Rechnung</del>...</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Artikel 4 Absatz 1(neu) Aufgaben der Geschäftsprüfungskommission des Grossen Rates</b> (ehem. Art. 2 Abs. 5)</p> <p><i>Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud</i></p> <p>Die Geschäftsprüfungskommission <b>überwacht</b> die Umsetzung:</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>

<p style="text-align: center;"><b>Article 2 alinéa 5</b></p> <p><i>Proposition du groupe SPO, par la députée (suppl.) Laura Kronig</i></p> <p>a) des mesures... énoncées dans <del>le présent décret</del> <b>la présente décision</b> ;</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Article 4 alinéa 1 (nouveau) Missions de la Commission de gestion du Grand Conseil</b> (ancien art. 2 al. 5)</p> <p><i>Proposition du député Edmond Perruchoud</i></p> <p>c) ...sous forme d'initiatives parlementaires, motions et postulats.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 2 Absatz 5</b></p> <p><i>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig</i></p> <p>a) der im vorliegenden <del>Dekret</del> <b>Beschluss</b> erwähnten strukturellen...</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Artikel 4 Absatz 1 (neu) Aufgaben der Geschäftsprüfungskommission des Grossen Rates</b> (ehem. Art. 2 Abs. 5)</p> <p><i>Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud</i></p> <p>c)...in Form <b>von</b> parlamentarischen Initiativen, Motionen oder Postulaten angenommen wurden.</p>
<p><b>Décision de la commission : acceptée</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Article 4 alinéa 2 (nouveau) Missions de la Commission de gestion du Grand Conseil</b> (ancien art. 2 al. 6)</p> <p><i>Proposition du député Edmond Perruchoud</i></p> <p>La commission de Gestion est informée <b>régulièrement</b> par le Conseil d'Etat <b>de l'avancement des projets et de la réalisation des mesures structurelles</b>, mais au moins deux fois par année <b>civile aux sessions ordinaires de juin et de décembre</b>.</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Artikel 4 Absatz 2 (neu) Aufgaben der Geschäftsprüfungskommission des Grossen Rates</b> (ehem. Art. 2 Abs. 6)</p> <p><i>Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud</i></p> <p>Die Geschäftsprüfungskommission wird vom Staatsrat <b>regelmässig, mindestens zweimal pro Kalenderjahr anlässlich der ordentlichen Juni- und Dezembersession, über den Fortschritt der Projekte und die Umsetzung der strukturellen Massnahmen</b> orientiert.</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>

**Article 4 alinéa 3 (nouveau) Missions de la Commission de gestion du Grand Conseil**

Proposition du député Edmond Perruchoud

Si nécessaire, la Commission de gestion pourra solliciter du bureau du Grand Conseil la collaboration des autres commissions de haute surveillance ou des commission thématiques.

**Décision de la commission : refusée**

**Article 5 alinéa 2 (ancien art. 3 al. 2)**

Proposition du député Edmond Perruchoud

- a) préciser...du canton **d'une part** et des communes **d'autre part** ;
- b) **créer** des conditions...
- c) définir les flux...
- d) + e) supprimer

**Décision de la commission : refusée**

**Article 5 alinéa 3 (ancien art. 3 al. 3)**

Proposition du député Edmond Perruchoud

**supprimer**

**Décision de la commission : refusée**

**Artikel 4 Absatz 3 (neu) Aufgaben der Geschäftsprüfungskommission des Grossen Rates**

Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud

Nötigenfalls kann die Geschäftsprüfungskommission beim Büro des Grossen Rates um die Mitarbeit der übrigen Obergerichts- oder thematischen Kommissionen ersuchen.

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

**Artikel 5 Absatz 2 (ehem. Art. 3 Abs. 2)**

Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud

- a) die Zuständigkeiten...**einerseits des** Kantons und **andererseits der** Gemeinden definieren;
- b) Rahmenbedingungen **schaffen**...
- c) die Finanzströme...
- d) + e) streichen

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

**Artikel 5 Absatz 3 (ehem. Art. 3 Abs. 3)**

Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud

**streichen**

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

<p style="text-align: center;"><b>Article 3 alinéa 3</b></p> <p><u>Proposition du groupe PDCC, par le député Jacques Melly</u></p> <p>...aucune charge nouvelle <b>en liaison avec des prestations existantes ; demeurent réservés les cas de nouvelles prestations demandées par les communes ou celles imposées aux communes par la Confédération.</b></p> <p><b>Décision de la commission : acceptée selon nouvelle formulation</b></p> <p><u>Proposition de la commission de gestion</u></p> <p>Dans l'attente des résultats de l'analyse et <b>de la mise en œuvre</b> des mesures...aucune charge nouvelle <b>en liaison avec des prestations existantes.</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 3 Absatz 3</b></p> <p><u>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jacques Melly</u></p> <p>...den Gemeinden keine neuen Lasten <b>in Zusammenhang mit bestehenden Leistungen. Vorbehalten bleiben neue Leistungen, welche die Gemeinden verlangen oder die der Bund den Gemeinden überträgt.</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen gemäss neuem Wortlaut</b></p> <p><u>Vorschlag der Geschäftsprüfungskommission</u></p> <p>(keine Änderung)... den Gemeinden keine neuen Lasten <b>in Zusammenhang mit bestehenden Leistungen.</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 3 alinéa 4</b></p> <p><u>Proposition du groupe SPO, par la députée (suppl.) Laura Kronig</u></p> <p><b>supprimer</b></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 3 Absatz 4</b></p> <p><u>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig</u></p> <p><b>streichen</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>

<p style="text-align: center;"><b>Article 5 alinéa 4 (ancien art. 3 al. 4)</b></p> <p><u>Proposition du député Edmond Perruchoud</u></p> <p><b>supprimer</b></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 5 Absatz 4 (ehem. Art. 3 Abs. 4)</b></p> <p><u>Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud</u></p> <p><b>streichen</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 3 alinéa 4</b></p> <p><u>Proposition du groupe PDCC, par le député Jacques Melly</u></p> <p>Le désenchevêtrement des tâches est financièrement <b>globalement</b> neutre <del>pour les communes.</del></p> <p><b>Décision de la commission : acceptée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 3 Absatz 4</b></p> <p><u>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jacques Melly</u></p> <p>Die Aufgabenentflechtung ist <b>insgesamt</b> kostenneutral <del>für die Gemeinden.</del></p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 5 alinéa 5 (ancien art. 3 al. 5)</b></p> <p><u>Proposition du député Edmond Perruchoud</u></p> <p><b>supprimer</b></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 5 Absatz 5 (ehem. Art. 3 Abs. 5)</b></p> <p><u>Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud</u></p> <p><b>streichen</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 3 alinéa 5</b></p> <p><u>Proposition du groupe PDCC, par le député Jacques Melly</u></p> <p>...mais au plus tard <del>à la fin de l'année 2007</del> à l'entrée en vigueur de la RPT, ...</p> <p><b>Décision de la commission : acceptée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 3 Absatz 5</b></p> <p><u>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jacques Melly</u></p> <p>Im Anschluss an die Analyse, aber spätestens <del>Ende 2007</del>, bei Inkrafttreten der NFA, ...</p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>

<p style="text-align: center;"><b>Article 4 alinéa 1</b></p> <p><u>Proposition du groupe PDCC, par le député Jacques Melly</u></p> <p><b>Dans le cadre de l'application stricte de la gestion par objectifs, le Conseil d'Etat institue...</b></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 4 Absatz 1</b></p> <p><u>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jacques Melly</u></p> <p><b>Im Rahmen der strikten Anwendung der Führung über Zielvorgaben führt der Staatsrat...</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 4 alinéa 2</b></p> <p><u>Proposition du groupe PDCC, par le député Jacques Melly</u></p> <p>... et de l'organisation <del>d'un département</del> <b>d'au moins trois services par département.</b></p> <p><b>Décision de la commission : acceptée et complétée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 4 Absatz 2</b></p> <p><u>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jacques Melly</u></p> <p>... und der Organisation <del>eines Departements</del> <b>von mindestens drei Dienststellen pro Departement</b> ergänzt.</p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen und ergänzt</b></p>
<p><u>Proposition de la commission de gestion</u></p> <p><b>Tous les services devront être soumis au moins une fois à cette analyse détaillée durant la durée du décret.</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Article 6 alinéa 3 (ancien art. 4 al. 3)</b></p> <p><u>Proposition du député Edmond Perruchoud</u></p> <p>b) l'abandon des prestations <b>inutiles voire</b> superflues</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p><u>Vorschlag der Geschäftsprüfungskommission</u></p> <p><b>Jede Dienststelle muss während der Geltungsdauer des Dekrets mindestens einmal eingehend analysiert werden.</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Artikel 6 Absatz 3 (ehem. Art. 4 Abs. 3)</b></p> <p><u>Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud</u></p> <p>b) die Aufgabe der <b>unnötigen oder</b> überflüssigen Leistungen.</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 4 alinéa 4</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 4 Absatz 4</b></p>

Proposition du groupe SPO, par la députée (suppl.) Laura Kronig

supprimer

**Décision de la commission : refusée**

**Article 4 alinéa 4**

Proposition du groupe PS/AdG, par le député Patrick Crettenand

supprimer

**Décision de la commission : refusée**

**Article 6 alinéa 4 (ancien art. 4 al. 4)**

Proposition du député Edmond Perruchoud

supprimer

**Décision de la commission : refusée**

**Article 4 alinéa 4**

Proposition du groupe PDCC, par le député Jacques Melly

... la croissance annuelle des dépenses du personnel et des dépenses générales ne ~~doit~~ **devrait** pas excéder, ~~toutes choses égales par ailleurs,~~ l'augmentation de l'indice des prix à la consommation **sans toucher aux dispositions légales en vigueur en matière de politique salariale.**

**Toute évolution de cette croissance supérieure à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation ferait l'objet d'un rapport du**

Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig

streichen

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

**Artikel 4 Absatz 4**

Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrat Patrick Crettenand

streichen

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

**Artikel 6 Absatz 4 (ehem. Art. 4 Abs. 4)**

Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud

streichen

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

**Artikel 4 Absatz 4**

Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jacques Melly

... ~~darf sollte~~ das Wachstum des Personal- und des Sachaufwands, ~~sofern sich die übrigen Voraussetzungen nicht ändern,~~ den Anstieg des Landesindex der Konsumentenpreise nicht übersteigen, **wobei die geltenden Gesetzesbestimmungen im Bereich der Lohnpolitik nicht angetastet werden dürfen.**

**Ist dieses Wachstum grösser als der Anstieg des Landesindex der Konsumentenpreise, so muss dies Gegenstand eines staatsrätlichen**

<p><b>Conseil d'Etat et d'une décision spécifique du Parlement.</b></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Article 4 alinéa 4</b></p> <p><u>Proposition de la commission de gestion</u></p> <p>Prenant pour base le budget de l'année en cours adopté par le Grand Conseil, <b>toute augmentation de la croissance annuelle des dépenses du personnel et des dépenses générales excédant l'augmentation de l'indice des prix à la consommation, doit faire l'objet d'un rapport du Conseil d'Etat et d'une décision spécifique du Grand Conseil lors du Budget.</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Article 4 alinéa 5</b></p> <p><u>Proposition de la commission de gestion</u></p> <p><b>supprimer</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Article 4 alinéa 5</b></p> <p><u>Proposition du groupe SPO, par la députée (suppl.) Laura Kronig</u></p> <p><b>supprimer</b></p> <p><b>Décision de la commission : acceptée</b></p>	<p><b>Berichts und eines spezifischen parlamentarischen Beschlusses sein.</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Artikel 4 Absatz 4</b></p> <p><u>Vorschlag der Geschäftsprüfungskommission</u></p> <p>Gestützt auf den vom Grossen Rat angenommenen Voranschlag des laufenden Jahres <b>muss ein über dem Anstieg des Landesindex der Konsumentenpreise liegendes Wachstum des Personal- und des Sachaufwands Gegenstand eines Berichts des Staatsrates und eines spezifischen Beschlusses des Grossen Rates anlässlich des Voranschlags bilden.</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Artikel 4 Absatz 5</b></p> <p><u>Vorschlag der Geschäftsprüfungskommission</u></p> <p><b>streichen</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Artikel 4 Absatz 5</b></p> <p><u>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig</u></p> <p><b>streichen</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>
---	--

<p style="text-align: center;"><b>Article 4 alinéa 5</b></p> <p style="text-align: center;"><u>Proposition du groupe PS/AdG, par le député Patrick Crettenand</u></p> <p><b>supprimer</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 4 Absatz 5</b></p> <p style="text-align: center;"><u>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrat Patrick Crettenand</u></p> <p><b>streichen</b></p>
<p><b>Décision de la commission : acceptée</b></p>	<p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 6 alinéa 5 (ancien art. 4 al. 5)</b></p> <p style="text-align: center;"><u>Proposition du député Edmond Perruchoud</u></p> <p><b>supprimer</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 6 Absatz 5 (ehem. Art. 4 Abs. 5)</b></p> <p style="text-align: center;"><u>Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud</u></p> <p><b>streichen</b></p>
<p><b>Décision de la commission : acceptée</b></p>	<p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 7 alinéa 3 (ancien art. 5 al. 3)</b></p> <p style="text-align: center;"><u>Proposition du député Edmond Perruchoud</u></p> <p>En complément...Celles-ci seront, <b>dès l'exercice</b> 2007...</p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 7 Absatz 3 (ehem. Art. 5 Abs. 3)</b></p> <p style="text-align: center;"><u>Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud</u></p> <p>Ergänzend...Diese werden spätestens ab dem <b>Rechnungsjahr</b> 2007...</p>
<p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 5 alinéa 4</b></p> <p style="text-align: center;"><u>Proposition du groupe PDCC, par le député Jacques Melly</u></p> <p>...ne <b>doit</b> devrait pas excéder, toutes choses égales par ailleurs, l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. <b>Toute évolution de cette croissance supérieure au coût de la vie ferait l'objet d'un rapport du Conseil d'Etat et d'une décision spécifique du Parlement.</b></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 5 Absatz 4</b></p> <p style="text-align: center;"><u>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jacques Melly</u></p> <p>...<b>darf</b> sollte das jährliche Wachstum ... den Anstieg des Landesindex der Konsumentenpreise nicht übersteigen. <b>Ist dieses Wachstum grösser als der Anstieg der Lebenshaltungskosten, so muss dies Gegenstand eines staatsrätlichen Berichts und eines spezifischen parlamentarischen Beschlusses sein.</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>

<p style="text-align: center;"><b>Article 5 alinéa 4</b></p> <p><i>Proposition du groupe SPO, par la députée (suppl.) Laura Kronig</i></p> <p><b>supprimer</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 5 Absatz 4</b></p> <p><i>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig</i></p> <p><b>streichen</b></p>
<p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 5 alinéa 4</b></p> <p><i>Proposition du groupe PS/AdG, par le député Patrick Crettenand</i></p> <p><b>supprimer</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 5 Absatz 4</b></p> <p><i>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrat Patrick Crettenand</i></p> <p><b>streichen</b></p>
<p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 7 alinéa 4 (ancien art. 5 al. 4)</b></p> <p><i>Proposition du député Edmond Perruchoud</i></p> <p><b>supprimer</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 7 Absatz 4 (ehem. Art. 5 Abs. 4)</b></p> <p><i>Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud</i></p> <p><b>streichen</b></p>
<p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 5 alinéa 4</b></p> <p><i>Proposition de la commission de gestion</i></p> <p>Prenant pour base le budget de l'année en cours adopté par le Grand Conseil, <b>toute augmentation de la croissance annuelle des subventions de fonctionnement hors subventions redistribuées excédant l'augmentation de l'indice des prix à la consommation, doit faire l'objet d'un rapport du Conseil d'Etat et d'une décision spécifique du Grand Conseil lors du Budget.</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 5 Absatz 4</b></p> <p><i>Vorschlag der Geschäftsprüfungskommission</i></p> <p>Gestützt auf den vom Grossen Rat angenommenen Voranschlag des laufenden Jahres <b>muss ein über dem Anstieg des Landesindex der Konsumentenpreise liegendes Wachstum der Beiträge ohne Investitionscharakter, ausgenommen durchlaufende Beiträge, Gegenstand eines Berichts des Staatsrates und eines spezifischen Beschlusses des Grossen Rates anlässlich des Voranschlags bilden.</b></p>

<p style="text-align: center;"><b>Article 5 alinéa 5</b></p> <p><u>Proposition de la commission de gestion</u></p> <p><b>supprimer</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 5 Absatz 5</b></p> <p><u>Vorschlag der Geschäftsprüfungskommission</u></p> <p><b>streichen</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 5 alinéa 5</b></p> <p><u>Proposition du groupe SPO, par la députée (suppl.) Laura Kronig</u></p> <p><b>supprimer</b></p> <p><b>Décision de la commission : acceptée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 5 Absatz 5</b></p> <p><u>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig</u></p> <p><b>streichen</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 7 alinéa 5 (ancien art. 5 al. 5)</b></p> <p><u>Proposition du député Edmond Perruchoud</u></p> <p>supprimer</p> <p><b>Décision de la commission : acceptée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 7 Absatz 5 (ehem. Art. 5 Abs. 5)</b></p> <p><u>Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud</u></p> <p>streichen</p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 5 alinéa 5</b></p> <p><u>Proposition du groupe PS/AdG, par le député Patrick Crettenand</u></p> <p><b>supprimer</b></p> <p><b>Décision de la commission : acceptée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 5 Absatz 5</b></p> <p><u>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrat Patrick Crettenand</u></p> <p><b>streichen</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 8 titre (ancien Art. 6)</b></p> <p><u>Proposition du député Edmond Perruchoud</u></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 8 Titel (ehem. Art. 6)</b></p> <p><u>Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud</u></p>

<p><b>Objectifs prioritaires</b></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Article 8 alinéa 1 (ancien Art. 6 al. 1)</b></p> <p><u>Proposition du député Edmond Perruchoud</u></p> <p>Les priorités suivantes...<b>aux exercices</b> 2006...</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Article 8 alinéa 1 (ancien Art. 6 al. 1)</b></p> <p><u>Proposition du député Edmond Perruchoud</u></p> <p>a) première priorité...et des subventions, <del>et sans report de charges sur les communes</del> ;</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Article 6 alinéa 2</b></p> <p><u>Proposition du groupe SPO, par la députée (suppl.) Laura Kronig</u></p> <p><b>supprimer</b></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p><b>Prioritäre Zielsetzungen</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Artikel 8 Absatz 1 (ehem. Art. 6 Abs. 1)</b></p> <p><u>Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud</u></p> <p>Folgende Prioritäten...in den <b>Rechnungsjahren</b> 2006...</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Artikel 8 Absatz 1 (ehem. Art. 6 Abs. 1)</b></p> <p><u>Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud</u></p> <p>a) erste Priorität...und der Subventionen <del>ohne Lastentransfer auf die Gemeinden</del>;</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Artikel 6 Absatz 2</b></p> <p><u>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig</u></p> <p><b>streichen</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
---	---

<p style="text-align: center;"><b>Article 6 alinéa 2</b></p> <p><u>Proposition du groupe PDCC, par le député Jacques Melly</u></p> <p><b>supprimer</b></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 6 Absatz 2</b></p> <p><u>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jacques Melly</u></p> <p><b>streichen</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 6 alinéa 2</b></p> <p><u>Proposition du groupe PS/AdG, par le député Patrick Crettenand</u></p> <p><b>supprimer</b></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 6 Absatz 2</b></p> <p><u>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrat Patrick Crettenand</u></p> <p><b>streichen</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 6 alinéa 2</b></p> <p><u>Proposition du groupe CSPO, par le député Thomas Brunner</u></p> <p><b>supprimer</b></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 6 Absatz 2</b></p> <p><u>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Thomas Brunner</u></p> <p><b>streichen</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 8 alinéa 2 (ancien Art. 6 al. 2)</b></p> <p><u>Proposition du député Edmond Perruchoud</u></p> <p><b>supprimer</b></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 8 Absatz 2 (ehem. Art. 6 Abs. 2)</b></p> <p><u>Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud</u></p> <p><b>streichen</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>

<p style="text-align: center;"><b>Article 7</b></p> <p><u>Proposition du groupe SPO, par la députée (suppl.) Laura Kronig</u></p> <p><b>supprimer</b></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 7</b></p> <p><u>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig</u></p> <p><b>streichen</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 9 titre (ancien art. 7)</b></p> <p><u>Proposition du député Edmond Perruchoud</u></p> <p>Entrée en vigueur <del>et dispositions transitoires</del></p> <p><b>Décision de la commission : acceptée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 9 Titel (chem. Art. 7)</b></p> <p><u>Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud</u></p> <p>Inkrafttreten <del>und Übergangsbestimmungen</del></p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>

LOI  
sur la mensuration officielle et l'information géographique (première lecture)

GESETZ  
über die amtliche Vermessung und Geoinformation (erste Lesung)

### Propositions de modification

### Abänderungsanträge

Commission de l'Agriculture, du Tourisme et de l'Environnement  
*Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt*

#### Article 22 alinéa 5 (nouveau)

*Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Edmond Perruchoud*

**Les mutations de droit privé, division et réunion de parcelles, abornement, établissement d'un verbal, modification de limites de bien-fonds ou de DDP, pose des signes de démarcation, relevé des nouvelles limites et toute autre vacation similaire peuvent être effectuées par tout géomètre officiel agréé par le Conseil d'Etat.**

**Ces opérations seront communiquées spontanément au géomètre responsable.**

**Décision de la commission : transmise à la deuxième commission**

#### Artikel 22 Absatz 5 (neu)

*Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Edmond Perruchoud*

**Folgende Tätigkeiten können von jedem amtlichen, vom Staatsrat zugelassenen Geometer ausgeführt werden: privatrechtliche Mutationen, Teilungen und Zusammenlegungen von Parzellen, Vermarkungen, Erstellung von Protokollen, Änderungen an Grenzen von Liegenschaften oder selbständigen und dauernden Rechten, Anbringen von Grenzzeichen, Aufnahme der neuen Grenzen und ähnliche Tätigkeiten.**

**Diese Operationen werden dem zuständigen Geometer unaufgefordert mitgeteilt.**

**Beschluss der Kommission: an die zweite Kommission überwiesen**

<p style="text-align: center;"><b>Article 34 alinéa 1</b></p> <p><i>Proposition du groupe CSPO, par le député Gilbert Loretan</i></p> <p>Les frais du premier relevé des données de la mensuration sont à <b>hauteur de 75 % à la charge du canton et de 25 %</b> à la charge des communes.</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 34 Absatz 1</b></p> <p><i>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Gilbert Loretan</i></p> <p>Die Kosten der Ersterhebung von Vermessungsdaten gehen <b>75 % zu Lasten des Kantons und 25 %</b> zu Lasten der Gemeinde.</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
---	--